TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10 500 | 20 PAGES DERNIÈRE ÉDITION | JEUDI 2 NOVEMBRE 1978

Deux dirigeants vietnamiens MM. Pham Van Dong et Le Duan en visite officielle à Moscou

LIRE PAGE 5



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,75 ; Danemark 3,75 kr. ; Espagne, 40 pes. ; Grande-Bretagne, 25 p. ; Grèce, 25 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 400 l.; Liban, 200 p.; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 24 esc. ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 6

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Une Constitution pour l'Espagne

« Politiquement traditionnel, socialement progressiste. » Le président des Cortès, M. Hernandez Gil, a défini de cette façon le projet de Constitution qui a été approuvé solennellement le mardi 31 octobre à Madrid par les deux Chambres. Cette double formule traduit-elle la réalité de l'Espagne d'aujourd'hui ? Elle montre assez bien, en tout cas, à quelles contingences les législateurs ont dû se plier pour donner aux Espagnols la première Constitution « de concorde » de leur histoire. De la droite à la gauche, chacun se reconnait, peu ou prou, dans cette nouvelle charte qui va clore définitivement l'ère franquiste et qui sera soumise à référendum au début de décembre. Les quinze mois qui ont été nécessaires pour l'élaborer sont justifiés « a posteriori » par les trois cent vingt-cinq oui — sur trois cent quarante-cinq votants — qu'elle a recueillis chez les députés, la proportion étant à peu près la même chez les sénateurs.

Les oppositions sont venues, comme on s'y attendait, de l'extrême gauche nationaliste — basque et catalane — et de la « droite de la droite », c'est-à-dire d'une partie de l'Alliance populaire, qui s'est divisée au moment du vote. Les héritiers de Franco estiment dangereux que l'Espagne soit reconnue désormais comme une réalité multinationale et font des objections sur le traitement donné à la famille — dont la « stabilité » ne leur semble plus assurée — et à la libre entreprise, en raison des possibilités d'expropriation reconnues par les nouveaux textes.

Pour les nationalistes catalans modérés, en revanche, cette Loi fondamentale est la meilleure qu'ils aient jamais obtenue. Beaucoup estiment qu'elle sera reconnue plus tard comme la Constitution « des autonomies ». Les socialistes la jugent assez « ouverte » pour qu'ils n'aient pas envie d'en changer s'ils arrivent au pouvoir. Quant aux communistes, ils affirment qu'elle permettra, le jour venu, des transformations de caractère « socialiste ». M. Santiago Carrillo se veut-il, comme à son habitude, plus optimiste qu'il n'est en réalité ? Un nationaliste catalan, M. Luis Xirinachs, a voté « non », précisément en soutenant le contraire : selon lui, le modèle économique défini dans la nouvelle charte est si anachronique que, au cas où, venant au pouvoir, la gauche voudrait faire des réformes, elle pourrait être accusée de violer la Constitution comme le fut en son temps Salvador Allende.

Un point est apparu clairement au cours des débats de mardi. La politique de consensus, jugée nécessaire pendant la période pré-constitutionnelle, ne devrait pas durer au-delà. Le premier secrétaire du parti socialiste, M. Felipe Gonzalez, a réaffirmé à ce sujet une position déjà connue, et qui semble correspondre au voeu de l'opinion publique : le gouvernement devra trouver une majorité au sein du Parlement s'il veut se maintenir et laisser la minorité jouer son rôle d'opposition. M. Adolfo Suarez, qui ne compte pas de majorité absolue au Congrès des députés, sera vite amené à en faire l'expérience. Selon une disposition du texte constitutionnel, il lui faudra se soumettre à un vote d'investiture au plus tard trente jours après le référendum, ce qui implique sa démission préalable. A moins que le roi ne dissolve les Cortès et n'appelle les Espagnols aux urnes.

Deux hypothèses ont été avancées sur ce qui se passera après le référendum : le maintien de l'administration centriste grâce au soutien communiste, ou bien la formation d'un gouvernement de coalition entre le parti de M. Suarez et celui de M. Felipe Gonzalez. Autrement dit, des consensus partiels pourraient remplacer le consensus global qui a caractérisé depuis un an la politique espagnole.

Le premier ministre d'Iran dénonce le « coup mortel porté à l'économie » par la grève du secteur pétrolier

La raffinerie d'Abadan est remise en marche sous la protection de l'armée

La raffinerie d'Abadan, l'une des plus grandes du monde, dont les ouvriers ont cessé le travail, fonctionne de nouveau depuis mardi 31 octobre sous le contrôle de techniciens envoyés par le gouvernement militaire de la ville et sous la protection de l'armée iranienne.

Le ralentissement des exportations de pétrole iranien ne devrait pas avoir de trop graves conséquences sur l'approvisionnement des pays importateurs. En revanche, on peut redouter qu'il n'entraîne une majoration du prix du pétrole plus importante que prévu, lors de la réunion de l'OPEP, le 16 décembre prochain, à Abou-Dhabi.

Une séance houleuse s'est déroulée mardi au Parlement iranien, et le premier ministre, M. Charif-Emani, y a lancé un appel à ses adversaires : « Opposez-vous au gouvernement, mais pas au pays », a-t-il dit, ajoutant que « la grève dans le secteur pétrolier est un coup mortel porté à l'économie nationale ».

Le même jour, quinze personnes ont été tuées dans une dizaine de villes et des émeutes ont éclaté dans une trentaine d'autres. Les heurts ont été dus dans certains cas à l'intervention de paysans, de montagnards ou de nomades venus « défendre le chah » contre les manifestants, notamment dans les villes de Sanandadj, Bam et Zandjan, capitale du Baloutchistan.

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Tandis que des manifestations et des émeutes se déroulaient dans plus de trente villes de province, les grèves qui affectent de nombreux secteurs, et plus particulièrement celui du pétrole, se sont étendues, dans la journée du mardi 31 octobre, à Iran Air qui assure le fonctionnement de l'aéroport de Téhéran.

En fin d'après-midi, le gouvernement a dépêché des troupes en province pour assurer la sécurité de la raffinerie d'Abadan, des installations des champs pétrolifères et les ports du golfe. Cette décision a été prise après que le premier ministre, M. Jaafar Charif-Emami, eut mis l'accent au Parlement sur les conséquences dramatiques de la grève du secteur pétrolier. L'opposition rétorque que le gouvernement, en faisant bloc avec l'Arabie Saoudite au sein de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour geler les prix du brut, alors que l'inflation mondiale se poursuit et que le dollar ne cesse de baisser, a infligé au pays un dommage bien plus important que celui résultant des arrêts de travail.

Les mesures d' « assainissement »

Selon les premières informations parvenues dans la nuit à Téhéran, la troupe est intervenue à Abadan pour disperser à coups de grenades lacrymogènes la foule qui scandait des slogans antigouvernementaux et dressait des barricades. Les militaires ont occupé la raffinerie et les autres installations en grève pour assurer la protection du matériel, tandis que la direction de la National Iranian Oil Company commençait à envoyer sur place du personnel qualifié pour tenter d'assurer une reprise de la production. La grève d'Iran Air, qui immobilise tous les avions des lignes intérieures, ne facilite pas l'opération. Le pompage du brut a été interrompu entre autres à l'île de Kharg et à Mahshahr où des pétroliers attendent en vain leur chargement. Pour l'Iran — deuxième exportateur mondial de pétrole, 5 millions de barils par jour, soit 250 millions de tonnes par an, — la perte s'est élevée, pour la seule journée de mardi, à 60 millions de dollars. Le gazoduc qui assure la livraison d'un milliard de mètres cubes de gaz à l'Union soviétique est également affecté par l'arrêt du travail.

Au Parlement, où le député de Karaj, M. Abbas Akhbari, avait déposé une motion de censure, le premier ministre a obtenu la confiance par 175 voix contre 35. On constate cependant que, lors d'un précédent vote, l'opposition n'avait rassemblé que 16 voix contre. Au cours de la séance fort agitée qui a vu mettre en cause d'anciens ministres et de nombreuses personnalités, M. Charif-Emami s'est écrié : « *Ceux qui incitent les ouvriers du pétrole à la grève portent un coup grave à l'économie du pays... Ceux qui agissent ainsi devraient se faire connaître pour que la nation sache qui ils sont.* » Plusieurs députés ont alors crié le nom de M. Amini, ancien premier ministre, qui apparaît comme le principal candidat à la succession de M. Charif-Emami.

PAUL BALTA.

(Lire la suite page 3.)

Le déficit budgétaire dépassera en 1978 30 milliards de francs

Le récent indice des prix ne doit pas faire illusion. Les mécanismes profonds de l'inflation continuent d'être présents dans l'économie française. En particulier, ceux qui tiennent au financement monétaire du déficit des comptes de l'Etat. Récemment, M. Michel Debré écrivait : « On ne peut avoir une politique de lutte contre la hausse des prix et contre le chômage sans mettre l'accent d'abord sur les finances publiques. Or les budgets de 1978 et 1979 sont très mauvais. Un déficit inouï et qui s'aggrave. » De fait, le déficit dépassera cette année 30 milliards de francs.

Selon les dernières statistiques budgétaires — évidemment tenues secrètes, — un déficit des comptes de l'Etat supérieur à 30 milliards de francs, probablement voisin de 35 milliards, peut-être même proche de 40 milliards, est à craindre pour 1978. On est loin de la modeste impasse de 8,9 milliards de francs annoncée par le gouvernement au Parlement à la fin de l'année dernière, lors du vote du budget de 1978.

Le gouvernement aura à s'expliquer, avec précision, sur l'ampleur d'un tel dérapage. Sous-estimation volontaire des dépenses ? Surestimation non moins volontaire des recettes ? Ou incapacité de contrôler les charges de l'Etat ? Leur croissance rapide ne date pas — il est juste de le souligner — de l'actuel premier ministre, même si des dépenses importantes ont été décidées avec son consentement : sauvetage de la sidérurgie, fonds d'adaptation industrielle...

Le problème n'est pas actuellement de connaître les causes ou de déterminer des responsabilités. Il est plutôt de se demander si l'Etat — qui se veut exemplaire — n'entretient pas lui-même une source permanente d'inflation en faisant appel à la création monétaire pour financer le déficit de ses comptes. La réponse est à l'évidence affirmative.

Il est un bon moyen pour financer un déficit budgétaire de façon saine, c'est-à-dire non inflationniste : l'appel à l'épargne des particuliers. Les Allemands en ont fait usage pendant des années avec le succès que l'on sait : malgré des déficits considérables des comptes de l'Etat et des laender, le taux d'inflation n'a cessé de se ralentir outre-Rhin, pour se situer au chiffre de 2,5 % l'an.

En France, le gouvernement a lancé trois petits emprunts en mai, juillet et octobre, pour un total de 8,5 milliards de francs. Un quatrième emprunt sera certainement émis sous peu, ce qui portera à quelque 12 milliards de francs l'épargne ainsi collectée. Si l'on ajoute 5 milliards de francs de bons du Trésor supplémentaires placés dans le public (une autre forme d'épargne), on arrive à un total de 17 milliards de francs. Même si l'on tient compte du rôle — d'ailleurs complexe et discutable dans ses effets — de ce qu'il est convenu d'appeler les correspondants du Trésor (chèques postaux, Caisse des dépôts et consignations...), il faut bien admettre que l'Etat sera vraisemblablement responsable de la création purement monétaire de 10 à 15 milliards de francs en 1978.

Il ne faut pas oublier l'effet également inflationniste des entrées de devises — qui engendrent une création de francs — pour un montant qu'on peut estimer supérieur à 10 milliards de francs. Ainsi, 20 à 30 milliards de francs auront été créés en 1978 sans qu'il y ait eu, en contrepartie, création de biens ou de services.

Il n'est pas non plus douteux que l'activité économique en ait été un peu stimulée à court terme. Les pouvoirs publics répètent d'ailleurs qu'en juillet dernier, à Bonn, la France a accepté un déficit budgétaire pour soutenir la conjoncture européenne. Reste à savoir si le gouvernement peut alors sérieusement proclamer qu'il combat l'inflation. Au train où vont les choses, le marché des changes risque un jour ou l'autre de répondre par la négative. C'est peut-être un ancien haut fonctionnaire qui résume le mieux l'actuelle politique économique : « *En France*, dit-il, *tout est prioritaire, et d'abord chaque chose et son contraire.* »

ALAIN VERNHOLES.

L'AFFAIRE DARQUIER DE PELLEPOIX

L'affaire Darquier de Pellepoix dépasse désormais la personnalité falote et sinistre de l'ancien commissaire-général aux questions juives. Certes, un débat s'est engagé sur le problème de l'extradition, mais elle semble impossible ; de plus, Darquier, né le 19 décembre 1897 à Cahors, est dans un état de santé qui rendrait sans doute son transport impossible.

Mais, au-delà de la publication de l'interview dans l'Express, *ce que remettent en cause avec une fermeté croissante des personnalités et des groupes de plus en plus nombreux, c'est tout ce qui, volontairement ou non, tend à réhabiliter le nazisme et ses alliés, à s'excuser ou à minimiser les persécutions antisémites. Seul le Front national, avec une indécence qui ne peut surprendre, trouve moyen de mettre en cause Mme Simone Veil, tout en reconnaissant qu'elle a été «* victime de certaines persécutions *».*

Comment lutter contre ce que le ministre de la santé a qualifié de « banalisation du racisme *» ? Diverses solutions sont proposées : réunir les témoignages des victimes, publier les statistiques de la déportation des Français juifs — encore que l'on souligne trop rarement que beaucoup de juifs réfugiés en France furent livrés aux Allemands — donner aux associations d'anciens combattants et déportés le droit de se porter partie civile, ou comme le propose le plus jeune député de l'Assemblée nationale, M. Michel Barnier (R.P.R.), créer un «* haut comité contre la violence et le racisme *» ? Le gouvernement ne peut guère rester indifférent.*

D'autant que, saisissant cette occasion, M. Gaston Defferre, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, et maire de Marseille, accuse le pouvoir de faiblesse à l'égard de l'extrême droite.

A l'étranger, si, en Espagne, on ne note pas de réactions officielles, on évoque, dans les milieux français de Madrid, comme le rapporte Charles Vanhecke, le personnage de Darquier de Pellepoix, très en vedette au temps du franquisme. En Allemagne fédérale, indique de Bonn Jean Wetz, certains ironisent sur la façon dont la France traite ses criminels de guerre ; mais le problème essentiel demeure celui de la prescription des crimes nazis, dont il faudra décider si elle prendra effet à la fin de l'année prochaine.

La loi n'est pas la morale

par PHILIPPE BOUCHER

Gardons-nous des causes évidentes. Ce qui paraît équitable, juste, voire moral, n'est pas nécessairement légal. De là découle qu'il ne saurait y avoir de bonnes violations de la loi. Fût-ce, hélas ! contre Louis Darquier de Pellepoix, coupable des crimes que l'on sait. La situation juridique de l'ancien commissaire aux questions juives est tristement claire. Il a échappé, hélas ! à toute sanction. Il n'est à la merci d'aucune, pratiquement.

Parmi les multiples activités qui lui sont reprochées en 1947 devant la Haute Cour — en son absence, car il a déjà fui en Espagne, — la déportation de dizaines et de dizaines de milliers de Français et d'étrangers juifs est la plus saillante. C'est elle que la mémoire retient, au point de croire que seuls ces faits ont été examinés par la Haute Cour. Or c'est faux. Tous les faits ont été examinés et, de toute façon, ils sont prescrits, c'est-à-dire, le temps ayant passé, réputés n'avoir jamais existé, dût la morale en être choquée. C'est ce que confirme un communiqué du ministère de la justice, publié mardi 31 octobre.

La peine prononcée le 10 décembre 1947, par contumace, comportait trois éléments. La Haute Cour ordonnait la condamnation à mort, la dégradation nationale et la confiscation des biens. Qu'en est-il advenu ?

La prescription de la peine de mort est incontestablement acquise, depuis dix ans, aux termes de l'article 763 du code de procédure pénale, qui prévoit pour cela un délai de « *vingt années révolues* ».

Ce qui n'emporte pas pour le fondateur de la Ligue antisémite, le droit de venir en France, car, dans son deuxième alinéa, l'article 763 prévoit une interdiction de séjour « *sa vie durant* » contre le condamné qui n'a pas subi sa peine mais s'est tenu, le temps fixé par la loi, à l'abri du bras séculier. Cette interdiction de séjour, qui vise le seul département où demeurent la victime ou bien « *ses héritiers directs* », s'étend dans ce cas-ci à tout le territoire français, compte tenu de l'ampleur des préparatifs d'extermination conduits par l'ancien commissaire.

Il n'apparaît pas, en revanche, que les peines prononcées le 10 décembre 1947, dites « peines accessoires », la dégradation nationale (aujourd'hui, civique), et la confiscation des biens, puissent être levées ; sauf grâce présidentielle applicable à tout domaine.

En sorte que la « demande d'extradition » formulée par M. Jean-Pierre Pierre-Bloch, député de Paris (U.D.F.) et quelques autres — outre qu'une telle procédure appartient au seul gouvernement — semble être du domaine du vœu pieux, puisque dépourvue de toute base juridique : la loi n'est pas la morale. La loi ne saurait être animée par l' « inspiration du moment » autrement dit les clameurs de foule, aussi légitimes qu'elles soient.

Dans son communiqué de mardi, la chancellerie indique aussi qu'il n'y a pas, depuis 1877, d'extradition politique, entre la France et l'Espagne. C'est un peu vite dit, pour la participation à un génocide.

(Lire la suite page 17.)

AU JOUR LE JOUR

Le temps qui passe

Si la cour d'appel d'Amiens a débouté le Canard enchaîné, *qui voulait obtenir réparation d'une pose intempestive de micros, en décembre 1973, ce n'est pas parce qu'il n'y avait pas de coupables dans cette affaire, mais parce qu'il y a prescription.*

Et si M. Darquier de Pellepoix peut aujourd'hui insulter sans être inquiété ceux qu'il a persécutés il y a trente ans, ce n'est pas parce que, comme il dit, « à Auschwitz, on n'a jamais gazé que les poux », *c'est parce qu'il ne peut plus être extradé depuis 1968.*

Ce n'est donc pas la faute de la justice de ce pays si le temps qui passe absout les canailles grandes ou petites. Mais, dans ces conditions, il ne reste plus qu'à aménager dans notre jurisprudence une place pour les trous de mémoire.

BERNARD CHAPUIS.

Le conflit chez Ugine-Kuhlmann

LE TRIBUNAL DE LYON LIMITE A DIX LE NOMBRE DES MEMBRES DES PIQUETS DE GRÈVE

(Lire l'article de BERNARD ELIE page 18.)

TRADITION ET RENOUVEAU

La japonologie en France

Ancien conseiller culturel au Japon, M. Thierry de Beaucé, fait le point de la japonologie française.

L'Europe et le Japon s'observent. Leurs échanges se multiplient, la recherche commune d'un nouvel ordre économique et monétaire soulève entre eux des interrogations partagées. Mais plus de cent ans après s'être découverts, ils ne parviennent toujours pas à comprendre ce qui les fait courir et espérer.

D'un côté, l'humaniste observe l'Europe, de l'autre l'orientaliste repousse au loin le Japon dans son exotisme : à une science compradore, tout devient difficile ou incongru. Il faut parler la langue, comprendre la culture, éviter les faux pas, emprunter les justes détours.

Le Japon se laisse aborder comme un monde à part qui évite autant que possible de s'intégrer à des études plus générales, à la connaissance horizontale ou à l'analyse du présent : la japonologie pure se débarrasse de la sinologie, ou des sciences politiques quant aux méthodes de compréhension. Il semble que la curiosité s'arrête à l'époque même de l'ouverture, qu'après Meiji, le Japon ne présente plus aux étrangers qu'une face miroir qui camoufle une spécificité inexprimée qu'alors seule la connaissance historique des âges antérieurs pourrait espérer révéler.

THIERRY DE BEAUCÉ.

(Lire la suite page 5.)

A l'occasion du 1er novembre « Le Monde des arts et des spectacles » présente un supplément spécial sur LE THÈME DE LA MORT

(Lire pages 7 à 10.)

UN PAPE VENU DE L'EST

Les Églises orthodoxes dans l'expectative

par GÉRARD STÉPHANESCO (*)

TOUT a été dit sur la fermeté doctrinale de Jean Paul II, sur la robustesse de son tempérament, sur l'Eglise polonaise et le poids que ses origines ne manqueront pas d'exercer sur le comportement du Saint-Père. Le moment est, sans doute, venu de se demander comment les Eglises orthodoxes vont réagir à son élection.

La rencontre avec Athénagoras, la manière dont Paul VI avait accueilli Mgr Meliton, doyen du Saint-Synode du patriarcat œcuménique, en allant jusqu'à baiser ses chaussures, avait donné un caractère spectaculaire aux relations entre le patriarcat de Constantinople et Rome. Les différends subsistaient, mais ils étaient, en quelque sorte, masqués par les gestes de fraternité. Jean Paul II est-il disposé à répéter de tels gestes ? Son caractère ne le portera-t-il pas plutôt à entrer dans le vif du sujet, à poser les problèmes concrets ? Il semble qu'on s'interroge au patriarcat œcuménique. Une partie des hiérarques de l'Eglise autocéphale de Grèce restent opposés aux relations diplomatiques entre le Saint-Siège et Athènes. L'Eglise serbe se souvient encore du massacre, pendant la guerre, de centaines de milliers de Serbes par les Croates, les Croates étant, en général, de confession catholique.

Avec le patriarcat orthodoxe de Moscou, aussi, les liens s'étaient considérablement resserrés. Mgr Nicodème, métropolite de Leningrad, passait pour un grand admirateur de la structure de l'Eglise catholique. Sa mort, dans les bras de Jean Paul Ier, au Vatican, va laisser un vide. La fraction conservatrice du Saint-Synode pourrait inciter l'Eglise russe à être réservée. Peut-être que les collaborateurs de Mgr Nicodème, l'évêque Juvénal et l'évêque Alexis pourront se faire écouter et réussir à maintenir la ligne tracée par le métropolite de Leningrad.

Mais, surtout, la politique envisagée par Jean Paul II à l'égard des catholiques des pays communistes ne va-t-elle pas irriter le Kremlin et donc mettre en porte à faux le patriarcat de Moscou ? Déjà on prête au nouveau pape l'intention éventuelle de demander la reconnaissance par les autorités civiles d'un archevêque pour l'archidiocèse de Mohilev, qui avait, avant 1914, quatre diocèses suffragants catholiques polonais. Souvenons-nous qu'après la guerre l'Union soviétique a annexé une large portion du territoire polonais où vivent, actuellement, des catholiques, plus de 2 millions, privés d'évêques pour l'archidiocèse de Lvov (Lemberg) et ses deux diocèses suffragants (1).

On peut supposer aussi que Jean Paul II se propose, éventuellement, d'établir des relations diplomatiques entre le Saint-Siège, la Chine et les pays de l'Asie du Sud-Est et de s'intéresser activement à leurs communautés catholiques, initiatives susceptibles de soulever des réticences à Moscou.

De même, le pape pourrait envisager, dans les relations entre la Roumanie et le Vatican, de demander la reconnaissance, pour les 1 400 000 catholiques latins résidant en Roumanie, de faire reconnaître par les autorités, l'archevêché et les quatre diocèses sur les cinq existant avant 1950 (2).

Avec le patriarcat orthodoxe roumain, une autre source de malentendu risque de surgir : les espoirs que l'élection du cardinal Wojtyla pourraient soulever dans le cœur des Grecs catholiques (Uniates). Ils étaient naguère 1 800 000. Leur Eglise a été supprimée le 1er décembre 1948 par un décret gouvernemental. Tous leurs évêques sont, depuis, morts en détention.

Voilà quelques-unes des motifs de friction qui pourraient commander l'attitude des responsables des deux grandes Eglises orthodoxes, durant les prochains mois, à l'égard de la nouvelle politique vaticane. Mais, à tout prendre, là n'est pas l'essentiel. L'essentiel réside dans les « problèmes concrets » qui sont de trois ordres : l'Immaculée Conception de la Vierge, le *Filioque* (3) et la suprématie, l'infaillibilité du pape.

Les deux premiers ne semblent plus constituer aujourd'hui d'obstacle insurmontable. Bien imprudent, par exemple, celui qui dirait si la Vierge est plus vénérée par les orthodoxes de Grèce ou de Syrie ou par les catholiques de Pologne.

Dans le domaine dogmatique, la question de savoir si le Saint-Esprit procède à la fois du Père et du Fils — le *Filioque* — a aussi quelque peu perdu de son acuité.

Reste l'infaillibilité du pape, proclamée lors de Vatican I en 1870. Dans son remarquable ouvrage *Byzance et la Primauté romaine* (4) François Dvornik n'hésite pas à commencer par ces lignes : « *On peut dire à juste titre qu'aujourd'hui le seul obstacle sérieux au rapprochement des églises orthodoxes et de l'église catholique est la question de la primauté romaine.* »

Pour bien comprendre cette affirmation, il faut connaître tant soit peu la structure même d'une église orthodoxe. Cette structure est fondée sur l'église locale, c'est-à-dire au lieu où se célèbre la Sainte-Eucharistie et où se trouve un évêque. Le prêtre peut représenter l'évêque, mais, seul, il n'a pas de pouvoir.

Le métropolite ou le patriarche peuvent réunir les évêques pour prendre une décision collégiale, mais, seuls, ils ne peuvent pas gouverner. Au centre, donc, se trouvent trois éléments : un lien, un peuple de fidèles et un évêque.

Sur le plan universel, le patriarche œcuménique de Constantinople est considéré comme un *primus inter pares* (premier parmi les égaux) parmi les autres patriarches. Mais il ne dispose pas d'une autorité particulière. Il n'existe aucun organe fédératif. L'organe suprême des églises orthodoxes est conciliaire, c'est la concertation, la convocation d'une assemblée générale pour les orthodoxes.

Dans une telle assemblée, après le patriarche de Constantinople, viennent dans l'ordre ceux d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem puis de Moscou. Mais il ne s'agit que d'une hiérarchie honorifique, sans pouvoir réel.

Le dynamisme de la tradition

Les orthodoxes ne nient nullement qu'avant la séparation entre l'Orient et l'Occident, c'était à l'évêque de Rome que tous reconnaissaient la primauté. Mais pour eux cette primauté aussi ne pourrait être qu'honorifique. Ils rejettent donc le dogme de 1870 qui donne un caractère infaillible aux promulgations pontificales.

Certes, Vatican II leur a apporté sur ce point quelques satisfactions, sans toutefois renoncer au dogme de l'infaillibilité. Certains d'entre eux considèrent qu'il y a quelques contradictions entre le fait que le pape soit le vicaire du Christ sur terre et qu'il se réfère en même temps à la collégialité épiscopale.

Les orthodoxes fondent leur point de vue sur la Tradition. Ils n'éprouvent pas de complexe devant ce mot de « Tradition ». Ils ne le confondent pas avec « conservatisme ». Pour eux, au contraire, c'est un facteur dynamique parce qu'il s'agit d'une transmission. Ce qui est transmis, ce n'est pas une réglementation, mais la vie même de l'Eglise, la révélation. Or la révélation, action de Dieu vers l'homme, a été transmise une fois pour toutes. L'Eglise actuelle reste identique à l'Eglise apostolique parce qu'elle est le corps de Jésus-Christ. Ainsi, une décision prise à la majorité de l'épiscopat ne devient pas *ipso facto* la vérité, parce qu'il y a la tradition, la vie de l'Eglise à partir des apôtres, de siècle en siècle et de génération en génération et qu'il n'existe qu'une seule Eglise et non une succession d'églises avec chacune sa vérité.

Ce bref aperçu montre combien les positions des églises orthodoxes et de l'Eglise catholique restent éloignés. Mais les premiers mots de Jean Paul II ont été : « *Vous avez un nouvel évêque de Rome.* » Il n'a pas parlé de pape. Encore moins de souverain pontife. Un peu plus tard, abordant le thème de l'œcuménisme, il s'est écrié : « *Il ne nous semble pas possible que le drame de la division des chrétiens continue. C'est un objet de perplexité et de scandale !* » L'expectative dans laquelle semblent pour l'instant s'enfermer les églises orthodoxes pourrait n'être donc que de courte durée.

On ne saurait trop rendre hommage au président de la République pour l'initiative qu'il a prise en incluant dans la délégation française à la cérémonie d'installation du nouveau pape, un prêtre polonais, d'une paroisse ouvrière du Nord (5). Les Polonais avec passeport polonais ou de nationalité française sont au nombre de près de 400 000 en France.

Il est un autre geste qui irait droit au cœur de Jean Paul II : le rétablissement de la diffusion de la messe dominicale en polonais sur ondes courtes par Radio-France, malencontreusement supprimée le 1er janvier 1975, malgré les nombreuses interventions de prélats polonais, dont l'archevêque de Cracovie.

(*) Journaliste.

(1) Vivent aussi en U.R.S.S. trois millions de catholiques ukrainiens de rites byzantins, des uniates dont l'Eglise fut absorbée par l'Eglise russe sur injonction des autorités après sa suppression.

(2) Sur un million quatre cent mille catholiques latins de Roumanie, près de la moitié appartiennent à la minorité hongroise établit en Transylvanie. Ils ont aujourd'hui un évêque octogénaire et son auxiliaire, résidant à Alba-Julia. L'autre moitié, qui appartient à la minorité allemande dans le Banat ou en Bucovine, ou qui est constituée de Roumains d'origine habitant la Moldavie et la Valachie ne dispose d'aucun évêque reconnu par les autorités. Avant 1950, il y avait un archevêque avec un archevêché à Bucarest et cinq diocèses avec leur évêché de Jassy-Timisora Alba-Julia, Satu-Maré, Oradea-Maré.

(3) C'est probablement à [illegible] concile de Tolède au VIIe siècle que fut ajouté le *Filioque* au *Credo* du concile de Nicée de 325, seul reconnu par les orthodoxes.

(4) Collection « Unam Sanctam ». Editions du Cerf.

(5) S'il y a en France de nombreux prêtres d'origine polonaise, il n'y a par contre qu'un seul évêque français qui connaisse parfaitement la langue et la culture de la Pologne. Il s'agit de Mgr Jean Rupp, archevêque, nonce apostolique.

Même les incroyants...

par JACEK KURON (*)

LE soir du 17 octobre, au lendemain de l'élection du pape, deux hommes, fort éméchés, se disputent une place dans un autobus bondé de Varsovie. La bagarre est dans l'air. Soudain, une femme s'en mêle : « *Du calme, messieurs ! Nous avons un pape !* » Les esprits se calment, une joie générale s'installe. Les passagers, ivres ou pas, tout à l'heure étrangers les uns aux autres, communient dans un sentiment de fierté nationale...

Comme à tous les hommes de gauche, ce sentiment m'inspire méfiance. Il a trop souvent servi des causes inhumaines. Pourtant, incroyant, je partage la fierté des Polonais, après la décision du conclave.

Depuis plus de trente ans, la société polonaise se bat inlassablement pour sa dignité, pour une vie humaine, pour la justice. Ce combat lui vaut une Eglise incomparablement plus indépendante de celles de tous les autres pays du bloc soviétique. C'est grâce à son indépendance que cette Eglise est devenue la principale force des Polonais.

En novembre 1959 éclatent à Nowa-Huta, ville ouvrière entièrement nouvelle construite à proximité de Cracovie, des manifestations et des combats de rue. Le parti interdit la construction d'une église : les ouvriers protestent. Il y a des morts et des blessés. Les verdicts tombent, lourds. En dépit d'entraves et de chicanes, la population élève son église.

Aujourd'hui, Nowa-Huta enregistre la plus forte participation aux messes, aux processions, à la catéchèse et aux activités paroissiales. Le pape, lorsqu'il était encore archevêque de Cracovie, dit un jour en privé : « *Le pouvoir communiste construisit Nowa-Huta pour que les ouvriers dominent Cracovie ; aujourd'hui, Cracovie, la bourgeoise, se plierait peut-être sous la pression du pouvoir, mais Nowa-Huta, la prolétaire, l'en empêche.* »

Les grèves et manifestations de 1976 ont obligé le pouvoir à annuler les hausses des prix injustes, car dirigées contre les plus démunis. Mais, en reculant, le pouvoir licenciait par milliers les grévistes, les calomniait, les arrêtait, les condamnait à des peines sévères. Le premier à s'élever pour défendre les ouvriers fut le primat de Pologne, le cardinal Stefan Wyszynski.

Du côté des jeunes

Le Comité de défense des ouvriers créé en septembre 1976 centralisa un large mouvement pour venir en aide aux persécutés. Son succès est, sans aucun doute et en grande partie, dû au soutien direct et indirect de l'Eglise et de l'épiscopat.

Au village de Zbrosza-Duza, les paysans ont élevé sans permis de construire une église. Cela arrive dans des dizaines de villages et petites villes. Cela demande de la malice, du courage, parfois des combats avec la police, et entraîne toujours des représailles, des arrestations, des amendes, des saisies. Je mentionne Zbrosza-Duza, près de Grojec, car c'est là que fut fondé le Comité d'autodéfense paysanne de la région de Grojec, représentation indépendante d'une centaine de villages qui organise les paysans dans la lutte pour leurs intérêts. Les réunions ont lieu dans la salle paroissiale de l'église de Zbrosza-Duza.

Au lendemain de l'élection du nouveau pape, le Comité estudiantin de solidarité de Cracovie envoya ce télégramme au Vatican : « *Saint Père, c'est dans la joie et la prière que nous nous joignons à Toi qui en Pologne étais avec nous.* » Le Comité estudiantin de solidarité rassemble les adversaires du totalitarisme. Il compte, bien sûr, de nombreux incroyants qui, sans aucune hypocrisie politique, peuvent se dire unis au pape dans la prière. Croyants ou incroyants, les militants du mouvement estudiantin ressentent avec le Saint Père une communauté d'esprit, car il était avec eux dans tous les moments difficiles. Il était avec eux quand on découvrit dans la porte cochère d'un petit immeuble de Cracovie le cadavre de l'un d'entre eux, Stanislaw Pyjas ; quand ils furent arrêtés, battus ou asphyxiés par les gaz lacrymogènes de la police.

Il y aurait beaucoup à dire des sermons du cardinal Wojtyla, qui était, sans équivoque, du côté des jeunes à la recherche de la vérité, entassés dans les salles paroissiales et les églises, où, avec son consentement, trouvaient refuge, la parole libre, la littérature et la science non censurées. Il ne faut toutefois pas oublier que ces remarques concernent l'Eglise tout entière.

Quand les universitaires, membres de la Société des cours scientifiques, indépendante de l'Etat, et qui dispense des cours dans le cadre de l'Université volante, furent victimes de la répression policière, l'épiscopat tout entier se dressa pour les défendre.

L'Eglise polonaise, qui jouissait toujours d'un immense soutien populaire, n'a pas toujours su trouver une langue commune avec la gauche. A la fin du dix-neuvième siècle et au début du vingtième siècle, l'intelligentsia progressiste nourrissait à l'égard de l'Eglise une malveillance, sinon une animosité, que cette dernière lui rendait. Que de changements de part et d'autre !

Ces quelques exemples de solidarité de l'Eglise avec les persécutés et les malheureux suffisent, peut-être, à expliquer pourquoi le peuple, incroyants compris, est prêt à défendre l'Eglise, sa principale force. C'est une telle Eglise et une telle société que représente l'homme élu pape le 16 octobre. Quoi d'étonnant que nous en soyons fiers...

(*) Porte-parole du Comité polonais d'autodéfe[illegible] sociale.

Gaude, Mater Polonia

par KONSTANTY JOCZ (*)

GAUDE, Mater Polonia, ce cantique historique, l'Eglise polonaise le chante aujourd'hui, exprimant avec l'Eglise catholique tout entière sa joie d'avoir un nouveau pape — successeur de saint Pierre, — Jean Paul II, naguère cardinal Karol Wojtyla, archevêque de Cracovie. La succession apostolique est toujours vivante et s'épanouit en fleurs nouvelles. La joie de l'Eglise catholique est d'autant plus grande que le dernier conclave a mis l'accent sur son universalisme vers l'Est, l'Occident et le tiers-monde.

En choisissant pour pape le cardinal Wojtyla, l'Eglise catholique ne reconnaît pas seulement ses qualités personnelles, elle reconnaît aussi le travail de l'Eglise polonaise — son travail organique, — un travail quotidien.

L'Eglise en Pologne, ce n'est pas seulement Czestochowa et ses foules de pèlerins, admirés des étrangers, l'Eglise en Pologne, c'est un travail à la base après Vatican II. C'est la catéchisation des enfants et des jeunes, c'est la création de salles de catéchisme près des églises. Ce sont les religieuses recopiant laborieusement, à la machine, les manuels et les compléments scolaires nécessaires à la catéchisation des enfants et à l'instruction religieuse des jeunes. C'est la préparation au mariage. C'est le combat pour la vie des enfants à naître. C'est la lutte dans tous les secteurs de la vie sociale, pour le sensus catholicus *— face à la doctrine athéiste officielle.*

La beauté de l'Eglise polonaise, ce n'est pas seulement les foules populaires bariolées, c'est aussi le rassemblement dans les églises de souvenirs nationaux de la dernière guerre. C'est aussi une documentation sur les problèmes importants dans la vie de la nation.

L'Eglise en Pologne, c'est le renouveau d'une institution datant du Moyen Age, le droit d'asile, qui offre un refuge à tous ceux qui luttent pour le droit de l'homme à une entière liberté. Croyants et non-croyants, adeptes d'autres religions, dissidents et adeptes d'autres confessions chrétiennes, marxistes même, brutalement écartés du pouvoir, tous ceux qui, désarçonnés, ne trouvent pas de soutien dans le système totalitaire, où le rôle directeur du parti est reconnu par la Constitution, où une catégorie sociale jouit de droits plus importants que les autres. Il suffit de rappeler qu'à Varsovie a eu lieu en 1977, dans l'église Saint-Martin, une grève de la faim d'intellectuels, militants du Comité de soutien aux ouvriers (KOR). Bien que les règlements de l'Eglise ne favorisent pas ce genre de manifestations, le droit des ouvriers au travail, à la grève, à la liberté, constitue une norme d'ordre supérieur, et dans cette affaire l'Eglise ne s'en est pas tenue aveuglément à la lettre des règlements. C'est une Eglise ouverte non seulement sur le plan intellectuel, mais ouverte avant tout aux problèmes quotidiens.

Une théologie de la liberté

L'Eglise en Pologne, ce sont des séminaires pleins, où le manque de vocations ne se fait pas sentir. Les séminaristes appelés sous les drapeaux et qui font le service militaire reviennent au séminaire. Dans les séminaires polonais, la formation des prêtres se fait sur des bases solides et sûres.

L'enseignement théologique développe une théologie de la liberté, et les canonistes mettent au point un nouveau type de rapport de l'Eglise à l'Etat, inconnu jusqu'à présent. L'enseignement du droit canon comporte une interprétation du monde moderne dans le camp socialiste. L'université catholique de Lublin, l'Académie de théologie catholique de Varsovie, l'institut théologique Congregationis missionis Saint-Vincent-de-Paul (Lazaristes) de Cracovie et les autres instituts religieux développent la pensée théologique d'une liberté totale de l'Eglise en Pologne et dans le monde entier.

En ce qui concerne l'œcuménisme, bien que le catholicisme soit la religion dominante en Pologne, des rencontres ont lieu avec d'autres confessions chrétiennes, ainsi que des offices œcuméniques. Les églises catholiques sont prêtées aux confessions qui n'ont pas de lieux de culte propres, avec beaucoup de bienveillance et de compréhension pour les besoins des chrétiens.

Ainsi, toutes les confessions, en Pologne, sont plus liées par la foi en un seul Dieu que séparées par les différences dogmatiques. L'Eglise polonaise est en train de vivre d'incroyables métamorphoses internes.

En leur temps, l'épiscopat polonais, les cardinaux polonais, et l'actuel pape Jean Paul II, ont attiré l'attention sur le fait que c'est dans son travail quotidien qu'il faut regarder et juger l'Eglise polonaise.

Il me semble que les commentaires de la presse occidentale considèrent l'Eglise polonaise comme une Eglise traditionnelle, attentifs à la foi du peuple polonais, sans voir une seule chose, à savoir que l'Eglise polonaise a une importante réserve d'intellectuels catholiques qui, de par leur présence dans un monde d'athéisme politique, apprécient plus profondément l'attitude rationaliste dans cette lutte et le besoin d'une foi profonde, de la grâce et de la prière.

Sur le plan des rapports de l'Eglise et de l'Etat, depuis quelques années des contacts réguliers ont été rétablis entre l'Etat polonais et le Saint-Siège. Mais on peut considérer qu'un accord ou un modus vivendi *formel ne sont pas pour demain, car l'épiscopat polonais, dont faisait partie l'actuel pape Jean Paul II, y pose une condition : la reconnaissance par l'Etat polonais du statut de droit public de l'Eglise catholique romaine en Pologne. Ce qui a une énorme signification, car bien des questions seraient réglées au bénéfice de l'Eglise polonaise. L'Eglise catholique cesserait d'être traitée, sur le plan juridique, comme une coopérative ou toute autre entreprise commerciale.*

Un phénomène dans le camp socialiste

Ainsi, en maintenant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, sur la voie de règlements internes, comme actes unilatéraux émanant de l'Etat avec l'accord tacite de l'épiscopat et l'approbation du Saint-Siège, bien des problèmes importants peuvent être réglés, avant qu'on en arrive à un accord bilatéral international entre l'Etat de la République populaire de Pologne et le Saint-Siège. C'est l'apparition d'un nouveau type de rapport entre l'Eglise et l'Etat dans les pays socialistes, inconnu jusqu'à présent dans l'enseignement du droit canon.

La nation entière, excepté les communistes, traite l'épiscopat polonais comme son authentique représentant, car elle ne peut manifester une authentique représentation nationale dans des élections libres.

La société polonaise regrette que l'Eglise catholique, qui a contribué à l'élaboration de la culture polonaise pendant des siècles, n'ait pas accès aux médias, aujourd'hui. L'épiscopat polonais ne reconnaît officiellement que trois publications, y compris Tygodnik Powszechny, *ce qui représente cent quatre vingt dix mille exemplaires, alors qu'il y a une énorme demande pour une presse authentiquement catholique, qui se compte par millions. L'épiscopat polonais, dans une lettre pastorale signée par les cardinaux, et donc par le pape Jean Paul II, réclame, entre autres postulats, l'autorisation d'éditer pour l'instant au moins un quotidien catholique.*

L'Eglise catholique de Pologne est un phénomène dans le camp socialiste tout entier, elle qui, appréciant son appartenance à la culture latine de l'Occident, n'a pas succombé au culte des biens temporels et ne voit pas dans la seule consommation les fins essentielles de la société. Les Polonais apprécient la technologie occidentale dont ils profitent volontiers, la payant parfois en contrats trop avantageux, mais ils refusent d'enterrer les problèmes idéaux et moraux, en échange de technologie et de prêts. Les évêques polonais, et parmi eux l'actuel pape, Jean Paul II, ont souligné que nous estimons à son juste prix tout ce qui accroît le bien-être de la société polonaise, mais que nous ne pouvons nous désintéresser de problèmes d'ordre plus important — des impondérables — et qu'en cette matière nous attendons l'appui de l'Occident, dans la pensée évangélique : « L'homme ne vit pas seulement de pain... »

L'Eglise polonaise est belle et magnifique dans son travail quotidien car elle lutte pour la culture, la civilisation, le style de vie et le statut d'une vie européenne commune, issue de la civilisation méditerranéenne et enrichie de la civilisation atlantique.

Jean Paul II, fils de cette terre polonaise et de l'Eglise universelle, se guidera toujours selon la vérité et la justice, ce que le cardinal Marty, archevêque de Paris, a souligné dans une interview télévisée, esquissant le portrait du pape. Fidèle à ces principes, il est vain de craindre que l'Eglise devienne un cheval de Troie pour l'Est, l'Occident et le tiers-monde.

(*) Avocat à Lodz.

Le Monde

étranger

LA CRISE EN IRAN

La suspension des exportations de pétrole risque d'entraîner une forte hausse des prix

La suspension des exportations de pétrole de l'Iran — déjà gravement perturbées ces derniers jours par des mouvements de grève — si elle devait durer bouleverserait le marché du « brut ». Quatrième producteur mondial, derrière l'U.R.S.S., les Etats-Unis et l'Arabie Saoudite, avec une production de 276,4 millions de tonnes (9,1 % de la production mondiale), l'Iran en est en effet le deuxième exportateur — derrière l'Arabie Saoudite, — ses ventes représentant environ le sixième de celles des pays membres de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole).

Les exportations iraniennes vers l'Europe couvrent le quart de ses besoins. Sur le Vieux Continent, le principal client de l'Iran est la Grande-Bretagne, suivie de la R.F.A., des Pays-Bas, de l'Italie, de l'Espagne et de la France, dont il est le quatrième fournisseur, derrière l'Arabie Saoudite (35 %), l'Irak (13 %) et Abou-Dhabi.

Le problème des approvisionnements n'est pas le plus préoccupant. Bon nombre de pays exportateurs, à commencer par l'Arabie Saoudite, disposent en effet de surcapacité, qui leur permettrait, au cas où la situation actuelle se prolongerait — et pour peu qu'ils en aient la volonté — de boucher le « trou » de la production iranienne, après une période de tension inévitable. En revanche, on s'inquiète beaucoup des conséquences que pourrait avoir l'arrêt des exportations iraniennes sur l'évolution du prix du « brut ».

Depuis plusieurs semaines, les prix se sont tendus sur le marché pétrolier. Les rabais ont disparu, les délais de paiement ont été raccourcis, et certains pays producteurs ont, semble-t-il, réduit leur production pour tirer parti des achats de précaution effectués par les compagnies à l'approche de la conférence de l'OPEP qui se tiendra le 16 décembre à Abou-Dhabi et au cours de laquelle devrait être décidée une hausse du prix de référence du « brut ».

Jusqu'à présent, la pression de l'Arabie Saoudite aidant, les spécialistes estimaient que la hausse serait modérée (entre 5 et 10 %). Mais la crise iranienne bouleverse la donne. Le camp des pays « durs » de l'OPEP, emmené par l'Irak, qui demande une hausse de 30 %, ne sera-t-il pas tenté de profiter de l'occasion qui lui serait offerte si les exportations iraniennes faisaient défaut pour imposer une hausse plus importante, alors même que le dollar continue de baisser sur le marché des changes ? L'Arabie Saoudite, privée de l'argument de la surproduction, pourrait-elle une fois de plus faire prévaloir son point de vue... contre les marchés ? Telles sont les questions que se posent aujourd'hui les milieux pétroliers et les pouvoirs publics. Déjà, on laisse entendre que la hausse décidée à Abou-Dhabi serait supérieure à 10 %. Certains parlent même d'une majoration de 20 %.

Ph. L.

LE PREMIER MINISTRE DÉNONCE LE « COUP MORTEL PORTÉ A L'ÉCONOMIE »

(Suite de la première page.)

Le gouvernement, qui s'efforce sans grand succès d'enrayer la dégradation de la situation, a poursuivi son entreprise d' « assainissement » en décidant, mardi soir, le transfert des fonds et des installations de la Société du Soleil et du Lion-Rouge (équivalent de la Croix-Rouge) et de l'organisation impériale des services sociaux au ministère de la santé. Le chah avait en effet ordonné qu'une commission spéciale examine la situation de toutes les fondations et institutions dirigées par des membres de la famille royale.

Le gouvernement a également annoncé qu'il prenait des dispositions pour garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire. Ces mesures arrivent manifestement trop tard et ne semblent guère impressionner la population, comme le montrent les imposantes manifestations qui continuent de se dérouler dans plus de trente villes, dont Ispahan, Qom, Chiraz et Abadan. Renforçant la thèse des opposants qui accusent des groupes de « provocateurs » d'allumer des incendies criminels et de procéder à ces actes de vandalisme, les étudiants d'Amol ont arrêté, dans la nuit de lundi, dix personnes qui ont déclaré travailler pour le commissariat de police de cette ville. Elles se trouvaient, selon le quotidien *Kayan International*, à bord d'une BMW immatriculée à Téhéran et transportant une grande quantité d'armes et de bombes incendiaires. Depuis quatre nuits, les étudiants faisaient des rondes systématiques, des rumeurs ayant laissé entendre que des *« gens de l'extérieur »* viendraient mettre le feu aux magasins et aux bazars.

PAUL BALTA.

● *A Washington, de brefs affrontements* ont opposé, mardi 31 octobre, devant la Maison Blanche, la police à des manifestants venus protester contre la réception par le président Carter du prince héritier iranien. Officiellement, le président rencontrait le prince, qui suit un stage de pilotage au Texas, *« à l'occasion de son dix-huitième anniversaire »*. — (A.F.P.)

● *M. Leonid Brejnev* a adressé au chah d'Iran un télégramme de « félicitations » à l'occasion de la fête nationale iranienne, a annoncé lundi 31 octobre l'agence Tass. Le chef du P.C. et de l'Etat soviétiques exprime dans ce message ses *« vœux de succès et de progrès au peuple iranien ami »*. *(A.F.P.)*.

LA NÉGOCIATION ISRAÉLO-ÉGYPTIENNE

Jérusalem impute à Washington le « freinage » des pourparlers

De notre correspondant

Jérusalem. — Malgré l'annonce de « progrès » après la reprise, le 31 octobre, des rencontres tripartites à Blair-House, les négociations continuent d'être marquées par le différend israélo-américain, soudainement aggravé la semaine dernière par la décision prise à Jérusalem de renforcer les implantations israéliennes en Cisjordanie. Les gouvernements israélien et américain semblent se livrer à une petite guerre des nerfs.

La Maison Blanche a fait savoir, le 31 octobre, que M. Carter restait très « irrité » par les dernières prises de position israéliennes — considérées comme un « camouflet » — et a laissé clairement entendre qu'il n'était pas question d'une entrevue entre MM. Carter et Begin à l'occasion du voyage de ce dernier à New-York. M. Begin a quitté Israël ce mercredi matin pour un séjour privé aux Etats-Unis, avant de se rendre en visite officielle au Canada. Pour sa contribution à la paix, il doit recevoir à New-York, le 2 novembre, un prix remis par le Conseil national des Eglises (ce prix a été également attribué au président Sadate, qui sera représenté par l'un de ses collaborateurs). Seule une rencontre entre M. Begin et le secrétaire d'Etat, M. Cyrus Vance, a été prévue.

D'autre part, on a « apprécié » à Jérusalem, à sa juste valeur, le fait que la Maison Blanche ait pris le soin, ces derniers jours, de faire l'éloge de M. Harold Saunders, secrétaire d'Etat adjoint, dont les propos tenus lors de sa récente tournée au Proche-Orient avaient provoqué la colère des Israéliens. M. Saunders, lui-même, a souligné, le 30 octobre, devant des représentants des communautés juives américaines, que ses remarques sur l'interprétation américaine des accords de Camp David à propos de l'avenir de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est, étaient tout à fait conformes à la position officielle de son gouvernement et reflétaient exactement l'opinion personnelle du président Carter. En outre, l'envoi d'une mission du Pentagone, chargée d'étudier le montant de l'aide américaine après le retrait israélien du Sinaï, a été ajourné sans explication.

M. Begin a réaffirmé mardi soir (*le Monde* du 1er novembre) que Jérusalem resterait à jamais la capitale *« réunifiée »* de l'Etat d'Israël. Avec ironie, le premier ministre a ajouté : *« Je précise à mon ami Carter que Jérusalem est la capitale d'Israël au même titre que Washington est celle des Etats-Unis. La seule différence est que Washington existe depuis deux cents ans, alors que Jérusalem existe depuis plus de trois mille ans. »*

Quelques heures plus tôt, le gouvernement israélien avait fixé le budget du renforcement des implantations en Cisjordanie. Celui-ci serait de près de 600 millions de livres (1 F = 4,60 livres) et prévoit la construction de cinq cents nouvelles unités de logements. Selon ce projet, le nombre des colons israéliens en Cisjordanie, qui est actuellement de sept mille, devrait s'élever à près de dix mille. Mais de nombreux observateurs en Israël continuent de penser que cet objectif sera difficile à atteindre — sinon impossible, — le recrutement de volontaires devenant de plus en plus problématique (*le Monde* du 31 octobre).

Enfin, un certain nombre d'insinuations et de rumeurs malveillantes à l'encontre des Etats-Unis sont distillées depuis quelques jours par les milieux gouvernementaux de Jérusalem. Ces allégations, dont la presse locale se fait l'écho, peuvent se résumer ainsi : si les négociations de Washington ont récemment marqué le pas, ce n'est pas tant le fait des Egyptiens et des Israéliens que celui des Américains : en dépit des dernières divergences, notamment sur la question du *« lien »* entre l'application du traité de paix et des progrès sur la définition du statut futur de la Cisjordanie, Egyptiens et Israéliens auraient été prêts depuis plusieurs jours à conclure un accord, mais la Maison Blanche aurait *« ralenti la procédure »* et *« freiné »* la bonne volonté de la délégation égyptienne.

Cette argumentation paraît fragile car — M. Dayan l'a reconnu — c'est l'intervention directe du président américain qui a permis d'éviter l'impasse dans laquelle se trouvaient les pourparlers il y a une dizaine de jours. Et c'est encore M. Carter — M. Sadate l'a dit — qui a empêché le rappel de la délégation égyptienne à la fin de la semaine dernière. D'ailleurs, le président américain a déjà prouvé à de multiples reprises qu'il faisait du succès de ces négociations une affaire personnelle.

FRANCIS CORNU.

LA CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE DU SOMMET DE BAGDAD

Partisans et adversaires de sanctions contre l'Égypte paraissent s'orienter vers un compromis

De notre envoyé spécial

Bagdad. — La conférence des ministres arabes des affaires étrangères, destinée à préparer le sommet qui commence le jeudi 2 novembre, devait entériner, ce mercredi, un document de travail unique élaboré dans la nuit par un comité spécial de rédaction.

Formé de l'Irak, de la Syrie, de l'O.L.P., de la Jordanie, du Koweït et de la Tunisie, le comité a travaillé à partir de cinq projets de documents présentés par les mêmes pays (à l'exception de la Tunisie) et l'O.L.P. Le texte mis au point constituerait un compromis entre les thèses des deux blocs qui, d'ores et déjà, et avant l'entrée en scène des chefs d'Etat, s'opposent à Bagdad.

Le clivage est net et sépare partisans et adversaires de sanctions contre l'Egypte : faut-il en prendre, comme le réclament la Syrie et l'O.L.P. au nom des principes de la Ligue arabe, ou éviter de pénaliser le peuple égyptien, qui a constamment consenti de lourds sacrifices pour la cause arabe, et de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Egypte, ainsi que le soutient le document de travail koweïtien, manifestement inspiré par l'Arabie Saoudite ?

Tout le monde, certes, s'entend pour condamner les accords de Camp David, mais certains, dans le sillage des Saoudiens, les considèrent comme simplement *« insuffisants »*, et d'autres, suivant en cela la Syrie, veulent s'y opposer par tous les moyens pour éviter qu'ils ne constituent l'amorce d'un processus *« menant à une hégémonie américano-israélienne sur le monde arabe »*.

Dans le premier camp figurent l'Arabie Saoudite, les pays du golfe conservateurs (Koweït, Bahreïn, Oman, Emirats arabes unis, Qatar, Yémen du Nord), le Soudan, le Maroc, la Somalie, Djibouti, et, bien que sa position soit plus ambiguë, la Jordanie. Dans le second, on trouve le Front de la fermeté (Syrie, Libye, Algérie, Yémen du Sud et O.L.P.). L'Irak, pays hôte, joue les médiateurs, ce qui lui interdit d'afficher une position très « dure ».

Les débats ont parfois été d'une *« franchise blessante »*, comme l'écrit le journal *As Safir*, de Beyrouth (palestino-progressiste). Ainsi, répondant à la thèse saoudienne, le ministre syrien des affaires étrangères, M. Khaddam a déclaré, s'adressant à ses collègues des pays du golfe : *« Consultez donc vos consciences au lieu d'exprimer l'opinion de vos gouvernements qui sont aliénés. Vous considérez la condamnation de Sadate comme une ingérence dans les affaires intérieures de l'Egypte, mais ne considérez-vous pas qu'en disposant des droits et de la terre de quatre pays arabes, Sadate s'est ingéré dans leurs affaires intérieures ? »* Et M. Farouk Kaddoumi (O.L.P.) d'ajouter : *« Si les accords de Camp David ne sont pas contrecarrés avec vigueur, Israël ne s'arrêtera qu'en arrivant à la Mecque et Yasreb. »* A quoi l'émir Saoud El Fayçal a répondu : *« La Mecque et Yasreb ont des hommes pour les défendre, et les richesses pétrolières pour leur en donner les moyens. »*

Malgré cette véhémence, la tendance est au compromis. Celui qui se dessine aurait les contours suivants : condamnation verbale des accords de Camp David ; « sanctions » limitées à la décision de transfert du siège de la Ligue arabe du Caire vraisemblablement à Tunis, transfert qui deviendrait exécutoire seulement après la signature du traité de paix égypto-israélien. Cela donnerait satisfaction à la Syrie sans gêner outre mesure l'Egypte et sans la mettre au ban de la nation arabe par un boycottage ou une exclusion ; constitution d'un fonds annuel de 9 milliards de dollars où la part de l'Egypte — 5 milliards — serait provisoirement gelée en attendant qu'elle se prononce définitivement sur la « paix séparée » avec Israël.

LUCIEN GEORGE.

Israël

Les augmentations de prix provoquent une vague de grèves

De notre correspondant

Jérusalem. — Après une série de décisions économiques prises la semaine dernière, le gouvernement de M. Begin s'apprête à faire face à une vague de grèves et à un mouvement d'agitation sociale d'une ampleur sans précédent depuis son accession au pouvoir en mai 1977.

Vendredi 28 octobre, le ministre des finances a annoncé une série de hausses de prix que l'on n'attendait pas avant les élections municipales du 7 novembre et qui sont beaucoup plus importantes que prévu. Le prix du carburant augmente de 18 à 25 % et les tarifs de l'électricité de 14 %. Ces augmentations vont avoir une répercussion immédiate sur le niveau général des prix, qui pourraient faire un bond de 3,5 % selon les premières estimations et accélérer une inflation déjà galopante qui, d'après certains économistes, devrait dépasser le seuil des 50 % à la fin de l'année.

Dimanche, la tension s'est aggravée après le conseil des ministres, qui a décidé de maintenir à 15 % le plafond des augmentations de salaires, alors que la Histadrout (centrale syndicale unique) demandait de manière pressante que ce plafond soit fixé de 20 à 25 % pour compenser l'accroissement rapide du coût de la vie.

L'accord passé au printemps dernier entre le gouvernement et la Histadrout paraît désormais rompu. (Le ministre des finances s'engageait à réduire l'escalade des prix en maintenant les subventions pour les produits de première nécessité, tandis que les syndicats acceptaient que les salaires n'augmentent pas de plus de 15 %.) Le secrétaire général de la centrale, M. Yeroham Meshel, a déclaré que *« la confrontation était désormais inéluctable »*, laissant entendre qu'il n'était plus possible d'éviter une vague de grèves, notamment dans le secteur public. Les syndicats d'enseignants, qui réclament des augmentations de l'ordre de 35 %, ont décidé il y a une quinzaine de jours de déclencher une grève illimitée à partir du 12 novembre.

Depuis lundi, le personnel des postes et télécommunications a cessé le travail. Il n'y a plus de courrier, certaines liaisons téléphoniques sont interrompues, et la radio et la télévision ont cessé leurs programmes.

Pour tenter d'enrayer ces mouvements, le gouvernement a encore durci sa position le 31 octobre en déclarant qu'il était prêt à prendre des mesures autoritaires, menaçant particulièrement de recourir à des réquisitions d'office pour éviter la paralysie de certains services. Il a également fait savoir que les jours de grève ne seraient pas payés — ce qui est exceptionnel en Israël.

F. C.

AFRIQUE

Algérie

LE PROJET DE BUDGET DONNE LA PRIORITÉ AUX MESURES SOCIALES

(De notre correspondant.)

Alger. — Ouvrant sa session d'automne, l'Assemblée populaire nationale a entamé, le lundi 30 octobre, l'examen du projet de loi de finances pour 1979. Ce texte fixe le budget général de l'Etat à 36,7 milliards de dinars, soit une augmentation de 13 % par rapport à l'an dernier. Les dépenses de fonctionnement s'élèveraient à 20,4 milliards de dinars (+ 12,7 %) et celles d'équipement à 16,3 (+ 14 %). Les recettes prévues se montent à 36,9 milliards de dinars, ce qui assure largement l'équilibre du budget.

Comme en 1978, l'accent a été mis sur la formation et l'éducation, ainsi que sur les dépenses à caractère social. Plus significatives des intentions du gouvernement sont les mesures proposées, d'une part pour réformer la fiscalité, d'autre part pour concrétiser la priorité accordée à l'habitat.

L'impôt sur les salaires, appliqué sur la base d'un barème élaboré en 1965 va être très modifié et s'appliquera désormais à la quasi-totalité des revenus salariaux.

Par ailleurs, M. Benyahia, ministre des finances, a annoncé que les abattements pour charges de famille seraient réduits pour les revenus salariaux et supprimés pour les autres. C'est là un indice supplémentaire de la préoccupation des autorités devant une progression démographique qui annule en grande partie les efforts de développement. — D. J.

République Sud-Africaine

Le scandale du département de l'information rebondit

De notre correspondante

Johannesburg. — Chaque jour amène une nouvelle pièce au scandale dans lequel sont compromis les responsables de l'ancien département de l'information. Dévoilé à l'origine par des journaux anglophones d'opposition, il est à présent repris par les quotidiens afrikaans progouvernementaux. La presse sud-africaine accuse le département de l'information d'avoir secrètement utilisé plus de 10 millions de rands (1 rand = 4,50 F) de fonds publics pour lancer et soutenir le journal anglophone *The Citizen*. Créé en 1976 par M. Louis Luyt, directeur d'une compagnie mise en difficulté l'an passé après un différend avec la société française Gazocéan, *The Citizen* avait pour but de briser le monopole de l'opposition dans la presse anglophone. M. Luyt a dû revendre le quotidien au début de 1978, mais les noms de la plupart des actionnaires restent toujours inconnus.

Les journaux demandent également au gouvernement que soit révélée où sont passés les 13 millions de rands, qui, destinés au *Citizen*, ont mystérieusement disparu *« dans les caisses d'une société privée traversant des difficultés financières »*.

La presse anglophone et afrikaans affirme également que M. John McGoff, propriétaire d'une chaîne de journaux conservateurs aux Etats-Unis, aurait reçu du département de l'information 10 millions de rands pour acheter le *Washington Star*. L'opération ayant échoué, M. McGoff aurait gardé deux ans cet argent avant de le rembourser, avec des intérêts, par l'intermédiaire d'une banque suisse. Les journaux demandent encore où est allé et argent.

Aujourd'hui, l'opposition demande la démission de M. Connie Mulder, qui détenait jusqu'en septembre le portefeuille de l'information et est désormais chargé des affaires africaines. M. Mulder a maintes fois affirmé que l'Etat n'avait jamais financé *The Citizen*.

Le premier ministre, M. Pieter Botha, a, dans une interview télévisée mardi 31 octobre, refusé de faire tout commentaire aussi longtemps que le résultat de l'enquête en cours ne sera pas connu. — C. C.

● *M. Jacques Soustelle*, ancien ministre français, en visite en Afrique du Sud, estime qu' *« un appui occidental à une politique de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud serait peu sage, car ces sanctions nous feraient autant, sinon plus de mal qu'à ce pays »*.

M. Soustelle, qui a conduit pendant deux semaines une délégation privée de l'industrie française, a déclaré mardi 31 octobre que *« dans le cas de l'Afrique du Sud, les sanctions ne seraient pas le meilleur moyen d'encourager ce pays dans la voie du changement et des réformes en matière de relations raciales »*. — (A.F.P.)

AMÉRIQUES

Brésil

A L'APPROCHE DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Le gouvernement est embarrassé par les grèves de Sao-Paulo

De notre correspondant

Rio-de-Janeiro. — Le climat social se détériore à nouveau au Brésil. Les ouvriers du plus grand syndicat du pays, celui des métallurgistes de Sao-Paulo, ont commencé, le lundi 30 octobre, une grève générale illimitée pour des revendications salariales. Quelque deux cent cinquante mille travailleurs ont arrêté le travail dans environ dix mille entreprises. C'est le mouvement le plus important depuis les grandes grèves de mai 1978, alors que ces dernières avaient essentiellement touché les faubourgs industriels, cette fois, c'est la métropole elle-même qui est affectée. Un autre arrêt de travail atteint la principale zone industrielle de Belo-Horizonte, celle de Betim, où il touche huit mille ouvriers, essentiellement du secteur automobile.

Le pouvoir est embarrassé par ce mouvement de Sao-Paulo. De toute évidence, à moins de quinze jours des élections législatives, le gouvernement n'est guère enclin à prendre des mesures impopulaires, alors que la position du parti gouvernemental Arena est particulièrement délicate dans l'Etat de Sao-Paulo. Les autorités ont jusqu'ici tenté de se maintenir à l'écart du conflit, en incitant travailleurs et employeurs à se mettre d'accord sans l'intervention de l'Etat. La grève est cependant illégale aux termes de la législation existante.

Confusion du côté patronal

Du côté patronal, c'est apparemment la confusion. Plusieurs entreprises ont adopté une attitude dure, suspendant des milliers de travailleurs et les menaçant de réviser leur contrat comme la loi les y autorise. La police militaire est présente à la porte de plusieurs usines. Les milieux industriels critiquent l'« attentisme » du gouvernement. Celui-ci fait valoir que le patronat de Sao-Paulo, qui critique perpétuellement l'intervention de l'Etat dans la vie économique, peut difficilement faire appel à lui dès qu'un mouvement de grève affecte la région. Il estime que le principe de négociation directe entre employeurs et salariés, tant invoqué à Sao-Paulo, doit maintenant prévaloir.

L'actuel mouvement devrait accentuer les contradictions au sein des organisations patronales de la grande métropole brésilienne, et notamment la FIESP, la Fédération des industries de l'Etat de Sao-Paulo. Divers chefs d'entreprise considèrent que l'actuelle direction de la FIESP, connue pour son conservatisme, n'est guère à même de faciliter une évolution dans les relations de travail qui apparait de plus en plus indispensable.

Tout le monde est d'accord sur un point : l'actuelle législation sur la grève, adoptée après le coup d'Etat militaire de 1964 doit être révisée. Le développement économique de la région de Sao-Paulo fait apparaître comme plus archaïques encore des dispositions qui interdisent la grève dans les secteurs « essentiels », et, dans les autres, la subordonnent à une série de conditions préalables qui la rendent pratiquement impossible. Le maintien de cette loi, et d'une façon plus générale d'une législation syndicale directement inspirée de l'Italie mussolinienne, semble en tout cas contradictoire avec l'ouverture politique réelle que le président Geisel a amorcée.

THIERRY MALINIAK.

Le Canada en question

III. — La société Alberta and Co

De notre envoyé spécial BERNARD FÉRON

Dans ses premiers articles (« le Monde » du 31 octobre et du 1er novembre), notre envoyé spécial a analysé l'évolution de la politique du gouvernement « indépendantiste » du Québec. La victoire du parti de M. Lévesque en 1976 a cependant incité les gouvernements des provinces anglophones du Canada à réviser leurs relations avec l'autorité fédérale. La Colombie britannique entend être mieux représentée à Ottawa, là où se prennent les décisions. En revanche, l'Alberta met l'accent sur l'accroissement des pouvoirs des provinces et le dépérissement de la bureaucratie fédérale.

Edmonton. — Le nom indique qu'une page de la conquête du sol a été écrite en ce lieu, loin du sud, déjà, où se concentre la population canadienne. En 1978, Fort-McMurray revient dans l'histoire : 400 kilomètres la sépare d'Edmonton. Elle fut mal traitée par le chemin de fer : il faut deux jours pour se rendre, par ce moyen, dans la capitale de la province. Heureusement il y a la route et surtout l'avion, avec plusieurs liaisons quotidiennes par Boeing. Des maisonnettes de bois s'élèvent dans un paysage humide, boisé et quelque peu valonné. Un building de treize étages a quand même poussé au milieu d'un ensemble d'immeubles de quatre étages. Fort-McMurray comptait une quinzaine de milliers d'habitants au début des années 70. La population atteint maintenant le chiffre de 24 000. Ce n'est pas une mégapole, et pourtant elle a son journal quotidien *(To Day)*, sa station de radio et de télévision.

La fortune récente est née dans un quasi-désert. Il y a longtemps déjà des explorateurs avaient noté la couleur et la consistance du sable dans les parages. Puis des entrepreneurs essayèrent d'extraire du sable quelque trésor. La tâche dépassait leurs moyens. Après des années de tâtonnements, le secret du sable fut percé. La terre, ici, était imbibée de pétrole. Des compagnies privées achetèrent des concessions et se mirent à l'ouvrage. Elles allaient renoncer, car l'affaire n'était décidément pas rentable, lorsque le gouvernement fédéral se mit de la partie. Il prit par l'intermédiaire de Pétro Canada 15 % du capital d'une nouvelle société dont l'objet était l'exploitation des sables bitumineux de la vallée de l'Athabasca. Le gouvernement de la province d'Alberta acquit 13 %. Des compagnies privées se partagèrent le reste. Ainsi naquit en 1974 l'ambitieux projet de Syncrude qui devrait assurer au Canada une assez large autonomie en matière pétrolière.

Prolonger l'âge d'or

Une fois encore, le destin favorisait la province qui produit déjà 86,5 % du pétrole canadien, 84 % du gaz et environ le tiers des céréales. Ajoutons que le gouvernement d'Alberta est propriétaire de 85 % du gaz et du pétrole de la province. Le chantier Syncrude, qui entre peu à peu en activité, devrait lui permettre de prolonger l'âge d'or. Va-t-il s'enrichir davantage ? Pour l'instant, l'exploitation coûte très cher. Des grues enlèvent le sable sur une profondeur d'une quarantaine de mètres. Ce sable noirâtre est malaxé dans d'immenses machines qui extraient le coke, le souffre et une huile lourde qui est ensuite traitée selon le procédé traditionnel. Après ces épurations, le sable est restitué blanc. Il sera transporté là où on l'avait enlevé, et des arbres y seront plantés. Le pétrole ainsi obtenu ne peut, rivaliser avec celui qui vient des puits terrestres ou marins. Il semblait absurde de s'y intéresser au temps où l'on pompait l'or noir sans penser que les réserves allaient s'épuiser. Ce n'est plus le cas.

Grâce à ses réserves, l'Alberta, ce Texas du Canada, permet à la Confédération de satisfaire une bonne partie de ses besoins. La province est la première à en bénéficier. Le gouvernement a supprimé l'impôt sur les transactions et abaissé l'impôt sur le revenu. Il veut bien que les autres en profitent, notamment ceux qui, à l'est, sont défavorisés. Mais il entend poser ses conditions. M. Peter Lougheed, premier ministre, est, pour Ottawa, un partenaire plutôt incommode.

L'Alberta fut de 1935 à 1971 le fief du Parti du crédit social, une formation de droite. Les hommes, qui se perpétuaient au pouvoir, finirent par lasser l'électorat. M. Lougheed prit la direction du parti conservateur au moment où l'opinion souhaitait donner quelques vacances aux créditistes (les tories n'avaient alors aucun représentant au Parlement de la province, et jamais encore ils n'avaient formé un gouvernement à Edmonton). Il gagna les élections de 1971. Il eut la chance de venir aux affaires quand la province devint une puissance pétrolière, et le mérite de guider l'expansion. Aux élections suivantes, il obtint un triomphe, emportant 69 des 75 sièges de la Chambre provinciale. Des experts assurent qu'aux prochaines élections, il pourrait enlever la totalité des sièges.

Un conservateur sûr de lui

M. Peter Lougheed est un conservateur sûr de lui. Petit-fils d'un sénateur, il fit, avant de tâter lui-même de la politique, carrière dans la société Mannix. Il met une certaine coquetterie à rappeler que, même lorsqu'ils le critique âprement, beaucoup de gens l'appellent simplement Peter... Il apparaît d'abord comme le P.D.G. de la société Alberta and Co. Il entend débarrasser l'éducation de tout ce qui, à son sens, l'encombre inutilement. Les écoles devraient mettre l'accent sur les enseignements fondamentaux : l'anglais, les mathématiques, l'histoire, et cesser de s'occuper de matières qualifiées d'intérêt social : l'éducation sexuelle, l'enseignement du code de la route, c'est la besogne des parents. A eux de la faire bien ou mal. Il l'a dit l'an dernier à un congrès de pédagogues. Vous recevez de l'argent pour faire votre métier, pas pour autre chose.

Il n'est pourtant pas de ceux pour qui seule compte la rentabilité immédiate. Il sait que la richesse pétrolière, même avec l'appoint des sables bitumineux, ne durera pas. Il faut donc profiter de l'abondance et mettre en œuvre une stratégie, diversifier dès maintenant les activités afin que la prospérité demeure : lorsque le pétrole sera tari. Ainsi il a institué en mars 1976 un Fonds d'épargne-héritage de l'Alberta : 30 % des revenus que le gouvernement tire des richesses non renouvelables (gaz, pétrole) sont mis de côté et placés *« afin que les générations futures bénéficient du même niveau de vie que les générations actuelles »*.

C'est pourquoi il est âpre dans les négociations avec l'autorité fédérale. Ottawa entend que le pétrole de l'Alberta soit vendu, dans le reste du pays, à un cours sensiblement inférieur au prix mondial : ainsi les provinces déshéritées de l'Est peuvent-elles bénéficier de leur appartenance à la communauté. M. Lougheed, appuyé par les sociétés privées, veut que le prix de vente se rapproche le plus possible du prix mondial. S'il en allait autrement, dit-il, les compagnies chercheraient à obtenir pour leurs revenus un rendement à court terme et se désintéresseraient de la recherche de nouveaux gisements toujours aléatoire et coûteuse. Le premier ministre de l'Alberta veut encourager le goût du risque. Autre conflit : les tarifs des transports sont fixés à Ottawa de manière, disent les dirigeants d'Edmonton, à favoriser l'est — et l'Ontario — et à pénaliser l'ouest.

Les gouvernements albertains sont alors tout prêts à comprendre la révolte des indépendantistes québécois. Ceux-ci ont raison de proclamer qu'ils ne supporteront pas la tutelle d'Ottawa, de vouloir gérer eux-mêmes leur domaine. Il faut briser la Fédération telle qu'elle existe actuellement et qui est agencée de manière à assurer la prépondérance des gens de l'Ontario. Il faut préciser et étendre l'autonomie réelle de toutes les provinces. Pourtant, la solution des indépendantistes est inacceptable. M. Lougheed est catégorique : si le Québec veut se retirer de la Confédération, qu'il le fasse, mais qu'il ne compte pas sur nous pour une association. *« Nous sommes canadiens avant d'être albertains »*, dit-il souvent. Il prône seulement une modification profonde de la Constitution. Comment ?

Il ne s'agit pas tellement d'accroître à Ottawa la représentation des provinces : les délégués des Etats seront d'ailleurs très vite contaminés par la bureaucratie s'ils restent quelque temps dans la capitale fédérale. Il s'agit que dépérisse cette bureaucratie d'où vient tout le mal ; en diminuant son budget, en réduisant son pouvoir de décision. Et pourquoi, par exemple, au lieu de siéger à Ottawa, la Cour suprême ne se déplacerait-elle pas constamment d'une province à l'autre ?

Plus chacune de ses composantes sera forte et plus le pays en fin de compte sera puissant. Cette philosophie-là paraît convenir à une région qui se glorifie de sa nouvelle richesse, où les gens s'installent pour gagner de l'argent ; qui se targue de produire des biens réels malgré les tracasseries des producteurs de paperasses. Une profession de foi qui retient l'attention lorsque celui qui la professe peut dire sans risquer de passer pour un fanfaron : *« Nous devons être forts, nous devons être dynamiques. Nous sommes la province de l'énergie du Canada. »*

FIN

DIPLOMATIE

Ouverture d'une réunion d'experts sur le règlement pacifique des différends

De notre correspondant

Montreux. — En application des dispositions de l'Acte final de Helsinki, une réunion d'experts des trente-cinq Etats ayant participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) s'est ouverte mardi 31 octobre à Montreux, en vue d'examiner les possibilités d'élaborer un système de règlement pacifique des différends. En 1973 déjà, durant la phase préparatoire de la C.S.C.E. à Genève, la Suisse avait présenté un projet détaillé de règlement des différends par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation et d'arbitrage. Aucun consensus n'ayant pu se dégager sur cette première proposition, la Suisse fut chargée à Helsinki de convoquer une nouvelle réunion d'experts pour *« poursuivre l'examen et l'élaboration d'une méthode généralement acceptable de règlement pacifique des différends visant à compléter les méthodes existantes »*.

Pour tenter d'atténuer les réticences de certains Etats, un nouveau document de travail moins ambitieux a été proposé par la Suisse. Selon ce texte, il faut *« procéder pas à pas »* pour élaborer une méthode de règlement pacifique des différends acceptable par tous les Etats participants. Mais, en même temps, ce document de travail estime que *« sans un droit même minimum de recours à une tierce instance il ne saurait y avoir de progrès par rapport à la situation actuelle »*. Le minimum possible serait le droit de recours à une instance d'enquête, de médiation et de conciliation dont seule la procédure aurait un caractère obligatoire. Dans un premier temps, la procédure arbitrale pourrait être limitée à certaines questions non politiques et n'affectant pas les intérêts vitaux des Etats. Une fois adoptée une telle convention, elle pourrait être ultérieurement aménagée par de nouvelles conférences.

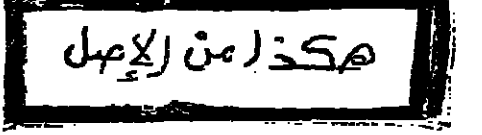
JEAN-CLAUDE BUHRER.

ÉLECTION DE CINQ JUGES A LA COUR DE LA HAYE

Nations unies (New-York) *(A.F.P.)* — Cinq nouveaux membres de la Cour internationale de justice de La Haye, organe des Nations unies, ont été élus mardi 31 octobre par l'Assemblée générale : MM. Roberto Ago (Italie), Richard Baxter (Etats-Unis), Abdullah Ali El Erian (Egypte), Platon Morozov (U.R.S.S.) et José Sette Camara (Brésil). Le mandat des nouveaux juges est de neuf ans à partir du 6 février 1979.

Outre ces cinq nouveaux membres, la Cour internationale de justice sera composée à partir du 6 février prochain de MM. Taslim Elias (Nigéria), Isaac Forster (Sénégal), André Gros (France), Manfred Lachs (Pologne), Hermann Mosler (R.F.A.), Nagendrah Singh (Inde), Shieru Oda (Japon), José Maria Ruda (Argentine), Salah El Dine Tarazi (Syrie) et Sir Humphrey Waldock (Royaume-Uni).





Japon

La réorganisation des « forces d'autodéfense » n'en modifie ni le caractère ni les missions

De notre correspondant

Tokyo. — Cette année, le défilé des forces d'autodéfense japonaises, samedi 28 octobre, pour l'anniversaire de leur création en 1954, a revêtu une signification particulière, en raison du contexte dans lequel il se situe. D'une part, le Japon est en période électorale — pour la désignation du futur premier ministre — et le débat sur la défense partage les politiciens. D'autre part, la question du « réarmement » nippon est à l'ordre du jour : on a beaucoup écrit, au Japon et à l'étranger, sur ce sujet. Enfin, au-delà de la question de la défense proprement dite de l'archipel, se profile une autre interrogation : le Japon va-t-il entrer dans le « club » des pays marchands d'armes ? La récente mise en garde adressée par le COCOM (organisme de contrôle des ventes de matériels dits « stratégiques » au bloc communiste) aux Japonais à la suite de leurs exportations en Chine d'équipements « ambigus », et apparemment pour prévenir une récidive, donne en outre à ce problème toute son actualité.

Une armée hors la loi

Si l'on s'en tient à la situation présente, il convient, sur ces deux questions, de nuancer les propos. D'abord en ce qui concerne le « réarmement ». Cette expression est un raccourci, commode sans doute, mais trompeur : il a, en effet, une connotation alarmiste et surtout historique, qui évoque quelque peu l'époque où les militaires étaient au pouvoir. Il est vrai que les Japonais, avec une mauvaise foi indéniable depuis la guerre, n'ont fait que rendre plus épineuse la question de leur défense. Baptiser d'une formule lénifiante « forces d'autodéfense » une armée qui compte aujourd'hui deux cent quatre-vingt-huit mille hommes et est, par son équipement, depuis 1976, la septième du monde, disposant d'un budget de 8 milliards de dollars, est une hypocrisie irritante. A cela s'ajoute que ces « forces d'autodéfense » sont, en dernière analyse, inconstitutionnelles. L'article 9 de la Loi fondamentale stipule, en effet : « *Il ne sera jamais maintenu de forces terrestres, navales ou aériennes, ou autre potentiel de guerre. Le droit de belligérance de l'Etat ne sera pas reconnu.* » C'est clair, inutile d'épiloguer, les « forces d'autodéfense » sont « hors la loi ».

Cette situation conduit certains politiciens de premier plan, comme M. Nakasone, à demander une révision de la Constitution pour « *la mettre en accord avec les faits* ». Cela dit, au-delà des aspects juridiques de la question, si l'on accepte la situation de fait (le Japon a une armée), peut-on pour autant parler de « réarmement » ?

Dans l'état actuel des forces militaires nippones et compte tenu de la mission qui leur est assignée, le mot paraît un peu fort. Pour l'instant, assurément, le Japon procède à une modernisation de son armée pour en renforcer l'efficacité mais dans les limites qui lui sont fixées : repousser une attaque conventionnelle limitée sur le Japon, dans le cadre du traité avec les Etats-Unis.

Tous les experts militaires à Tokyo en conviennent : dans leur état actuel, les forces militaires japonaises sont incapables de faire face à cette mission étant donnés l'imperfection de leur système de télécommunication, le manque de coordination entre les états-majors, etc. L'affaire du Mig-25 (en 1976, un pilote soviétique désirant demander asile aux Etats-Unis a posé son appareil au nord du Japon sans être intercepté) en témoigne. Cette modernisation de l'appareil défensif nippon passe par l'achat d'avions aux Etats-Unis : cent chasseurs F-15, quarante-cinq Orion, etc.

Les ventes d'armes

Parallèlement, le Japon revoit le fonctionnement de son Conseil national de la défense, organisme suprême en matière militaire, et surtout va aménager un système de coopération entre les états-majors américains et japonais. Jusqu'à présent, rien n'était prévu en matière de coordination des actions en cas de crise.

En définitive, tant sur le plan technique (« *modernisation et renforcement de l'efficacité* ») qu'opérationnel, le Japon n'a pas encore modifié la mission de ses forces militaires. Il est à noter que l'ensemble des nouvelles dispositions ne va pas dans le sens d'une plus grande indépendance de Tokyo sur le plan militaire mais, au contraire, conduit à un renforcement de l'intégration du système de défense nippon dans le dispositif militaire américain du Pacifique.

Washington souhaite assurément que le Japon se renforce militairement et assume davantage sa défense. En revanche, rien n'indique que, pour l'instant, les Américains désirent une extension du cadre de la mission assignée aux « forces d'autodéfense » nippones. Si les Etats-Unis se dégagent progressivement du Sud-Est asiatique et de Corée du Sud, leur présence demeure extrêmement importante au Japon actuellement.

La deuxième question sur laquelle il convient aussi de nuancer les jugements est celle du Japon « *nouveau marchand de canons* ». Pas plus qu'il n'est encore possible de parler dans le cas du Japon d'un « complexe militaro-industriel ». L'expression est un peu forte, à moins qu'on ne l'emploie pour pratiquement tous les pays industrialisés ! On ne peut, dans l'état présent de l'industrie des armes au Japon, affirmer qu'il va devenir un concurrent des actuels « marchands de mort ». Le jour, d'ailleurs, où des armes japonaises seront sur le point d'apparaître sur le marché, on peut compter précisément sur les concurrents pour dénoncer hautement les activités du Japon.

Pressions et précédents

Cela dit, il y a assurément des pressions sérieuses des milieux d'affaires qui voient une source de profit leur échapper et estiment que les commandes de l'agence de défense ne peuvent suffire à rentabiliser la production d'armes. Il y a aussi des précédents : les importantes fournitures d'équipements et d'armes bactériologiques à l'armée américaine au Vietnam, la vente, en septembre dernier, de goupilles de grenades aux Philippines par un industriel nippon, qui a d'ailleurs été arrêté. Dans l'état présent de la politique japonaise cependant, on voit mal comment le gouvernement pourrait assouplir sa législation sur les exportations d'armes — à moins d'une crise économique grave. Si une évolution, en revanche, est probable, c'est dans les rapports avec la Chine qui exerce des pressions très fortes sur Tokyo pour acheter du matériel militaire au Japon : sans remettre en cause les principes, le Japon vendra sans doute de plus en plus de matériels « ambigus » (ordinateurs, systèmes de télécommunications, etc.) aux Chinois.

Si l'on s'en tient donc aux faits, tant le « réarmement » nippon que la création d'un complexe « militaro-industriel » sont, pour l'instant, du domaine de l'extrapolation. Aussi longtemps que s'exercera sur les forces d'autodéfense un contrôle civil, comme c'est le cas, et que la présence américaine demeurera importante, on voit mal un accroissement du rôle et du poids des militaires dans la vie de la nation japonaise. Il reste qu'une évolution importante de l'opinion publique est notable ces dernières années à l'égard du fait militaire. Selon une enquête du cabinet du premier ministre, 80 % des personnes interrogées sont favorables à l'existence des forces d'autodéfense. La présentation en octobre, à Tokyo, de deux films centrés sur celles-ci (dont un, sous le titre *Un mois d'août sans empereur*, relate un coup d'Etat, qui échoue, perpétré par de jeunes officiers nippons manipulés par des mouvements d'extrême droite) témoigne de cette évolution.

Il y a aussi les vieux démons toujours vivants chez certains, dont l'écrivain Mishima, avec son armée privée d'éphèbes, fut l'exemple le plus spectaculaire. Actuellement, d'autres, dans la même veine, voudraient réintroduire l'esprit du Bushido (morale des samouraïs) dans l'armée nippone.

Le gouvernement a cependant réaffirmé son contrôle sur les forces d'autodéfense en relevant de ses fonctions, en août, l'un des plus hauts gradés du Japon, le général Kurisu, pour avoir déclaré que, en cas d'attaque surprise, les militaires devraient « *agir d'eux-mêmes* » sans attendre les ordres du premier ministre, ce qui revenait à placer l'armée en dehors du contrôle civil.

PHILIPPE PONS.

La japonologie en France

(Suite de la première page.)

Depuis la porte étroite des comptoirs hollandais de Nagasaki au dix-septième siècle, les Japonais ont toujours cherché à diriger la curiosité des étrangers. S'ils s'ouvraient aux techniques et à l'esprit importé de l'Occident, ils n'acceptaient pas pour autant de se montrer chez eux à découvert. Ainsi la sociologie et l'analyse historique du présent ont-elles été découragées pendant l'ère Meiji et interdites pendant la période militariste. Le Japon a l'habitude — par réserve ou par prudence — de se réfugier aux extrêmes dans la révérence exotique ou dans l'imitation parfaite.

Une complicité existe, objective, entre la pudeur japonaise et la japonologie extérieure préoccupée, elle aussi, de défendre son identité. Les japonologues, « enfants de la langue » comme disait Jacques Berque des arabisants traditionnels, insistent presque par nature sur la spécificité de leur domaine, sur le primat des explications de la tradition classique, sur l'unité de leur connaissance qui interdit une mise en relation avec les circonstances du présent, les pays et les civilisations voisines.

Aussi, derrière l'apparence d'un Japon maintenant précurseur de l'Occident à venir, derrière la société futuriste de l'organisation parfaite et de l'informatique, derrière la menace du partenaire commercial, l'Europe ne connaît encore que les références confuses d'un peuple trop mièvre ou trop cruel, celui de Madame Chrysanthème, du suicide de Mishima, de l'héroïsme des kamikazes ou des grâces de l'Ikébana. Ce Japon des mystères, impénétrable, garde à l'extérieur une image trop floue pour ne pas inspirer d'inquiétude. On perçoit mal sa culture en relation avec sa force économique. La « Japon Incorporated » est bien cette société anonyme dont n'apparaissent ni les fins ni les valeurs.

En vase clos

La japonologie française a grandi en vase clos, subissant la contagion du goût des spécialités étroites qui caractérise l'académisme japonais. Sa généalogie remonte, de grand maître en grand maître, avec des sectes et des hérésies, jusqu'à Charles Haguenauer qui, en 1930, fut le premier à en définir les limites et le contenu autour de ses propres spécialités : l'archéologie, la philologie, l'ethnographie et la linguistique.

Elle repose sur la tradition ancienne des études orientalistes où la France, en raison de ses ambitions coloniales, de sa curiosité pour les mondes différents, avait pris une avance particulière. Mais elle n'a subi ni les interrogations politiques de la décolonisation, comme les études indochinoises, ni la remise en cause fondamentale de la révolution chinoise qui a emporté certains secteurs de la sinologie dans les oppositions idéologiques de l'interprétation. La fondation, en 1924, à Tokyo d'un institut de recherches de haut niveau, la Maison franco-japonaise, a d'ailleurs, dès l'origine, contribué à isoler la japonologie des autres domaines de recherche de l'Ecole française d'Extrême-Orient.

Aujourd'hui la France forme peu d'étudiants en japonologie. Depuis cette année l'inscription de la langue japonaise comme langue à option au baccalauréat devrait ouvrir de nouvelles perspectives. Mille deux cents inscrits à l'Institut national des langues et civilisations orientales (dont bien moins d'une cinquantaine achève les trois années d'études), des étudiants dans les sections spéciales de Paris VII et l'université de Lyon III, quelques chercheurs à l'Ecole pratique des hautes études ou à l'Institut des hautes études japonaises du Collège de France constituent l'effectif des études japonaises.

Cela mérite quelques remarques. D'abord et pour d'évidentes raisons la plupart se consacrent à l'étude de la langue, sous-estimant peut-être l'intérêt d'autres méthodes d'approche qui pourraient utiliser notamment l'importante documentation sur le Japon déjà traduite en langues européennes. Rares sont ceux qui mènent des études parallèles en sciences humaines, en économie ou en droit. Aussi préfèrent-ils, dans leur découverte du Japon, se référer à la littérature, au théâtre, aux arts traditionnels.

Les cours spécifiques de civilisation japonaise abordent peu les problèmes contemporains, peut-être aussi parce que les étudiants trop littéraires ne sont pas préparés à l'analyse approfondie d'une situation qui requiert au moins la connaissance d'éléments de comparaison. Il faut citer bien sûr, outre une tendance en faveur du renouvellement, quelques exceptions encourageantes dont le Centre de recherches sur le Japon contemporain, qu'anime, à l'Ecole pratique des hautes études, Christian Sautter, ou les nouvelles sections de formation aux affaires organisées par l'Ecole des langues orientales et Paris-VII.

Le choix des boursiers des gouvernements français ou japonais qui poursuivent leur formation au Japon est statistiquement significatif. Sur le chiffre approximatif d'une trentaine, vingt-cinq s'adonnent à des études purement linguistiques ou traditionnelles (tissages, poterie, architecture ancienne, histoire, littérature, religion) et cinq à des disciplines plus contemporaines : économie-sciences humaines. Les trois boursiers culturels du plus haut niveau n'ont-ils pas choisi cette année comme thèmes de recherche : le conte de la tortue (conte chinois du douzième siècle), le bouddhisme de l'époque de Kamakura, les traités d'architecture à l'époque Edo ? Ce n'est certes pas la valeur de l'érudition qui est en cause, mais le monopole d'une orientation passéiste.

Un certain « boom » des études japonaises avait suivi à l'Ecole des langues orientales la perte d'enthousiasme ou de curiosité pour la Chine maoïste. Aujourd'hui progressivement la tendance à nouveau se renverse. On se trouve dans une situation paradoxale où, malgré l'importance croissante des relations économiques franco-japonaises, les japonophones trop littéraires ou formés sur les schémas inadaptés du passé ne parviennent pas à trouver un emploi.

Renouvellement

Dans d'autres pays européens, le renouvellement des études japonaises a connu jusqu'ici un plus grand succès. En Allemagne, les universités de Bochum, de Bonn ou de Berlin, en Angleterre, l'université de Sheffield (et le projet d'un institut de recherches lié à la London School of Economics et financé partiellement par les institutions japonaises), se consacrent pour l'essentiel à la connaissance du Japon contemporain. Il convient surtout d'insister sur la particularité des études allemandes ou anglaises, qui ajoutent la spécialisation japonaise à un éventail autrement déterminé de connaissances (droit, économie, sociologie, philosophie), alors que l'université française continue de faire la distinction entre la science noble, la japonologie qui s'adresse au Japon éternel, et la pratique vulgaire des études japonaises qui se compromettent avec d'autres sciences.

Au-delà d'une responsabilité partagée devant l'ordre mondial, au-delà d'une solidarité nécessaire entre puissances industrielles et libérales, le Japon et l'Europe doivent se reconnaître dans le défi commun qu'ils adressent au monde : comment des peuples si anciens, si jaloux de leur authenticité, peuvent-ils subir l'uniformité technique, se mêler aux autres et intégrer sans jamais le renier un passé qui est aussi leur force ?

Plutôt que de chiffrer des aigreurs, pressentir des ressentiments, il importe de redéfinir entre le Japon et l'Europe, dans une plus exacte compréhension mutuelle, cet espace commun d'ordre culturel autant que politique qui les rapprochera. Une telle tâche implique en France la réorientation des curiosités vers le Japon d'aujourd'hui, c'est-à-dire d'abord un bouleversement des facilités et des routines universitaires.

THIERRY DE BEAUCÉ.

Vietnam

MM. Le Duan et Pham Van Dong font une « visite officielle d'amitié » à Moscou

De notre correspondant

Moscou. — MM. Le Duan et Pham Van Dong, respectivement secrétaire général du parti communiste vietnamien et premier ministre, arrivent ce mercredi 1er novembre à Moscou pour une « *visite officielle d'amitié* ». Les dirigeants vietnamiens, qui sont salués dans la *Pravda* de ce jour par un long et élogieux article, pourraient rester en Union soviétique jusqu'aux fêtes du soixante et unième anniversaire de la révolution russe.

Même si les problèmes bilatéraux doivent tenir la première place dans les conversations entre les dirigeants soviétiques et vietnamiens, il est tentant de voir, dans cette visite, une réplique au récent voyage au Japon du vice-premier ministre chinois, M. Teng Hsiao-ping. Moscou et Pékin sont en effet engagés, en Asie, dans une course de vitesse dont le but est de rallier à leurs points de vue respectifs le plus grand nombre de soutiens. Les Soviétiques sont bien obligés de reconnaître qu'à ce jeu les Chinois ont marqué, ces derniers temps, beaucoup plus de points qu'eux-mêmes.

En Asie du Sud-Est, le Vietnam est actuellement — avec le Laos — le seul allié sur lequel l'Union soviétique puisse compter totalement. Il y a un an encore, intervenant lors de la séance solennelle marquant le soixantième anniversaire de la révolution d'Octobre, M. Le Duan avait jeté un froid en remerciant publiquement la Chine pour l'aide fraternelle accordée à son pays pendant la guerre contre les Américains. Ce temps paraît bien lointain. Dès le début du conflit entre le Cambodge et le Vietnam, puis du différend entre la Chine et le Vietnam, Moscou a pris fait et cause pour Hanoï ; face à un ennemi commun, les liens entre les deux capitales ne pouvaient que se renforcer, au point de transformer l'Etat indochinois en ce que la *Far Eastern Economic Review* de Hongkong a appelé « *un satellite soviétique à statut particulier* ».

Quelle que soit la responsabilité de l'U.R.S.S. dans la détérioration des relations sino-vietnamiennes, les intérêts stratégiques de Hanoï et de Moscou coïncident. Aujourd'hui, le Vietnam n'est pas seulement le fantassin de l'U.R.S.S. en Asie. Son propre intérêt le pousse à nouer des rapports amicaux avec les autres pays du Sud-Est asiatique pour éviter l'isolement face à la Chine et à son allié cambodgien. Pour Moscou, l'objectif est plus ambitieux, puisqu'il vise à créer sur le flanc sud de la Chine un ensemble d'Etats imperméables à l'influence chinoise. C'est pourquoi les Soviétiques ont soutenu bruyamment la proposition avancée par M. Pham Van Dong lors de ses récentes visites dans les pays de l'ASEAN (Association du sud-est asiatique) pour la création d'une « *zone de paix, d'indépendance et de neutralité* » dans cette région. Cette proposition vietnamienne apparaît comme une variante plus modeste du pacte de sécurité collective en Asie, auquel l'U.R.S.S. n'a pas renoncé, malgré les rebuffades qu'elle a jusqu'à présent essuyées.

Sur le plan bilatéral, les dirigeants vietnamiens vont sans doute chercher à obtenir de leurs interlocuteurs une augmentation de l'aide soviétique. Mise à mal par la guerre avec le Cambodge, la tension avec la Chine et les calamités naturelles, l'économie vietnamienne paraît de plus en plus dépendante des soutiens extérieurs.

Les Chinois, qui ont supprimé toute aide économique au Vietnam au printemps dernier, semblent satisfaits d'avoir passé le fardeau à l'U.R.S.S. (selon Pékin, l'aide chinoise au Vietnam s'est élevée à 10 milliards de dollars). L'adhésion du Vietnam au Comecon devrait permettre de répartir le poids entre les différents pays de la communauté socialiste ; mais les demandes vietnamiennes n'ont pas été reçues avec un enthousiasme débordant en Europe de l'Est. Le communiqué officiel publié à l'issue de la dernière réunion du comité exécutif du Comecon n'est même pas parvenu à le cacher.

DANIEL VERNET.

A TRAVERS LE MONDE

Chili

● LE COLONEL ROBERTO SOTO, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a accusé, mardi 31 octobre, l'Argentine d'avoir un comportement belliqueux et menaçant à propos du différend frontalier qui oppose les deux pays pour la possession de trois îlots dans le canal de Beagle, dans l'extrême sud du continent. Cette déclaration chilienne fait suite à la diffusion par l'Argentine, dans les pays latino-américains, d'un document dressant une liste des violations de l'espace aérien argentin qui auraient été récemment commises par les Chiliens. La tension entre les deux pays est vive, alors que la date limite des pourparlers qui ont lieu à Santiago sur le différend frontalier reste fixée au jeudi 2 novembre. — *(Reuter.)*

Chine

● LE SECRETAIRE AMERICAIN A L'AGRICULTURE, M. Bob Bergland, a quitté Washington mardi 31 octobre pour la Chine ; il sera reçu par MM. Yang I-kung, ministre chinois de l'agriculture et des forêts, et Li Chiang, ministre du commerce extérieur. La Chine importe une importante quantité de blé et de coton des Etats-Unis. Cette visite intervient au moment où certaines provinces chinoises, en particulier l'An-Houei, le Kiang-Sou, le Kiang-Si, et le Ho-Nan, connaissent la sécheresse la plus grave depuis le début du siècle. — *(A.F.P., Reuter.)*

Espagne

● UN DES TROIS EMPLOYES DU QUOTIDIEN *EL PAIS* blessés lundi 30 octobre par l'explosion d'un colis piégé, M. Andres Fraguas, est mort ce mercredi 1er novembre, dans la matinée, dans un hôpital de Madrid. Agé de dix-neuf ans, M. Fraguas travaillait dans la salle du courrier du quotidien madrilène. — *(A.F.P.)*

Ethiopie

● LES TROUPES ETHIOPIENNES ont récemment repris aux rebelles érythréens, selon Addis-Abeba, trois villes côtières au nord du port d'Assab sur la mer Rouge : Tiho, Eddi et Beylul. — *(A.F.P.)*

Rhodésie

● LE GOUVERNEMENT DE SALISBURY a décrété, mardi 31 octobre, une extension de la loi martiale qui affecte désormais près de la moitié du pays. Les nouvelles zones où elle s'applique représentent la quasi-totalité de la province de Matabeleland, dans le Sud-Ouest, région fortement infiltrée par les maquisards nationalistes.

D'autre part, les combats ont fait trente et un morts lundi, annonce-t-on officiellement. — *(Reuter.)*

Tunisie

● LE PROCES DES SYNDICALISTES TUNISIENS. — La chambre spéciale de cassation de la Cour de sûreté de l'Etat n'avait toujours pas rendu, ce mercredi 1er novembre, son arrêt concernant le pourvoi présenté par les anciens dirigeants syndicalistes condamnés le 10 octobre à des peines de cinq à dix ans de travaux forcés (*le Monde* du 11 octobre). Les avocats des condamnés se déclarent étonnés de ce silence étant donné qu'aux termes de la loi cette juridiction aurait dû faire connaître sa décision au plus tard le 24 octobre. — *(Corresp.)*

Union soviétique

● M. VLADIMIR SEMONOV, vice-ministre des affaires étrangères chargé des négociations SALT, va quitter son poste et être nommé ambassadeur à Bonn. M. Semonov est membre suppléant du comité central. — *(A.P.)*

Le Monde

politique

LES CONSULTATIONS DU PREMIER MINISTRE

Le M.R.G. veut mettre à l'épreuve la « volonté d'ouverture » du gouvernement

Après avoir reçu la semaine dernière les représentants du R.P.R. puis ceux de l'U.D.F., M. Raymond Barre a poursuivi les consultations que le chef de l'Etat lui a demandé d'engager (sur l'opportunité de limiter le cumul des mandats électifs, réglementer le financement des partis et instaurer un scrutin de type proportionnel dans les grandes villes), en s'entretenant mardi 31 octobre, à l'hôtel Matignon, avec une délégation du Mouvement des radicaux de gauche composée de MM. Michel Crépeau, président, Roger-Gérard Schwartzenberg, vice-président, et Jean Béranger, sénateur des Yvelines.

Les trois délégués du M.R.G. ont indiqué au chef du gouvernement qu'ils approuvaient sa démarche et que leur formation était favorable aux trois projets de l'Elysée. Ils lui ont exposé une proposition de réforme du système électoral visant à établir la proportionnelle pour les élections municipales dans les villes de plus de trente mille habitants *« dans l'attente de la proportionnelle pour les élections à l'Assemblée nationale et aux assemblées régionales »*.

Le comité directeur du M.R.G., qui s'est réuni le 28 octobre à Bordeaux, a adopté les suggestions présentées par M. André Dubosc, adjoint au maire de La Rochelle, membre du bureau national, suivant lesquelles pourraient être distinguées aux élections municipales l'élection de la municipalité composée du maire et des adjoints réglementaires — véritable gouvernement de la cité — et celle des cinq conseillers municipaux formant en quelque sorte le parlement de la ville. La municipalité serait élue au scrutin majoritaire sur liste bloquée, tandis que le reste du conseil municipal serait élu au scrutin de liste à la proportionnelle. Dans le cas où aucun n'atteindrait la majorité absolue au premier tour, seules les deux listes arrivées en tête pourraient se maintenir pour le second tour. Le M.R.G. estime que *« ce système assurerait une représentation de la minorité sans entraver la majorité qui conserverait les moyens de diriger »*.

En ce qui concerne la détention des mandats, la délégation a rappelé ses précédentes propositions : interdiction d'être investi d'un mandat national et de plus d'un mandat local, limitation du cumul des mandats locaux à deux, les fonctions de président d'un syndicat à vocation multiple d'un district ou d'une communauté urbaine devant échapper à ces règles. D'autre part, le M.R.G. demande que les mandats de député, sénateur, conseiller général, conseiller municipal, soient obligatoirement détenus dans le même département.

M. Crépeau a également présenté au premier ministre la proposition de loi sur le financement de la vie publique qu'il a déposée à l'Assemblée nationale le 28 juin dernier au nom des députés radicaux de gauche et des socialistes. Ce texte suggère notamment de plafonner les dépenses électorales (par exemple à 100 000 francs pour les élections législatives) et d'augmenter la participation de l'Etat en demandant à chaque contribuable *« une contribution civique annuelle de 5 francs »*.

« La balle est dans le camp du gouvernement »

Les délégués ont remis au premier ministre un document dans lequel le M.R.G. préconise également sept autres séries de mesures tendant à établir au Parlement *« de nouveaux rapports plus pacifiques et plus féconds entre la majorité et l'opposition »* :

1) L'allégement des sessions. Le M.R.G. propose notamment que la session d'automne débute le 15 septembre, celle de printemps le 15 février, et que les séances du vendredi et celles de nuit soient supprimées ;

2) Le développement des moyens d'information des parlementaires en permettant à ceux-ci, dans un premier temps, de bénéficier des services de l'INSEE, puis en créant une agence nationale de la statistique administrée par un conseil comprenant des membres de la majorité et de l'opposition ;

3) Le détachement de fonctionnaires auprès des groupes parlementaires pour les conseiller en matière économique, technique et juridique ;

4) La reconnaissance du droit des parlementaires de saisir ou de consulter le Conseil économique et social.

5.) L'application de la proportionnelle pour la composition des bureaux des commissions permanentes.

6) La modification de l'ordonnance de 1958 relative à la création de commissions d'enquête afin de donner à l'opposition le droit de faire aboutir ses demandes d'enquête *« sans dépendre du bon vouloir de la majorité »*, et, d'autre part, de rendre publiques les audiences des commissions.

7.) L'inscription à l'ordre du jour d'un nombre *« significatif »* de propositions de loi émanant de l'opposition, en accordant à celle-ci au cours de chaque session *« un quota de séances pour faire examiner des textes de son choix »*.

M. Crépeau estime que la réponse que fera le gouvernement à l'ensemble de ces *« dix propositions pour la démocratie »* permettra *« de voir si la volonté de dialogue, affirmée aussi bien par le président de la République que par le premier ministre, est une volonté réelle »*.

M. Crépeau a conclu : *« Le premier ministre nous a écoutés, j'espère qu'il nous a entendus. En tout cas, nous serons fixés dans les mois qui viennent. »*

M. Raymond Barre n'a pris aucun engagement. Les délégués radicaux de gauche non plus.

ALAIN ROLLAT.

● *Nominations.* — Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

M. François Marion, conseiller d'Etat, est admis, sur sa demande, à la retraite ;

Mme Suzanne Grévisse, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommée conseiller d'Etat en remplacement de M. François Marion.

Au Sénat

Vers une globalisation des subventions aux collectivités locales

En préambule à l'examen des deux projets de loi de finances sur la fiscalité locale qui doivent lui être soumis les 8 et 9 novembre prochains, le Sénat a débattu mardi 31 octobre d'une question de M. CHAZELLE (P.S., Haute-Loire) concernant plus spécialement les possibilités de crédit des communes. « *Comment*, s'est demandé l'orateur, *les collectivités locales peuvent-elles, avec 5 % de la fiscalité totale du pays, assurer 60 % de ses investissements ? Elles doivent emprunter.* » Or, pour les années 1973 à 1975, la part de l'emprunt dans l'investissement des collectivités locales a atteint 57 %, celle des subventions de l'Etat 10.4 %. En 1975, les collectivités locales ont emprunté 26 milliards de francs, soit une augmentation de 44,7 % sur 1974. Le poids de l'annuité de leurs dettes est passé de 109 francs par habitant à 182 francs. Cette charge atteint 20 % du produit de la fiscalité locale. M. Chazelle estime que la première réforme devrait consister à supprimer le lien qui existe entre la subvention de l'Etat et les possibilités d'emprunt des collectivités locales. Il souhaite même voir disparaître la notion de « dépenses subventionnables ». La seconde consisterait à globaliser les prêts, ce qui allégerait, dit-il, les procédures. Il se plaint en effet de ce que les fonds libres des collectivités locales restent en dépôt sans rémunération.

M. FRANÇOIS PRIGENT (Union centriste, Finistère) considère que les réformes de procédure qui viennent d'être proposées demeureront insuffisantes si les ressources des collectivités locales ne correspondent pas à leurs dépenses.

« Si les prêts privés ont pratiquement doublé, passant de 1 à 2 milliards environ, souligne M. BECAM, secrétaire d'Etat à l'intérieur, *pendant la même année les prêts de la Caisse des dépôts sont passés de 11 à 16 milliards, 1 milliard de plus d'un côté, 5 de l'autre. »*

Le secrétaire d'Etat reconnaît néanmoins que l'endettement des collectivités locales atteint un point limite. Il conteste pourtant qu'il y ait diminution constante des crédits, comme le dit M. Chazelle. « *M. Chazelle a affirmé*, observe-t-il, *que les collectivités locales assurent 60 % des investissements du pays avec 20 % seulement des recettes globales. Je lui demande : expliquez-moi comment ?... La vérité, c'est que l'Etat assume la différence sous des formes très diverses, à commencer par le paiement des frais de fonctionnement. »*

Au sujet de la prochaine loi-cadre sur les collectivités locales, M. Becam indique qu'elle ira dans le sens de la globalisation des subventions, réforme qui a été réclamée par les élus.

Vif mécontentement à propos du naufrage de l' « Amoco-Cadiz »

Les sénateurs débattent ensuite de six questions orales qui se rapportent toutes aux suites de l'affaire de l'*Amoco-Cadiz*. *« Qu'a-t-on fait pour prévenir le retour d'une telle catastrophe ? »*, demande M. LOMBARD (Un. centr., Finistère). La commission d'enquête sénatoriale qui avait défini sept directives d'action a le sentiment, souligne l'auteur, que quatre mois après le dépôt de son rapport, aucune politique globale de prévention contre la pollution marine n'a été mise en place ; les moyens budgétaires prévus sont dérisoires, estime-t-il.

Pour M. LE PORS (P.C., Hauts-de-Seine), l'essentiel du système antérieur, qui a prouvé son inefficacité, a été maintenu. La marine nationale n'est toujours pas le maître d'œuvre du dispositif de protection, comme l'avait demandé le Sénat.

« La prévention constitue le premier volet des mesures proposées par nous, déclare M. CHAUTY (R.P.R., Loire-Atlantique) : *rôle de la marine nationale, surveillance des côtes, coût des opérations, construction d'avisos et de remorqueurs de haute mer, cadre juridique de l'intervention des équipes héliportées, normes de construction des navires, rôle du Centre d'études de la pollution, réforme des plans Orsec et Polmar et moyens afférents. Tout cela est cher, mais n'est-il pas vrai ici plus que jamais que* « l'assurance n'est chère qu'avant l'accident » ? *Or, l'accident est mathématiquement probable à court délai si les mesures nécessaires ne sont pas engagées dans toute leur ampleur. L'opinion bretonne ne le pardonnerait jamais au gouvernement. »*

M. GIRAULT (R.I., Calvados), qui fut le rapporteur de la commission d'enquête, indique que celle-ci a demandé la prise en charge par les compagnies pétrolières d'une partie des frais de la lutte anti-pollution. « *Pourquoi*, dit-il aussi, *n'écoute-t-on pas le Sénat qui préconise de confier la responsabilité à la marine nationale pour ce qui se passe en mer, et au préfet du département pour le nettoyage à terre ! »*

M. LEGRAND (Gauche dém., Loire-Atlantique), demande au ministre s'il a songé aux dangers prévisibles que pourrait faire courir aux hommes l'explosion d'un méthanier.

M. PRIGENT (Un. centr., Finistère) a succédé, au Sénat, à André Colin qui présida la commission d'enquête. Il voudrait qu'on ne referme pas trop vite le dossier d'une « marée noire » qui a causé des dommages « incommensurables ».

M. PALMERO (Un. centr., Alpes-Maritimes), rapporteur de la commission Pollution marine de l'Union interparlementaire, qui s'est réunie les 9 et 10 octobre à Athènes, souligne combien la Méditerranée est vulnérable à ce danger.

Répondant aux orateurs, M. BECAM, secrétaire d'Etat à l'intérieur, déclare notamment : *« Le premier instrument de lutte contre la pollution sera désormais le centre spécialisé qui va être créé à Brest dès le début 1979. Ce sera un organisme permanent d'assistance et de conseil travaillant en liaison étroite avec le C.N.E.X.O. Un crédit de 4,2 millions de francs est prévu pour sa création et son fonctionnement l'an prochain, les compagnies pétrolières participent à cette dépense pour 1 million de francs. D'autre part, cinq millions de francs sont prévus au budget de l'intérieur pour cinq détachements de la sécurité civile, actuellement formés à Brignoles et à Paris, qui formeraient le premier échelon d'intervention. (...)*

» Au total, ce sont quelque 19 milliards de centimes qui ont déjà été dépensés ou le seront au cours de 1979. Nous persévérons dans nos efforts en vue d'une meilleure coordination avec les Britanniques et nous étudions avec les Italiens les possibilités d'utiliser des moyens de remorquage communs. La Méditerranée fait l'objet de toutes nos préoccupations et nous étudions notamment une politique méditerranéenne des dispersions. Les risques sur la Méditerranée sont bien moindres, mais les conséquences d'un éventuel accident y seraient, j'en conviens, bien pires et plus durables. (...) Le dispositif d'évaluation du dommage n'est pas interrompu, simplement un « suivi » *des dommages écologiques est indispensable : nous y procéderons avec le concours, notamment, du C.N.E.X.O. et des universités. (...) »* — A. G.

● *Les associations d'élus de l'Union des gaullistes de progrès (U.G.P.) et de la Fédération des républicains de progrès (F.R.P.)* viennent de se rencontrer *« en vue du regroupement des élus locaux gaullistes de gauche et d'opposition »*. A cette occasion, *« il a été décidé que de très prochaines assises nationales définiront les modalités du regroupement des élus gaullistes de gauche et d'opposition »*.

L'AVENIR DES DOM-TOM

M. Dijoud prépare un programme d'action pour les Antilles

M. Paul Dijoud a fait, mardi 31 octobre, au conseil des ministres, le point de la situation des départements d'outre-mer et des perspectives de leur développement économique. Le communiqué publié au terme du conseil précise à ce sujet la communication du secrétaire d'Etat aux DOM-TOM :

« Après avoir rappelé l'attachement de leurs habitants à la France, il a souligné l'importance qu'avait pour eux la départementalisation. Elle signifie, à terme, des conditions d'activité et de vie comparables à celles de la métropole en matière d'emploi, de logement et de protection sociale.

» Sur le plan économique, des progrès considérables ont été accomplis depuis 1958, mais les aspirations nouvelles manifestées par les populations, l'accroissement rapide du chômage, l'inquiétude des plus jeunes devant l'avenir, exigent qu'un nouvel élan soit donné. C'est une politique à long terme que le gouvernement doit s'efforcer de mettre en place, avec le concours actif de tous les ministères techniques.

» Au début du mois de décembre se tiendra, en Guadeloupe et en Martinique, une réunion des élus, des responsables socio-professionnels et de nombreux chefs d'entreprises en vue de définir un programme d'action pour le développement des Antilles. Ces deux départements doivent occuper une place éminente dans l'ensemble économique de l'Amérique centrale, et particulièrement des Caraïbes, où ils témoigneront de la vitalité de l'économie française.

» La Guyane bénéficie depuis quelques années des premiers résultats du « plan vert ». Il est apparu nécessaire d'en faire le point. Le développement des activités forestières et des industries qui en découlent exige que soient faits rapidement des choix pour les équipements d'infrastructures portuaires et routières.

» Saint-Pierre-et-Miquelon, compte tenu de la faiblesse de sa population et de sa situation géographique particulière, nécessite de nombreuses adaptations du statut départemental. Les négociations en cours avec le Canada seront activement poursuivies pour assurer le progrès économique de l'archipel dans le domaine essentiel de la pêche.

» La Réunion, qui accueille à la fin de la semaine le premier ministre, doit bénéficier de la relance de l'activité sucrière engagée par le gouvernement et du programme de rénovation rurale de la région des Hauts, qui vient de commencer.

» Les départements et territoires d'outre-mer, dans leur ensemble, font partie de la Communauté européenne, ce qui nécessite à la fois une adaptation des dispositions du traité à leur situation particulière et un nouvel effort pour tirer parti de cette possibilité.

» Le gouvernement déposera auprès de la Communauté avant la fin de l'année un mémorandum rappelant toute les préoccupations de la France pour la bonne intégration de l'outre-mer dans l'Europe. »

M. Chirac réclame un plan de développement pour la Martinique

De notre envoyé spécial

Fort-de-France. — M. Jacques Chirac a tiré, mardi 31 octobre, la conclusion de son voyage en Martinique.

Devant une foule de plusieurs milliers de personnes réunies près de Fort-de-France, à Saint-Joseph, dont le maire est M. Emile Maurice, président R.P.R. du conseil général, l'ancien premier ministre a réclamé un plan de développement économique de la Martinique, comme il en existe en Guyane. Le plan devrait notamment favoriser, selon lui, une relance de l'activité dans l'agriculture, l'artisanat, la moyenne industrie, et prévoir la création de sociétés de développement régional et même la construction d'une chaîne de montage d'automobiles. Le président du R.P.R. a particulièrement insisté sur la lutte contre le chômage, car, a-t-il dit, *« si la métropole trouve insupportable un taux de 5 % de chômeurs par rapport à la population active, il est intolérable que la Martinique en ait un de 20 % »*. Il souhaite que l'ensemble de la législation sociale métropolitaine s'applique dans les départements d'outre-mer.

Ainsi qu'il l'avait fait en Guyane, M. Chirac a très sensiblement accentué ses critiques et multiplié ses avertissements au gouvernement. Ses auditeurs ont vu dans ses propos une série de conseils, voire de consignes, donnés aux élus R.P.R. avant le colloque sur le développement des Antilles que M. Dijoud, secrétaire d'Etat, doit réunir le 5 décembre en Martinique et en Guadeloupe. Il a même souhaité le report de ce colloque afin que *« les choses soient mieux organisées et reçoivent un plus grand accord »*. Et il a assuré que tous les élus de la majorité étaient sceptiques quant à l'utilité de cette réunion. Mais M. Chirac s'est gardé de toute attaque directe contre les dirigeants de l'Etat, préférant leur adresser des recommandations et demandant qu' *« une volonté politique s'exprime clairement au sommet »*. Interrogé sur ce sujet par Radio Caraïbes International, l'ancien premier ministre a espéré que *« la détermination de la majorité influencera le gouvernement »*, et il a ajouté : *« Si véritablement nous n'aboutissions à rien, ce serait sans doute un* casus belli *à mes yeux »*, laissant ainsi entendre que la trêve qu'il a conclue avec le gouvernement pourrait être rompue.

Bien que se présentant comme le chef du R.P.R., M. Chirac a pourtant chaque fois souligné son appartenance à la *« majorité nationale »*. Il a offert un déjeuner aux responsables de toutes les formations de la majorité, saluant même le député U.D.F.-P.R. de la troisième circonscription, son *« ami Victor Sablé, absent de la Martinique mais qui sait l'amitié que je lui porte »*, ainsi que M. Raymond Mise, sénateur, maire de Case-Pilote et président de l'U.D.F. en Martinique. M. Chirac devait ensuite visiter la Guadeloupe.

ANDRÉ PASSERON.

Deux livres, deux réponses

Deux livres, deux réponses à une même question : que seront demain les départements français d'outre-mer ? Deux réponses diamétralement opposées publiées presque simultanément.

M. Jean-Emile Vié, conseiller-maître à la Cour des comptes, ancien secrétaire général des DOM (de 1971 à 1977), plaide dans *Faut-il abandonner les DOM ?* une fervente défense et illustration de la présence française en Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion. Fonctionnaire type, homme d'administration et de rigueur, serviteur farouche d'une idée de l'Etat carrée et autoritaire — comme il semble l'être lui-même — cet ancien préfet ne s'embarrasse pas trop d'états d'âme et d'idéologie : la départementalisation, c'est bien ; l'indépendance, c'est mal, et l'autonomie guère mieux. Telle est à peu près sa doctrine.

A partir de là, on pourrait craindre que son ouvrage ne se réduise à une suite de démonstrations d'évidences et de bilans favorables. Il est mieux que cela. Formation administrative obligeant, il est présenté de manière fort didactique et compartimentée : un chapitre par problème, des chiffres, des paragraphes numérotés, des références précises et une table des sigles. C'est déjà là une qualité : la clarté, et rien que sous cet aspect ce livre est un bon manuel pour ceux qui veulent connaître un peu mieux les départements lointains.

Mais il n'est pas que cela. La rencontre entre un tempérament aussi... actif que celui de M. Vié, une administration aussi complexe que l'administration française (en particulier lorsqu'il s'agit d'appliquer des décisions à l'outre-mer) et des personnalités aussi variées que celles des cinq ministres ou secrétaires d'Etat que connut, rue Oudinot, l'auteur du livre, ne pouvait pas ne pas donner lieu à quelques tensions. Pour ne pas dire plus.

Ce pourrait être le meilleur du livre. Au long de ces pages, on devine ce que peuvent être l'inquiétude, l'impatience, le courroux et peut-être même la fureur contenue d'un fonctionnaire peu enclin à la complaisance, sûr de lui et du bon droit de l'Etat, face à certaines pressions, à certains atermoiements, à certains choix politiques désapprouvés, ou à certains laxismes. On sent les dénonciations de faiblesse, de lâcheté ou d'aveuglement courir entre les lignes. On aimerait que ce soit dit plus clairement, que les sous-entendus s'éclairent, que quelques noms soient livrés. Il s'en faut de peu par moments, mais la prudence a retenu la plume. Sans doute, M. Jean-Emile Vié s'était-il valu suffisamment d'ennuis en publiant dans *le Monde* quelques-unes de ses fermes opinions sur *Feu le secrétariat général des Dom* (11 juin 1977) et sur *l'Echec du plan vert pour la Guyane* (1er juillet 1977).

Quel avenir pour les DOM ? a été rédigé par le collectif des chrétiens pour l'autodétermination des DOM-TOM. Là, il ne s'agit plus de plaidoyer, mais de réquisitoire. Encore que la forme donnée à l'ouvrage lui confère aussi l'aspect d'un débat, d'une confrontation d'idées, appuyées sur un certain nombre de textes de référence.

Le collectif des chrétiens organise périodiquement des colloques sur l'avenir des départements d'outre-mer, l'autonomie, l'autodétermination, etc. Et il n'est pas étranger à l'évolution récente qui a conduit les adversaires du statut départemental à affermir leurs thèses, assurer leurs arguments et unifier certaines de leurs actions. Après des progrès au début de la décennie 70-80, l'idée autonomiste a connu dans certains DOM un net recul qui peut fort bien s'expliquer par la faiblesse idéologique de ses partisans et le peu d'efforts qu'ils ont fournis pour donner un contenu à leurs slogans.

La démarche des chrétiens des DOM combat ces faiblesses et a favorisé un effort de réflexion salutaire. L'ouvrage réalisé cette année par le collectif offre en outre l'avantage de rassembler la plupart des documents qui constituent la base « institutionnelle » du courant autonomiste ou marquent les étapes d'une progression.

Un débat n'est pas tranché qui ne peut sans doute pas l'être : l'autonomie est-elle une fin en soi ou une *« étape utile et nécessaire »* sur la voie de l'indépendance ? Les départementalistes ne manquent pas d'user de la deuxième réponse pour brandir la menace de l'indépendance-catastrophe, de l'indépendance régression.

Les autonomistes sont-ils pour autant des indépendantistes honteux ? Non. Et cela non pas tant parce qu'ils craignent l'indépendance que parce qu'ils commencent à l'envisager comme un statut ultérieur. Ce que tous n'osaient pas faire naguère. Comme le rappelle l'un d'entre eux, M. Arthur Régis, n'était-ce pas Victor Schoelcher, qui, en 1848, disait déjà que les Antilles formeraient un jour une fédération d'Etats libres et indépendants ?

NOEL-JEAN BERGEROUX.

★ *Faut-il abandonner les D.O.M. ?* de Jean-Emile Vié, 140 pages, 25 F, éditions Economica.

★ *Quel avenir pour les D.O.M. ?* du Collectif des chrétiens pour l'autodétermination des D.O.M.-T.O.M., 187 pages, 37 F, éditions L'Harmattan (18, rue des Quatre-Vents, 75006 Paris).

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°


Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

Le Monde DES ARTS ET DES SPECTACLES

LA MORT

Ce supplément des arts et spectacles qui chevauche le 1er et le 2 novembre est dédié à la mort.

Directement ou non, la mort est le thème unique de toute manifestation artistique, comme elle est le sort unique de tout être vivant. Si le rire est le propre de l'homme, l'est également le désir impérieux de transmettre quelque chose de soi au-delà du temps de sa vie. Créer, c'est donner à son angoisse une forme reconnaissable. Mais notre ambition n'est pas d'exposer nos angoisses, encore moins d'établir un dossier sur les arts de la mort. Simplement, nous écrivons quelques instants où ses masques se sont faits transparents, rencontres de hasard qui réveillent des plaies personnelles, des curiosités habituellement refoulées parce qu'elles ne peuvent pas être satisfaites. Pour chacun, l'idée de la mort traverse des images disparates, parfois sans rapport apparent avec l'événement-mort.

Dans ce supplément dédié à la mort, nous nous sommes interrogés sur le nouveau cinéma allemand parce qu'il exprime dans toute leur violence, la peur et les colères d'une génération née après la guerre, et que, comme elle, nous voulons tuer les racines du mal. Nous avons demandé à un jeune acteur-metteur en scène, Hans Peter Cloos, de nous dire comment il vit l'histoire dont se nourrissent les films de son pays.

Claude Sarraute regarde la télévision pour dénoncer les clichés des « morts paisibles » d'autrefois. Hervé Guibert promène son œil photographique sur les cires fardées aux couleurs de la vie, dans les caves et les salles du musée Grévin, puis il ouvre les portes de l'étrange sur un personnage transhumain : Amanda Lear. Et Colette Godard a rencontré cet autre transhumain, Dracula, sur une scène londonienne... Dans Judith Therpauve, *elle a vu un cercueil en gros plan, le dernier en date de ceux qui jalonnent le monde de Patrice Chéreau et de Richard Peduzzi.*

Frederic Edelmann suit les détours aberrants des collectionneurs, fétichistes et autres idolâtres, qui vont jusqu'à se métamorphoser — et parfois se détruire — pour s'identifier à une image aimée, que la mort leur a donnée. Image de ces stars dont la séduction glacée, fixée pour l'éternité, couchée entre les pages des livres à la mémoire de... font rêver Jacques Siclier.

NORMAL IST DER TOD

A l'enterrement de Hanns-Martin Schleyer, la foule en noir était protégée-surveillée par des policiers (discrets, mais les caméras étaient là) armés de fusils-mitrailleurs. Rainer Fassbinder s'était cloîtré dans son appartement. Que peut-il dire de la grande peur allemande ? Sa peur à lui. Quand il participe au film collectif *l'Allemagne en automne*, il se montre : un homme en cage qui ne voit plus où est la réalité, qui voit approcher les nuages de l'apocalypse sans savoir comment l'empêcher ou la fuir.

Fuir dans la drogue. Ouvrir sa conscience au vertige de l'isolement et s'en blesser. Fassbinder se confirme dans sa paranoïa, en houspillant son ami — qui parvient à vivre seulement parce qu'il se ferme aux questions. En chargeant sa mère de définir la démocratie — en identifiant la démocratie allemande à sa mère — en la poussant dans ses contradictions jusqu'à lui faire dire : « *Il faut à l'Allemagne un homme fort* »... Ingrid est à Paris, le téléphone confirme l'éloignement. Fassbinder décrit un suicide par mutilation successive de ses membres gangrenés.

Le nouveau cinéma allemand nous a habitués à frôler les frontières de la mort. Fassbinder n'a cessé de faire voir des êtres traqués par les violences sociales que pour faire suivre des processus suicidaires. Werner Herzog considère la suite de ses films comme les épisodes d'une même histoire, et c'est celle d'un lent parcours solitaire à la recherche d'un monde parallèle, inaccessible. Ses héros ne meurent pas sous nos yeux, ils disparaissent de notre vue. Werner Schroeter enferme à l'intérieur d'automates bariolés aux yeux de verre, trop beaux pour vivre, une angoisse d'absolu qui, insidieusement, dérègle leurs mouvements, jusqu'à ce qu'ils tombent en pièces. Toute l'œuvre de Syberberg est un requiem pour les rois fous, où la fascination se pare des oripeaux de la dérision et de la culture. Peter Handke pratique la minutieuse vivisection de personnages en déséquilibre au bord du vide. Wim Wenders les fait errer le long de routes désertes, dans des rues de cauchemar hérissées de bâtiments clos. Les nuits sont peuplées de zombies schizophrènes, et Daniel Schmid entrechoque passé et présent — l'avenir est un leurre — devant les murs aveugles de nécropoles fantomatiques, devant des tombes creusées au cœur des montagnes, au fond de jardins verts. La peur est le dernier signe de survie, la vie plaque sur l'absence de visage un mince moulage de cire...

D'autres cinéastes nous arrivent dans un désordre qui ne nous permet pas de comprendre les comment et les pourquoi de leur obsession morbide. On parle de culpabilité, de tradition romantique ou expressionniste. On se borne à dire comme Clemenceau : « *Ce qui fait la différence entre les Allemands et les autres peuples, c'est leur penchant pour la mort* »... « *Et si,* répond Hans Peter Cloos, *c'est plutôt Hölderlin qui a raison, quand il écrit dans* Hyperion : *la peur de la mort est telle, que nous concentrons toute notre énergie, pour tenter de découvrir comment fuir notre destin.* »

Hans Peter Cloos — auteur, metteur en scène, acteur — a appartenu au collectif « Rote Rübe » et travaille seul à présent. Quand on lui demande comment il ressent l'Allemagne de l'Est, il dit qu'il n'y est jamais allé. « *C'est un pays étranger... La culture vient de l'Ouest, les modèles viennent d'Amérique.* » Il avait vingt ans en 1968.

**

Hans Peter Cloos expose ci-dessous les réflexions que lui inspire la situation du nouveau cinéma allemand :

Je me trouvais devant la gare, à côté de la Maison de l'Amérique. Une armée de policiers à cheval pourchassait des milliers de jeunes gens par les rues. C'était à Berlin au printemps 1968. La peur et l'excitation couvraient mon front de sueur. Il y avait déjà eu des morts pendant les manifestations.

C'est pendant ces jours, ou plutôt pendant ces nuits, que j'ai vu un documentaire sur la fabrication de bombes au napalm en R.F.A. Une fois de plus, les ouvriers ne savaient pas ce pour quoi ils travaillaient. Une fois de plus, l'Allemagne forgeait un produit de mort, et personne n'en prenait conscience. Comme avant. Des phrases d'Adorno m'obsédaient : « *Après cette guerre, la vie reprendra son cours, la culture renaîtra, normalement. Comme si cette résurrection ne portait pas en elle-même sa négation. Comme si l'extermination de juifs par millions avait seulement été un entracte* »... Comme si la logique destructrice de l'histoire ramenait toujours les hommes à leur centre de gravité, la mort. La mort, c'est la normalité.



Photo Anne de Brunhoff.

Nos questions deviennent plus précises, et nos actions aussi. Jamais seuls, toujours en groupes, nous jouons dans les rues, les meetings, les usines. Le théâtre et le cinéma portent clairement, sans pathos, nos interrogations sur la réalité allemande, sur notre position envers cette réalité. Alexander Klüge, avec les *Artistes sous le chapiteau, perplexes ;* Jean-Marie Straub, le plus influent avec *Chronique d'Anna Magdalena Bach* et *Non réconciliés*. Fassbinder tourne en peu de temps et avec très peu d'argent ses premières œuvres, des « films de genre » sur le modèle des séries noires. Werner Herzog, avec *Signe de vie*, raconte la solitude mortelle d'un soldat allemand dans un village grec, et voyage au *Pays du silence et de l'obscurité*, documentaire glacé sur l'existence réduite et intense d'infirmes aveugles et sourds. La normalité, c'est la mort.

Nous avons marché en marge, refusant le monde de nos pères et leur culpabilité. Nous voulons nous définir ensemble. Nous nous identifions au futur du peuple allemand. Qui serons-nous ? Nos pères sont désarmés. Les Américains ne sont plus les libérateurs, et nous nous révoltons contre la guerre du Vietnam. Elle se termine. Les régiments de de Gaulle retournent dans leurs casernes. Les temps changent. Les pères réaffirment leur pouvoir. Leur vengeance est sans merci. La mort est leur loi.

Notre siècle voit la fin des idéologies. A l'intérieur de l'Allemagne divisée apparaissent de nouvelles divisions. Les groupes, reproduction de la famille, se défont. Tandis que les uns essaient d'appliquer leur expérience à la petite lutte quotidienne, d'autres passent en jugement. A l'Ouest, aussi, les tribunaux travaillent beaucoup. A nouveau, les prisons enferment des prisonniers politiques, bientôt certains mourront là. Jean-Marie Straub dédie *Moïse et Aaron* à un de ses amis qui appartient à la RAF et qui meurt en prison après une grève de la faim. La mort est la normalité.

Et la période la plus productive pour le cinéma commence. La Télévision soutient les auteurs, finance Wim Wenders, Schlondörff, Lilienthal, Daniel Schmid, Fassbinder, Schroeter... Sans elle, il n'y aurait pas eu de nouveau cinéma allemand. Les films, vous les connaissez. C'était il y a quelques années. Depuis 1977, les changements de structure font qu'elle se borne à des productions commerciales. Et déjà l'air s'était alourdi. Respirer était devenu difficile. Dans les brouillards gris du Walhalla, les dieux sont hostiles, le pouvoir ne leur apporte pas la sécurité. L'Etat se protège par des lois susceptibles d'être modifiées selon les circonstances. Nous sommes entraînés vers un passé de mort, dissimulé sous des mots-pièges : isolement sonne mieux que torture. Suicidé, mieux que gazé. Légitime défense mieux que coup de grâce. La normalité c'est la mort.

Nous sommes seuls aujourd'hui, assiégés par des menaces imprécises, paralysés petit à petit. Comme par le poison du gaz. Chacun ne représente plus que lui-même. Qui suis-je ? Nous nous retranchons dans nos rêves de peur, ils s'infiltrent dans notre travail. Nous n'avons plus de de rêves de désir à raconter. Dans *Rôti de Satan*, Fassbinder fait exploser dans le burlesque morbide la violence auto-destructrice d'un poète ex-révolutionnaire, qui, au cours de l'*amok* final, pulvérise son entourage. Le pessimisme domine l'*Ami américain* de Wim Wenders qui, à présent, travaille pour l'Amérique. Straub ne vit plus en Allemagne. Syberberg montre son *Hitler* à l'étranger seulement. Où est notre pays ?

De Helke Sanders à Margarette von Trotta, de Reinhard Hauffs à Achtenbuchs, la nouvelle génération traite du désespoir de l'individu seul, étranger dans une société hostile. Dans *Salut Bavière*, Achtenbuchs se met en scène, crie ses fureurs de bouffon pathétique. Il rêve de fuir la richesse des verts paysages jusqu'au bout de la terre, au pôle Nord. Il trouve le désert de glace là même où il vit. Comment résister à l'emprise de nos « semblables », qui ne nous ressemblent pas, La normalisation, c'est la mort.

Herzog défie la mort. Il part pour le Guatemala avec son équipe assister à l'éruption d'un volcan. Il refuse de se laisser évacuer, mais le volcan se dérobe. Herzog semble le regretter. Il tourne *Nosferatu* et prépare *Woyzeck*.

Des images de jeunesse viennent à ma mémoire. Des films de cinémathèque, *M le Maudit*, *Metropolis*, le premier *Nosferatu*, l'Allemagne des années 20. Notre Allemagne est riche. Nous rejetons les seules explications économiques du fascisme. Nous refusons les excuses. Où est notre culpabilité ? Je me souviens des contes de mon enfance. Il y a celui où l'on montre des cœurs enfermés dans des bocaux de verre. Celui où sont punis les petits garçons qui ne veulent pas dormir. Un homme se glisse dans la nuit, jette du sable dans leurs yeux jusqu'à ce qu'ils sautent, écorchés, sangiants, hors des têtes. Ensuite, il les met dans un sac et les porte à ses propres enfants, qui dorment dans leur nid de lune.

J'ai lu récemment que les faibles s'arment du rire pour compenser leurs souffrances et prouver qu'ils sont invincibles. Dans *Bruno S.* (une farce sur la solitude et l'humiliation), Herzog fait partir trois outsiders en Amérique dans l'espoir d'y trouver la paix. Après avoir perdu tout ce qu'il croyait avoir acquis, Bruno meurt dans la benne — qui pourrait être un manège de foire — d'une réserve indienne — qui pourrait être Disneyland. Il n'y a pas de différence. Tout est normalisé, normal. La normalité, c'est la mort.

HANS PETER CLOOS.

Chrysanthèmes

CHAQUE année, à la Toussaint, c'est le même coup ! Il y avait foule. On s'est poussé jusqu'au cimetière, loin de la ville. On s'est demandé si, comme la dernière fois, nos chrysanthèmes ne seraient pas chipés dès le lendemain et déposés sur une autre tombe, deux allées plus loin. Rentré chez soi, le cœur un peu las, on a changé le petit bouquet qui monte la garde du souvenir devant la photo de celui ou de celle qui n'est plus là. Et puis, on s'est assis devant le poste pour s'entendre dire sur le ton du regret que la mort, à notre époque, ça n'existe plus (1).

On la rejette, la mort, paraît-il. On l'expulse, on l'aseptise, on la « médicalise ». Cela veut dire quoi, au juste ? Qu'on mobilise toutes les ressources de la science pour adoucir un trépas ? Il nous semblait qu'au temps de Molière déjà... — mais pas pour Molière lui-même, voir le merveilleux film d'Ariane Mnouchkine. Seulement, nous explique-t-on avec nostalgie, en ce temps-là, on s'éteignait dans son lit, les mains croisées, les yeux au ciel, entouré de toute la parentèle après avoir béni ses enfants, reçu l'extrême-onction. La mort s'inscrivait harmonieusement dans la vie de la communauté.

Maintenant — et on semble le regretter, — on agonise clandestinement, derrière un paravent, dans une salle commune, sans savoir ce qui nous arrive, abandonné aux mains indifférentes et expertes des techniciens. Comme si au lieu de précipiter, à l'exemple des hommes en noir du dix-septième siècle, nos derniers instants, les hommes en blanc ne s'acharnaient pas avec un immense dévouement à les soulager, voire à les retarder ! Comme si, en cas de longue et douloureuse maladie — voir le livre de Pierre Viansson-Ponté et Léon Schwartzenberg Changer la mort *— la plupart des patients n'étaient pas renvoyés chez eux et confiés aux bons soins de leurs proches — voir* Cris et Chuchotements...

Comme si, en Amérique et de plus en plus fréquemment en Europe — je pense à Jacques Brel, — sachant à un mois, à une semaine près, chose inimaginable jusqu'ici, la date et les circonstances exactes de sa fin, on ne choisissait pas souvent d'aller se cacher à l'hôpital, à l'exemple de Robert Falk, le héros du Sourire aux larmes.

Oser prétendre que la mort, à présent, vous prend par surprise et qu'on n'a pas le temps de s'y préparer. Oser affirmer que le mensonge, le refus d'avertir un être cher du danger, que le silence du malade désireux d'épargner la sensibilité de ses proches contribuent à « évacuer le pathétique de l'existence », c'est insulter le courage, la dignité de ces condamnés par un diagnostic-couperet. Infiniment plus éloquente à nos yeux que les pleureuses, les voiles, les crêpes, les messes de sortie de deuil, le glas, les veillées, les convois, les condoléances de pure forme, est la sollicitude sincère, sans apprêt, de nos voisins, nos amis, nos collègues. La mort — et le mariage — de convenance, la mort-rite conforme aux règles froides et rigides de la bienséance est aujourd'hui mort-déchirure, catastrophe personnelle.

Au lieu de déplorer, au fil d'innombrables émissions, intéressantes d'ailleurs sur le plan historique, une évolution allant d'après nous dans le sens d'une plus grande liberté, d'une plus grande lucidité, il faudrait peut-être rappeler qu'autrefois la brièveté de l'espérance de vie, et pas seulement celle des enfants, déconseillait les sentiments de tendresse, d'amour, de passion tels que nous les éprouvons aujourd'hui.

Ce n'est que très tardivement, et plus particulièrement au début de l'ère industrielle, que les parents ont commencé à prendre soin d'une progéniture, source possible de gains. Avant, la mort, part intégrante de la vie au même titre que la naissance — événement sans grande importance, — la mort ne suscitait que des réactions réalistes, émoussées bien qu'imprégnées de religiosité. En assurant leur mise en scène, l'Eglise cherchait à dédramatiser ces fins par répétition, ces fins prématurées.

De l'être au néant, le passage est moins réconfortant que le voyage de la terre au ciel. Et pourtant, l'homme fait face et s'applique avec une grandeur et une noblesse nouvelle à franchir le pas, un pas d'autant plus difficile qu'on ne sait plus où il mène.

CLAUDE SARRAUTE.

(1) L'émission « Hommes et Sociétés : la mort dans notre histoire » devait être diffusée ce mercredi 1er novembre sur TF 1, mais elle a été différée en raison de la grève à Télédiffusion de France.

LA MORT

La tête coupée de Mao Tse-toung

LE Musée Grévin est un lieu où l'on emmène les enfants. Ils s'arrêtent longuement devant le tableau 17 des quarante reconstitutions de l'Histoire de France : Louis XVII dans la prison du Temple, un garçonnet en chemise blanche sur un lit de camp, le corps convulsé comme par un cauchemar, des rats se pressant autour de sa gamelle pour lui voler quelques morceaux de pain. Ils retrouvent presque la même intensité de terreur et d'excitation aux tableaux suivants : Marie-Antoinette au pied d'un crucifix dans sa cellule de la Conciergerie ; l'évanouissement de la même Marie-Antoinette lorsqu'apparaît à sa fenêtre la *tête de la princesse de Lamballe* au bout d'une pique ; le visage vérolé de Mirabeau ; la mort de Marat dans la baignoire *même où on l'a assassiné*, un couteau planté au milieu du torse, et ce regard fixe, héroïque de Charlotte Corday. Les enfants *aiment ces assassins* et ces morts, ces murs qui semblaient froids et humides, ces papiers écaillés, ces faibles lumières jaunâtres, cette odeur *indéfinissable*, cireuse sans doute, qui se dégagent de tous ces petits théâtres, de ces instantanés en relief.

Les scènes de la Révolution française datent de la création du musée, en 1882, augmentées en 1953 par des scènes d'une semblable « saisissante réalité » (l'assassinat du duc de Guise, Marie de Médicis et son empoisonneur, Louis XI visitant un de ses prisonniers en cage), sur des maquettes de Xavier de Courville. Et c'est un miracle si elles sont encore là, car les scènes des Catacombes qui montraient les premiers chrétiens dévorés par des fauves sont parties pour Montréal, et les scènes du Christ qui les ont remplacées ont été transplantées à Lourdes par un homme d'affaires américain. Il avait beau y avoir des effets d'orage dans la scène du Calvaire, on l'a jugée démodée il y a trois ans, et à Lourdes on a dû ajouter quelques scènes sur Bernadette Soubirous. C'est une histoire du théâtre qui se déroule maintenant dans les souterrains du théâtre, alors qu'au début du siècle on y montrait des « décapités célèbres », des incendies, des nécrophiles, l'assassin Pranzani pour lequel la petite Thérèse de Lisieux s'était émue avant de mourir tuberculeuse et d'être sanctifiée.

Dans la cire tiède...

Un feuilleton en sept tableaux racontait « L'histoire d'un crime », depuis le meurtre, la *nuit au surin*, d'un *employé de* banque jusqu'à la guillotine, en passant par l'arrestation du criminel, la reconnaissance du corps à la morgue, et la *toilette* du condamné dans sa cellule. L'épisode s'inspirait d'un fait divers de l'époque et on raconte même que le sculpteur qui avait réalisé ces mannequins avait été reçu à La Roquette pour étudier la psychologie du criminel. Ces scènes plaisaient fort. Seulement un jour la mère du criminel est venue au musée et a demandé à voir le directeur : *« Vous ne croyez pas que c'est suffisamment horrible de voir son fils guillotiné, il faut encore revivre la scène au musée ! »* Et, chrétiennement, le directeur décida de supprimer ces tableaux qui s'adressaient peut-être, après tout, au sadisme du visiteur plutôt qu'à son sens moral.

L'histoire du musée est brillamment racontée par Claude Cézan dans un livre paru en 1947 avec une préface de Léon-Paul Fargue, *le Musée Grévin* (Éditions Privat), et souvent réédité depuis : le musée a été fondé par un journaliste, Arthur Meyer, avec Gustave Grévin, qui était plus un dessinateur qu'un sculpteur. Mais c'est l'arrivée de Gabriel Thomas, président de la tour Eiffel et créateur du Théâtre des Champs-Elysées (c'est lui qui imposa *Bourdelle comme sculpteur et* Denis comme décorateur), que le musée devait étendre ses activités. Avant même les essais des frères Lumière, puis de Georges Méliès, Emile Raynaud donna de 1892 à 1900, dans son « Théâtre optique », des pantomimes lumineuses (un des derniers tableaux du musée recrée une de ces séances). Les foules s'entassaient déjà dans le palais des Mirages, joyau de miroirs tournants qui vous transportent successivement dans un temple hindou et dans une forêt tropicale. Les magiciens, les ventriloques, les animaux savants, les tombolas et les goûters se succédaient dans le « Joli Théâtre », devenu Théâtre Grévin. L'actuelle directrice artistique, Rosine Thomas, petite-fille de Gabriel Thomas, y donne encore parfois des soirées musicales baroques où les musiciens, perruqués et poudrés, côtoient les *mannequins de cire de Mozart et de* la Pompadour. C'est elle qui reçu les enfants dans les coulisses du musée Grévin, et leur en a raconté les secrets.

Le musée est une société anonyme qui emploie une cinquantaine de personnes, en comprenant les femmes de ménage, les gardiens, les étudiants qui font les visites en langues étrangères, et le personnel des ateliers. Les têtes des personnages importants, les rois, les papes, existent en double et sont retirées le lundi matin pour être nettoyées (les peaux lavées au savon, les cheveux au shampooing, et séchés sous un casque tiède) puis remises le mercredi. Actuellement, les ateliers sont en effervescence car on doit préparer un nouveau tableau sur la danse (Rudolf Noureev et Carolyn Carlson vont succéder à Roland Petit et Zizi Jeanmaire) et créer cent quarante nouveaux personnages pour les vingt tableaux *qui figureront* bientôt au forum des Halles, dans un musée de la Belle-Epoque. Chaque personnage fait l'objet d'une fiche signalétique et *Rosine* Thomas, qui est responsable des costumes et des accessoires, fait même des recherches parmi les descendants d'Yvette Guilbert ou de la Goulue pour connaître leur taille exacte.

Le corps ceint dans un kimono blanc attaché à la taille par une cordelette, le sculpteur fait une première épreuve en glaise, puis moule le mannequin en plâtre, sur une base de carton. Tout ce qui ne se verra pas, caché par le vêtement, n'est donc pas en cire, car elle est lourde, fragile et coûteuse. Seules la tête et les mains sont coulées en cire. Les têtes sont creuses. Des femmes piquent les cheveux un à un dans la cire encore tiède, puis on fixe les yeux de l'intérieur, puis on *maquille les visages avec de* la peinture à l'huile, à certains qui doivent sourire on ajoute de véritables prothèses dentaires, on met des bigoudis aux cheveux. Comme les visiteurs, à coups d'ongles, grattent les parties de peau accessibles, des retouches de fond de teint seront souvent nécessaires.

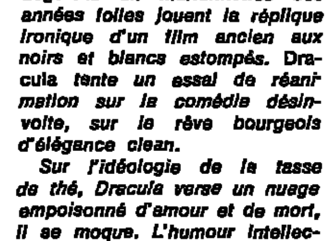
C'est la popularité qui guide le choix des personnages : dans cette galerie d'actualité, où l'on présente les vedettes de la politique, du sport, du cinéma, du théâtre, de la chanson et de la télévision. Il y a un brassage permanent. Dès qu'un personnage meurt, ou l'éclipse, on le met au rebut. On refond les jambes et les bras pour de nouveaux mannequins. Seule la tête est conservée, emmaillotée sous du plastique, et alignée parmi d'autres sur des étagères étiquetées.

... se coule la gloire

Il y a déjà longtemps que Loïe Fuller, qui faisait des effets de papillon avec ses voiles, ou Sarah Bernhardt en Cléopâtre, ou Cécile Sorel ont disparu. Violette Nozière et Stavisky ne sont plus que des fantômes. Et, plus récemment, Nixon, Mao Tse-toung, Maria Callas, Jean-Claude Killy et les sœurs Goitschell, Brigitte Bardot, Jean Cocteau, Kissinger sont passés dans les coulisses pour laisser la place à Mireille Mathieu, à Julien Clerc, à Sadate et Begin, à Jacques Chancel. Jacques Chirac, en maire de Paris, a remplacé Pierre Larousse, dans le hall. Valéry Giscard d'Estaing et Simone Veil trouvent leur place parmi le public, et non sur des piédestaux. On ne sait par quel hasard Françoise Dorin, Jean Piat et Pierre Cardin ont encore une place dans cette loge de l'Opéra, durant une représentation de *Giselle*. *Mais Rosine* Thomas avoue volontiers que c'est en feuilletant les pages de *Jours de France* ou de *Paris-Match* que *lui viennent des idées* de nouveaux mannequins. Il va bientôt y avoir du changement dans la partie cinéma : Philippe Noiret va remplacer Louis de Funès, Lino Ventura Yves Montand, et Marlène Jobert Annie Girardot.

Que vont-ils dire de ces décapitations indolores ? Au musée Grévin se profile toujours l'ombre de Mme Tussaud, fille de bourreau, qui allait nettoyer les têtes à l'issue des exécutions, pour les mouler dans la cire... C'est une histoire qu'on raconte même aux petits enfants, quand on les emmène au musée Grévin.

H. G.



LE GRAND SÉDUCTEUR

SUR la terre d'asile des fantômes, loin des quais obscurs où luit la lame de Jack l'Eventreur, non loin de Picadilly, non loin de l'anneau souterrain un jeune garçon gisait respirant avec peine — overdose ou morsure au cou — une musique de train fantôme luttait avec le vacarme de la circulation. Dans le hall du théâtre Queens, un échappé de l'Opéra *des* Gueux, *chauve et presque nain, tout gros dans une chemise rouge bouffante et un gilet broché, joue du Piaf et du Mistinguett sur un accordéon noir enjolivé de nacre, somptueux déguisés en marionnettes des années folles jouent la réplique ironique d'un film ancien aux noirs et blancs estompés.* Dracula *tente un essai de réanimation sur la comédie désinvolte, sur le rêve bourgeois d'élégance clean.*

Sur l'idéologie de la tasse de thé, Dracula verse un nuage empoisonné d'amour et de mort, il se moque. L'humour intellectualise la peur et lui fait écran. L'homme qui, à travers le temps, a le pouvoir de sauvegarder l'intégrité de son corps fascine. Il est le Grand Séducteur. Il est l'élégant travesti de la mort.

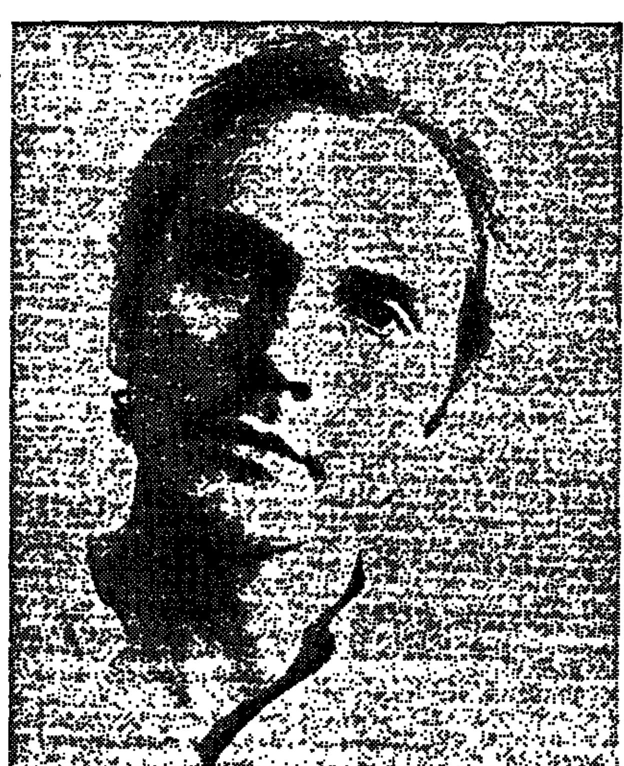


Photo Lesly Hamilton.

comme un cercueil de luxe. Publicité pour la Passion de Dracula... *Et quelques mètres plus haut, au Shaftesbury Theatre, un autre* Dracula *: Terence Stamp.*

Sa loge : le miroir redouble son visage, efface la légende du vampire privé de reflet. Il dit : « Dracula ? Pourquoi pas. Un personnage mort ? Mais moi, je meurs à chaque instant. » *Il se penche, crispé :* « Vous devez *mourir pour créer. Vous devez* oublier. Se souvenir, c'est ramasser les cendres de ce que l'on a perdu. » *Le portrait de Dorian Gray s'est craquelé, l'interphone faisait grincer une valse.*

Dracula : *fleur carnivore dans la corolle virevoltante de sa cape noire doublée de rouge, il est apparu dans la bibliothèque ronde. Des milliers de livres dessinés au trait noir sur les murs blancs. Les colonnes, les fenêtres, les lampes, les moulures, se tarabiscotent en forme d'oreilles pointues, de têtes de mort entre des ailes déployées aux nervures tranchantes. Tout est chauve-souris dans la maison du Dr Seward, exacte reproduction des gravures d'Edward Gorey. Sur scène, les acteurs Les momies des Pharaons, l'or incorruptible des masques dans les tombeaux des rois athéniens, enveloppent le même désir désespéré. La dérision ruse avec le désespoir. Soir après soir Dracula se réincarne en lui-même dans l'artifice de l'illusion théâtrale, rassurante puisque les secrets en sont connus.*

Terence Stamp disparaît dans une trappe invisible et sa cape coule en plis alanguis d'où s'échappe une chauve-souris aux ailes mécaniques. Les loups hurlent sur bande magnétique. Les trucages naïfs du Grand Guignol sont relégués aux oubliettes. Ceux-là ne cherchent pas la terreur, mais la connivence. Qu'en dit Bram Stocker ? Rien, il est mort, et Dracula continue de vivre sans lui.

Dracula *est un classique. La preuve, les scolaires viennent l'applaudir en groupe et quelques critiques s'indignent de ce qu'ici, il ne soit pas pris au sérieux. Les déguisements frivoles de l'angoisse choquent leur gravité.*

« Voyez-vous, *disait Terence Stamp,* ce sont les médias et les désirs des spectateurs qui perpétuent *Dracula*. Lui, peut-être souhaiterait enfin mourir. » *Qui tuera le vampire.* — *C. G.*

La star inaccessible en

QUELLE ne fut pas la stupeur de Franz von Telek lorsque *l'image adorée de la Stilla*, Stilla à la voix d'or, se brisa pour la seconde fois, le laissant seul aux confins des Carpathes, face au diabolique von Gorz ?... *Ainsi peut* se résumer *le Château des Carpathes*, de Jules Verne.

Dans ce triple drame de l'idole, de l'amoureux, de l'idolâtre, surgit une fois encore la marque du précurseur : lanterne magique et gramophone (*comme l'automate* d'Hoffmann et d'Offenbach) y sont le dernier cri de la technique dans l'éternelle manipulation du désir et de la mort. Quant à *l'idole* défunte, trois fois inaccessible en ce qu'elle est aimée, qu'elle appartenait aux lumières de la scène (elle y est femme encore et déjà une image), et qu'elle est morte, enfin, cette idole est peut-être le personnage sur qui se cristallisent le plus sûrement ce désir et cette mort. Néron, la première caricature de la star passée à la postérité, ne s'y était pas trompé lorsqu'il s'exclama, confondant son narcissisme et la nécessité du suicide : « *Qualis artifex pereo !* » *(Quel artiste le monde perd en moi !)*

La vie de la star est un espace collectif dont on accepte d'autant mieux le partage qu'il est finalement la raison d'être de sa propre passion. Cette vie cède un jour le pas *à un néant fécond en événements* individuels. Mais il arrive aussi que seule meure la star et que l'individu survive à sa célébrité : c'est alors *un événement solitaire et tragique.*

La mort physique de l'idole au sommet de sa gloire engendre des *rituels apparemment désordonnés*, bien qu'ils suivent un ordre assez constant. C'est d'abord l'explosion de la presse qui fait tourner son *fonds de nécrologies préparées et* enlumine sa Une de larges aplats noirs. Suivent le long cortège des obsèques (tradition que n'exclut pas toujours la « *stricte intimité* »), les scènes d'hystérie, les suicides. Tout le spectacle enfin d'un désespoir amoureux où n'intervient pas encore l'identification à *l'idole*.

A ce stade, le suicide semble être un hommage particulier rendu aux *stars masculines. On garde à la* mémoire l'hécatombe mythologique après le décès de Rudolph Valentino, ou, plus récemment, les trois *suicides qui accompagnèrent la mort* de Claude François. Il s'agit bien, en tout cas, pendant ce temps de désespoir, d'une passion amoureuse où se décèlent un peu d'admiration, beaucoup de désir, des gouffres de solitude et des océans de naïveté exploités sans souci. Morbide ? Le comportement l'est moins que ce qui put le rendre possible.

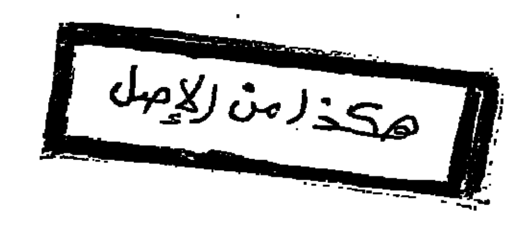
Thème cher à la littérature, au cinéma (on songe à *la Mort de Maria Malibran)*, au théâtre, au music-hall, par un mouvement *réflexif naturel, le souvenir* donne ensuite naissance à un univers fermé, et fascinant, comme l'est tout être fasciné. C'est ici le domaine des pensées *éternelles* : on achète et on s'arrache des reliques, qui vont de la photo ou de l'autographe aux morceaux de chemise, en passant par les très précieuses mèches de cheveux, rognures d'ongle et autres intimités. D'Elvis Presley et de Jim Morrison, comme jadis des saints de l'Eglise et de Napoléon, il doit rester sur le marché de quoi reconstituer vingt fois l'idole. La douleur fait donc place à la persévérance du collectionneur, et l'on assiste alors à une exploration plus ou moins méthodique selon l'extase *de l'idolâtre. Chez ce passionné de* la Callas, dont la télévision nous a récemment présenté une nuque anonyme, la collection prend l'allure *d'un culte authentique, et presque* d'une adoration jalouse : « *J'ai tout de la Callas*, laissait-il entendre, *tous ses disques, tous les ouvrages parus sur elle, toutes ses photos, et tous les documents possibles..., et je suis le seul à tout avoir d'elle.* » Le gramophone et la lanterne magique de Jules Verne se *font* aujourd'hui chaîne Hi-Fi et cinéma.

Dans cette passion solitaire, sans être unique pour autant, et qui a désormais devant elle l'éternité pour se réaliser, se confondent la mort *déchirante de la Traviata chantée* par la Callas, et celle de la Callas. Jules Verne, toutefois, était allé plus loin, dont la Stilla s'éteignait *derechef en chantant* : « *Io voglio morire...* »

A la mort de la star, le rôle et son interprète ne font plus qu'une seule entité, qui devient à son tour un nouveau rôle possible.

L'imitation, ce corollaire de la célébrité, cède alors le pas à l'identification. La star n'est plus seulement le modèle dont on reprenait les cheveux gominés, les volutes vestimentaires, les jeans trop serrés, les raffinements masticatoires de telle marque de chewing-gum... Elle est, en outre, un terri*toire devenu libre que l'on peut in*vestir avec toute la puissance de son désir, dans lequel tous les échanges de personnalités sont désormais *possibles.*

Pourtant, cette « occupation » de l'idole paraît obéir à un code rigoureux, à une déontologie qui limite même les tentations *mercantiles*, ou, plus exactement, qui les limitait. La dernière décade a vu en effet se former un marché de l'après-star qui



LA MORT

Gros plan sur un cercueil

LE bois blond ciré brille. Il *dessine la forme* d'une *pyramide* tronquée. La forme où, dans un cercueil, se loge la tête. Avec des douceurs d'infirmière soigneuse, des mains masculines *plient un linge* blanc et le lissent. Sur le couvercle rabattu, longuement elles vissent serré de grosses chevilles de cuivre. Gros plan sur la boîte impersonnelle, comme un dernier regard qui se voudrait détaché.

Le vertige du *never more*, la peur fruste de la rupture définitive et une manière de tourner autour, *de s'exercer à l'adorer*, sinon à l'apprivoiser. S'exercer à ne pas respirer, à se tenir parfaitement immobile dans le noir sans issue. Il y a souvent un cercueil dans les spectacles de Patrice Chéreau. Celui-ci pèse sur le destin de Judith Therpauve, il enferme le seul être en qui elle pouvait avoir confiance, parce que, malade, il *n*'avait plus d'avenir à défendre, François Simon, l'ex-directeur du journal à la dérive dont elle assure la succession. Elle a pris sa place, quelque chose de fondamental les relie. Tandis qu'il mourait, elle allait à la clinique tirer de lui quelque enseignement.

Comprendre, elle voulait comprendre, *elle cherchait à saisir* les traces de vie qui déchiraient de paroles amères les lèvres rêches de l'agonisant. Elle suivait en même temps, et avec la même *impuissance, la désagrégation* du journal et celle du corps amaigri, lourd de sa faiblesse. Elle suivait le chemin de la mort sur la peau, à chaque visite plus rugueuse, et dans le regard qui, de plus en plus se dérobait, rejoignait l'oubli. Toute vie est une solitude parée des faux-semblants de l'amour et de l'ambition. Et, *à la fin, la solitude nue, la mort*

Dans sa maison vide comme *un tombeau pillé, encerclé* d'autoroutes, Judith Therpauve écoutait calmement le passage du temps quand trois vieux corbeaux sont venus la chercher. Amis de jadis, compagnons d'un combat dépassé. Ils l'ont arrachée à son silence, à peine troublé par les minables jérémiades de ses enfants, par les criailleries de ses petits-enfants. Ce n'est pas vers le soleil qu'ils l'ont emmenée.

Comme les aristocrates au cœur gelé de *la Dispute* traversant sur une poutre fragile la fosse *où s'entendait un orchestre* absent, Judith Therpauve, dernière les trois corbeaux, a franchi une frontière. Elle croyait revenir dans un pays d'où elle s'était *exilée, celui de l'action. Elle s'est* retrouvée dans un labyrinthe de bureaux poussiéreux, de couloirs glauques et d'escaliers usés qui descendent au royaume obscur où des Niebelungen font tourner des cylindres énormes, broyeurs, les rotatives. Elle s'est retrouvée à *l'intérieur d'un grand corps* pantelant.

Oui, le film de Patrice Chéreau raconte les derniers jours d'un journal de province, entreprise artisanale avalée par un groupe de presse dont le gouvernement protège les illégalités (*le Monde* du 5 octobre). Raconte la fin d'une époque marquée par un rêve idéaliste, la Résistance à l'envahisseur, la liberté, un monde où l'argent n'est qu'une valeur parmi d'autres. Ici, l'envahisseur est un monstre froid qui reste invisible et détient le pouvoir, car il détient l'argent.

Une fois encore, Patrice Chéreau détaille une manière de mourir, il offre les a-plats d'une agonie ordinaire. Une fois encore, il joue un jeu tendre avec son vertige, douloureux autant que la fusillade finale de *Toller* — les silhouettes vagues des vaincus dans l'aube brumeuse, avançant contre le mur de briques encrassées, à *l'appel de leurs* noms murmurés, — angoissé autant que les fureurs lyriques de *Massacre à Paris*, succession hallucinée de corps transpercés, défenestrés, jetés dans l'eau noire zébrée de lune, dans laquelle marchent deux tueurs voûtés, alourdis par leurs manteaux mouillés. Des cercueils, des machines, une construction de poulies, de poutres, de passerelles, pour traverser l'espace inévitable *de la mort.*

Patrice Chereau et Richard Peduzzi se sont rencontrés errant dans cet espace, géographie théâtrale construite de toute pièce, ou fragments de réalité artificiellement accolés sur l'écran. Fleuves sans rives, tours verticales comme des cercueils dressés, ciels froids, lumières jaunes d'après la pluie. *Meubles fantômes* sous leurs housses, dans le palais déserté éclairé par des lampes de proche : *Toller*. Jardin piégé, cimetière oublié au centre d'une *forêt enchantée : la Dispute.* Canaux sombres entre des maisons de bois aux volets fermés : *la Venise* d'Hoffmann. Turbines géantes tachées de rouilles, arrêtées : *le Ring. Puits gris où, sur* le sable décoloré, un adolescent blafard se tient ramassé auprès d'un cercueil de bois brut : *Richard II...*

Richard Peduzzi élève le cadre où Patrice Chéreau, poursuivi par les distorsions entre les forces des désirs et la fragilité du bonheur, distille les ultimes *sursauts* de créatures animées par « l'aiguillon du désespoir ». Jusqu'à *la Dispute*, il y a des enfants, généreux et cruels, brûlés par leurs ardeurs, Narcisses noirs amoureux de leur mort. Des vieillards aggrippés à la vie sous le plâtrage blanc et rouge de leurs fards. Les adultes sont des voyageurs dont la route s'est perdue dans le désert, enfermés dans leur solitude, paralysés dans un état de déséquilibre, blessés et mauvais. Des barques folles dans le tourbillon transparent et glacé d'un Niagara.

Dans *la Dispute*, les enfants se déchirent parce qu'ils ne peuvent rien donner. Ensuite viennent ceux qui ne cherchent plus de parades. Ils regardent la mort, ils ont vécu, ils ont mal de savoir qu'autre chose aurait pu être. — Lear, Judith Therpauve. — *La mort* ne se laisse pas oublier, elle sommeille en coulisses et pointe de temps en temps d'un geste machinal un doigt ironique. Alors, les hommes sont *secoués d'un choc* à haut voltage. Leur ombre dessine les contours de leurs corps gisants. Traversés de lucidité, ils n'ont d'autres recours que de s'obstiner, malgré *les millions de* cellules qui s'égaillent dans le néant, malgré le déjà vécu qui freine les élans, malgré le froid de la solitude toujours plus envahissant.



« Le Suicide » de Wirtz.

A l'appel des disparus

Quand Judith Therpauve et les trois corbeaux se sont rencontrés, ils ont observé un rite, l'appel des disparus. Les survivants *reprenaient contact en* se disant des noms qui n'appartiennent plus au monde. Là se trouve la frontière, là commence le voyage dans les organes d'un corps *épuisé. Le journal ne se porte* pas bien malgré les modernisations greffées comme un cœur, un estomac artificiel. Ni la médecine de la technique ni celle de l'amour ne peuvent *guérir* la fatigue qui déconnecte les réactions vitales, et on pense aux cadavres vivants prolongés par la science, transformés en laboratoires.

Judith Therpauve a quitté la *paix de son coma pour les* angoisses de l'agonie, son tombeau tranquille pour un autre, ouvert aux actions désordonnées des fossoyeurs bienveillants. Elle a pénétré le vaste bâtiment dont les machines ne font plus tourner que des illusions. Espace d'entre vie et trépas, comme le palais d'où Toller gouverne une république mort-née, comme le jardin magique de *la Dispute* déserté par l'amour, le camp où les révoltés de *Lear* se retrouvent bourreaux, le nid d'aigle où Siegfried donne le baiser d'éveil à Brunehild pays emmurés qui ne reçoivent pas le soleil.

La souffrance ne vient pas tant de l'échec que de la conscience d'une chance enfuie. La certitude du trop tard s'unit au vertige du jamais plus, prélude la fin de la résistance, l'abandon à la mort qui prend son temps. Les anciens combattants fourbissent des armes d'ombre ou bien se droguent de détresse et d'alcool. Ils se battent seuls, pas même ensemble. *Les* autres s'écartent avec cynisme ou compassion des os douloureux enrobés de chair malsaine, des créatures dérythmées dont la mémoire vacille, dont les membres n'obéissent plus aux ordres.

Judith Therpauve voyage à l'intérieur de sa mort. Elle la projette dans les soubresauts désespérés et les visages meurtris de ses amis, vieux comme *elle. Dans les ratés du journal*, l'alternance de ses dépressions, de ses rémissions. Le journal pourrait être autre chose — un théâtre — n'importe quelle *entreprise qui persiste à suivre* des lois archaïques. Il est à la ressemblance de la société pour laquelle il a été créé, cramponnée à une légende devenue une *image d'Epinal délavée. Quelque* chose qui appartient au lointain, comme la guerre de cent ans, et n'a plus d'importance.

L'enterrement de François Simon, cérémonie pauvre *autour* d'un cercueil flou dans le sombre d'un jour de pluie, est celui de ce journal, de cette société. Il ne reste plus à Judith Therpauve qu'à retourner *dans* sa maison humide, son calme tombeau. Elle y est seule avec un revolver qui avait déjà servi et qui fonctionne encore.

COLETTE GODARD.

ce qu'elle est aimée...

ne lésine pas sur les imitations en tous genres, tout un phénomène d'identification appauvrie plus pro*che de la prolongation que de la* résurrection. Si, en France, les débuts de Mireille Mathieu avaient pu irriter une partie d'un public tout dévoué à Edith Piaf, le show-business américain a *depuis développé* un système de copies plus ou moins conformes et heureuses. Ainsi, une douzaine de faux Elvis Presley ont actuellement pour tâche essentielle d'entretenir *autour de l'idole une* nostalgie peu circonspecte ; et un *imprésario* va jusqu'à utiliser les mains expertes de chirurgiens parjures au serment d'Hippocrate pour ciseler les visages de ses copies-vedettes. Le mythe réduit à l'état de copie *: il y a bien peu de trans*figuration dans ce genre d'affaire où la mort n'est plus le dernier passage de la gloire, où elle est simplement refusée et niée. Comme si *notre époque ne devait plus être que* survie.

Lorsque la mort n'est pas ainsi niée, lorsqu'elle est, au contraire, pieusement investie, on *retrouve* la *transfiguration et* ses codes. Car l'image de la star ne peut se reconstruire qu'à travers le plus grand *nombre* possible d'obstacles ou de « distances » : un homme ne reprend pas les traits d'un homme, à moins qu'il ne soit fou (il « se prendra » volontiers pour Napoléon) ; une *femme* ne peut guère plus se faire le reflet d'une femme. Reste le travesti, dont *sont pourtant exclues les femmes* selon ce même code (on imagine mal une femme prenant les traits de Joseph von Sternberg). L'homme, chargé de fards, d'une perruque, de *faux cils*, de vêtements *et d'emblè*mes féminins, est le témoin privilégié de *la* star.

La mort de la star et le deuil qu'elle suscite, c'est en effet, lorsqu'*il* s'agit de spectacle, le *lent* évanouissement de ses attributs, qu'elle soit vivante ou morte.

Les *étapes* et obstacles d'une telle (ré)incarnation sont nombreux : rasage méticuleux, épilation, maquillage, toute une longue transmu*tation de l'homme en femme*, à laquelle s'ajoute, une fois la perfection atteinte, l'obligation parfois tragique de faire rire. Le masque est simultanément construit pour le *trouble, et détruit pour la sécurité* du spectateur. Par masque il ne faut pas entendre l'objet immobile que l'on place devant un visage. Celui-là n'est finalement que référence et symbole : il est un outil unique et figé qui se met, se retire, et ne saurait donc, fût-il « de beauté », être porteur de star. Peint et travesti, le comédien lui-même *devient* un masque que porterait la star, comme la star elle-même était, derrière sa figure de gloire, un individu comme les autres, ou presque.

Le spectacle où intervient le travesti peut apparaître comme une danse macabre aux rituels *complexes. Lorsque la star brille de* tous ses feux, sa gloire y est anéantie, disséquée par le scalpel (plus ou moins raffiné) de la dérision ; déclinante, elle est clouée dans *quelques postures, figée dans quel*ques gestes qui ne sont plus d'elle mais déjà de l'éternité. Morte, elle a enfin droit à ce masque mortuaire dont les lèvres énoncent silencieuse*ment une voix en play-back. Virilité* et féminité, hommage et dérision ; apparitions et disparitions foudroyantes, silence du comédien et vacarme de la salle, la star est sécrétée *à travers des interstices* si minces que seule son âme peut en *sourdre*, comme les eaux suintent d'un caveau, les feux follets jaillissent des pierres tombales, ou la *mort, du désir. Encore que*, dans ce genre de fantasmagories, la mort et le désir s'ordonnent bien souvent d'une *manière* moins évidente.

Sur l'autre versant, celui de l'idole *retraitée* et de la *célébrité* perdue, la « mort » de la star n'est pas *moins ressentie par celle qui l'in*carna. Dans la galerie des clichés populaires, on l'imagine généralement noyée dans un torrent d'alcool, s'organisant un long suicide au double bourbon sur glace, telle la cantatrice éphémère du *Citizen Kane d'Orson Welles. On sent bien ce* qu'une telle vision peut comporter de réalisme, de même qu'on ne compte plus les suicides bien réels et plus prompts chez les stars décli*nantes. C'est ainsi qu'Eugène C...,* star des stars puisqu'il eut son temps de gloire parmi les travestis, s'étant exclu de cette Grande Eugène qu'il avait cru personnifier, *rencontra la plus symbolique des* morts.

Mais il y a aussi, remède moins tragique à la blessure narcissique, cet univers parsemé de fétiches, de *souvenirs entretenus où se retrouve* et se projette l'idole déchue. Dépossédée de son image, elle la recherche avec passion, humblement, comme n'importe quel admirateur. Sur *l'île de Ré, du côté de Saint*-Clément, on parle de la maison de Suzy Solidor qui, fidèle gardienne de sa jeunesse, y vivrait entourée d'innombrables tableaux la représentant. *Ou peut-être a-t-on rencontré* cette « femme aux bijoux » qui parcourait, croulant sous les fards et les perles, les *rues* de la capitale. Folle et prête à reprendre les *derniers mots de Néron ? Peut-être* aussi une star dont le nom s'est perdu.

FRÉDÉRIC EDELMANN.



LA MORT

Aimer les femmes mortes

SUR la couverture d'un livre, une *femme* aux sourcils épilés, allongés d'un trait de crayon, aux faux cils, aux cheveux frisés tombant en mèches sur le front, à la bouche fardée en cœur, est immobilisée dans une pose hiératique, avec un air de drame au fond du regard saisi par l'objectif. C'est Isa Miranda, la grande, la seule vamp italienne des années du fascisme, celle qui fut *la Signora di tutti*, de Max Ophüls, l'héroïne de *Scipion l'Africain*, du *Mensonge de Nina Petrovna*, d'*Hôtel impérial*, de *la Femme aux diamants* et couronnement d'un mythe transalpin teinté de fantastique et de surréalisme, l'étrange marquise Marina de *Malombra* dans un palais des Dolomites. Une star internationale, une femme de rêve comme Greta Garbo, Marlène Dietrich et quelques autres, dont l'éditeur italien Gremese a fait sa tête d'affiche pour une collection de monographies de vedettes : « Le stelle filante ».

Après la Miranda, il y aura Alida Valli, l'ancienne ingénue romantique, la comtesse Serpieri de *Senso*. La mode de ces albums — consacrés aussi à des stars masculines — vient des Etats-Unis, avec la collection de Citadel Press, commencée dans les années 60. Elle est passée par Paris, où Henri Veyrier a publié des éditions françaises des livres Citadel et créé, à cet exemple, sa propre collection : « Flashback ». Première à y entrer : Arletty (quatre-vingts ans), après un album général sur les « séductrices du cinéma français 1936-1956 ».

Plongées dans le passé, rétrospectives des vies et des carrières de celles qui furent fabuleuses, adorées, qui le sont restées dans les mémoires, même si l'âge les a parfois transformées au point de les rendre méconnaissables, même si certaines sont mortes. Mais cette consécration du livre offert à l'admiration de tous, avec la meilleure iconographie possible, les génériques, les résumés de films, l'écho des succès, de la gloire, ne donne-t-elle pas, à toutes, une vie arrêtée d'idoles embaumées auxquelles on ne demande plus rien que d'être ces photographies magiques, en noir et blanc ?

Feuilletons-les, ces livres, qui seront très beaux et générateurs de nostalgies. Arletty, Joan Crawford, Bette Davis, Marlène Dietrich, Greta Garbo, Judy Garland, Jean Harlow, Rita Hayworth, Katharine Hepburn, Carole Lombard, Jeannette MacDonald, Isa Miranda, Marilyn Monroë, Ginger Rogers, Elizabeth Taylor, Lana Turner, Mae West... même celles qui ont débuté toutes jeunes, celles qui sont mortes jeunes, ne sont, ne seraient plus jeunes aujourd'hui. Et, dans les séductrices du cinéma français, il y a bien plus de beautés des années 30 et 40 que de filles en fleurs de la fin des années 50.

Le rétro, c'est cela, bien sûr. Un recul dans le temps pour se dire que tout *était* différent, hier ou avant-hier (ah ! la belle époque !), pour s'attendrir sur les robes, les manteaux, les chapeaux, les déshabillés vaporeux des modes anciennes avec lesquelles, maintenant, on se travestit ; pour faire des rêves de satin, de crêpe georgette, de taffetas, de soie naturelle, de fourrues d'hermine et de renards argentés, de plumes, de paillettes, d'aigrettes et de bijoux précieux. Pour admirer le décolleté plongeant sur les reins nus de quelque robe du soir dessinée par Adrian et autres créations des couturiers de cinéma inspirés. Et les maquillages aussi, qui donnaient à ces dames du temps jadis quelque chose d'irréel, de plus grand que la vie quotidienne, ce pourquoi les midinettes de tous les pays s'évertuaient à copier.

Feuilletons-les, ces livres et voyons-y, malgré tout, la marque du temps sur les visages et les corps qui ont changé avec les années. Facile de garder de Garbo une image éternelle : elle a cessé de tourner en 1941 et personne ne pourrait la reconnaître ailleurs que dans ses films. Facile aussi pour Carole Lombard ou Marilyn Monroë, mortes avant la maturité. Et Bette Davis, même en son bel âge, a toujours eu des allures de monstre sacré. Ce qu'elle est physiquement se trouve annoncé par ce qu'elle a été. Arletty, c'est toujours Garance. Quant à Marlène, elle s'est perpétuée, grâce à sa force de caractère. Personne n'oserait penser à elle comme à une vieille femme. Mais la Miranda qui tint un petit rôle dans *Portier de nuit* ne ressemble plus du tout à la Miranda de *Malombra*, ni même à celle d'*Au-delà des grilles* où elle avait échangé ses plumes et ses faux cils contre un tablier néo-réaliste de serveuse de trattoria. Pourtant, dans ces livres, toutes se ressemblent. Elles ont des attitudes lointaines, des airs d'entre ciel et terre, un érotisme abstrait ; elles sont photogéniquement figées dans les larmes, les rires ou les sourires qu'elles eurent pour tel ou tel rôle. Elles ne bougent plus, elles ne parlent plus.

Marlène Dietrich dans « Blonde Vénus » (1932).

Ce n'est pas la magie qui vient des films. Ces albums — par ailleurs, beaux instruments d'érudition, documents pour l'histoire du cinéma — font le lecteur, cinéphile ou non, voyeur et nécrophile. Debout, assises, étendues sur des divans profonds ou sur des lits d'amour et de poésie, les stars sont investies, possédées par le regard. Mortes dans leurs atours et dans leurs apparats. « *Une morte* » a écrit Aragon à la fin d'*Aurélien* « *on en fait ce qu'on veut* ». A l'écran, les stars de ce temps-là étaient insaisissables. Dans les films d'aujourd'hui, il n'y a plus de stars, mais des femmes qui ne se laisseraient pas saisir, trop réelles qu'elles sont et désireuses de choisir au lieu d'être choisies. Alors, autant se satisfaire des livres, puisqu'on les a dans les mains.

On peut jouer, à volonté, la contemplation, le désir imaginatif, passer d'un visage à l'autre, d'une décade d'illusions à une autre. Ces mortes ont des parfums capiteux, leur chair, si marquée soit-elle, à la longue, de la griffe du temps, n'est pas périssable. On peut, anthropophages de l'adoration perpétuelle, dévorer avec passion ces momies d'Egypte, ces gisantes de cathédrales et les retrouver, le lendemain, intactes et de nouveau offertes. Les éditeurs n'avaient surement pas prévu que l'on ferait de ces livres des paradis artificiels.

Les albums sont capables, pourtant, de susciter tous les fétichismes et toutes les perversions (tels celui de Rita Hayworth, la Gilda qui retirait ses longs gants noirs comme on faisait glisser des bas le long des cuisses et des mollets — plaisir supprimé par l'horrible « collant » moderne, — ou celui de la phénoménale Mae West, devenue l'impératrice fardée des travestis), toutes les sublimations comme celui de Garbo, la femme fatale angélique et, surtout, celui de Marlène, l'astre étincelant qui réussit à être à la fois mythe vertigineux, la belle et la bête en surgissant, coiffée d'une perruque blonde sous une tête de singe, de la peau d'un gorille dans l'attraction de cabaret de *Blonde Vénus*. Il est vrai qu'il fallait un Sternberg amoureux pour avoir de ces idées-là. Mais, aujourd'hui, en se penchant sur les photographies de Marlène, chaque homme peut être Josef von Sternberg, admirateur et créateur masochiste.

Au fond, de trop durer dans la vie réelle, ces stars, ces femmes, dérangent, comme si, venues d'un autre temps, elles affirmaient leur longévité dans un siècle où elles sont anachroniques. Les biographies de vedettes écrites par des journalistes et des historiens ont aussi ce goût de mort parfumé. Marilyn Monroe avait disparu lorsque l'écrivain Norman Mailer, pour rester fidèle à sa réputation de scaphandrier des mythes américains, déploya sur elle ses fantasmes, se fit un somptueux banquet de son existence passée. Biographe de Marlène Dietrich, Charles Higham, lui, avec « Marlène, la vie d'une star », a coupé l'herbe sous les pieds de la presque octogénaire écrivant ses Mémoires. Il a tout dit, tout répertorié, tout expliqué, ce qui est le principe des albums illustrés. Voilà, en somme, des nécrologies parfaites.

Notre époque, qui a peur de la vieillesse et de la mort, qui se perd dans les mythologies rétro ou les rajeunissements factices, en vie et craint à la fois les stars « immortelles ». C'est peut-être aussi une peur de la femme du temps présent qui se cache derrière ces albums et ces biographies, derrière l'exaltation de ces actrices de légende.

JACQUES SICLIER.

Passion délétère

NICKY MANGANO était un petit journaliste consciencieux. Quand il eut vingt ans, ses parents adoptifs, un couple de bouchers à Dunkerque, lui révélèrent sa véritable origine : « Tu es le fils clandestin de l'actrice Silvana Mangano et du coureur automobile Nicky Lauda », lui avait dit sa mère Jeannine avec un sanglot dans la voix.

Un jour pluvieux d'avril 1978, son journal l'envoya à Sienne pour rendre compte d'un congrès sur l'hermaphrodisme des papillons mouchetés. Il traînait sa solitude dans la gare, encadré par deux carabiniers qui avaient de ces plumages noirs sur leurs casques, quand une voix rauque sortant tout à coup du juke-box le fascina, elle chantait « Queen of China Town ». Il chercha sur l'appareil argenté le numéro de la chanson et trouva ces deux mots qui le fascinèrent peut-être plus que la voix : Amanda Lear. Il l'oublia d'abord. Mais quatre mois plus tard, alors que son journal l'avait envoyé à Salzbourg pour assister à une expérimentation du rayon de la mort, et qu'il aspirait dans un milch-bar la mousse de son bananen-shake, la voix fatidique se fit de nouveau entendre. Amanda Lear chantait « Follow me ». Nicky était devenu un fan.

De retour à Paris, il voulut acheter tous ses disques, il n'en trouva qu'un. Sur la pochette, Amanda était toute vêtue de cuir déchiré, elle avait un lasso entre ses mains gantées, une croix autour du cou, sa chevelure était blonde et son sourire éclatant, elle racontait l'histoire d'une pauvre fille déçue par la société qui vendait son âme au diable contre l'argent et la célébrité. L'argent et la célébrité la rendaient encore plus misérable. Elle prenait sa revanche contre le diable en suivant l'homme qu'elle aime, renonçant aux artifices, comme Marlène dans « Morocco » quand elle laisse ses chaussures dans le sable du désert pour suivre son légionnaire Garry. L'album s'appelait « Douce revanche ».

Nicky Mangano ne se lassait pas d'écouter la première face du disque. Il acheta tous les journaux, mentionnaient-ils juste son nom, et lut toutes ses interviews. Amanda prétendait être née à Hongkong en 1948. Sa mère l'avait élevée en Suisse, ses parents étaient divorcés, et à seize ans elle était partie pour faire la vie, se droguer, lire Hermen Hesse et des livres gourous, devenir la groupie à Londres, en 1968, de Brian Jones, de Jagger, puis de Bowie. Dali la sortait à toutes les premières. Devenue star, cynique, Amanda répétait les mêmes phrases (« Ce qui m'intéresse, c'est de gagner le plus d'argent en en faisant le moins possible »*). Son contrat avec le diable, elle l'avait signé avec sa maison de disques allemande. Alors elle avait vendu des millions de disques en Allemagne, en Italie et au Japon. Elle était devenue une femme d'affaires qui vendait un produit : son nom, ses jambes, une image de bande dessinée, entre Tarzan et Vampirella, une créature épatante, disait-elle.*

Disco-Lear

Nicky Mangano eut un choc quand il vit l'image d'Amanda multipliée sur les murs du métro. Elle allait passer à Paris, au Palace, à minuit. Il fit tout pour la rencontrer, mais Amanda était à Munich, où elle enregistrait son prochain album, un remake du Portrait de Dorian Gray, *intitulé en anglais,* Ne vous fiez jamais à un joli visage. *Détournant le papier à en-tête prestigieux de son journal, Nicky sollicita une entrevue particulière. Elle refusa. Elle donnerait juste une conférence de presse, à 19 heures, peu avant son show. Nicky s'acoquina avec les ouvriers du théâtre pour se familiariser avec les caprices d'Amanda : elle avait exigé un bidet dans sa loge, elle était poursuivie par les paparazzi et avait dû quitter le Ritz pour se transférer clandestinement, en* Cadillac, *au Plazza. La grande époque était ressuscitée. On n'était toujours pas arrivé à savoir qui était l'homme de sa vie. Elle devait disparaître, à la fin du show, dans la fosse d'orchestre, subtilisée par un nuage de fumée. Nicky soudoya les ouvriers pour avoir accès à la fosse d'orchestre. Il serait là pour surprendre Amanda au moment où elle regagnerait sa loge.*

Il se rendit à la conférence de presse, fiévreux, ayant caché dans son cartable un mini Rolleiflex avec flash électronique et un magnétophone de poche Uher. Il ne put s'en servir. Amanda arriva avec une demi-heure de retard, très simple dans une chemise indienne, des grigris en corail, un petit masque en or avait remplacé la croix sur sa poitrine. Elle s'installa à un tabouret de bar, et la nuée des journalistes s'agglutina autour d'elle.

Très à l'aise, Amanda répétait ses phrases percutantes : « Si Hitler avait vécu à notre époque, il aurait utilisé le disco... Carlo Ponti me téléphone toutes les semaines pour me proposer un contrat en or. Il veut qu'Amanda Lear joue Amanda Lear dans ses films. Je refuse. Ce que j'aimerais jouer, c'est un personnage de veuve sicilienne. » *Le seul lapsus qu'elle fit durant cette conversation fut :* « en chair et en or... » *Nicky lui demanda quel était son nom de jeune fille, et Amanda rougit à peine. Amanda Lear n'était pas un pseudonyme. Il lui demanda :* « Si vous avez repris le mythe de Dorian Gray dans votre prochain disque, cela veut-il dire que vous avez un rapport similaire avec votre visage ? Quel rapport avez-vous avec votre visage ? » « Ça va de la terreur à l'admiration », *répondit Amanda.* « Je sais que tout peut s'écrouler d'un seul coup. » *Elle traitait de boudins ses deux choristes, Patricia et Jeannette, qui étaient toujours en retard d'une ouverture de bouche sur le play-back.*

Play-back

Tapi dans l'ombre de la fosse d'orchestre, Nicky ne put rien voir du show. Des trombes d'air froid venant d'un diffuseur d'air conditionné le « friseurisèrent ».

Finalement, un pétard éclata à quelques centimètres de lui et la fumée qui s'en dégagea fut à ce point opaque qu'il dut fermer les yeux pour ne pas être incommodé par l'âcreté. Quand il les rouvrit, une ombre venait de glisser entre ses doigts.

La porte de sa loge resta fermée. Il écrivit une lettre, elle ne répondit pas. Elle était déjà partie pour le Japon, pour une série de variétés télévisées. De dépit, et parce que sa vraie nature le prédisposait à la mesquinerie, il décida de se venger.

Nicky était désespéré. Saoul dans une boîte de nuit, il fit la connaissance d'un louche personnage qui lui proposa le rachat d'un coffret magique grâce auquel il pourrait trahir la femme qui l'avait tant fait souffrir. Nicky ne tenait plus à rien, et il vendit même sa valise en croco et ses planches anatomiques pour l'acquérir.

Lorsqu'on ouvrait la boîte, elle exhalait une bouffée sucrée : avec stupéfaction, Nicky trouva les deux doigts de pied dont l'extraction avait servi à réduire ses chaussures de quelques pointures, ses molaires dont la disparition avait affiné les joues, quelques compresses sombres, des bandes cireuses sur lesquelles un système pileux avait exhaustivement adhéré, un peu de poudre d'os de ses maxillaires limés, enfin deux billes spongieuses qui avaient une apparence de litchis épluchés et qui flottaient dans un dissolvant. Nicky fit des photos des pièces à conviction et les envoya à France-Dimanche. *Il n'en soutirait même pas d'argent.*

HERVÉ GUIBERT.

une sélection

cinéma

SCENIC ROUTE

de Mark Rappaport

Complot et machination, nouvelle définition du triangle : lui, elle et elle (deux sœurs). Entre la parodie et la violence, un récit à la première personne qui détourne la psychologie traditionnelle, hollywoodienne, vers l'émotion pure.

FLAMMES

d'Adolfo G. Arrietta

Rencontre fabuleuse d'une jeune fille rêveuse et d'un pompier mythique dans une maison familiale régie par la douce férule du « père » (Dionys Mascolo). Entre Cocteau et Visconti, un monde d'une extraordinaire beauté plastique, régi par l'imaginaire.

DERNIER AMOUR

de Dino Risi

C'est triste de vieillir, c'est triste d'être un raté, c'est triste, quand on est un vieux raté, de croire encore à son talent et à l'amour. De tous ces sujets de tristesse, Dino Risi s'est efforcé de faire un mélodrame gai, une comédie cruelle. Jolies avances et grosses ficelles. Lumineuse et vénéneuse Ornella Muti, dérisoire et pitoyable Ugo Tognazzi.

LA FEMME GAUCHÈRE

de Peter Handke

Dans une grande maison chaude, avec un jardin, et pas loin d'une forêt, une femme et un petit garçon apprennent l'un avec l'autre, ou l'un contre l'autre, à vivre seuls et heureux d'eux-mêmes. C'est une simple leçon de morale, sans ennui, construite sur un rythme très doux, que l'on peut suivre avec passion.

ET AUSSI : *Alambrista*, de Robert Young (l'émigration mexicaine vers la Californie) ; *Sonate d'automne*, d'Ingmar Bergman (deux cœurs mis à nu) ; *l'Homme de marbre*, d'Andrze Wajda (pour les vérités sur les années 50) ; *l'Arbre aux sabots* (travaux des jours et des saisons dans une ferme lombarde du dix-neuvième siècle) ; *l'Argent des autres*, de Christian de Chalonge (suspense autour d'un scandale bancaire).

théâtre

ANNA PRUCNAL

à Saint-Denis

Une gavroche déguisée en vamp s'amuse avec des romances, verse des pleurs sincères sur les malheurs des filles trop amoureuses, rappelle qu'elle est une cantatrice sur un air de Turandot, se défait de ses paillettes pour chanter sa Pologne. Anna Prucnal flambe à Saint-Denis les vendredis et les samedis soir.

ZADIG

à Orsay

Jean-Louis Barrault mime le cheval et mène dans des Turqueries de cirque les aventures de Zadig-Marie-José Flotats, ange élégant. Le burlesque bouscule la morale et gagne le pari de faire rire.

REMAGEN

au Théâtre Gérard-Philipe

à Saint-Denis

Exilée au Mexique pendant les guerres d'Hitler, la romancière Anna Seghers, juive allemande communiste, revit une excursion qu'elle fit sur le Rhin avec des compagnes de pension, vers 1910. Sept excellentes actrices, bien conduites par Jacques Lassalle, disent ce très beau texte avec tact et chaleur.

LES JUSTES

à l'Epée de Bois

Camus, le débat sur le terrorisme et le socialisme, sur les tactiques et les éthiques révolutionnaires vus à travers l'ironie et l'angoisse des contemporains de Baader et des Brigades rouges. Sans toujours éviter de se faire piéger, cette troupe cohérente et rigoureuse accomplit un formidable travail d'une grande beauté.

LA STAR DES OUBLIS

au Petit Odéon

Deux filles dans un cinéma vide jouent à s'inventer des voyages, des aventures, des rêves communs. Trois femmes : Yvane Daoudi auteur et comédienne avec Martine Drai, Hélène Vincent metteur en scène, racontent une amitié désespérée née dans un moment entre parenthèses où se bousculent des gaietés d'enfants, des amertumes d'adultes.

ET AUSSI : *la Sœur de Shakespeare*, à l'Aquarium (les gaietés de la condition féminine) ; *les Peines de cœur d'une chatte anglaise*, au Montparnasse (il ne faut pas manquer de voir et de revoir le conte de fées aux accents argentins) ; *Succès*, au 347 (l'insolente gravité de la futilité) ; *Olaf et Albert*, à l'Athénée (à Berlin, deux vieux bonshommes et l'histoire).

musique

FESTIVAL DE LILLE

Grand festival multidisciplinaire, le festival de Lille continue de réserver une grande place à la musique. Deux concerts marquants cette semaine : l'Orchestre de Lille, dirigé par Jean-Claude Casadesus, joue quatre œuvres remarquables : la bouleversante Rapsodie pour contralto *(d'après* le Voyage d'hiver dans le Harz, *de Goethe), de Brahms ; l'ultime page de Mahler* (adagio *de la* dixième symphonie); Un survivant de Varsovie, *de Schoenberg, qui est la plus tragique des œuvres suscitées par la dernière guerre; et une curiosité, la création en France du* Dernier Repas des apôtres, *de Wagner (Palais des sports, le 7 novembre). Et les Scholars de Londres donnent, à l'hospice Comtesse, un très beau programme de musique profane et sacrée du Moyen Age et de la Renaissance (le 8).*

LE RIRE DE NILS HALERIUS

L'Opéra de Nantes reprend, vingt-cinq ans après sa création, le Rire de Nils Halerius, *de Marcel Landowski, une légende lyrique et chorégraphique qui met en scène un philosophe sceptique en qui l'on a pu voir une évocation de Paul Valéry :* « La seule façon de rendre cette vie absurde supportable, c'est d'en rire avec indulgence et philosophie. » *Ce sera la grande rentrée au théâtre de Landowski. Au même programme,* le Devin de village, *de Rousseau (Nantes, les 3, 5, 7, 9, 11 novembre).*

LES CONCERTS BLEUS

Excellent programme comme toujours aux « concerts bleus » du Palais des congrès, avec l'une des œuvres les plus intenses de Ravel, Trois Poèmes de Mallarmé, *le* 13ᵉ Quatuor, *inconnu en France, de Chostakovitch et le* 3ᵉ Trio avec piano, *de Schumann (salle bleue du Palais des congrès, le 7, à 18 h. 30).*

ET AUSSI : *l'Enlèvement au sérail*, avec C. Eda-Pierre, dir. Ch. Mackerras (Opéra de Paris, les 1ᵉʳ, 4, 8 novembre, 19 h. 30) ; *la Walkyrie*, avec U. Schroeder-Feinen (Opéra de Marseille, les 1ᵉʳ et 4, à 19 h.) ; œuvres japonaises pour guitare (chapelle de la Sorbonne, le 2) ; Beethoven, Schubert et *Alexandre Nevsky*, de Prokofiev, chœur et orchestre de Paris, dir. Cl. Abbado (Palais des Congrès, le 2, à 20 h. 30, et Champs-Elysées, le 4, à 10 h.) ; *Simon Boccanegra*, mise en scène Strehler, dir. Abbado (Opéra de Paris, les 3, 6, 9, à 19 h. 30) ; Ensemble orchestral de Paris, dir. J.-P. Wallez (maison de la culture de Rennes, le 3) ; Academy of Ancient Music de Londres (Vivaldi, à Saint-Merri, le 3 ; Couperin aux Billettes, le 4) ; Musique au présent : Levinas, Monnet, Tafra, Koering, dir. G. Amy (studio 105, Radio-France, le 4, à 17 h.) ; Orchestre Pasdeloup, dir. R. Boutry, avec H. Richter-Haaser (Champs-Elysées, le 7, à 17 h. 45) ; intégrale de l'œuvre de Beethoven pour violoncelle et piano, par J. Starker et R. Buchbinder (maison de Radio-France, les 6 et 7) ; récital L. Price (Opéra de Paris, le 7, à 20 h.) ; Schubert, par B. Massin, U. Reinemann et le Quatuor Arcana (maison H. Heine, cité universitaire, le 7) ; Chopin, par D. Lively, prix Ciani (Gaveau, le 8) ; Orchestre national, dir. Ch. Dutoit, avec K. Wha Chung, violon (Champs-Elysées, le 8) ; Orchestre de Paris, dir. C. Abbado, avec Kiri Te Kanawa (Congrès, le 8, à 20 h. 30).

expositions

LES MACCHIAIOLI

au Grand Palais

I Macchiaioli, *littéralement* « les tachistes », *sont ce groupe d'artistes qui, dès le milieu du dix-neuvième siècle en Toscane, donnèrent à la peinture italienne une nouvelle tournure. Attentifs à des exemples français, notamment à celui de l'école de Barbizon, les Macchiaioli cassèrent le ronron de l'académisme, s'intéressèrent à des sujets de la vie quotidienne, au plein air et aux effets de la lumière sur un paysage. L'exposition du Grand Palais est accompagnée d'un ensemble de manifestations :* « La Toscane à l'époque des Macchiaioli », — *photographies tirées des archives des frères Alinari, également au Grand Palais ;* « Eaux-fortes de Fattori », *à l'Institut culturel italien ;* « Les Alinari », *photographes à Florence, au centre Georges-Pompidou, de débats, de publications et de films.*

CLAUDE LORRAIN

au Louvre

Retrouver un célèbre paysagiste français du dix-septième siècle à travers ses dessins, notamment des études exécutées sur le motif dans la campagne romaine. Ces dessins viennent pour la plupart du British Museum, qui en possède une collection incomparable (plus de cinq cents), témoin du goût que les Anglais ont porté à l'artiste.

RETABLES ITALIENS DU XIIIᵉ AU XVᵉ SIECLE

au Louvre

Un nouveau dossier du département des peintures. Le propos est de montrer tant l'évolution du retable italien du Moyen Age à la Renaissance que le travail qu'il y a à faire pour reconstituer les ensembles démantelés. A travers vingt-cinq tableaux (de Giotto, Paolo Veneziano, Antonio de Carro, Cosimo Tura, Sasseta, etc.), célèbres, peu connus, ou récemment restaurés, choisis dans les collections du Louvre et de quelques autres collections publiques françaises.

ET AUSSI : *Les frères Le Nain*, au Grand Palais (la totalité de l'œuvre connu rassemblé pour la première fois) ; *Miro*, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (cent sculptures de 1962 à 1978), au Centre Georges-Pompidou (dessins inédits), au Centre d'études catalanes (gravures et eaux-fortes) et à la galerie Maeght (peintures récentes) ; *Métamorphoses finlandaises*, au Centre Georges-Pompidou (architecture et design) ; *Ma espace-temps au Japon*, au Musée des arts décoratifs (un concept en images) ; *Asger Jorn*, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (pour le trentième anniversaire du mouvement Cobra).

variétés

LES DIX-HUIT HEURES LE L'OLYMPIA

Concerts ou récitals d'un jour à l'Olympia, dans une nouvelle tranche horaire (18 heures), avec Imago (le 2 novembre), Tiempo Argentino (le 3), Morice Benin et Castelhemis (le 4), Djamel Allam (le 5), Areski et Fontaine (le 8).

SUSANA RINALDI

au Théâtre de la Ville

Milongas, tangos anciens et modernes, et bien sûr la douleur et la tristesse de Buenos-Aires « qui se confondent sur ses trottoirs » (18 h. 30).

jazz

LE HUMAN ARTS ENSEMBLE

à la Chapelle des Lombards

Venus de Saint-Louis, via l'orchestre d'Anthony Braxton, le batteur Charles « Bobo » Shaw et le trombone Joseph Bowie jouent un jazz généreux et inventif, dans un climat de souriante complicité.

LE MIKE WESTBROOK BRASS BAND

au Théâtre Campagne-Première

Six Anglais de Londres proposent une musique joyeuse et persifleuse, où dominent les cuivres, de la fanfare de cirque à la marche militaire, de la chanson de cabaret à la comédie musicale.

VOTRE TABLE CE SOIR

• Ambiance musicale. ■ Orchestre. P.M.R. : prix moyen du repas. J... h. : ouvert jusqu'à... h.

DINERS AVANT LE SPECTACLE

L'ALSACE AUX HALLES 236-74-34 16, rue Coquillière, 1er. T.l.jrs	Ouv. jour et nuit. Chans. et music. de 22 h. à 6 h. du mat. av. nos animat. Spéc. alsac. Vins fins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières.
CREP'S GRILL 236-82-35 59, rue Réaumur, 2e.	Jusqu'à 1 heure du matin. Fermé dimanche. Ses huîtres et coquillages, crêpes, grillades. Dîner à partir de 18 h. 30.
CHEZ HANSI 548-96-42 3, place du 18-Juin, 6e. T.l.jrs	Jusqu'à 2 heures du matin. Ambiance musicale. Ses spécialités alsaciennes. *Ses vins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières.*
FLORA DANICA ELY. 20-41 124, Champs-Elysées, 8e. T.l.jrs	19 h. à 0 h. Vue sur son agréable jard. Spéc. Danoises et Scandinaves. Hors-d'œuvre danois. Festival de Saumon. Mignon de rennes. Canard.
AUB. DE RIQUEWIHR 770-62-39 12, faubourg Montmartre, 9e. T.l.jrs	Jusqu'à 2 heures du matin. Ambiance musicale. Ses spécialités alsaciennes. Ses vins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières.

DINERS... AUTOUR D'UN JARDIN

L'EPICURIEN F/Sam. midi et dim. 11, rue de Nesle, 6e. 329-55-78	Jusqu'à 23 h. 30, trois salles intimes autour d'une fontaine fleurie. Poêlon de l'Océan - Ecrevisses - Bar - Turbot.

DINERS

RIVE DROITE

LE CLAIR DE LUNE F/dim. s., lun. 24, rue du Pont-Neuf, 1er. 233-68-21	Jusqu'à 23 h. Style Bistrot, cuisine soignée. *Environ 80 F serv. compr.* le vendredi : pot-au-feu des Halles aux 3 viandes 40 F (tout compris).
CHEZ KATY 508-40-10 17, rue J.-J.-Rousseau, 1er. T.l.jrs	Jusqu'à 22 h. 30. Spéc. Marocaines dans cadre typique : Pastilla 35, Méchoui 38, Tagines 28, Couscous 20 à 38. Ses pâtisseries. Menu 34 F.
ASSIETTE AU BŒUF - POCCARDI 9, bd des Italiens, 2e. T.l.jrs •	Propose une formule Bœuf pour 27 F s.n.c., le soir jusqu'à 1 heure du matin avec ambiance musicale. Desserts faits maison.
DARKOUM 742-53-60 T.l.jrs 44, rue Sainte-Anne, 2e.	Cadre typique. Spéc. Marocaines réputées : Couscous, Pastilla, Tagines, Méchoui. Vin de Boulaouane. Salon, salle climat. On sert jusq. 23 h. 30
LES JARDINS DU PRINTEMPS *15, r. Charlot, 3e. F/dim. 272-08-65*	Nouveau plaisir à ne pas manquer. Cadre original intime, charmant *pour apprécier les bienfaits d'une excellente cuisine.*
CHEZ JANOU F/sam. et dim. 33, rue des Tournelles, 3e.	Place des Vosges. Jusq. 23 h. dans un authentique bistrot. Cuisine familiale : Rôti de veau charentais au cognac 32, Desserts.
LE GRENIER SUR L'EAU 271-03-39 14, rue du Pt-Louis-Philippe, 4e.	Jusqu'à 23 h. 30, l'aimable accueil d'une jeune équipe. Cadre 1930 authentique, ambiance feutrée. Cuisine originale. Déjeuners d'affaires.
ASSIETTE AU BŒUF 123, Champs-Elysées, 8e. T.l.jrs	Propose une formule Bœuf pour 27 F s.n.c., le soir jusqu'à 1 heure du matin. Desserts faits maison.
RELAIS BELLMAN F/sam. s. et dim. 37, rue François-Ier, 8e. 359-33-01	Jusq. 22 h. Cadre élégant, confort, Bar, salle climat. Cuis. franç. tradit. Sole aux courgettes, Gratin de nouilles, Fricassée de lapereau.
BISTRO DE LA GARE 73, Champs-Elysées, 8e. T.l.jrs	Michel OLIVER propose 3 hors-d'œuvre, 3 plats, 27 F s.n.c. Desserts faits maison. Le soir jusqu'à 1 heure du matin.
TOKYO, 9, rue de l'Isly, 8e. T.l.jrs	387-19-04. J. 22 h. Spéc. Jap. et Barbecue Coréen. P.M.R. : 45-50 F.
LE MENARA 742-06-92 8, bd de la Madeleine, 8e. F/dim.	Jusqu'à 23 h. 30 dans le cadre féerique d'un palais marocain : Pastilla aux pigeons - Méchoui - Ses tagines et brochettes. MENU 90 F.
ROGER PLEGAT WESTPHALIE 8, av. F.-Roosevelt, 8e. 359-91-30	Jusqu'à 1 heure du matin. Spéc. du Rouergue. Cassoulet aveyron. Confit canard feuilleté au roquefort. Ses poissons grillés. Fermé samedi.
KATOU 359-07-83 79, *rue* La Boétie, 8e. F/dim.	Jusq. 1 h. Cadre élégant et typique. Salle climatisée. Spéc. africaines : Tiébou Dieuné, Bourakhé, Foufou, *Maffé aux gombos et spéc. franç.*
LE SHOW-CHAUD 225-32-65 66, Champs-Elysées, 8e.	— FORMULE A 29 F - Caprice d'Huîtres, Côte de Bœuf. — De MIDI A MINUIT, Brochette d'Agneau, demi-Coquelet, Faux-Filet. — Galerie POINT-SHOW. T.l.j. ambiance musicale, orchestre en soirée.
LOUIS XIV 208-56-56 - 200-19-20 3, boulevard Saint-Denis, 10e.	Déjeuners. Dîners. Soupers après minuit. Fermé le lundi et le mardi. Huîtres. Fruits de mer. Gibiers. Crustacés. Rôtisserie. Salons.
DOUCET EST 206-40-62 8, rue du 8-Mai-1945, 10e. T.l.jrs	J. 24 h. Cadre nouv. au rez-de-chaussée : Brasserie, menu 26 F s.n.c. et Carte. Rest. gastronomique au premier. Spéc. du Chef. Ses Poissons.
FLO PRO. 13-59 *63, rue Saint-Denis, 10e. F/dim.*	La plus pittoresque brasserie de Paris, ouverte jusqu'à 2 heures du matin. *Ses spécialités. Foie gras frais 25 F. BANC D'HUITRES.*
BOFINGER ARC. 87-82 5, rue de la Bastille T.l.jrs	Carré d'agneau. Spéc. de poissons. Déj., Dîn., Soup., jusqu'à 1 heure. Amer. Express. Diners Club. Banc d'huîtres. Salon pr récept. Park. fac.
FRERE JACQUES 380-13-91 4, r. Gal-Lanrezac (Etoile). F/S.-D.	Crottin Chavignol chaud, salade lard, maquereau frais aux herbes, poissons au beurre blanc, gibiers, ris de veau aux girolles, tarte citron.
LE BŒUF SUR LE GRILL 727-98-40 47, avenue R.-Poincaré, 16e. F/dim.	Jusqu'à 22 h. 15. Entrée. Tourteau frais décortiqué 25. Salade foie gras 27 F. Carré d'agneau aux herbes pour 2 personnes 78 F.
LE SULLY DAUPHINE 553-24-40 85, avenue Foch, 16e. F/dim.	Jusqu'à 23 heures, dans le calme, sa salle panoramique sur le Bois. Ses spécialités sarladaises : confits foie gras, terrine. MENU 55 F.
LE SALAMMBO 727-71-91 121, avenue Victor-Hugo, 16e. T.l.jrs	Jusq. 23 h. 30. Nouv. cadre 1930 confortable et douillet. Ses grillades de 20 à 36 F, ses poissons et plats du jour - PARKING proche.
ST-JEAN-PIED-DE-PORT F/dim. 123, av. Wagram, 17e. Parking ass. 227-64-24 - 227-61-50	Menu 76 F t.c. Déj. d'affaires. Dîners. Carte. Turbot grillé Béarn, Foie gras de canard chaud aux raisins, Magret, Cassoulet, Paella. Soufflé framboises. Fruits de mer. Gibiers de saison. Service jusqu'à 23 heures.
LE GRAND VENEUR ETO. 18-15 6, r P.-Demours, 17e. F/S. midi, D.	Biche Grand Veneur, Gibiers, Magret de canard, Cassoulet, Crêpes flambées, Terrine de lotte, Salon pour réceptions. Parking.
AUX CAPITOULS F/dim., sam. m. *10, r. Villeb.-Mareuil, 17e. 380-26-44*	Jusqu'à 22 heures. Spécialités Toulousaines : Cassoulet au confit d'oie 34, *Gésiers d'oie aux morilles 24, Cou de canard farci truffé, Grillades.*
CAFE DE FRANCE 758-24-38 Palais des Congrès, Pte Maillot, 17e	Sa formule à 29 F. Grillades au feu de bois. Plats régionaux. Ouvert tous les jours de 8 heures à 2 heures du matin.
LE GUERLANDE 606-59-05 12, rue Caulaincourt, 18e. T.l.jrs	Jusq. 23 h. Au pied de la Butte, un cadre confortable, une table variée, vivier de Saumon de fontaine - Ecrevisses. P.M.R. : 100 F.

RIVE GAUCHE

LA COCHONAILLE 21, rue de la Harpe, 5e. 663-96-81	Jusq. 23 h. 30 sem., 0 h. 30 le samedi. Cave historique du XIIe. Souper aux chandelles. Assiette de cochonailles 16. Menus 35,40 et 41,40 s.c.
AU VIEUX PARIS ODE. 79-22 2, place du Panthéon, 5e. F/dim.	J. 22 h. 30. Spéc. du Sud-Ouest : saucisson d'oie farci, Foie gras de canard, confits, piperade, chipirons à la basquaise. Sa Cave. P.M.R. 70 F.
BISTRO DE LA GARE 59, bd du Montparnasse, 6e. T.l.jrs	3 hors-d'œuvre, 3 plats, 27 F s.n.c. Décor classé monument historique. Desserts faits maison.
ASSIETTE AU BŒUF T.l.jrs Face église St-Germain-des-Prés, 6e	Propose une formule Bœuf pour 27 F s.n.c., jusqu'à 1 heure du matin avec ambiance musicale. Desserts faits maison.
LAPEROUSE 326-68-04 51, q. Grands-Augustins, 6e. F/dim.	On sert jusqu'à 23 h. 30. Grande carte. Menus 90-125-148 F Service compris. Ses salons de deux à cinquante couverts.
CHEZ FRANÇOISE 561-87-20 Aérog. Invalides. F/lundi 705-49-03	*Guy DEMESSENCE. Foie gras frais, barbue aux petits légumes.* Filet de sole « Françoise », Lapereau sauté au vinaigre de Xérès.
CIEL DE PARIS 56e étage Tour Montparnasse 538-52-35	Restaurant panoramique. Spécialités. Carte à part. de 80 F tt compris. T.l.jrs même le dimanche jusqu'à 2 h. du matin. AIR CONDITIONNE.
SHINTOKYO T.l.jrs 22, rue Delambre, 14e. 326-45-00	Jusqu'à 23 h. Spéc. Japonaises : SOUKIYAKI - SASHIMI - Barbecue Coréen - Grillades à votre goût... préparées par vous. P.M.R. : 45 F.
LA TAVERNE ALSACIENNE 286, rue de Vaugirard, 15e. 828-80-60	Dans sa nouvelle brasserie aux décors et costumes alsaciens, vous sera servie une des meilleures choucroutes de Paris, et les Poulardes de sa ferme. Métro Vaugirard. Ouvert tous les jours et toute l'année.

DINERS - SPECTACLES

L'OLYMPE 624-46-65 15, rue de la Grange-Batelière, 9e	Jusqu'à 4 h., Jean VASSILIS présente son nouveau spectacle grec avec sa formation - Menu gastronomique avec spécialités et sa carte.

ENVIRONS DE PARIS

CHATEAU DE LA CORNICHE **** Rolleboise, aut. Ouest, s. Bonnières	*Vue panoramique sur la vallée de la Seine. Dîners aux chandelles.* Ses terrasses. Salons privés. Parc 2 ha. Piscine. Tennis. 27 ch. 093-21-24.

SOUPERS APRÈS MINUIT

LE CONGRÈS Pte Maillot. 12 h à 2 h. mat. 574-17-24
80, av. Grande-Armée. SON BANC D'HUITRES - POISSONS. Spéc. Viandes de BŒUF grillées.

LA CLOSERIE DES LILAS
171, boulevard du Montparnasse
326-70-50 - 033-21-63
Au piano : Yvan Meyer

TERMINUS NORD Ts les jours 824-48-72
Brasserie 1925. Spéc. alsaciennes
23, *rue de* Dunkerque (10e)

LE LOUIS XIV
8, bd St-Denis, 200-19-90. Fermé lundi - mardi. HUITRES. FRUITS DE MER, Crustacés, Rôtisserie.

LE CUJAS 033-01-10. 22, r. Cujas. Paris-5e
Sa formule complète à : **35 F**
Ecrevisses à l'américaine. Lotte à l'oseille. Ris de veau aux morilles.
SERV. ASS. JUSQU'A 5 H MATIN

LE PETIT ZINC r. de Buci, 6e ODE. 79-34
Huîtres - Poissons - Vins de pays

LE MUNICHE 27, r. de Buci, 6e 633-62-09
Choucroute - Spécialités

DESSIRIER T. les jrs 754-74-14 9, pl. Pereire (17e)
LE SPECIALISTE DE L'HUITRE
Poissons - Spécialités - Grillades

JULIEN jusq Tous les soirs 1 h. 30 (sf dim.)
16, *rue du* Fg-Saint-Denis (10e)
770-12-06

MERVEILLES DES MERS
292-20-14 CHARLOT 1er, 522-47-08
128 bis, boulevard de Clichy (18e)
Son banc d'huîtres - Poissons

GUY 6, r. Mabillon, ODE. 87-61 Saint-Germain-des-Prés
Prix de la meilleure cuisine étrangère *de Paris pour 1978*
Feijoada - Churrascos - Camaroes

WEPLER 14, place Clichy 522-53-28
SON BANC D'HUITRES
Foies gras frais. Poissons

LA TOUR D'ARGENT
6, place de la Bastille. 344-32-19.
Cadre élégant et confort. T.l.jrs.
De midi à 1 h. 15 mat. Grill. Poiss.
BANC D'HUITRES

BRASSERIE - TABAC PIGALLE
Pl. Pigalle, 606-72-90. Choucroute
Bières Löwenbrau. Banc d'huîtres

LES VIEUX MÉTIERS DE FRANCE
13, bd Auguste-Blanqui (13e)
T. 588-90-03. Fermé dim. et lundi
Soupers aux chand. - *Foie gras*
Poissons - Huîtres - Crustacés.

DES RESTAURANTS OUVERTS 24 heures sur 24

LA MAISON D'ALSACE
sa boutique de comestibles
LA MAISON DES CHOUCROUTES
39, Champs-Elysées - 359-44-24

AU PIED DE COCHON
Le fameux restaurant des Halles
Fruits de mer. Grillades
6, rue Coquillière - CEN. 11-75 +

LE GRAND CAFÉ
BANC D'HUITRES
POISSONS - GRILLADES
4, bd des Capucines - OPE. 47-45.

Expositions

CENTRE POMPIDOU

Entrée principale, rue Saint-Martin (277-12-33). — Informations téléphoniques : 277-14-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h.; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

PARIS-BERLIN. Rapports et contrastes, France-Allemagne 1900-1933. — Jusqu'au 6 novembre. Entrée : 10 F. L'exposition est complétée par des conférences-débats : le 3 novembre, à 21 h., « Le cinéma berlinois ».

JOAN MIRO. Lithographies et documents (4e étage). — Jusqu'au 20 novembre. — Dessins (œuvres antérieures à 1969). — Cabinet d'art graphique. Jusqu'au 22 janvier. — Dessins récents. — Galeries contemporaines. Jusqu'au 27 novembre.

SENY I RAUXA. Onze artistes catalans contemporains. — Galeries contemporaines. Jusqu'au 20 novembre.

LES ALINARI. Photographes à Florence, 1852-1920. — Jusqu'au 8 janvier.

ATELIERS AUJOURD'HUI 16. Alain Lebergne et Bernadette Genec. — Galeries contemporaines. Jusqu'au 13 novembre.

FERBLANC ET FILDEFER. Atelier des enfants. — Jusqu'au 5 décembre.

CENTRE DE CREATION INDUSTRIELLE

METAMORPHOSES FINLANDAISES. Architecture et design. — Jusqu'au 4 décembre.

B.P.I.

NATHALIE SARRAUTE. Travail d'un écrivain : 1932-1978. — Jusqu'au 13 novembre.

MUSEES

LES FRERES LE NAIN. — Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h.; le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 9 F; le samedi : 6 F (gratuite le 4 décembre). Jusqu'au 8 janvier.

I MACCHIAIOLI. Peinture en Toscane, 1850-1880. — Grand Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 8 janvier.

LE PAYSAGE EN ITALIE AU XVIIe SIECLE. Dessins du musée du Louvre. — Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 15 janvier.

CLAUDE LORRAIN. Dessins du British Museum. — Musée du Louvre, pavillon de Flore (voir ci-dessus). Entrée : 8 F; le dimanche : 4 F. Jusqu'au 15 janvier.

RETABLES ITALIENS DU XIIIe AU XVe SIECLE. — Musée du Louvre, pavillon de Flore (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 janvier.

TRESORS DES ROIS DU DANEMARK. — Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-99-21). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 45. Entrée : 6 F. Jusqu'au 7 janvier.

RICHESSE D'ART DU CANTON DE MENNECY. — Grand Palais (porte D). Sauf sam. et dim., de 9 h. à 19 h. Jusqu'au 15 décembre.

DIX-SEPT LAUREATS DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE PEINTURE DE CAGNES-SUR-MER (1974-1978). — Musée d'art moderne de la Ville de Paris 11, avenue du Président-Wilson (723 61-27). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 5 novembre.

ASGER JORN A SILKEBORG. Le musée d'un peintre. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 19 novembre.

MIRO. Cent sculptures (1962-1978). — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 14 janvier.

FLORENCE HENRI. Photographies 1927-1938. — DANIEL HUMAIR. Papiers 1966-1978. — JAN VOSS. A portée de vue (rétrospective). — A.R.C. au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 12 novembre.

MA-ESPACE/TEMPS AU JAPON. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à 20 h.; dimanche, de 11 h. à 18 h. Jusqu'au 11 décembre.

DESSINS D'ORNEMENT DU XVIIe AU XXe SIECLE. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Sauf *mardi, de 12 h. à 18 h., dim., de* 11 h. à 18 h. Jusqu'au 15 novembre.

CALLIGRAPHIE JAPONAISE CONTEMPORAINE. — Chapelle de la Sorbonne, place de la Sorbonne (278-10-00). Sauf lundi, de 12 h. à 18 h. Jusqu'au 21 novembre.

SECONDE VIE DE L'ŒUVRE D'ART. Restauration d'un plafond italien du XVe siècle, de peintures, meubles et boiseries. — Musée Jacquemart-André, 158, bd Haussmann (227-39-94). Sauf lundi et mardi, de 13 h. 30 à 17 h. 30.

LE FIL DES PIERRES. Photogrammétrie et conservation des monuments. — Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (277-59-20). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. 30 et de 14 h. à 18 h. 30. Jusqu'au 3 décembre.

GEORGES BERNANOS. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (266-62-62). Tous les jours, de 10 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 5 novembre.

MILSHTEIN. Gravures. — Bibliothèque nationale, grand hall (voir ci-dessus). Jusqu'au 5 novembre.

ISLE DE FRANCE ILE MAURICE, 1715-1978. — Musée de la marine, palais de Chaillot (727-96-51). Sauf *mardi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 5 F.* Jusqu'au 3 décembre.

MES VACANCES A LA NEIGE. Affiches d'enfants. — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 20 novembre.

SPLENDEUR DES COSTUMES DU MONDE. — Musée de l'homme, palais de Chaillot (505-70-60). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. Jusqu'au *31 janvier.*

IL ETAIT UNE FOIS LEONARD... Exposition-atelier pour enfants. — Musée en herbe. Jardin d'acclimatation, boulevard des Sablons. Jusqu'au 31 décembre.

SALON « ECRITURES 79 ». — Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (033-95-00). Jusqu'au 6 novembre.

RALPH THOMPSON. — Hôtel de *Guénégaud, 60, rue des Archives* (272-86-12). Sauf mardi et jours fériés, de 10 h. à 17 h. Jusqu'au 21 novembre.

SALON D'HIVER 1978. — Musée postal, 34, boulevard de Vaugirard (578-61-32). Sauf jeudi. Jusqu'au 5 novembre.

CENTRES CULTURELS

JAN PETER TRIPP. Aquarelles, pastels, dessins, eaux-fortes. — Centre culturel allemand, 21, rue de Condé (326-09-21). Sauf samedi et dimanche, de 12 h. à 20 h. Jusqu'au 10 novembre.

EVERT LUNDQUIST, gravures. Jusqu'au 15 novembre. GUNNAR NILSSON. Hommage à Roger Martin du Gard. Jusqu'au 26 novembre. — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h., sam. et dim. de 14 h. à 19 h.

JOAN MIRO. Eaux-fortes et gravures pour des poèmes de Salvador Espriu. — Centre d'études catalanes, 9, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (277-65-69). Jusqu'au 10 novembre.

DEPUIS VINGT-CINQ ANS, LE HAUT-PAVE. Galerie d'art. — Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (455-90-55). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h. Jusqu'au *19 novembre.*

GUILLAUME LE ROY. Gravures sur bois. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Jusqu'au 19 novembre.

LOUIS JAQUE. Les idiomes galactiques. - GUY ROBERT ET L'EDITION D'ART. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). Tous les jours, de 9 h. *à 19 h. Jusqu'au 3 décembre.*

MALTAIS. Peintures 1972-1978. — Centre culturel canadien (voir ci-dessus) et librairie-galerie Obliques, 58, rue de l'Hôtel-de-Ville.

GUSTAVE BUCHET (1888-1963). — Fondation Le Corbusier, 10, square du Docteur-Blanche. Sauf dim., de 9 h. à 13 h. et de 14 h. à 17 h. Jusqu'au 19 novembre.

GIOVANNI FATTORI (1825-1908). Eaux-fortes. — *Institut culturel italien,* 50, rue de Varenne (222-12-78). Jusqu'au 30 novembre.

ESSOR DE LA PEINTURE VENEZUELIENNE CONTEMPORAINE. Ambassade du Venezuela, 11, rue Copernic. Sauf sam. et dim., de 10 h. à 13 h. et de 15 h. à 17 h. Jusqu'au 20 décembre.

PETITS FORMATS, DESSINS ET BRONZES : Barbier, Bleriot, Brunet, Carle, etc. — *Institut audiovisuel,* 40, rue de Berri (563-52-74). Sauf sam. et dim., de 9 h. à 18 h. Jusqu'au 30 novembre.

METIERS D'ART NEO-ZELANDAIS. — Maison des métiers d'art français, 28, rue du Bac (261-58-34). Sauf dim. et lundi, de 10 h. à 13 h. et de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 25 novembre.

GALERIES

ENCRES A DEUX PINCEAUX. Pierre Alechinsky et Karel Appel. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 30 novembre.

L. NEVELSON - VIEIRA DA SILVA - M. ABAKANOWICZ. L'espace en demeure. — Galerie J. Bucher, 53, rue de Seine (326-22-32). Jusqu'au 18 novembre.

LE MONDE DE PROUST. Photographies de Paul Nadar. — Atelier Dunloplio, 62, rue Quincampoix (271-09-50). Sauf dim., de 10 h. à 12 h. 30 et de 14 h. à 19 h.; sam., de 11 h. à 19 h.

FIGURATION : Gutherz, Iscan, J.-M. Queneau, Wolf. — L'Œil Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 11 novembre.

AMERICAN ABSTRACT EXPRESSIONIST. — Galerie noire, 23, rue *Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie* (272-63-52). Jusqu'au 25 novembre.

ARTS DE L'ISLAM. — Galerie Slim, 94, rue Saint-Denis (233-75-69). Jusqu'au 25 novembre.

ARCHEOLOGIES BLANCHES II : Henri Maccheroni et Michel Butor. — Artalect, 11, rue Monsieur-le-Prince. Jusque fin novembre.

GROUPE TAPISSERIE. — Paris Sculpt, 52, rue de Bassano (720-79-76). Du 3 au 25 novembre.

GERD ARNTZ, gravures sur bois. - WILHELM WAGENFELD, verrerie et lampes. — 56, rue J.-J.-Rousseau (233-37-27). Jusqu'au 25 novembre.

PIERRE BETTENCOURT. — Galerie Daniel-Gervis, 34, rue du Bac (261-11-73). Jusqu'au 25 novembre.

ROGER BEZOMBES. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-80). Jusqu'au 25 novembre.

BIGOT. Marées cages. — Galerie Principe, 12, rue de la Ferronnerie (233-18-11). Jusqu'au 20 novembre.

BERNARD BUFFET. — Galerie M. Garnier, 6, avenue Matignon (225-61-65). Jusqu'au 16 décembre.

CLAISSE. Concepts multilinéaires. — Galerie D.-René, 113, rue Saint-Martin (271-19-61).

SONIA DELAUNAY. Le cabinet des dessins. — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusqu'au 2 décembre.

FRED DEUX. Dessins, gravures. — Galerie Lignel, 46, rue de Verneuil (548-32-94). Jusqu'au 8 novembre.

ISABELLE DROUIN. Mythologies de l'ombre. — Galerie Bijan Aalam, 22, passage Véro-Dodat (236-28-99). Jusqu'au 13 novembre.

DUBUFFET. Théâtres de mémoire. — Galerie Claude-Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts (326-23-81). Jusqu'au 18 novembre.

MICHEL DUPORT. Peintures. — Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66). Jusqu'au 10 novembre.

ERKMAN (1889-1973). Gravures. — Galerie de Nevers, 11, rue de Nevers (354-47-80). Jusqu'au 18 novembre.

LUIS FEITO. Peintures récentes. — Galerie Regards, 40, rue de l'Université (261-10-22). Jusqu'au 11 novembre.

EVE FRAENKEL. Aquarelles. — Galerie R.-Lussan, 7, rue de l'Odéon (633-37-50). Jusqu'au 11 novembre.

FRANÇOIS GARNIER. Défiguration. — Galerie Rive Gauche, 44, rue de Fleurus (548-04-91). Jusqu'au 18 novembre.

GLEB. « Blanc sur blanc ». Tapisseries. — *La Demeure, 19, rue Lagrange* (326-02-74). Jusqu'au 18 novembre.

S. W. HAYTER. Peintures récentes. — Galerie de Seine, 18, rue de Seine (325-32-18). Jusqu'au 16 novembre.

ASGER JORN. Peintures 1945-1972. — Galerie Ariel, 140, bd Haussmann (267-08-62). Jusqu'au 20 novembre.

KUDO. Méditation entre futur et mémoire. Vingt objets récents. — Galerie de Bellechasse, 10, rue de Bellechasse (555-83-69). Jusqu'au 12 novembre.

FRANÇOIS LALANNE. Œuvre graphique. — Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (325-54-06). Jusqu'à fin novembre.

JEAN-MARC LANGE. Les jardins enfermés. — Galerie Marquet, 7, rue Bonaparte (326-74-88). Jusqu'au 25 novembre.

MATTA. Cinquante-cinq dessins depuis 1937. — Galerie du Dragon, 19, rue du Dragon (548-24-19). Jusqu'au 10 novembre.

ANNETTE MESSAGER. Le feuilleton. — Galerie Gillespie-de Laage, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 18 novembre.

A NICOLAS. — Lucernaire forum, 53, rue Notre-Dame-des-Champs. Jusqu'au 19 novembre.

MARCELIN PLEYNET. Un critique, une collection. — Galerie N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58). Jusqu'au 9 novembre.

DANIEL PONTOREAU. — Galerie G. Lauble, 2, rue Brisemiche (887-45-81). Jusqu'au 10 novembre.

MARTIAL RAYSSE. Nouvelles images. — Galerie K. Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 2 décembre.

T'ANG. Peintures. — Galerie Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Jusqu'au 25 novembre.

THEIMER. Bronzes 76-78. — Galerie A. Loeb, 10, rue des Beaux-Arts (633-06-87). Jusqu'au 9 décembre.

TITUS-CARMEL. Suite Narwa 1977-1978. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (522-13-19). Jusqu'au 15 novembre.

ROLAND TOPOR. — Galerie Jean-Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 18 novembre.

VARBANOV. Tapisseries. — Galerie Odermatt, 85 bis, rue du Faubourg-Saint-Honoré (266-92-58). Jusqu'au 30 novembre.

VASARELY. — Centre national de la tapisserie d'Aubusson, 179, boulevard Saint-Germain (544-66-88). Jusqu'au 12 novembre.

CHRISTOPHE VON WEYHE. — Galerie Messine, 1, avenue de Messine (227-25-04). Jusqu'au 10 novembre.

PAUL WUNDERLICH. Homo sum. — Galerie Negru, 40, rue Mazarine (329-85-09).

CLAUDE YVEL. — Galerie du Luxembourg, 4, rue Aubry-le-Boucher (278-66-67). Octobre-novembre.

EN PROVINCE

ARRAS. Parti pris : P. Bloch, A. Shields, P. Stämpfli. — Cercle Noroît, 6, rue des Capucins. Sauf mardi, de 15 h. à 19 h. Jusqu'au 26 novembre.

BESANÇON. Les Comtois et la France. — Musée historique, palais Granvelle. Jusqu'au 4 décembre.

BORDEAUX. Barbara et Michael *Leisgen : Les écritures du soleil.* — C.A.P.C., entrepôt Lainé, rue Ferrère (44-16-35). Jusqu'au 15 novembre.

CHALON-SUR-SAONE. « Vous avez dit baleine ? ». — Maison de la culture, 5, avenue Nicéphore-Niepce (48-48-92). Octobre-décembre.

CHAMBERY. Claude Viallat : traces. — Musée Savoisien, square de Lannoy-de-Bissy (33-44-48). Jusqu'au 18 décembre.

CHARTRES. Yves Lévêque. — Musée. Jusqu'au 2 janvier. — Le vitrail, art et technique. — Cellier de Loëns, 5, rue du Cardinal-Pie (21-84-03). Jusqu'au 15 novembre.

DOUAI. Michèle Blondel. — Begart Art Picture, 3, rue de la Boucherie. Jusqu'au 17 novembre.

HAGUENAU. Les émaux français. — Musée historique. Jusqu'au 19 novembre.

JOUY-SUR-EURE. Art catalan d'aujourd'hui. — Centre d'art contemporain (36-61-55).

LAVAL. Robert Tatin. — Musée du Vieux Château (53-39-89). Jusqu'au 10 janvier.

LILLE. Patrick Fleury : les arts de la lumière I « Espace VIII ». — Musée de l'hospice Comtesse, 32, rue de la Monnaie (51-02-62). *Jusqu'au* 30 décembre.

LYON. Machet : sculptures, pastels, dessins. — Palais Saint-Jean, 4, rue Adolphe-Max. Jusqu'au 12 novembre.

MARCQ-EN-BARŒUL. Braque. — Septentrion. Fondation Provost (78-30-32). Jusqu'au 21 janvier.

ORLEANS. Alexandre Antigna (1817-1878). — Musée des Beaux-Arts, 1, place de la République. Jusqu'au 3 janvier.

RENNES. L'école de Pont-Aven dans les collections publiques et privées de Bretagne. — Musée des Beaux-Arts, 20, quai Emile-Zola (30-59-66). Jusqu'au 31 décembre. — *L'univers de Jacques Damase, trente ans d'édition.* — Maison de la culture, 1, rue Saint-Hélier (79-26-26). *Jusqu'au 19 novembre.*

SAINT-ETIENNE. Jean Arp. Reliefs. — Musée d'art et d'industrie.

SAINT-QUENTIN. Henri Goetz et Gérard Renault. — Musée Antoine-Lecuyer. Jusqu'au 19 novembre.

STRASBOURG. Eugène Atget, photographe (1857-1927). — Cabinet des estampes, château des Rohan. Jusqu'au 28 novembre.

TOURS. Tours multiple 1978 : la création artistique aujourd'hui; trois pratiques significatives : dessin, textile, bois. — Renseignements à l'Office du tourisme, place de la Gare (05-58-08) ou au Centre d'animation des Fontaines, 10, rue Léo-Delibes (28-22-22). Du 4 novembre au 3 décembre.

FESTIVAL D'AUTOMNE

(278-10-00)

EXPOSITIONS

CHAPELLE DE LA SORBONNE *(325-78-92) (L.), de 12 h. à* 18 h. : Sho calligraphie contemporaine japonaise.

MUSEE DES ARTS DECORATIFS (260-32-14) (Mar.), de 12 h. à 20 h., dim., de 11 h. à 20 h. : Ma, espace temps au Japon.

DANSE

MUSEE DES ARTS DECORATIFS, tous les jours, de 15 h. à 18 h. : Tanaka Min.

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES (225-44-36), 20 h. 30, mat. dim. à 14 h. 30 : le Ballet de Marseille R. Petit (Coppelia).

THEATRE

CENTRE POMPIDOU (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. sam. et dim. à 16 h. : Elle est là (à partir du 2).

ESPACE CARDIN (266-17-30), les 2, 3, 4, 20 h. 30 : Rodogune; à partir du 6 (D.), 20 h. 30 : Faust.

SAINT-DENIS, Théâtre Gérard-Philipe, les 2, 3 et 4, 20 h. 30, le 5, à 17 h., le 7, à 19 h. 30 : Remagen.

MUSIQUE

CHAPELLE DE LA SORBONNE, le 2, 20 h. 30 : Shomura Kiyoshi, *Oshido Mikio, guitares* (Miyoshi Akira, Moori Krodo, Moro Takeo).

CENTRE CULTUREL ALLEMAND
GOETHE-INSTITUT
17 avenue d'Iéna - 16e

Lundi 6 novembre à 18 h.
ouverture de l'exposition

BIZARRE, GROTESQUE MONSTRUEUX CARICATURES CONTEMPORAINES

Vers 19 h. : débat
« Bandes dessinées en Rép. fédérale d'Allemagne » par J. Hösle - « De la parodie de mythes à la caricature politique, deux instruments de critique sociale », par A. Stoll.

CENTRE CULTUREL PORTUGAIS
FONDATION GULBENKIAN
51 avenue d'Iéna - 16e

Mercredi 8 novembre à 20 h. 45
CONFERENCE
du professeur

VITORINO MAGALHAES GODIMO

« Sur les problèmes du Portugal du dix-neuvième siècle vus par les penseurs portugais ».

Théâtres

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPERA (073-57-50), les 3 et 6, à 19 h. 30 : Simon Boccanegra ; les 1er, 4 et 8, à 19 h. 30 : l'Enlèvement au sérail ; le 2, à 19 h. 30 : Roméo et Juliette ; le 7, à 20 h. : Récital Leontyne Price.

SALLE FAVART (742-59-69) : les 2, 4 et 6, à 19 h. 30 : Werther.

COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20), les 1er, 2, 3 et 4, à 20 h. 30 ; le 5, à 14 h. 30 : Six Personnages en quête d'auteur ; le 1er, à 14 h. 30, le 5, à 20 h. 30 : On ne saurait penser à tout ; le Jeu de l'amour et du hasard ; les 6, 7 et 8, à 20 h. 30 : soirée littéraire : Voltaire, homme d'aujourd'hui ; le 8, à 14 h. 30 : Un caprice ; le Triomphe de l'amour.

CHAILLOT (727-81-15), Foyer du grand théâtre (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Prélude à un déjeuner sur l'herbe ; Gémier (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Lenz.

ODEON (325-70-32) : Relâche.

PETIT ODEON (325-70-32) (L.), 18 h. 30 : le Pavillon Balthazar ; 21 h. 30 : la Star des oublis.

T.E.P. (636-79-09) (J., D. soir, L.), 20 h. 30, mat. sam. 14 h. 30, dim. 15 h. : le Malade imaginaire ; le 2, à 20 h. 30 : Romain Bouteille.

PETIT T.E.P. (636-79-09), les 7 et 8, à 20 h. 30 : Bons baisers du Lavandou.

CENTRE POMPIDOU (277-11-12) (mardi), débats ; le 2, à 21 h. : Le cinéma berlinois aujourd'hui ; le 6, à 20 h. 30 : La poésie finlandaise. — Musique : tous les jours, à 15 h., *16 h. 30* et *18 h.* : le Diatope, de Xenakis. — Cinéma : Une semaine, un film ; les 2, 3, 4 et 5 : Archives de l'INA.

Les salles municipales

CHATELET (233-40-90), (D., L.), 20 h. 30 : Rose de Noël.

THEATRE DE LA VILLE (274-11-24), les 1er, 2, 3 et 4, à 18 h. 30 : Susana Rinaldi ; les 7 et 8, à 18 h. 30 : Jean-Roger Caussimon ; les 3, 4, 7 et 8, à 20 h. 30 : la Maison des cœurs brisés.

Les autres salles

AIRE LIBRE (322-70-78), (D., L.), 20 h. 30 : Sidi Ciné ; 22 h. : Davly ; Sam. 14 h. 30 : la Chanson de Roland.

ANTOINE (208-77-71) (L.) 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : le Pont japonais.

ARTS-HEBERTOT (387-23-23) D. soir, L.) 20 h. 30, mat. dim 15 h. : Mon père avait raison.

ATELIER (606-49-24) (L.) 21 h., mat. dim. 15 h. : la Culotte.

ATHENEE (073-27-24) salle C.-Bérard (D. soir, L. 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : Olaf et Albert.

BIOTHEATRE (261-44-16) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : la Crique (à partir du 2).

BOUFFES-PARISIENS (073-87-94) (L.) 20 h. 45, mat. dim. 15 h. et 18 h. : le Charlatan.

CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Théâtre de la Tempête (328-36-36) (D. soir, L. 20 h. 30, mat. dim. 16 h. : Nadia (dern. le 4) ; Théâtre de l'Aquarium (374-99-61) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. dim. 16 h. : la Sœur de Shakespeare ; Théâtre de l'Epée-de-Bois (808-39-74) (D. L.) 20 h. 30 : Spectacle XII d'après « les Justes », de Camus ; Atelier du Chaudron (328-97-04) J., V., S. 20 h. 30, dim. 18 h. 30 : le Chant du cheval lent.

CENTRE D'ART RIVE *GAUCHE* (325-39-50) (L.) 20 h. 30 : Comme un sens inversé ; 22 h. : la Femme au bout des doigts.

CITE INTERNATIONALE (589-38-69) Galerie (D., L.) 21 h. : la Clôture ; Resserre (D., L.) 21 h. : l'Epreuve.

COMEDIE-CAUMARTIN (073-43-41) (le 1er soir., J.) 21 h. 10, mat. le 1er et dim 15 h. 10 : Boeing-Boeing.

COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (359-37-03) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : Il fait beau jour et nuit.

ESSAION (278-46-42 (D.) I : 18 h. 30 : les Mistles. 20 h. 30 : Sonate pour deux femmes seules et une H.L.M., 22 h. 15 : Abraham et Samuel ; II : 20 h. 30 : le Chant général.

FONTAINE (874-74-40) (D.) 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie, la vie qu'on vit.

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (322-16-18) (D.) 20 h. 30 : Picasso, Connais pas.

HUCHETTE (326-38-99) (D.) 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.

IL TEATRINO (322-28-92) (D., L.) 20 h. 30 : Théâtre sicilien ; 22 h. : Louise la pétroleuse.

LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir, L.) 21 h., mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : les *Folies* du samedi soir.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.) I : 18 h. 30 : Molly Bloom ; 20 h. 30 : le Shaga ; 22 h. : Carmen City ; II : 18 h. 30 : Une heure avec Rainer Maria Rilke ; 20 h. 30 : Fragments ; 22 h. 15 : Acteurs en détresse (à partir du 2).

MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : le Préféré.

MARIGNY (256-04-41) (J. D. soir) 21 h., mat. dim. 15 h. et 18 h. : le Cauchemar de Bella Manningham.

MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.) 21 h., mat. dim. 15 h. : Alex Métayer.

MICHEL (265-35-02) (L.) 21 h. 15, mat. dim. 15 h. : Duos sur canapé.

MONTPARNASSE (320-89-90) D. soir, L.) 21 h., mat. sam. 17 h., dim. 15 h. : Peines de cœur d'une chatte anglaise.

NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir), 21 h., mat. sam. 18 h., dim. 15 h. 30 : Apprends-moi Céline.

ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : les Aiguilleurs.

ORSAY (548-38-53) (D. soir, L.), Petite Salle, 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : Albert Nobbs. — Grande Salle : le 1er, 20 h. 30 : Harold et Maude ; les 2, 7, 20 h. 30 : Oh ! les beaux jours ; les 3, 4, 20 h. 30, le 5, 15 h. et 18 h. : Zadig.

PALACE CROIX-NIVERT (734-52-21) (Mar.), 20 h. : Rocky Horror Show.

PALAIS-ROYAL (742-84-29) (L.), 20 h. 30, mat. mer. et dim., 15 h. : Le tout pour le tout.

PALAIS DES SPORTS (532-41-29) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. le 1er, sam. 15 h. 30, dim. 14 h. 30 et 18 h. : Notre-Dame de Paris.

PENICHE (205-40-39) (D., L.), 22 h. : Histoires belges.

PLAINE (842-32-25) (D. soir, L., mar.), 20 h. 30, mat. dim. 17 h. : la Vie privée de la race supérieure.

PLAISANCE (320-00-06) (D.), 20 h. 30 : Tête de méduse.

POCHE-MONTPARNASSE (548-92-27) (D.), 21 h., sam. 20 h. 30 et 22 h. 15 : le Premier.

POINT VIRGULE (278-67-03) (D., L.), 18 h. : Bajazet.

PRESENT (203-02-55) (D., L.), 20 h. 30 : Eve d'Amérique (à partir du 3).

RANELAGH (288-64-44) (D., le 7), 22 h. : Chopelia.

SAINT-GEORGES (878-63-47) (J., D. soir), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : Patate.

TERRASSE SAINT-MERRI (508-07-76), les 1er et 2, 20 h. : la Ville.

THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.

THEATRE EN ROND (387-88-14) (L.), 20 h. 45, mat. dim. 15 h. : Si tout le monde en faisait autant.

THEATRE *DU MARAIS* (278-03-53) (D.), 20 h. 30 : les Chaises.

THEATRE MARIE-STUART (508-17-80) (D.), 22 h. 30 : la Chasse au Snark.

THEATRE SAINT-JEAN (Mar.), 20 h. 30 : Un goût de miel.

THEATRE SAINT-MEDARD (D.), 21 h. : Vie à Pablo Neruda (à partir du 3).

THEATRE 347 (874-28-34) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. 30 : Succès.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. et 18 h. : Crime à la clef.

TROGLODYTE (336-02-87) (D., L.), 20 h. : la République de M. Dupont. Mer., 14 h. 30, dim. 15 h. 30 : Gugozone.

VARIETES (233-09-92) (L.), 20 h. 30, mat. le 1er et dim. 15 h. : la Cage aux folles.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 21 h. : le Grand Ecart ; 22 h. 30 : la Femme rompue.

LES BLANCS MANTEAUX (227-42-51) (D.), 20 h. 15 : la Nouvelle Star ; 21 h. 15 : la Tour Vandenesle ; 22 h. 30 : A. Valardy. — II. 20 h. 30 : l'Azote ; 22 h. 30 : A force d'attendre l'autobus.

AU COUPE-CHOU (272-01-73) (D.), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : Vous qui passez ; J., V., S., 18 h. 30 : F. Kanel.

CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.), I : 20 h. 30 : Popeck ; 22 h. : Soigne tes ecchymoses, Gervaise. — II. 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.

CAFE DE LA GARE (278-32-51) (D., L.), 22 h. : le Bonbon magique.

CAMPAGNE PREMIERE (322-75-93) 22 h. 30 : Cries au colombarium (jusqu'au 4).

COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D.), 19 h. : Pas un navire à l'horizon ; 20 h. 30 : J. Sommer ; 21 h. 45 : le Gros Oiseau.

FANAL (233-91-17) (D., L., Mer. soir), 19 h. 30 ; mat. mer., 16 h. : Béatrice Arnac ; (D., mer. soir), 21 h. 15, mat. mer. 17 h. 30 : le Président.

LE MANUSCRIT (887-62-60), 20 h. : le Miroir de Molly ; 21 h. : Paris-Munich.

LE PETIT CASINO (747-62-75) (D., L.), 21 h. : Douby ; 22 h. 30 : Bellmont et Dodane.

LES PETITS PAVES (607-30-15) (mar.), 21 h. 15 : Débordés par *la base*.

POINT VIRGULE (278-67-03) (D.), 20 h. 15 : les Confidences d'un parasol ; 21 h. 30 la Crosse en l'air ; 23 h. : Alors, heureuse ?

LE SELENITE (033-53-14) (D.), 19 h. : Un vieux Peter Pan ; 20 h. 30 : Tout est dans tout ; 22 h. : les Voyageurs de carton.

LA SOUPAP (278-27-54), (D., L., mar.), 19 h. 30 : Chansons de femmes ; 21 h. 30 : Voyage vers les ombres vertes ; 23 h. : J.-L. Jauny.

LE SPLENDID (887-33-82) (D., L.), 20 h. 30 : Bunny's Bar ; 22 h. : Amours, coquillages et crustacés.

LA TANIERE (337-74-39), les 2, 3 et 4, 22 h. 30 : J. Barthes.

THEATRE DES 400 COUPS (329-39-69) (D.), 20 h. 30 : J.-C. Montells ; 21 h. 30 : l'Eau en poudre (jusqu'au 5) ; 22 h. 30 : Y'a qu'là que je suis bien.

Dans la région parisienne

ANTONY, Théâtre F.-Gémier, le 4, 21 h. : Barbara.

ARCUEIL, salle J.-Vilar, le 3, 21 h. : la Route vers demain.

AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune, les 3 et 4, 20 h. 30 : Si jamais je te pince.

BEZONS, salle P.-Eluard, le 4, 21 h. : Yvan Dautin.

BOULOGNE-BILLANCOURT, T.B.B. (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. 30 : Caligula (à partir du 3).

BURES-SUR-YVETTE, *M.J.C.*, le 2, 21 h. : Tempête pluriel.

CARRIERES-SUR-SEINE, Mille Club, le 4, 21 h. : Soirée Folk.

CHATENAY-EN-FRANCE, Eglise, le 4, 21 h. : Ensemble vocal du Chœur national J. Grimbert, org. S. Chiapparin (*Vittoria*, Frescobaldi, Brahms).

CLICHY, Théâtre Rutebœuf, le 5, 15 h. : Mouloudji. Arc, le 7, 20 h. 30 : Festival musique différente.

COLOMBES, M.J.C., le 1er, 20 h. 30 : Nass El Ghiwane.

LA COURNEUVE, C.C. J.-Houdremont (D. soir, Mer.), 21 h., mat. dim., 17 h. : les Deux Nobles Cousins.

CRETEIL, Maison A.-Malraux, les 3 et 4, 20 h. 30 : Ballet Hispanico de New-York ; *le 5, 15 h. 30 : Orchestre* de chambre de Versailles (Bach, Vivaldi, Haendel, Rameau). Esplanade, le 1er, 15 h. 30, stade L.-Blériot, les 2, 3 et 4, 20 h. 30 : 2e Festival national du cirque.

ENGHIEN, Casino, le 4, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J. Fournet, sol. Cl. Kahn (Messiaen, Ravel, Roussel).

ERMONT, Théâtre P.-Fresnay, le 5, 16 h. : la Cuisine des anges.

EVRY, Studio le 7, 21 h. : C. McClure, D. Abramovitz (Bach, Debussy, *Hindemith*, Varèse, Busoni, Schubert).

FONTENAY-LE-FLEURY, Auditorium C.P.-Neruda, le 3, 18 h. : Antiqua (G. de Machaut).

GARCHES, C.C., le 4, 21 h. : J.-M. Caradec.

ISSY-LES-MOULINEAUX, Théâtre, le 4, 21 h. : Orchestre lyrique des Hauts-de-Seine, dir. J. Bondon ; sol. : G. Poulet, F. Verba (Bondon).

JOINVILLE-LE-PONT, salle des Congrès, le 5, 21 h. : Kolinda.

MANTES-LA-JOLIE, Normandie, le 6, 21 h. : Albert King Blues Band.

MEUDON, C.C., le 4, 21 h. ; le 5, 15 h. et 21 h. : Du vent dans les branches de sassafras ; le 7, 20 h. : Ensemble de trombones de Meudon.

MONTEREAU, église Notre-Dame-de-Saint-Loup, le 3, 21 h. : Orchestre P. Merle-Portales et chœurs du Marais, J.-L. Lemonnier, orgue (Haendel, Alain).

MONTREUIL, salle des fêtes, le 3, 21 h. : Kolinda ; le 4, 20 h. 30 : Mélusine ; Bourse du travail, le 5, 17 h. : J. Villeret.

NANTERRE, Théâtre des Amandiers, I : à partir du 7, 20 h. 30 : le Misanthrope ; II (1er, L.), 21 h. : Bathory Erzsebet.

NEUILLY, M.J.C. (D., L.), 21 h. 30 : Tu brodes ?... ouais.

PALAISEAU, Ecole polytechnique, le 7, 21 h. : M. Gall (piano).

RIS-ORANGIS, salle R.-Desnos, les 3 et 4, 20 h. 30 : le Malade imaginaire.

SAINT-DENIS, Théâtre G.-Philipe, les 3 et 4, 22 h. 30 : Anna Prucnal.

SAINT-MAUR, Théâtre de l'hôtel de ville, le 2, 21 h. : Magie rouge.

SCEAUX, Orangerie, le 7, 14 h. 30 et 21 h. : le Legs et l'Epreuve.

SENLIS, Fondation Cziffra, le 5, 16 h. 30 : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. G. Cziffra Jr ; sol. : G. Cziffra.

VERSAILLES, Théâtre Montansier, le 7, 21 h. : l'Escrime ne paie pas.

LE VESINET, CAL, le 3, 21 h. : le Bateau pour Lipaia.

VILLENEUVE - SAINT - GEORGES, C.C., le 2, 21 h. : Barbara.

VITRY, Théâtre J.-Vilar, le 4, 21 h. : Ma-Danse rituel.

YERRES, gymnase, le 4, 20 h. 30 : Kolinda, Tarentule, Yacoub.

Variétés

Le music-hall

BOBINO (322-74-84) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. Dim., 15 h. : Guy Bedos.

CITE INTERNATIONALE, le 7, 21 h. : Ahmed Ben Dhiab.

GALERIE 55 (326-63-51) (D., L.), 21 h. : B. *Dimey* ; 22 h. : Marie-Thérèse Orain.

GYMNASE (770-16-15) (Mer., D. soir), 21 h., mat. Dim., 15 h. : Coluche.

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D.), 22 h. : Jacques Villeret.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), 22 h. 30 : André Tavernier.

OLYMPIA (742-25-49), 21 h. : Guy Béart (dern. le 5), à partir du 6 : Henri Tachan.

PALAIS DES CONGRES (758-22-56), les 3, 4, 6, 7, 21 h. ; les 4, 5, 16 h. : M. Sardou.

POINT VIRGULE, le 5, 20 h. 30 : Jean Martin.

CHAPITEAU DES HALLES (D.), 20 h. 30 : Anne Sylvestre (à partir du 2).

THEATRE MARIE-STUART (508-17-80), 20 h. 30 : Pierre Akendengue.

THEATRE MONTPARNASSE (320-89-90), les 1er, 2, 3, 18 h. 30 ; le 4, *15 h.* : Maya Basu Ray.

CENTRE MANDAPA, le 7, 21 h. : Swarnamukhi.

SALLE PLEYEL (227-88-73), les 1er et 2, 20 h. 30 : les Indiens Navajos.

GALERIE OUDIN, les 1er, 4, 21 h. : S. Hyedamn.

THEATRE EDOUARD-VII (rel. le 1er), 21 h. ; mat. sam. et dim., 15 h. 30 : Ensemble national de Birmanie.

Les comédies musicales

MOGADOR (285-28-80), Mardi, V., Sam., 20 h. 30, mat. Sam. et Dim., 14 h. 30 : Le Pays du sourire.

THEATRE DE PARIS (280-09-30) (L.), 20 h. 30, mat. Dim., 15 h. 30 : Harlem années 30.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. le 1er et dim., 15 h. 30 : Et voilà l'travail.

DIX HEURES (606-07-48) (D.), 22 h. 15 : J. Rigaux, B. Dimey, les Belges, F. Corbier.

DEUX ANES (606-10-26) le 1er, mar.), 21 h., mat. Dim., 15 h. 30 : M. Horgues, A.-M. Carrière.

Le mime

THEATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53) (L.), 20 h. 30, mat. Dim., 15 h. : Marcel Marceau.

STUDIO THEATRE 14 (539-88-11) (D., L.), 20 h. 30 : Festival international de mime (à partir du 2).

AIRE LIBRE (322-70-78), J., V., S., *18 h. 30* : Faustino, mime.

La danse

ATELIER 182, le 3, 20 h. 30 : Susan Resnick.

Jazz, pop', rock, folk

PALACE, le 5, 17 h. : Third World.

CHAPELLE DES LOMBARDS (236-65-11) (D.), 20 h. 30 : Alan Silva Big Band ; 22 h. 30 : Human Arts Ensemble.

ROSE-BONBON, 18 h. 30 et 23 h. ; les 1er et 2 : Guiltry Razors ; le 3 : Electric Callas Warm Gun ; les 4, 5 : Lou's ; Extraball ; les 6, 7 : *Mistral* ; *Ganafoul*.

STADIUM (583-11-00), 21 h., le 2 : Marion Brown Solo ; le 3 : J. Mondec Quartet ; le 4 : Jérôme Van Jones Blues Express.

SALLE PLEYEL (227-88-73), le 2, 21 h. : Monty Alexander ; Jérôme Hunter ; Frank Gantz.

GOLF DROUOT, 21 h., le 4 : Rocky.

OLYMPIA, 18 h., le 2 : Imago ; le 3 : Tiempo Argentino ; le 4 : M. Benin et Castelhemis ; le 5 : Djamel Allam.

FORUM DES HALLES, le 5, 20 h. : *Max Roach*.

CAVEAU DE LA HUCHETTE, 21 h. 30, jusqu'au 4 : Dickie Thompson et Orchestre Rof Quintet ; les 5 et 6 : Grand Orchestre Swing Limited Corporation ; le 7 : R. Quintet.

THEATRE CAMPAGNE-PREMIERE (222-75-93), 20 h. 30, jusqu'au 5 : Mike Westbrook Brass Band And Cabaret ; à partir du 6, 20 h. 30 : Lee Konitz et Martial Solal ; 18 h. 30, à partir du 6 : Connection.

CLUB ZED, 21 h. 30, jusqu'au 3 : les Haricots rouges ; à partir du 7 : Quartet Claude Guillot.

LE PETIT-OPPORTUN (236-01-36) (L.), 22 h. : Nazare Pereira et son groupe brésilien.

PALAIS DES ARTS (272-62-98) (D.), 18 h. 30 : Beau Soleil Broussard, folk acadien.

COLLECTIF, 28, rue Dunois, 13e (584-72-00), le 6, 21 h. : Herbe rouge.

LA PENICHE (205-40-39), le 5, 20 h. 30 : Radio-Happening ; Daunik Lazro ; Xavier Bretau ; Ensemble à cordes de jazz contemporain.

LE PATIO, 22 h. : Eddie Davis ; Harry Edison.

Concerts

MERCREDI 1er NOVEMBRE

CAFE D'EDGAR (320-85-11), 18 h. 30 : Noëlle Spier, clavecin (Couperin).

LUCERNAIRE (544-57-34), 19 h. : Cercle musical de musée Grévin (Bartok, Locatelli, Attaignant). — 21 h. : F. Bouaniche, violoncelle ; P. Dechorgnat, piano (Debussy, Bach, Chopin, Webern, Ohana).

NOTRE-DAME, 17 h. 45 : *M. Clere* (Duruflé, Vierne).

PALAIS DES ARTS, 20 h. 45 : Les Ménestriers (chants et musique de François Ier à Mandrin).

JEUDI 2 NOVEMBRE

CAFE D'EDGAR, 18 h. 30 : Voir le 1er.

PALAIS DES ARTS, 20 h. 45 : Voir le 1er.

LUCERNAIRE, 19 h. 30 : C. Collard, piano ; C. Courtois, violon (Tartini, Brahms, Fauré, Schumann, Bach, Beethoven Prokofiev). — 21 h. : Voir le 1er.

EGLISE SAINT-MERRI, 20 h. 30 : Academy of Ancient Music de Londres (Purcell, Humphrey, Blow, Clarke).

EGLISE SAINT-LOUIS D'ANTIN, 12 h. 30 : J. Costa, orgue (Bach, Franck, Vierne).

PALAIS DES CONGRES, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. C. Abbado ; *chœurs de l'Orchestre de Paris* Beethoven, Schubert, Prokofiev).

VENDREDI 3 NOVEMBRE

CAFE D'EDGAR, 18 h. 30 : Voir le 1er.

PALAIS DES ARTS, 20 h. 45 : Voir le 1er.

LUCERNAIRE, 19 h. 30 : Voir le 2. — 21 h. : Ensemble Dardanus Chambonnières, Hotteterre, de Boismortier, Haendel).

SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : Quatuor Parrot (Bach, Corelli, Haendel, Vivaldi).

HOTEL HEROUET, *20 h. 15* : S. Escure, piano (Bach).

EGLISE SAINT-MERRI, 20 h. 30 : Academy of Ancient Music de Londres (Vivaldi).

EGLISE DES BLANCS-MANTEAUX, 20 h. 45 ; Chœur de la cathédrale de Brunswick, *dir.* : H. Kruse (Mozart, Bach, Kodaly, Bruckner, Mendelssohn).

SALLE GAVEAU, 21 h. : M.-C. Milan, piano (Schumann, Debussy).

SAMEDI 4 NOVEMBRE

CAFE D'EDGAR, 18 h. 30 : Voir le 1er.

PALAIS DES ARTS, 20 h. 45 : Voir le 1er.

LUCERNAIRE, 19 h. 30 : Voir le 2. — *21 h.* : Ensemble Cytherion (Dowland, Monteverdi, de Boismortier, Gemiani, Haendel).

EGLISE SAINT-MERRI, 21 h. : R. Berstell, clavecin ; E. Matiffa, viole de gambe (Marais-Marin, Froberger, Ortiz, Bach).

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 10 h. : Voir le 2, Palais des congrès.

HOTEL HEROUET, 20 h. 15 : Voir le 3.

RADIO-FRANCE (Studio 105), 17 h. : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. G. Amy (Taira, Monnet, Levinas, Koering).

TEMPLE DES BILLETTES, 20 h. 30 : J. Nelson, M. Beverley, soprani ; C. Coin, viole de gambe ; C. Hogwood, orgue positif (Couperin).

THEATRE DU RANELAGH, 18 h. 30 : H. Delavaux, mezzo-soprano, J. Bona, baryton, C. Lavoix, piano (Schumann, Brahms).

DIMANCHE 5 NOVEMBRE

THEATRE D'ORSAY, 10 h. 55 : M. Nordmann, harpe ; M. Debost, flûte (Bach, Haendel, Spohr, Chopin, Dussek).

CONCIERGERIE, 17 h. 30 : Quatuor G. Pumet (Mozart).

INSTITUT NEERLANDAIS, 17 h. 30 : M. Honig, soprano ; R. van der MEER, baryton ; R. Jansen, piano (*mélodies de E. Chausson*).

LUCERNAIRE, 17 h. : Orchestre de chambre J.-P. Gonzales (Bach, Mozart, Gervaise, Corelli, Strauss, Vivaldi) ; 19 h. 30 : voir le 2 ; 21 h. : voir le 4.

THEATRE MARIE-STUART, 17 h. : J. McLean, flûte ; K. Besson, luth (musique du Moyen Age au romantisme).

EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, *17 h. 45 : London Oriana Chor* (Byrd, Mozart, Bruckner, Rachmaninov, negro spirituals).

NOTRE-DAME, 17 h. 45 : J.-P. Mesnier, orgue (Sweelinck, Langlais, Dupré, Frescobaldi, Grünenwald).

EGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 16 h. : Chœur de la cathédrale de Brunswick (Stravinsky, Kodaly, Reger, Mozart, Duruflé, Franck, Mendelssohn-Bartholdy).

EGLISE REFORMEE D'AUTEUIL, 17 h. 45 : M. L. Jaquet et A.-C. Plasse, orgue quatre mains.

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 17 h. 45 : Orchestre des concerts Pasdeloup, so. H. Richter-Haaser, piano (Delerue, Schumann, Mozart, Brahms).

PALAIS DES ARTS, 17 h. : voir le 1er.

LUNDI 6 NOVEMBRE

CAFFE D'EDGAR, 18 h. 30 : voir le 1er.

POINT VIRGULE, 21 h. : Quatuor L. Boulay (Vivaldi, Haendel, Bach).

LUCERNAIRE, 21 h. : Voir le 4.

RADIO-FRANCE, grand auditorium, 20 h. 30 : J. Starker, violoncelle, R. Buchbinder, piano (Beethoven).

THEATRE ESSAION, 21 h. : J.-G. Ferlan, piano (Chopin, Scriabine).

THEATRE *PRESENT*, 21 h. : *M.* Debost, flûte, C. Ivaldi, piano (Bach, Schubert, Prokofiev).

SALLE GAVEAU, 21 h. : Orchestre de chambre rhénan de Cologne, dir. J. Corazolla, soliste, P. Fontanarosa, violon (Kreisler, Mozart, *Webern*).

THEATRE DE L'ATHENEE, 21 h. : T. Zylis-Gara, soprano ; J. Marchwinsky, piano (Schumann, Szymanosky, Chopin, Rachmaninov).

SALLE PLEYEL, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. P. Olmi, soliste, M. André, trompette (Schubert, Telemann, Hummel, Mozart).

NOUVEAU CARRE SILVIA-MONFORT, 20 h. 30 : Orchestre des *concerts Lamoureux* (Bach, Borsart, Bartok).

MARDI 7 NOVEMBRE

RADIO-FRANCE, grand auditorium, 20 h. 30 : voir le 6.

CAFE D'EDGAR, 18 h. 30 : voir le 1er.

FONDATION DE L'ALLEMAGNE, Cité universitaire, 21 h. : Quatuor Arcana, U. Reinemann, baryton, Pilone, piano (Schubert).

LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 2 ; 21 h. : voir le 4.

EGLISE SAINT-SEVERIN, 21 h. : A. Bernard, trompette, L. Rogg, orgue.

CITE INTERNATIONALE DES ARTS, 21 h. : B. Marcinkowska, violoncelle (*Bach, Marais, Boccherini*, Debussy).

SALLE CORTOT, 20 h. 30 : E. Balmas, violon, J.-F. Heissen piano (Bach, Bartok, Beethoven), Ponce).

PALAIS DES CONGRES, 18 h. 30 : T. Adamopoulos, M. Arrignon, K. Chastain, M. Debost... (Ravel, Chostakovitch, Schumann).

RADIO-FRANCE, studio 105, 19 h. : concert-lecture, Ensemble instrumental, dir. A. Savouret (*Mozart*).

Cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)
MERCREDI 1er NOVEMBRE

15 h. : Hommage à J. Grémillon : Pattes blanches ; 18 h. 30, cinéma hongrois : Une vie tout ordinaire, de I. Gyongossy et B. Kabay ; 20 h. 30 et 22 h. 30, cinéma suisse (20 h. 30 : Black-out, de J.-L. Roy ; 22 h. 30 : Sudseereise, de S.C. Schroeder).

JEUDI 2 NOVEMBRE

15 h. et 18 h. 30 : Hommage à J. Grémillon (15 h. : l'Etrange Monsieur Victor ; 18 h. 30 : Lumière d'été) ; 20 h. 30 : Cinéma suisse : Ursula ou la vie inutile, de R. Mertens et W. Marti ; 22 h. 30 : Cinéma hongrois : les Gâteaux, de L. Gaal.

VENDREDI 3 NOVEMBRE

15 h. : Cinéma hongrois ; 19 h. 30 : la Frairie, de F. Chauvaud ; 21 h. et 22 h. 30 : Cinéma suisse (21 h. : Die Fruchte der Arbeit, de A.-J. Seiler ; 22 h. 30 : Drift ; Une Dionée, de M. Rodde).

SAMEDI 4 NOVEMBRE

15 h. : Hommage à J. Grémillon : Remorques ; 18 h. 30 : Cinéma hongrois : Troc, de G. Gardag ; 20 h. 30 et 22 h. 30 : Cinéma suisse (20 h. 30 : Nice time, de C. Goretta ; Ramuh, *passage d'un poète, de A. Tanner ;* Une ville à Chandigarh, de A. Tanner : 22 h. 30 : Petite vie, de P. Lambert).

DIMANCHE 5 NOVEMBRE

15 h. : Hommage à J. Grémillon : l'Amour d'une femme ; 18 h. 30 : Cinéma suisse : Romeo und Julia auf dem Dorfe, de H. Tronmer ; 20 h. 30 : Cinéma hongrois : l'Accent, de P. Kardos ; 22 h. 30 : Cinéma suisse : Je Ka Mi ou ton bonheur est de ce monde, de R. Hollenstein.

LUNDI 6 NOVEMBRE

Relâche.

MARDI 7 NOVEMBRE

15 h. et 18 h. 30 : Films allemands 1912-1932 (15 h. : A qui la faute, de P. Czinner ; 18 h. 30 : Carlos et Elisabeth, de R. Oswald) ; 20 h. 30 : Cinéma hongrois : Le Diable bat sa femme et marie sa fille, de F. Andros ; 22 h. 30 : Cinéma suisse : l'Homme à tout faire, de T. Koerfer.

BEAUBOURG (278-35-57)
MERCREDI 1er NOVEMBRE

15 h. et 17 h. : Cinéma suisse (15 h. : Et nous les apprentis, de G. Doffini ; Cher docteur, du groupe Schwangerschaftsabbruch ; 17 h. Sur « Jonas », de U. Graf, M. Knauer, H. Sturm) ; 19 h. et 21 h. : Films allemands 1912-1932 (19 h. : Mabuse le joueur, de F. Lang (1re partie) ; 21 h. (2e partie).

JEUDI 2 NOVEMBRE

15 h. et 17 h. : Cinéma suisse (15 h. : Hans Stuab, fotoreporter, de R. Dindo ; Armand Schulthess, de H.U. Schlumpf : 17 h. : la Vocation d'André Carrel, de J. Choux) ; 19 h. et 21 h. : Fils allemands 1912-1932 (19 h. : l'Ile des bienheureux, de M. Reinhardt : 21 h. : les Mains d'Orlac, de R. Wiene).

VENDREDI 3 NOVEMBRE

15 h. et 17 h. : Cinéma suisse (15 h. : Risque d'évasion, de M. Imhoof : 17 h. : Eléments de grève, de F. Godet) : 19 h. et 21 h. : Films allemands 1912-1932 (19 h. : Libelei, de M. Ophuls ; 21 h. : Jeunes Filles en uniforme, de L. Sagan).

SAMEDI 4 NOVEMBRE

15 h. et 17 h. : Cinéma suisse (15 h. : l'Accident, de G. Radanowicz ; 17 h. : Tag der Affen, de U. Meier et E. Gujer) ; 19 h. et 21 h. : Films allemands 1912-1932 (19 h. : Kuhle Wampe, de S. Dudow et B. Brecht ; 21 h. : Berlin Alexanderplatz, de P. Jutzi).

DIMANCHE 5 NOVEMBRE

15 h. et 17 h. : Cinéma suisse (15 h. : Courts métrages ; 17 h. : Dernier printemps, de H. Brandt) ; 19 h. et 21 h. : Films allemands 1912-1932 (19 h. : la Tragédie de la mine, de G.W. Pabst ; 21 h. : l'Ange bleu, de J. Von Sternberg).

LUNDI 6 NOVEMBRE

15 h. et 17 h. : Cinéma suisse (15 h. : Nous les montagnards..., de F. Murer ; Feu, fumée, saucisse, de L. Lanaz ; 17 h. : les Corbeaux ; Fantasmatic ; Smile 1 + 2 + 3 ; D'un jour à l'autre, de G. et E. Ansorge) ; 19 h. et 21 h. : Films allemands 1912-1932 (19 h. : la Révolte des pêcheurs de Santa Barbara, de E. Piscator ; 21 h. : l'Opéra de quat'sous, de G.W. Pabst).

MARDI 7 NOVEMBRE

Relâche.

Les exclusivités

ALAMBRISTA (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action-La Fayette, 9e (878-80-50).
ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
L'AMOUR EN QUESTION (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
L'ANGOISSE DU GARDIEN DE BUT AU MOMENT DU PENALTY (All., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; Luxembourg, 6e (633-97-77), Colisée, 8e (359-39-46) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-14-27).
L'ARGENT DES AUTRES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
L'ARRET DU MILIEU, LA TRAVERSEE DE L'ATLANTIQUE A LA RAME (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA BALLADE DES DALTON (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA CARAPATE (Fr.), Richelieu 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LA CHANSON DE ROLAND (Fr.). Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42).
CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (Fr.-Am.), v. am. : Vidéostone, 6e (325-60-34).
DERNIER AMOUR (It.), v.o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare-*Pasquier, 8e (387-35-43)* ; Nation, 12e (343-04-67) : Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

Les films nouveaux

SCENIC ROUTE, film américain de Mark Rappaport (v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
L'AUTOMNE EN ALLEMAGNE, film collectif allemand de R. W. Fassbinder, A. Kluge, V. Schlondorff, H. Boll... : v.o. : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic, 14e (542-67-42), Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
LE DERNIER MONDE CANNIBALE, film italien de R. Deodato (v.f.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Maxéville, 9e (770-72-86), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Secrétan, 19e (206-71-33), Lord Byron, 8e (225-04-22).

DESPAIR (All.) v.o. : Quintette, 5e (033-35-40)
DOSSIER 51 (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
L'EMPIRE DE LA PASSION (Jap., v.o.) (**) : U. G. C. Danton, 6e (329-42-62) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
FEDORA (A.), v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Paris, 8e (359-53-99) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98) : Ternes, 17e (380-10-41).
LA FEMME GAUCHERE (All.) v.o. : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LA FEMME LIBRE (A.), v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
F.I.S.T. (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
GENERAL, NOUS VOILA (Fr.) : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
GIRL FRIENDS (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : Madeleine, 8e (073-56-03).
GOOD BYE, EMMANNUELLE (Fr.) (**) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (288-99-75).
GREASE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Helder, 9e (770-11-24) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88).
INTERIEUR D'UN COUVENT (It., v.f.) (**) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
JE SUIS TIMIDE, MAIS JE ME SOIGNE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Miramar, 14e (320-89-52).
JUDITH THERPAUVE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Montparnasse-Pathé, (326-65-13).
KOKO, LE GORILLE QUI PARLE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LAST WALTZ (A., v.o.) : Jean-Cocteau, 5e (033-47-62).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Bosquet, 7e (551-44-11).
MOLIERE (Fr.) (2 parties) : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Hautefeuille, 6e (633-79-38), France-Elysées, 8e (723-71-11), Cambronne, 15e (734-42-96).
MON PREMIER AMOUR (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
MORT SUR LE NIL (A., v. o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). — v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Boul'Mich, 5e (033-48-29), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Orléans, 14e 540-45-91), Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES OIES SAUVAGES (A., v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90). — v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
LE PARADIS DES RICHES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86), La Clef, 5e (337-90-90), Panthéon, 5e (033-15-04), Olympic, 14e (542-67-42).
PETER ET ELIOTT LE DRAGON (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71), La Royale, 8e (265-82-66), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Napoléon, 17e (380-41-46).
LE PION (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36), Berlitz, 2e (742-60-33), George-V, 8e (225-41-46), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
POUR UNE POIGNEE DE CACAHUETES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
LE PRIVE DE CES DAMES (A., v.o.) : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23). — v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
LE RECIDIVISTE (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Marbeuf, 8e (225-47-19), v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).
LES REFORMES SE PORTENT BIEN (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Rotonde, 6e (633-08-32), Ermitage, 8e (359-15-71), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (288-99-75), Les Images, 18e (522-47-94), Secrétan, 19e (206-71-33).
RETOUR (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
LES RINGARDS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), Bretagne, 6e (222-57-97), Biarritz, 8e (723-69-23), Athéna, 12e (343-07-48), Mistral, 14e (539-52-43), Tourelles, 20e (636-51-98) (sf mardi).
SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Mayfair, 16e (525-27-06), Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Nations, 12e (343-04-67), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE TEMOIN (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46), St-Ambroise, 11e (700-89-16).
LA TORTUE SUR LE DOS (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
UN SECOND SOUFFLE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82).
VAS-Y MAMAN (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Elysées-Point-Show, 8e 225-67-29).

Les grandes reprises

LA BALLADE DE BRUNO (All., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
LE CAMERAMAN (A.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LES CONTES DE LA LUNE VAGUE APRES LA PLUIE (Jap., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LE DICTATEUR (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e.
200 MOTELS (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40) ; Jean-Renoir, 9e (874-40-75), de dim. à mardi.
LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
IF (Ang. v.o.) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).
JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (sauf mardi).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
MAHLER (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55).
MODERATO CANTABILE (Fr.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
MUSIC LOVERS (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : Bilboquet, 6e (222-87-23) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v.o.) (**) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LE TROISIEME HOMME (Ang., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; *v.f. : Calypso, 17e (754-10-68).*

Les festivals

ROBERT REDFORD (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50) ; mer. : Nos plus belles années ; J. : Jeremiah Johnson ; V. : la Descente infernale ; S. : l'Ultime Randonnée ; D. : Propriété interdite ; L. : les Quatre Malfrats ; mar. : les Sept Jours du Condor.
REVOIR GODARD, Olympic, 14e (542-67-42). mer., J. : Deux ou trois choses que je sais d'elle ; V. : Vivre sa vie ; S. : Week-end ; *D. : Une femme est une femme ;* L. : Vent d'est ; mar. : Tout va bien.
MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07), mer., mar. : Une nuit à l'Opéra ; J. : Monkey Business ; V. : Plumes de cheval ; S. Chercheurs d'or ; D. : les Marx au grand magasin ; L. : la Soupe au canard.
JULES VERNE (v.o.) Kinopanorama, 15e (306-50-50), mer., D. : le Tour du monde en quatre-vingts jours ; (v.f.), J. : Cinq semaines en ballon ; V. : Aventures fantastiques (v.f.) ; S. : le Phare du bout du monde ; L. : l'Ile mystérieuse ; mar. : Maître du monde (v.f.).
ACTION REPUBLIQUE (v.o.), 11e (805-51-33), mer., J. : Uccelacci, Uccelini ; V. : le Signe du lieu ; S. : le Testament d'Orphée ; D. : les Aventures de Pinocchio ; L. : Moïse et Aaron ; mar. : le Jouet criminel, les Contrebandiers.
HOMOSEXUALITE (v.o.), Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), mer. : Un dimanche comme les autres ; J. : les Larmes amères de Petra von Kant ; V. : A Bigger Splash ; S. : Une chose très naturelle ; D. : Je t'aime, moi non plus ; L. : la Tendresse des loups ; mar. : Des prisons et des hommes.
THRILLER STORY (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), mer. : Key Largo ; J. : le Canardeur ; V. : Serpico ; S. : Une femme à abattre ; D. : le Kid de Cincinnati ; L. : Gator ; ma. : l'Inspecteur Harry.
LAUREL ET HARDY (v.o.), Acacias, 17e (754-97-83), 12 h. 30 : les Trois Mariages de Laurel et Hardy ; 14 h. 30 : les Carottiers ; 16 h. : les Chevaliers de la flemme ; 17 h. 30 : les Sans Soucis ; 19 h. 15 : Bons à tout faire, bons à rien : les Joies du mariage ; 21 h. 15 : la Bohémienne ; 22 h. 45 : Les montagnards sont là : Au-dessous de zéro.
HOMMAGE A LEON TOLSTOI (v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25), en alternance : Guerre et Paix ; Anna Karénine.
MIZOGUCHI (v.o.), Action Christine, 6e (325-85-78), mar., mer. S. : la Vie d'O. Haru, femme galante ; J., D. : Les amants crucifiés ; V., L. : le Héros sacrilège.
HOMMAGE A J. BREL, Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04), en alternance : Franz ; Macbeth.
CINEMA ARABE (v.o.), Le Seine, 5e (325-95-99), 16 h. 15 : la Momie ; 18 h. : El Chergui ; 19 h. 30 : Omar Gatlato ; 21 h. 15 : Chronique *des années de braise.*
BOITE A FILMS (v.o.), 17e (754-51-50), I., 13 h. 10 : Jeremiah Johnson ; 15 h. 15 : Frankenstein Jr. ; 17 h. 10 : Une étoile est née ; 19 h. 30 : Panique à Needle Park ; 21 h. 30 : Salo ; V., S., 23 h. 30 : The Song Remains the Same. — II, 12 h. 30, 19 h. : Roots Rock Reggae ; 13 h. 30 : Quatre garçons dans le vent ; 15 h. : Help ; 16 h. 45 : le Dernier Tango à Paris ; 20 h. : Mort à Venise ; 22 h. 15 : Délivrance ; V., S., 0 h. 15 : The Missouri Breaks.
STUDIO GALANDE (v.o.) 5e (033-72-71), 13 h. 45 : l'Autre ; 15 h. 45 : Répulsion ; 17 h. 40 : Délivrance ; 19 h. 50 : Un tramway nommé Désir ; 22 h. : Chiens de paille ; V., S., 24 h. : Outrageous.

Les séances spéciales

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
AVOIR 20 ANS DANS LES AURES (Fr.) : Tourelles, 20e (636-51-98), sam. 17 h.
LA CLASSE OUVRIERE VA AU PARADIS (It.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h., 24 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h., 24 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, 10 h., 12 h., 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 20 (sf D.).
LION'S LOVE (Fr.) Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sauf S., D.).
MASCULIN-FEMININ (Fr.) : Olympic, 14e, 18 h. (sauf S., D.).
MELODIE POUR UN TUEUR (A., v.o.) : Olympic, 14e, 18 h. (sauf S., D.).
LA MEPRISE (A., v.o.) : Les Tourelles, 20e, mar. 21 h.
LA MONTAGNE SACREE (Mex., v.o.) : Le Seine, 5e, 18 h. 15.
LA MORT AUX TROUSSES (A., v.o.) : Olympic, 14e, 18 h. (sauf S., D.).
NEWS FROM HOME (Fr.) : Olympic, 14e, 18 h. (sauf S., D.).
ON N'ACHETE PAS LE SILENCE (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mar., 21 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, 10 h., 12 h., 24 h.
ROCKY HORROR PICTURE SHOW (Ang., v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83), V., S., 24 h.
UNE NUIT TRES MORALE (Hong., v.o.) : Lucernaire, 6e, 12 h., 24 h.
UNE PETITE CULOTTE POUR L'ETE (Jap., v.o.) (**) : Le Seine, 12 h. 30 (sauf D.)

Dans la région parisienne

YVELINES (78)

CHATOU, L.-Jouvet (966-20-07) : Je suis timide, mais je me soigne.
CONFLANS-SAINTE-HONORINE, U.G.C. (972-20-96) : la Ballade des Dalton ; Général, nous voilà ; le Dernier Monde cannibale (**).
LE CHESNAY, Parly II (954-54-00) : l'Argent des autres ; les Ringards ; la Carapate ; la Ballade des Dalton ; Général, nous voilà.
LA CELLE-SAINT-CLOUD, Elysées 2 (969-69-65) : Mort sur le Nil ; le Privé de ces dames.
ELANCOURT, Centre des 7 mares (062-81-84) : Grease. Un candidat au poil.
LES MUREAUX, *Club AZ (474-38-90)* : la Ballade des Dalton ; le Dernier Monde cannibale (**). — Club YZ : la Carapate ; Général, nous voilà.
LE VESINET, Médicis (966-18-15) : Judith Therpauve. — Cinécal (976-38-17) : Peter Pan ; Fedora. — CAL (976-32-75), le 2 : les Camisards.
MANTES, Domino (092-04-05) : le Pion ; Peter et Elliott le Dragon ; la Cage aux folles.
MAULE, Etoiles (478-85-74) : les Mains dans les poches ; le Jeu de la mort.
POISSY, U.G.C. (965-07-12) : Grease, la Ballade des Dalton ; *la Carapate* ; Général, nous voilà. — Art et essai : l'Œuf du serpent.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, C2L (963-04-08) : la Cage aux folles ; Peter et Elliott le Dragon.
VELIZY, Centre commercial (946-24-26) : la Carapate ; la Ballade des Dalton ; Général, nous voilà ;
VERSAILLES, Cyrano (950-58-58) : Peter et Elliott le Dragon ; Les réformés se portent bien ; le Privé de ses dames ; l'Arbre aux sabots ; Grease ; la Cage aux folles. — C2L (950-55-65) : Sonate d'automne. Club (950-17-96) : l'Enfant sauvage ; *le Messager ; l'Esprit de la ruche ;* les Douze Travaux d'Astérix ; l'Enfance de Gorki ; mar., 21 h. : Au nom du pape roi.

ESSONNE (91)

BOUSSY-SAINT-ANTOINE, Buxy (900-50-82) : la Cage aux folles ; le Grand Frisson ; le Privé de ces dames ; Mort sur le Nil.
BURES-ORSAY, Les Ulis (907-54-14) : Grease ; Peter et Elliott le Dragon ; Les réformés se portent bien ; le Dernier Monde cannibale (**).
CORBEIL, Arcel (088-06-44) : Peter et Elliott le Dragon ; Les réformés *se portent bien.*
EVRY, Gaumont (077-06-23) : la Ballade des Dalton ; le Pion ; Général, nous voilà ; la Carapate ; Grease.
GIF, Central Ciné (907-61-85) : Le beaujolais nouveau est arrivé ; Un papillon sur l'épaule. — Val-Courcelles (907-44-18) : le Second souffle ; Juge et hors-la-loi ; le Jeu de la pomme ; Une nuit très morale.
GRIGNY, France (906-49-96) : les Ringards ; Vivre et laisser mourir.
PALAISEAU, Casino (014-26-60) : la Fièvre du samedi soir ; la Montagne du dieu cannibale.
RIS-ORANGIS, Cinoche (906-72-72) : Iphigénie ; les Routes du Sud ; Retour ; la Femme libre ; la Petite ; la Dernière Valse.
STE-GENEVIEVE-DES-BOIS, Perray (016-07-37) : le Grand Frisson ; les Oies sauvages ; le Pion ; Général, nous voilà.
VIRY-CHATILLON, Calypso (921-85-72) : les Ringards ; Grease.

HAUTS-DE-SEINE (92)

ASNIERES, Tricycle (793-02-13) : Dernier Amour ; Sonate d'automne ; la Carapate.
BAGNEUX, Lux (664-02-43) : Mon *premier amour ; Grease.*
BOULOGNE, Royal (605-06-47) : les Oies sauvages.
CHAVILLE (926-51-96) : Grease.
COURBEVOIE, M.J.C. (788-97-83) : Julia (v.o.) ; Mon oncle.
LA GARENNE, Voltaire (242-22-27) : L'espion qui m'aimait ; Robert et Robert.
GENNEVILLIERS, Maison pour tous (793-21-63) : Dossier 51 ; le Convol.
LEVALLOIS, G.-Sadoul (270-22-15) : La Vie d'un champion ; Le diable bat sa femme ; l'Accent ; Film roman ; Une vie toute ordinaire ; Legato ; Gyuri Cseploe.
MALAKOFF, Palace (253-12-69) : Je suis timide, mais je me soigne ; Dieu merci, c'est vendredi ; le Témoin.
NEUILLY, Village (722-63-05) : Mort sur le Nil.
RUEIL, Ariel (749-48-25) : la Carapate ; la Ballade des Dalton.
RUEIL, Studio (749-19-47) : Fedora ; Les réformés se portent bien ; le Grand Frisson.
SCEAUX, Gémeaux (660-05-64) : le Miroir.
VAUCRESSON, Normandie (970-28-60) : Grease ; Midnight Express

SEINE-SAINT-DENIS (93)

AUBERVILLIERS, Studio (833-16-16) : Dossier 51 ; Arsenic et vieilles dentelles.
AULNAY-SOUS-BOIS, Parinor (931-00-05) : la Carapate ; les Oies sauvages ; Peter et Elliott le Dragon ; Général, nous voilà. — Prado : Un candidat au poil. — Art et Essai : Barberousse.
BAGNOLET, Cin'Hoche (360-01-02) : les Yeux bandés ; Un second souffle.
BOBIGNY, Centre Commercial (830-69-70) : les Ringards ; le Grand Frisson ; Embraye, bidasse, ça fume.
BONDY, Salle A.-Malraux (847-18-27) : la Fièvre du samedi soir — Salle Giono (847-18-27) : Un bourgeois tout petit, petit ; la Jument vapeur.
EPINAY, Epicentre (326-89-50) : Non communiqués.
LE BOURGET, Aviatic (284-17-85) le Pion ; Grease ; la Ballade des Dalton.
MONTREUIL, Méliès (858-28-02) : la Cage aux folles ; Les réformés se portent bien ; Peter et Elliott le Dragon.
LE RAINCY, Casino (302-32-32) l'Argent des autres.
PANTIN, Carrefour (843-28-02) : Les réformés se portent bien ; la Cage aux folles ; le Dernier Monde cannibale ; le Privé de ces dames ; Peter et Elliott le Dragon.
ROSNY, Artel (528-80-00) : Sonate d'automne ; les Ringards ; Grease ; la Cage aux folles ; Je suis timide, mais je me soigne ; Les réformés se portent bien.
VINCENNES, Palace : les Ringards.

VAL-DE-MARNE (94)

ARCUEIL, Centre J.-Vilar (657-11-24) : Rollerball ; Carrie ; Au rendez-vous de la mort joyeuse.
CACHAN, Pléiade (253-13-58) : les Oies sauvages ; Un été 42 (v.f.).
CHAMPIGNY, Pathé (880-52-97) : la Ballade des Dalton ; le Pion ; la Carapate ; Grease.
CRETEIL, Artel (898-92-64) : le Grand Frisson ; la Cage aux folles ; Molière ; les Oies sauvages ; Les réformés se portent bien ; Peter et Elliott le Dragon. — M.J.C. : les Chevaux de feu.
LE PERREUX, Palais du Parc (324-17-04) : Peter et Elliott le Dragon.
LA VARENNE, Paramount (883-59-20) : Peter et Elliott le Dragon ; le Privé de ces dames ; Sur le Nil.
MAISONS-ALFORT, Club (376-71-70) : la Femme libre ; la Carapate ; Général, nous voilà.
NOGENT-SUR-MARNE, Artel (871-01-52) : le Privé de ces dames ; la Cage aux folles ; le Grand Frisson ; Les réformés se portent bien. — Port : l'Arbre aux sabots.
ORLY, Paramount (726-21-69) : le Privé de ces dames ; Mort sur le Nil.
THIAIS, Belle-Epine (686-37-30) : Dernier Amour ; Général, nous voilà ; la Carapate ; l'Arbre aux sabots ; Grease ; la Ballade des Dalton.
VILLEJUIF, Théâtre R.-Rolland (726-15-02) : Rêve de singe (v.o., v.f.)
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, Artel (389-08-54) : le Privé de ces dames ; Grease ; Je suis timide, mais je me soigne.

VAL-D'OISE (95)

ARGENTEUIL, Alpha (981-00-07) : la Cage aux folles ; la Ballade des Dalton ; Grease ; le Privé de ces dames ; Sonate d'automne ; Général, nous voilà. — *Gamma (981-00-03)* : Peter et Elliott le Dragon ; le Privé de ces dames ; Les réformés se portent bien ; le Dernier Monde cannibale (*). Festival film hongrois.
CERGY-PONTOISE, Bourvil (030-46-80) : la Carapate ; Peter et Elliott le Dragon ; le Pion ; Les réformés se portent bien.
ENGHIEN, Français (417-00-44) : la Carapate ; l'Arbre aux sabots ; Les réformés se portent bien ; Grease ; Peter et Elliott le Dragon ; la Ballade des Dalton. — Marly : Molière (1re et 2e époque).
GONESSE, Théâtre Jacques-Prévert (985-21-92) : Je suis timide, mais je me soigne.
SAINT-GRATIEN, Toiles (989-21-89) : Cris de femmes ; Un candidat au poil ; les Guerriers de l'enfer.
SARCELLES, Flanades (990-14-33) : la Cage aux folles ; Grease ; Peter et Elliott le Dragon ; Général, nous voilà ; Les réformés se portent bien.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
· LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES ·
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés).

RADIO-TÉLÉVISION

D'une chaîne à l'autre

DEUX JOURS DE GRÈVE ET DE PROGRAMME MINIMUM

● Le personnel de Télédiffusion de France a décidé de reconduire ce mercredi 1er novembre le mouvement de grève commencé mardi à l'appel des syndicats C.G.T. et C.F.D.T. Les agents de T.D.F. entendent protester contre le rôle de *« briseurs de grève »* que la direction a fait jouer à certains d'entre eux en les *obligeant à « retransmettre des images émanant de moyens privés qui s'étaient substitués à la S.F.P. »* à l'occasion des championnats du monde de gymnastique de Strasbourg.

Selon la direction, l'arrêt de travail a été suivi mardi par environ 10 % du personnel. Cependant, il a entraîné et entraîne encore ce mercredi la diffusion de programmes réduits sur les trois chaînes de télévision et sur Radio-France (le service minimum imposé à T.D.F. en cas de grève n'incluant pas France-Musique, le fonctionnement de cette chaîne varie selon les émetteurs).

Jeudi 2 novembre, la grève, à l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T., est étendue aux sept sociétés de radio-télévision, qui réclament *« des garanties sur l'emploi, la convention collective et les conditions de travail des personnels de la S.F.P. »* et *« la négociation d'une convention collective commune aux travailleurs des organismes nationaux de radio-télévision »*.

Le syndicat français des artistes-interprètes C.G.T. s'associe à cette grève et appelle à un meeting jeudi, à 13 h. 30, devant le centre Georges-Pompidou. Le syndicat des réalisateurs et créateurs de télévision C.F.D.T. a également annoncé sa participation à la grève.

Ces arrêts de travail auront pour conséquence l'application du programme minimum sur les chaînes nationales de radio-télévision. Aucune décision de grève ne semble prise pour les jours qui suivront. Toutefois, les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. précisent qu'ils *ont déposé* des préavis pour ces dates de façon à pouvoir *« réagir à toute évolution de la situation concernant la S.F.P. »*.

A 2 : UNE SÉRIE SUR LES PATRONS EST DÉPROGRAMMÉE

Les trois émissions de la série « Patrons-télévision », qui devaient être diffusées sur Antenne 2 les 15, 22 et 29 novembre, ont été déprogrammées. Coproduite par l'Institut national de l'audio-visuel et la société Laura-Productions, cette série de Gérard Mordillat et Nicolas Philibert donne la parole à quinze patrons, qui s'expriment sur divers sujets, tels que le pouvoir, la hiérarchie, les syndicats, les grèves, l'autogestion... Les auteurs se proposent de dégager, à travers ces interviews, l'unité du discours patronal.

Antenne 2 déclare avoir été saisie d'un certain nombre de protestations de la part des personnalités qui ont acordé des interviews, dont *« la diffusion devait être subordonnée à un accord préalable »*. La direction de la chaîne a préféré surseoir à la diffusion *« en attendant que tous les éclaircissements utiles soient apportés »* et soumettre la question à son conseil d'administration. M. Gérard Guérin, producteur délégué de la série, nous a précisé, mercredi matin, qu'il avait l'accord écrit de tous les patrons interrogés pour utiliser *« en tout ou en partie »* les propos recueillis, et qu'il considérait la décision d'Antenne 2 comme *« un acte de censure »*.

Rappelons que les trois chaînes de télévision sont tenues de diffuser chaque année un certain nombre d'heures d'émissions produites par l'INA. Ce n'est pas la première fois que cette obligation provoque un incident avec les chaînes. Antenne 2 rappelle à ce propos que, *« en règle générale, lorsque l'Institut national de l'audiovisuel fournit un programme produit par lui, la société de programme concernée est en droit de considérer que toutes les garanties ont été prises pour la diffusion »*.

MERCREDI 1er NOVEMBRE

La grève de T.D.F. entraîne l'application d'un programme restreint sur les trois chaînes.

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Dramatique : « l'Avare », de Molière.

Une mise en scène présentée au dernier Festival de Sarlat et tournée pour la télévision au château de Neuville, à Gambais.

22 h. 15, Flash d'information.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Sports : Football (Nancy-Servette de Genève).

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Téléfilm : Thomas Guérin, retraité, de L. Vincent, réal. : P. Jamain, avec : C. Vanel, Anémone, F. de Pasquale, J. Allard, etc.

Modeste, discret, d'une gentillesse infinie, ce téléfilm de P. Jamain que domine la robuste et vétuste silhouette de C. Vanel dans le rôle d'un menuisier retraité.

22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., La musique et les hommes : l'opéra et la sensibilité française ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : *les cimetières meurent aussi.*

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Echanges internationaux... Festival de Lausanne 1978, Orchestre national de France, dir. : W. Rowicki, sol. : C. Arrau : « Ouverture des Noces de Figaro » (Mozart) ; « Concerto pour piano n° 1 en ré mineur, opus 15 » (Brahms) ; « Symphonie pathétique » (Tchaïkovski) ; 22 h. 30, Ouvert la nuit : 23 h., Musique enregistrée ; 1 h., Douces musiques.

JEUDI 2 NOVEMBRE

En raison du préavis de grève déposé dans les sept sociétés de radio-télévision, le programme minimum sera appliqué sur les trois chaînes et à Radio-France.

CHAINE I : TF 1

19 h. 20, Journal ; 19 h. 45, Jeu : L'inconnu de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Feuilleton : Le temps des as, de J.-L. Lignerat, réal. C. Boissol, avec B. Pradal, J.-C. Dauphin, C. Laurent ; 21 h. 25, Connaissance de la musique : L'oreille absolue.

CHAINE II : A 2

19 h. 45, Emission réservée aux formations politiques : le R.P.R. ; 20 h., Journal.

20 h. 35, FILM : HUIT HEURES DE SURSIS, de C. Reed (1947), avec J. Mason, R. Newton, K. Ryan, R. Beatty, F. McCormick, D. O'Herlihy (N.).

Un révolutionnaire irlandais, blessé au cours de l'attaque d'une banque, erre dans Belfast, traqué par la police. Une jeune fille qui l'aime cherche à le sauver.

Un film « noir » marqué de nombreuses influences (le Mouchard, de John Ford, Pépé le Moko, de Duvivier, etc.), qui eut son heure de succès. Un personnage tragique de James Mason.

22 h. 20, Courte échelle pour grand écran.

23 h., Sports : Spécial buts (Coupes d'Europe de football).

CHAINE III : FR 3

19 h. 20, Emissions régionales ; 20 h., Les jeux.

21 h. 50, Journal.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : LE CHIEN DES BASKERVILLE, de T. Fischer (1959), avec P. Cushing, A. Morell, C. Lee, M. Landi, D. Oxley, M. Maleson.

Un énorme chien mystérieux tue les héritiers du nom de Baskerville, à la suite d'une malédiction ancestrale. Sherlock Holmes enquête.

Nouvelle adaptation du roman de Conan Doyle par un spécialiste du fantastique anglo-saxon, en couleurs. Pour les amateurs du genre.

FRANCE-INTER, FRANCE-CULTURE et FRANCE-MUSIQUE

Musique enregistrée et bulletins d'information à 8 h., 13 h. et 20 h.

SPORTS

TENNIS

Déroute des « espoirs » français

Les premiers joueurs français qui nous avaient dispensé de l'excellent tennis et une émulation du meilleur aloi au National de Toulouse le mois dernier se sont éteints remarquablement... à la lumière électrique du Central de Coubertin.

Au tableau des victimes de la journée et de la soirée du mardi 31 octobre : Patrick Dominguez (battu par le colosse suédois Ove Bengston), Eric Deblicker (battu par l'Espagnol Angel Gimenez), Pascal Portes (battu par l'Américain John Austin, frère de Tracy), Yannick Noah (battu par l'Américain Bob Luetz), Moretton (battu par Patrick Proisy). Il faut dire que les trois derniers cités, Portes, Moretton et Noah, ont commencé leur service militaire, ainsi qu'en témoigne leur chevelure « ébarbée » — mais nous avons connu Stan Smith, *private* (1re classe) dans l'armée américaine et champion du monde.

Smith, puisqu'il s'agit de lui, vainqueur ce dernier dimanche du tournoi de Vienne après une finale-marathon contre Taroczy, s'est fait sortir sans gloire mais *non sans allure* dès le premier tour, en fin de soirée, par le Paraguayen Victor Pecci. C'est *ce dernier que rencontre Proisy*, seul concurrent français en lice avec Haillet, Fritz et Bedel.

O. M.

RESULTATS

Proisy bat Moretton, 6-2, 6-3 ; Jimenez (Esp.) b. Deblicker 7-6, 6-4 ; Lutz (E.-U.) b. Noah, 6-2, 7-5 ; Bengston (Su.) b. Dominguez, 7-5, 6-2 ; Fritz b. James (Austr.), 6-4, 7-6 ; Austin (E.-U.) b. Portes, 1-6, 6-4, 6-2 ; Pecci (Par.) b. Smith (E.-U.), 6-2, 6-4.

RUGBY. — *Jean-Pierre Rives a été nommé capitaine de l'équipe de France qui affrontera l'U.R.S.S. le 11 novembre à Toulouse.*

BASE-BALL

Quand les Dodgers rencontrent les Yankees

De notre envoyé spécial

Los Angeles. — Les « World Series », *ces « séries mondiales »* de base-ball sont purement nord-américaines. N'y participent ni les Cubains ni les Japonais. Il s'agit simplement de savoir qui mérite le *titre de meilleure équipe mondiale*, du vainqueur de la National League et de son homologue de l'American League, deux championnats concurrents qui décidèrent, en 1903, de se *retrouver chaque année, pour cette* grande finale.

Malgré le succès croissant du « soccer », *lisez simplement football*, qui commence même à servir de support publicitaire, malgré l'extraordinaire engouement pour le football américain, jeu de stratège, *coloré et télégénique, malgré l'immense* succès populaire des courses de chevaux et des compétitions automobiles, le base-ball demeure, aux Etats-Unis, le sport national. Et ils *ne sont guère moins de soixante-dix* millions à s'arrêter de vivre une semaine, au mois d'octobre, pour savourer ces « séries ». D'autant que, comme l'an passé, sont opposés les Dodgers de Los Angeles aux Yankees de New-York.

Au non-initié, ces neuf manches, au cours desquelles chaque équipe attend et défend à tour de rôle, paraissent un peu longues. L'attaquant, c'est le batteur (« *hitter* ») ! Qu'il parvienne à envoyer dans un axe donné, *avec ce qui ressemble* à un long bâton de sergent de ville, une balle grosse comme une orange hors de portée des défenseurs, et il pourra peut-être gagner successivement *trois bases, distantes* chacune de 30 mètres, avant de revenir à son point de départ et de marquer alors un point pour son équipe. Tout batteur rêve donc d'effectuer le *plus* possible de « *home runs* », ce coup royal, qui envoie la balle au-delà des limites du jeu (le mur) dans le public et assure à celui qui vient de la réaliser une *« course vers la maison » des plus tranquilles.*

Pour l'en empêcher, l'équipe qui défend dispose de neuf joueurs : sept hommes répartis sur le terrain pour attraper la balle, de préférence *avant qu'elle ne touche terre*, un joueur (« *catcher* ») placé juste derrière le batteur et un lanceur (« *pitcher* »).

Ainsi, lors de la dernière *manche de la seconde partie des* World Series : Los Angeles menait alors 4 à 3, mais deux batteurs, des Yankees, étaient parvenus à gagner respectivement la première et la seconde base ; que le dernier attaquant new-yorkais, l'expérimenté capitaine de l'équipe, Reggie Jackson, *réussisse* un bon coup, et les hommes de la côte-est pouvaient espérer emporter cette partie. Mais la confrontation avec un jeune lanceur californien de vingt et un ans, Bob Welch, *tourna court. Pourtant*, aussi célèbre que le fut l'ancien mari de Marilyn Monroe, Joe di Maggio, le batteur des Yankees, ne put effleurer aucun des trois bons lancés de l'*« homme de glace »* des Dodgers. Les joueurs de Los Angeles menaient alors par deux victoires à rien. Cela ne devait pas leur suffire, car New-York gagnait ensuite trois matches sur son *terrain, avant* de revenir sur la côte-ouest confirmer son succès de l'an passé, le vingt-deuxième dans *l'histoire* des Yankees.

Trois heures et souvent plus de jeu pour quelques minutes de confrontation intense, d'émotion véritable, voilà qui peut surprendre dans un pays tout entier dévoué à l'efficacité. Mais à l'occasion de ces World Series, le base-ball devient religion. Et les quelque 2 millions de dollars (*9 millions* de francs) que se partageront les joueurs pour cette seule semaine d'exhibition sont à même ici d'imposer le respect.

BRUNO DETHOMAS.

AUJOURD'HUI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 219

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II							■		■
III				■					
IV					■				
V		■						■	
VI				■				■	
VII					■				
VIII					■				
IX						■			
X			■				■		■
XI	■								

HORIZONTALEMENT

I. Restent couverts devant les dames. — II. Agir comme un homme prévenant. — III. Au monde ; Qui n'est donc pas du quartier. — IV. Utile pour monter un bateau ; *Est près de la culotte*. — V. Tout ce qu'on lui demande c'est d'offrir un peu d'eau. — VI. Nom de roi ; *Peut faire éclater*. — VII. Fait son trou ; Faire quelque chose. — VIII. Imite un ver ; Fait du tort. — IX. Disposition des lieux ; Lancé quand les choses vont mal. — X. Pronom ; Pas annoncés. — XI. Qui n'auront donc aucune portée.

VERTICALEMENT

1. Permettent de mettre des plantes à l'abri du froid. — 2. On l'a à l'œil ; Traités comme des Anglais par une héroïne. — 3. Faire des tartines. — 4. Canton ; Particule ; Qui a donc raccourci. — 5. *Cloué quand on* ne peut plus répliquer ; Possessif ; Pas aléatoire. — 6. Une minute, par exemple ; Note. — 7. Peuvent être pleins de bourgeons quand ils sont fanés. — 8. Elément d'une balance ; Qui peut être considéré comme perdu. — 9. Pas très sérieuses.

Solution du problème n° 2 218

Horizontalement

I. Sauciers. — II. Assorties. — III. Psautier. — IV. Eu ; Tyr ; In. — V. Uri ; Cerne. — VI. Rajah ; A.E.F. — VII. Ciel. — VIII. Blatte. — IX. Ré ; Ros ; Ré. — X. Ascenseur. — XI. Assenés.

Verticalement

1. Sapeur ; Bras. — 2. Assurables. — 3. U.S.A. ; Ij ; Ca. — 4. *Coût* ; Antres. — 5. *Irtych* ; Tons. — 6. Etire ; Cesse. — 7. Rie ; Rai ; En. — 8. Serinée ; *Rue.* — 9. *Néfliers.*

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 1er novembre à 0 heure et le jeudi 2 novembre à 24 heures :

Les hautes pressions d'Europe maintiendront la France à l'écart des perturbations océaniques circulant rapidement des Açores à la Scandinavie.

Jeudi 2 novembre, de la Bretagne au pas de Calais, le temps sera doux, passagèrement nuageux, localement brumeux près de la Manche en début de journée. Les vents, modérés, souffleront du sud ou du sud-ouest.

Ailleurs, des brouillards, avec des nuages bas nombreux en plaine et dans les vallées au lever du jour, seront parfois très tenaces sur l'Est et le Nord-Est, tandis qu'ils disparaîtront pour faire place à un temps souvent ensoleillé l'après-midi sur les autres régions. Les vents seront faibles et de directions variables.

Les températures subiront peu de changements, et de faibles gelées se produiront encore dans l'intérieur au lever du jour.

Mercredi 1er novembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 030,9 millibars, soit 773,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 31 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 31 octobre au 1er novembre) : Ajaccio, 19 et 7 degrés ; Biarritz, 11 et 9 ; Bordeaux, 15 et 8 ; Brest, 15 et 12 ; Caen, 17 et 8 ; Cherbourg, 14 et 10 ; Clermont-Ferrand, 19 et 1 ; Dijon, 5 et 2 ; Grenoble, 15 et 1 ; Lille, 14 et 5 ; Lyon, 6 et 4 ; Marseille, 18 et 8 ; Nancy, 10 et 4 ; Nantes, 15 et 7 ; Nice, 19 et 14 ; Paris-Le Bourget, 13 et 2 ; Pau, 20 et 8 ; Perpignan, 18 et 5 ; Rennes, 13 et 7 ; Strasbourg, 12 et 2 ; Tours, 17 et 0 ; Toulouse, 19 et 2 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 26.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 22 et 7 degrés ; Amsterdam, 11 et 8 ; Athènes, 15 et 12 ; Berlin, 12 et 6 ; Bonn, 11 et 2 ; Bruxelles, 13 et 6 ; Iles Canaries, 23 et 19 ; Copenhague, 12 et 7 ; Genève, 9 et 2 ; Lisbonne, 20 et 11 ; Londres, 15 et 12 ; Madrid, 21 et 2 ; Moscou, 0 et —8 ; New-York, 15 et 12 ; Palma-de-Majorque, 20 et 7 ; Rome, 19 et 7 ; Stockholm, 9 et 9.

Journal officiel

Sont publiés au Journal officiel du 1er novembre 1978 :

UNE LOI

● Autorisant l'approbation de l'avenant à la convention générale entre la France et le Portugal sur la sécurité sociale signé à Lisbonne le 7 février 1977.

DES ARRETES

● Autorisant l'émission d'un emprunt par la Compagnie financière et industrielle des autoroutes (Cofiroute).

● Autorisant l'émission d'un emprunt par la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales.

● Relatif aux prix d'émission des emprunts « Villes de France 10,20 % janvier 1979 » et fixant le taux d'intérêt de référence des emprunts des collectivités locales.

CARNET

Réceptions

— A l'occasion de la fête nationale turque, l'ambassadeur de Turquie et Mme Hamit Batu ont offert une réception, lundi 30 octobre.

Décès

— M. et Mme Jean Marot, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jacques Marot et leur fils,
M. et Mme Michel Aubert et leurs enfants,
Le docteur et Mme Jean Vignard, leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme François Aubert et leurs enfants,
ont le regret de faire part de la mort de

Mme Pierre AUBERT,
née Hélène Boulland,

leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère.

Les obsèques seront célébrées à Niort le 3 novembre, à 10 h. 30.

Niort.
Paris.
Angers.

— Nous apprenons la mort, le 23 octobre du peintre

Jean-Eugène BERSIER.

[Peintre et graveur, Jean-Eugène Bersier était né à Paris en 1895. Il fut l'élève de J.-P. Laurens, le peintre académique de l'Ecole des beaux-arts. Paysagiste et portraitiste attaché à la manière de faire des *anciens*, mais *néanmoins* curieux des courants plus modernes, Jean-Eugène Bersier avait exposé dès les années 20 dans les Salons traditionnels parisiens. Pendant l'occupation, il fit partie du Front national des arts.]

— Le conseil d'administration et l'ensemble du personnel de la Caisse centrale de réescompte ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert HARENG,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
administrateur,

directeur général de 1938 à 1972, survenu en son domicile, le 30 octobre 1978.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 2 novembre 1978, à 9 h. 15, en l'église Sainte-Marguerite du Vésinet.

Ni fleurs ni couronnes.

— Le conseil d'administration et l'ensemble du personnel de la Société privée de réescompte ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert HARENG,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

président-directeur général, survenu en son domicile, le 30 octobre 1978.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 2 novembre 1978, à 9 h. 15, en l'église Sainte-Marguerite du Vésinet.

Ni fleurs ni couronnes.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Aix-en-Provence,
Vers-Pont-du-Gard,
Paris,
Marseille,
Ahwaz (Iran),
Montpellier.

M. et Mme Louis Malbos,
M. Pierre Malbos,
M. et Mme Michel Malbos,
Mme Jean Malbos,
Mme Honoré Tier,
M. et Mme Patrick Carlier,
Leurs parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Ernest MALBOS,
née Laure Roubaut,

leur mère, grand-mère, sœur, parente, rappelée à Dieu le 30 octobre 1978, à Aix-en-Provence, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Les cérémonies religieuses auront lieu à Aix-en-Provence, le jeudi 2 novembre, à 9 heures, en l'église du Saint-Esprit, sa paroisse et le même jour à 14 h. 30, en l'église de Vers-Pont-du-Gard, avant l'inhumation dans le caveau de famille.

On se réunira à Aix à l'église du Saint-Esprit, rue Espariat, et à Vers-Pont-du-Gard, à la maison familiale.

Communications diverses

— Pour restaurer et entretenir le cimetière de Beni-Saf (Algérie) l'Association des Béni-Safiens invite ses amis au repas annuel qui aura lieu le samedi 11 novembre à l'aérodrome de Bailleau-Armenonville près de Gallardon (Eure-et-Loir) N. 10.

Visites et conférences

JEUDI 2 NOVEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., 113, rue de Provence, Mme Hulot : « Les coulisses d'un grand magasin ».

15 h., entrée de la basilique, Mme Garnier-Ahlberg : « La basilique de Saint-Denis ».

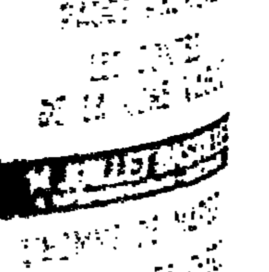
15 h., devant l'église Saint-Gervais : « Les compagnons du devoir du Tour de France » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

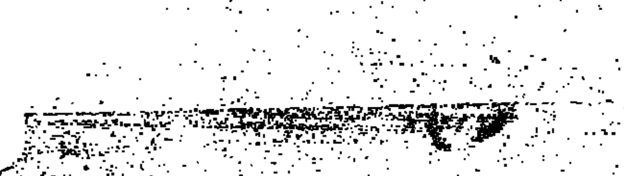
15 h., 8, rue de Puteaux : « La Grande Loge de France » (Paris et son histoire).

12 h. 15, 2, rue de la Bourse : « La Bourse en activité » (Tourisme culturel).

CONFÉRENCES. — 18 h. 30 et 21 h. 15, l'Empire, 41, avenue de Wagram : « La Croisière des sables » (*Guilde du Raid*) ; 21 h., 31, rue Cassette : « L'empire othonien » (Arcus).

— Conférence du Père Giuseppe Tomaselli. Cette conférence se tiendra, le samedi 4 novembre, à 16 h., à l'Hôtel Suffren La Tour, salon Trocadéro, 20, rue Jean-Rey, Paris (15e). Le Père Giuseppe Tomaselli, salésien, de l'Institut de Messine (Italie), auteur de plusieurs ouvrages, donnera, à la fin de la conférence, en particulier pour les malades, sa bénédiction avec les radiations mystiques.







Le Monde

société

UN COLLOQUE A PARIS

Enfant choyé, enfant gênant

Aimé, protégé, l'enfant n'en est pas moins un gêneur dans sa famille, à l'école et dans toute la société.

Cette contradiction, apparue à la fin du dix-neuvième siècle, après que l'enfant « a fait son entrée dans l'histoire et dans sa spécificité », selon l'expression de M. Jean-Paul Aron, historien, s'est amplifiée depuis une dizaine d'années. Des médecins, des psychologues, des psychiatres, des psychosociologues, réunis récemment par l'Association médicale et multidisciplinaire pour l'étude des conditions de vie et de santé (1), ont analysé ce paradoxe.

« *Après la guerre*, a expliqué Mme Marie-José Chombart de Lauwe, psychosociologue a C.N.R.S., *l'enfant a été un grand oublié, et être oublié dans une société fonctionnaliste comme la nôtre revient à ne pas avoir de place ou à la prendre de façon gênante. L'adulte, aujourd'hui, ressent l'enfant comme une gêne et l'enfant, lui, est gêné dans sa vie quotidienne.* »

Cela ne signifie pas que l'enfant ne soit plus désiré ni aimé, au contraire. Mais il est victime, selon elle, d'un problème grave de « *socialisation* ». L'adulte le domine et a tendance à l' « *idéaliser* » en se projetant « *dans l'image factice d'une enfance passée ou rêvée qui n'a rien à voir avec la réalité et aboutit au rejet de l'enfant dans la vie quotidienne* ».

Les adultes, ce sont d'abord les parents. Mais aussi les architectes et les urbanistes qui oublient ou « *conditionnent* » l'enfant. Les créateurs d'émissions télévisées et de journaux pour enfants qui leur proposent « *un monde censuré, édulcoré, véhiculant en priorité, l'idéologie bourgeoise de la société dominante* » selon Mme Chombart de Lauwe.

C'est en ce sens que l'enfant est utile à la société qui ne manque pas de le « *récupérer* » comme en témoigne la publicité. L'enfant est un consommateur en même temps qu'un « *prétexte à consommation* » et à toutes sortes de revendications que l'adulte, a expliqué M. Philippe Bonnin, psychosociologue, n'ose pas formuler, en son propre nom.

Tous ces problèmes sont évidemment liés aux choix socio-économiques et politiques. Les participants à la réunion n'ont pas manqué de l'affirmer. La fermeture des terrains d'aventure à Paris est un exemple de ces choix.

L'école, bien sûr, n'échappe pas à ces phénomènes. Les enseignants ont été, encore plus que les autres adultes, sévèrement mis en cause. L'école n'est pas adaptée aux besoins des enfants : « *Elle tourne malgré eux*, a déclaré Mme Suzanne Mollo, sociologue. *Elle tournerait mieux sans eux.* »

La « désinvolture » des enseignants à l'égard des écoliers a été soulignée par le docteur Guy Vermeil, pédiatre, à propos de l' « *absurdité* » du rythme de vie imposé aux enfants. Selon lui, il faudrait rééquilibrer la journée de travail en augmentant le nombre de jours de classe. Mais la résistance des enseignants est trop forte.

La grande majorité des enseignants, a *témoigné* M. Claude Duneton, écrivain et ancien professeur, sont indifférents à ces questions. S'ils ne réagissent pas, a-t-il affirmé, c'est parce qu'ils sont tous « *d'anciens bons élèves. Or les bons élèves sont des élèves assis* ». Ayant ainsi « *renié leur corps* », les enseignants fabriquent « *des élèves noués et coincés* ». Ils font preuve aussi d'un certain « *sado-masochisme et d'une grande immaturité affective* » qui s'expliquent par la raison essentielle de leur choix pour ce métier : la peur d'avoir à sortir de l'école.

Ce point de vue exposé avec humour a été confirmé par M. René Diatkine, psychiatre : « *Le plus cher désir de l'enseignant est bien de fabriquer des enseignants.* » Les enfants, pour lui, sont des « *êtres abstraits* ». Certes, a-t-il reconnu, c'est un métier difficile, voire impossible, du point de vue psychologique. Le seul réconfort de l'enseignant est « *de voir au premier rang les meilleurs élèves, c'est-à-dire ceux qui lui ressemblent quant il était petit* ».

On parle et on rêve à la place de l'enfant, a constaté Mme Mollo, mais on s'intéresse peu à lui : « *Il ne voit l'école qu'à travers l'angoisse et il se rassure par le rituel scolaire, par la répétition de gestes quotidiens tels que se lever, s'asseoir, prendre son cartable. Ces gestes l'aident à gagner sans encombre l'heure de la sortie.* »

CATHERINE ARDITTI.

(1) 9, boulevard Delessert, 75016, Paris.

LE SALON DE L'ENFANCE

Une impression d'irréalité

Le Salon de l'enfance, ouvert jusqu'au 12 novembre au palais du CNIT, à la Défense (Hauts-de-Seine), offre à ses visiteurs quantité d'aires de jeu. On y trouve une piste de skateboard et de luge, un rocher d'escalade et un circuit routier. On y apprend le saut en parachute et le golf, la conduite automobile et le hockey sur gazon. Malgré une foule énorme, le bruit et la chaleur étouffante, les jeunes visiteurs paraissent satisfaits.

La plupart des organismes et associations chargés de veiller sur la santé de l'enfant, sur son éducation et ses loisirs ont un stand. Souriants et convaincants, leurs responsables s'efforcent de donner la meilleure image de leur action. Cette profusion d'encyclopédies, de diapositives et de films vidéo finit, pourtant, pas laisser une impression d'irréalité. Les établissements scolaires « croulent-ils » à ce point sous le matériel pédagogique ? Les pistes de skateboard sont-elles si nombreuses en France ? Les loisirs des enfants aussi enrichissants ? L'orientation scolaire ne ressemble-t-elle pas plutôt à ce jeu de massacre que propose avec humour (involontaire ?) le stand de l'ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions) ?

Pas plus que le Festival d'Avignon ne reflète, avec ses dizaines de spectacles quotidiens, la vie théâtrale en France, le Salon de l'enfance ne donne une idée exacte du sort réservé aux jeunes dans notre société. Près de neuf cent quatre - vingt - quatorze mille enfants ont visité ce Salon l'année dernière. Pendant les quelques jours de vacances de la Toussaint, il devient le plus grand centre de loisirs de la région parisienne, qui en manque cruellement.

Le triomphe de l'autocollant

Mais il est aussi l'occasion d'une gigantesque foire commerciale. Pendant quinze jours, marchands du Temple, marchands de gaufres et d'illusions tentent de séduire, à défaut de les convaincre, ces milliers d'enfants, curieux, disponibles, attentifs. C'est le triomphe de l'autocollant, le règne du gadget et du « poster » géant.

Ces appels incessants à la consommation, cette atmosphère presque religieuse entretenue autour de quelque « idole » venue dédicacer ses disques, ne sont pas exceptionnels, même s'ils visent bas. Faut-il, pour autant, comme le fait le docteur Henri Diriart, président du Salon, attribuer les critiques à l' « ignorance » *ou à la* « malveillance ».

Au stand de l'Union des femmes françaises, on lit sous la photo d'une épouse en train de servir à table : « Plus jamais cette image de la femme. » *Est-il interdit de souhaiter aussi une autre image de l'enfance ?*

BERTRAND LE GENDRE.

★ Tous les jours de 9 h. 30 à 18 h. 30, 10 F. Familles nombreuses, 5 F. Gratuit pour les moins de six ans et les plus de soixante-cinq ans.

EXCISION ET INFIBULATION

Des millions de jeunes suppliciées

Une journée des femmes « *mutilées, excisées, infibulées, violées, battues, prostituées, stérilisées, exploitées* » était organisée, le samedi 28 octobre, à Paris, par le *Mouvement des femmes noires* (1).

Il est difficile de situer l'origine de l'excision du clitoris pratiquée aujourd'hui encore sur des millions d'adolescentes dans plusieurs pays d'Afrique et du Proche-Orient : Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Mali, Guinée, Arabie Saoudite, Egypte, Jordanie, Algérie, etc. Si le Coran ne souffle pratiquement mot de cette coutume vieille de plus de deux mille ans, certains musulmans fanatiques n'en invoquent pas moins Mahomet pour le justifier.

Chez les Dogons du Mali, *excision* et circoncision vont de pair. Sans elles, l'adolescent ne peut accéder à l'âge adulte. Partout, on trouve à l'origine de ce rite initiatique des motifs religieux. L'infibulation (*couture du sexe*), en revanche, n'a pas cette excuse. Il s'agit de préserver la virginité de la jeune fille, c'est-à-dire son honnêteté. L'opération, clitoridectomie, consiste à trancher les petites lèvres, puis à mettre à vif la *bordure* des grandes lèvres à l'aide d'un couteau et à fixer celles-ci l'une contre l'autre avec des épines *d'acacias*.

En 1929, l'Eglise de la mission écossaise *au* Kenya tentait de mettre un terme à ces coutumes. D'autres tentatives ont eu lieu depuis, sans plus de succès. Il y a dix-huit mois, M. Edmond Kaiser, fondateur et président de Terre des Hommes, attirait à nouveau l'attention de M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, sur cette question (*le Monde* du 28 avril 1977).

Les mutilations sexuelles sont à l'ordre du jour d'un séminaire de l'Organisation mondiale de la santé qui doit avoir lieu en février 1979 à Khartoum. Mais on ne peut escompter la disparition rapide de ces pratiques qui remontent à la nuit des temps.

Conséquences de traditions culturelles profondément enracinées, infibulation et excision rendent d'autant plus difficile la tâche des féministes qu'elles sont pratiquées par des femmes avec — fréquemment — l'accord des « victimes »

Dans *la Parole aux négresses* (Denoël), Awa Thiam, principale *animatrice du Mouvement des femmes noires*, cite le cas d'une jeune femme somalie âgée de trente-trois an, licenciée en droit et vivant en France, affirmant son intention de faire exciser et infibuler ses deux petites filles à son retour dans son pays. Le motif invoqué par cette jeune femme (le relâchement des mœurs) mérite, à l'heure du renouveau de l'intégrisme islamique, d'être médité. — B. L. G.

(1) C/o Gisèle Hountondji, 55, rue des Petites-Ecuries, 75010 Paris.

RELIGION

HUIT PRÉFETS DE CONGRÉGATION SUR NEUF SONT CONFIRMÉS DANS LEURS FONCTIONS

Cité du Vatican (*A.F.P.*). — Jean Paul II a procédé, le 31 octobre, à de nouvelles « *nominations-confirmations* » de cinq cardinaux préfets de congrégation. Il s'agit des cardinaux Gabriel-Marie Garrone (Français, éducation catholique), Agnelo Rossi (Brésilien, évangélisation des peuples), Paul Philippe (*Français, Eglises orientales*), Corrado Bafile (Italien, causes des saints) et James Robert Knox (Australien, sacrements et culte divin).

Depuis son avènement, Jean Paul II a confirmé le secrétaire d'Etat Jean Villot et huit préfets de congrégation sur neuf. Le neuvième est le cardinal américain John Joseph Wright (clergé) *qui est à demi aveugle et infirme.* Même le cardinal Garrone, qui a dépassé depuis deux ans l'âge de la retraite, a été confirmé.

● *Jean Paul II a accordé aux trois mille fonctionnaires du Vatican*, à l'occasion de son avènement, un congé exceptionnel et une gratification supérieure à celle octroyée par son prédécesseur.

Chacun des employés en activité du Saint-Siège a touché la même somme : 300 000 lires (environ 1 300 F). Cette somme est supérieure aux 200 000 lires de Jean Paul Ier, mais reste inférieure à l'antique usage du double salaire pour la mort d'un pape et l'avènement de son successeur.

Le montant de 300 000 lires représente, en fait, un double mois pour un ouvrier ou un balayeur et une prime d'au maximum un tiers de traitement pour un cardinal-préfet, l'échelle des salaires au Vatican étant la plus réduite du monde.

ÉDUCATION

● RECTIFICATIF. — Deux erreurs se sont glissées dans l'article intitulé « Tout va bien à l'école », publié dans *le Monde* du 31 octobre. L'enquête, à laquelle il était fait référence, a été réalisée, pour la Fédération Lagarde, par des étudiants en marketing et non en « mathématiques ». D'autre part, ce ne sont pas 64,8 % des parents qui sont inscrits à une fédération mais 25,2 %.

JUSTICE

Les écoutes du « Canard enchaîné »

LA COUR D'APPEL D'AMIENS DÉCLARE ÉTEINTE L'ACTION PUBLIQUE

La chambre d'accusation de la cour d'appel d'Amiens a rendu, mardi 31 octobre, son arrêt dans l'affaire des écoutes au *Canard enchaîné* découvertes, le 3 décembre 1973, dans les locaux de l'hebdomadaire satirique par l'un de ses collaborateurs. Elle s'est rangée aux arguments du procureur *général* près la cour d'appel d'Amiens et a estimé que l'action publique était éteinte. Il fallait pour cela admettre que l'arrêt de la Cour de cassation, qui avait le 22 juin cassé celui de la cour d'appel de Paris confirmant l'ordonnance de non-lieu rendue le 29 décembre 1976 par M. Hubert Pinsseau, juge d'instruction à Paris, avait pour effet d'annuler *la procédure* depuis le 12 décembre 1973. Dans cette hypothèse, l'action publique est en effet éteinte depuis le 12 décembre 1976.

Me Roland Dumas, avocat du *Canard enchaîné*, soutenait au contraire que les multiples actes entrepris par la partie civile au fil des ans pour obtenir justice avaient interrompu cette prescription (qui est en effet de trois années en matière de délits). Dès que la décision de la cour d'appel d'Amiens (devant laquelle l'affaire avait été renvoyée par la Cour de cassation) a été connue, Me Dumas a fait savoir que le *Canard enchaîné* saisissait le jour même une nouvelle fois la Cour de cassation.

L'avocat a commenté en ces termes les décisions des juges d'Amiens : « *D'étapes en étapes, de refus d'obtempérer en réquisitions, d'abandons des poursuites en atermoiements de toute sorte, les pouvoirs publics ont ainsi manifesté qu'ils préféraient la tranquillité des fauteurs de troubles, qui, dans la nuit du 3 décembre 1973, ont été surpris dans leurs mauvaises actions à la protection des citoyens et au respect du droit. Qui pourra encore croire, après tous ces efforts, que les poseurs de micros n'étaient pas en service commandé ?* » Dans son numéro daté du mercredi 1er novembre, *le Canard enchaîné* dénonce « *les arguments spécieux de la cour d'Amiens* » et qualifie « *d'admirable acrobatie juridique* » son arrêt. Le journal conclut : « *L'affaire continue. Alain Peyrefitte n'a pas fini de souffrir.* »

● *M. François Loncle, secrétaire national du Mouvement des radicaux de gauche*, a fait part mardi 31 octobre de son intention d'entreprendre une action en justice contre le ministre de l'intérieur pour violation du secret des conversations téléphoniques. Il a en effet la conviction d'avoir été « écouté », notamment lors des négociations sur le programme commun de la gauche, et de façon occasionnelle depuis cette période. « *Je le fait*, a déclaré M. Loncle *parce qu'il y a une volonté politique d'étouffer ces atteintes aux libertés (...). Il faut faire la démonstration que les écoutes demeurent.* » Il a aussi émis le regret que « *tant de personnalités politiques qui ont été écoutées n'aient pas réagi de la même façon* ».

HUIT ANNÉES D'EMPRISONNEMENT POUR UN « ROCKER »

Un « acte collectif »

Les jurés de la cour d'assises de Paris ont condamné, mardi 31 octobre, Serge Lamotte — dit « Bébé », — vingt ans, à huit années d'emprisonnement pour le meurtre, en 1976, d'un « rocker » d'Ivry-sur-Seine, Jean-Pierre Milon, le chef de la bande rivale (« le Monde » du 1er novembre). Les réquisitions du ministère public avaient été plus modérées : l'avocat général, M. Marcel Dorwling-Carter, avait demandé qu'une peine de cinq à huit ans de prison soit infligée à ce « loubard » de la périphérie parisienne qui n'avait pas accepté l'humiliation de sa défaite dans une bagarre.

Cette seconde journée du procès avait pourtant été plutôt favorable à « Bébé », l'ancien « caïd » de la porte d'Ivry. Le tribunal s'était intégré peu à peu à l'univers tendu des rockers, « *où seul un regard peut parfois déclencher une bagarre* » et où l'honneur se loge dans les poings. Il s'était habitué aux témoignages hachés des « copains », venus avec réticence raconter la bagarre générale du samedi soir, au Stadium, un centre culturel et sportif, cause indirecte du meurtre. De tous, M. Dorwling-Carter s'était approché le plus près de l'« *environnement particulier* » de la mort de Jean-Pierre. Il avait montré que le « *duel à la loyale* » devant opposer les deux chefs rivaux avait mal tourné, que « Bébé » avait été roué de coups et n'avait plus pensé qu'à se venger. « *Il a pris son fusil, a cherché Jean-Pierre Milon sans intention de donner la mort (...). Il ne voulait l'atteindre que pour qu'il sente la brûlure. Il n'a prémédité que le coup de feu.* »

Pour les jurés — cinq hommes et quatre femmes, — la responsabilité de « Bébé » est entière : « Bébé » n'est sans doute qu'un « *jeune voyou* », irrécupérable, l'auteur « *sans affectivité* », selon l'expert, d'un acte individuel dont la société doit se protéger. M. Dorwling-Carter avait pourtant montré, avec une grande honnêteté, que, par ses bagarres et son irascibilité permanente, Serge Lamotte exprimait davantage une mentalité reçue pour seul héritage : « *ne jamais se laisser faire, ne jamais reculer, faire front* », comme son père et son frère aîné, venus à la barre expliquer qu'eux aussi avaient eu une jeunesse difficile, qu'eux aussi n'avaient su parler qu'à coups de poing, dans les cités H.L.M. de leur enfance, avant de devenir des hommes normaux.

Responsabilité entière ? L'absence d'un témoin a beaucoup pesé sur la décision des jurés : celle d'un inspecteur de police de la neuvième brigade territoriale, M. Maillet, familier des deux groupes de jeunes, qui notait, dans son rapport, que « *tout le monde avait suivi l'escalade de l'agressivité* ». Car Jean-Pierre et « Bébé » ont aussi été les lutteurs, les champions inconscients de deux quartiers, la cité de la rue Hoche, à Ivry, où habitait la victime, et la porte d'Ivry, où vit la famille Lamotte. Deux pâtés de maisons qui distillent la peur, deux ensembles de rues où des adultes savaient que, sous leurs fenêtres, les jeunes se battaient sans raison sérieuse et que, peu à peu, la tension montait.

Combien de personnes étaient présentes ce samedi soir au Stadium pour voir rosser « Bébé », comme on assiste à un spectacle prévu de longue date et qu'on a contribué à monter ? Combien de « copains » ou de voisins ont attisé la rivalité des deux rockers, réclamant un combat que chacun sentait devoir mal tourner ? « *Ce fut un passage à l'acte collectif* », *notait encore l'inspecteur Maillet.*

Cette dimension sociologique a certainement fait défaut aux jurés pour apprécier avec sérénité la faute de « Bébé ». Le verdict laisse la désagréable impression d'une erreur d'interprétation. Le jury s'est-il cru en état de légitime défense ?

PHILIPPE BOGGIO.

A la dix-septième chambre correctionnelle de Paris

Le délit de ressemblance

C'est sous les huées du *public et devant l'étonnement* des avocats — partagé par le ministère public — que la 17e chambre correctionnelle de Paris, présidée par M. Serres, a condamné, mardi 31 octobre, M. Gilles Collomb, vingt-deux ans, à quinze mois d'emprisonnement pour « détention d'arme ».

M. Gilles Collomb, arrêté sur dénonciation était en détention provisoire depuis le mois de mai dernier (*le Monde* du 1er novembre) ; son signalement — pas très grand, mince, blond, vingt-cinq ans — correspondait à la description faite par des témoins de l'auteur d'une « agression ». *Pendant la nuit de Noël 1977*, une grenade avait en effet été lancée dans les locaux de la 5e brigade territoriale, dans le treizième arrondissement, où les policiers de service réveillonnaient. Une grenade d'exercice, dans laquelle le plâtre avait été remplacé par de l'acide nitrique, mais qui, faute de détonateur, ne pouvait pas exploser. L'un des policiers présents, M. Donnard, se retourna dès qu'il vit la grenade et aperçut, dans l'encadrement de la fenêtre, deux visages. Il sortit immédiatement et arrêta les rares passants : deux touristes luxembourgeois et M. Jean-Claude Houlbert, *trente ans. Ce dernier* a toujours nié avoir lancé la grenade ; il a été maintenu en détention provisoire jusqu'au procès. Les deux touristes ont donné le signalement d'une quatrième personne qui était sur les lieux et leur avait donné du feu. M. Donnard a reconnu Gilles Collomb « *sur une planche-photo sur laquelle il était le seul blond* », fait remarquer Me Forster. Les Luxembourgeois, prudents, « *n'ont pas de certitude* ». Pour eux, « *Gilles Collomb ressemble à l'homme de la nuit de Noël, mais ce n'est peut-être pas lui* ». « *Alors, il y a doute*, conclut Me Forster, *et quand on ne reconnait pas à 100 %, il faut relaxer au bénéfice du doute.* »

La personnalité de Gilles Collomb ne peut pas, selon ses avocats, rester à l'écart de ce procès. Militant d'extrême gauche, libertaire « autonome », il a toujours préconisé l'action de masse violente, et « *on déduit qu'il est violent*, indique son deuxième avocat, Me Haure, *alors qu'il a toujours été contre les gestes individuels irresponsables* ». En 1976, après un affrontement entre militants d'extrême gauche et d'extrême droite, Gilles Collomb avait été interpellé par les policiers de la 5e brigade territoriale, affirmant qu'« *il était porteur d'une barre de fer* ». Jugé en flagrant délit, il avait été condamné à onze mois d'emprisonnement, peine ramenée en appel à six mois, dont trois avec sursis. Aux yeux de M. Serres, le *président*, « *c'était donc une raison pour lui d'en vouloir à la 5e brigade territoriale* ».

Alors, qui a lancé la grenade ? Après une vingtaine de minutes de délibération, le tribunal a condamné Jean-Claude Houlbert, « *co-acteur des faits, même s'il n'a pas lancé la grenade* », à dix mois d'emprisonnement ferme, ce qui couvre sa détention provisoire. « *Quant à Collomb, il a été identifié sur photo.* » « *De plus, les deux touristes*, a ajouté M. Serres, *ont donné un signalement qui vous correspond. Houlbert n'étant qu'un comparse, vous êtes le principal coupable. Le tribunal vous condamne donc à quinze mois d'emprisonnement.* »

Cette logique — si le terme peut s'appliquer aux propos tenus par M. Serres — doit laisser rêveur plus d'un petit blond aux cheveux raides mi-longs.

JOSYANE SAVIGNEAU.

Faits et jugements

Cinq personnes inculpées pour un double meurtre commis à Marseille.

Cinq personnes ont été écrouées, mardi 31 octobre, par le parquet d'Aix-en-Provence et inculpées de complicité de meurtre et de destruction d'indices, à la suite de la disparition de deux hommes à Marseille. Les policiers ont trouvé des traces de sang, le week-end dernier, en haut d'une falaise surplombant la mer près de Martigues (Bouches-du-Rhône). L'enquête montre que deux hommes, sans doute membres du milieu marseillais, ont été tués dans une boîte de nuit située à proximité. Leurs corps ont été transportés au large et jetés à la mer. Mme Simone Calmet, trente-deux ans, gérante de l'établissement le Cove's Club, son frère Jacques Calmet, Pierre Vinciguerra, un employé, et deux serveuses, Josiane et Marie-Louise Anglieri, avaient tenté de faire disparaître les traces de la fusillade.

Les recherches des plongeurs de la gendarmerie n'ont pas permis de retrouver les corps des deux hommes. Selon les enquêteurs, l'un d'eux aurait été formellement identifié. Il pourrait s'agir d'un règlement de comptes entre deux bandes rivales, sans doute lié à la fusillade du Bar du Téléphone, à Marseille, le 4 octobre (*le Monde* du 9 octobre).

● *Une nouvelle demande de mise en liberté* a été déposée, mardi 31 octobre, par Me François Noël Ioos à propos de sa cliente détenue à Fleury-Mérogis, irrégulièrement, selon l'avocat (*le Monde* des 24 et 28 octobre).

Celui-ci estime que l'arrêt rectificatif *rendu le 26 octobre par* la chambre d'accusation (après qu'elle eut involontairement ordonné, le 11 octobre, une libération qu'elle voulait empêcher) est contraire à l'article 194 du code de procédure pénale

Celui-ci prévoit que la chambre d'accusation, saisie d'un appel contre une décision du juge d'instruction, « *doit (...) se prononcer (...) au plus tard dans les trente jours (...) faute de quoi l'inculpé est mis d'office en liberté, sauf si des vérifications concernant sa demande ont été ordonnées ou si des circonstances imprévisibles et insurmontables mettent obstacle* » à ce délai.

● *Le P.D.G. de Promovindor en liberté.* — La chambre d'accusation de la cour d'appel de Bordeaux a ordonné, mardi 31 octobre, la mise en liberté de M. Jean Royère, P.D.-G. de l'entreprise viticole Promovindor, qui était incarcéré depuis le 13 septembre à la maison d'arrêt de Périgueux. M. Royère est inculpé d'abus de biens sociaux, d'infraction à la législation sur les sociétés et du détournement d'environ 7,5 millions de francs au détriment de cette société. (*le Monde* des 15, 19, 29 septembre.)

L'AFFAIRE DARQUIER DE PELLEPOIX

LES RÉACTIONS EN FRANCE...

M. GISCARD D'ESTAING : la liberté de la presse doit trouver comme équilibre la décence

Le président de la République pense que *« si la liberté d'expression est totale en France, elle doit trouver comme équilibre la décence et le respect de la vérité »*, a déclaré, mardi 31 octobre, le porte-parole de l'Elysée, M. Pierre Hunt, en évoquant, sans la nommer, la déclaration de Louis Darquier de Pellepoix.

Le porte-parole a évoqué les *« remous suscités dans la presse par de récentes interviews »* et *« des reminiscences fâcheuses de questions très graves comme le nazisme et le racisme »*.

M. Pierre Hunt a ajouté que le président de la République *« souhaite que les organes d'information tiennent compte de ces exigences »*.

Il a rappelé que l'extradition de l'ancien commissaire aux questions juives du gouvernement de Vichy avait été demandée en son temps mais qu'il y a prescription trentenaire.

LA CHANCELLERIE : l'extradition n'est pas possible.

Le ministère de la justice a indiqué mardi 31 octobre dans un communiqué qu'il *« croit devoir apporter les confirmations suivantes »* :

« 1) *L'intéressé a été condamné par contumace le 10 décembre 1947 par la Cour de justice à la peine de mort pour le crime d'intelligence avec les agents d'une puissance étrangère pour l'ensemble de son action exercée en qualité de commissaire général aux questions juives, à compter du 6 mai 1942. En application de l'article 763 du code de procédure pénale, la peine prononcée s'est trouvée prescrite le 2 mars 1968. La demande d'extradition n'est donc plus recevable depuis cette date.*

» 2) *Mais*, poursuit le ministère de la justice, *la demande d'extradition n'avait non plus aucune chance d'être prise auparavant en considération.*

» *En effet, comme toutes les conventions d'extradition, la convention franco-espagnole du 14 décembre 1877 exclut les infractions politiques de son champ d'application : c'est là un aspect traditionnel du droit d'asile consacré également par l'article 5 de la loi française du 10 mars 1927.* »

M. DEFFERRE DEMANDE L'INTERDICTION D'UN MEETING D'EXTRÊME DROITE

M. Gaston Defferre (P.S.), maire de Marseille, a demandé, mardi 31 octobre, l'interdiction d'un meeting d'extrême droite prévu le 10 novembre à Marseille, en même temps que, après l'interview de Louis Darquier de Pellepoix à *l'Express*, il déclarait à la presse : « *Les propos de M. Darquier s'ajoutent à toute une série de diffusions de films ou de rappels d'un passé qui a été une véritable période de honte pour l'humanité. Le gouvernement ne combat pas cette évolution dangereuse. A Paris, un meeting organisé par des formations d'extrême droite a été tenu sous la protection de la police. A Marseille, un meeting du même genre est annoncé. Je demande qu'il soit interdit. Il est temps de mettre un terme à ces agissements et à ces déclarations antisémites et fascistes, d'autant plus dangereux dans la période où nous nous trouvons que nul ne peut savoir comment tourneront les choses. Une solution autoritaire d'extrême droite peut être tentée par certains si l'on n'y prend garde.* »

Le meeting dont M. Defferre demande l'interdiction est organisé par la fédération du Midi de l'Eurodroite, animée par M. Joseph Ortiz, ancien dirigeant de l'O.A.S., et le général Busson, pour le 10 novembre. Selon M. Ortiz, MM. Jean-Louis Tixier-Vignancour, Joël Dupuy, des représentants du Mouvement social italien (M.S.I., néo-fasciste), ainsi que des délégués espagnols, y participeront.

M. BARNIER (R.P.R.) SUGGÈRE LA CRÉATION D'UN « HAUT COMITÉ CONTRE LA VIOLENCE ET LE RACISME ».

M. Michel Barnier, député (R.P.R.) de la Savoie et, à vingt-sept ans, benjamin de l'Assemblée nationale, demande au premier ministre, dans une question écrite qu'il lui a adressée le mardi 31 octobre, si, *« devant cette résurgence du racisme et de l'antisémitisme et à un moment où certains criminels de guerre français et étrangers osent relater leurs actions passées comme s'il s'agissait de simples faits divers, il ne lui paraît pas indispensable de mobiliser tous les moyens, tous les témoignages et toutes les informations sous sa haute autorité, dans le cadre d'un haut comité contre la violence et le racisme »*. Ce haut comité pourrait user d'un *« droit de réponse automatique »* sur les chaînes de télévision et serait chargé de sensibiliser l'opinion publique *« aux dangers, passés et présents, du racisme, de l'antisémitisme et de la violence »*.

LE FRONT NATIONAL : Mme Veil est responsable de la disparition de jeunes Français potentiels.

Le Front national (extrême droite) s'étonne, dans un communiqué, de la réaction du ministre de la santé à l'interview de M. Darquier de Pellepoix et affirme que Mme Simone Veil a été *« l'instrument de l'exécrable loi sur l'avortement, loi qui porte d'ailleurs son nom, et, à ce chef, responsable de la disparition de jeunes Français potentiels »*.

Après avoir rappelé, d'autre part, que Mme Veil a été *« la victime d'une certaine forme de persécution »* et qu' *« il est opposé à toute forme de génocide et à tout système concentrationnaire, à l'Est comme à l'Ouest »*, le Front national, *« une fois de plus, constate que la seule forme de racisme actuellement en vigueur est le racisme antifrançais »*.

M. MAURICE PLANTIER : une insulte aux victimes.

M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, déplore, dans un communiqué, la publication par un hebdomadaire d'une interview du commissaire aux affaires juives du gouvernement de Vichy.

« La tribune ainsi offerte à un condamné à mort par contumace lui permet d'insulter les victimes de la déportation et de défendre une idéologie raciste abjecte. M. Plantier partage l'émotion des déportés et de leurs familles et de tous ceux qui, en France, dénoncent les trop nombreuses tentatives de falsifier l'histoire, de prôner l'antisémitisme et de réhabiliter le nazisme et ses serviteurs. »

L'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA RÉSISTANCE (ANACR) : le droit de se porter partie civile.

L'Association nationale des anciens combattants de la Résistance « *tient essentiellement à rappeler que la loi punit l'apologie des crimes de guerre et de trahison. Considérant que la non application de cette loi du 5 janvier 1951 permet de telles agressions contre la vérité historique et concourt à désorienter l'information et l'éducation civique des jeunes générations, elle demande une nouvelle fois aux pouvoirs publics de faire leur devoir en ordonnant les actions judiciaires prévues et elle attire l'attention du Parlement sur le fait qu'une garantie efficace de protection contre des campagnes aussi abjectes et dangereuses serait d'accorder aux associations de résistants ou victimes du nazisme le droit de se porter partie civile dans des affaires de cette nature* ».

★ 79, rue Sainte-Blaise, Paris (20e).

L'UNION DES ÉTUDIANTS JUIFS : un défi à la morale universelle.

L'Union des étudiants juifs communique :

Est-il inconcevable que dans une Europe démocratique puissent vivre tranquillement des individus qui, au cours de la dernière guerre ont violé tous les principes et règles régissant tout Etat civilisé ?

Peut-on tolérer que des assassins de dizaines de milliers d'innocents puissent encore défier la morale universelle ?

L'Union des étudiants juifs de France en appelle au gouvernement français afin qu'il demande l'extradition de ces criminels pour leurs actes ignobles commis en France et qu'il intervienne auprès des autres gouvernements des pays du Marché commun pour qu'ils en fassent de même.

★ 11, rue Jean-de-Beauvais, Paris-5e.

LA LICA : des poursuites à intenter.

La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICA) déclare :

« La LICA a pris connaissance avec stupéfaction des propos pervers, falsificateurs, discriminatoires et apologétiques de Darquier de Pellepoix, dans *l'Express* du 28 octobre 1978. Il tombe d'eux-mêmes sous le coup des lois pénales françaises et la LICA demande que Darquier de Pellepoix soit poursuivi par le parquet, à défaut de quoi elle intentera les poursuites.

» Tout en reconnaissant les efforts effectués par le journaliste de *l'Express* pour redresser les propos mensongers de l'interviewé, la LICA constate que l'accumulation des contre-vérités énoncées nécessite un article — *réponse qu'elle demande* à *l'Express* de publier dans un prochain numéro. »

★ LICA, 40, rue de Paradis, Paris (10e).

LE MRAP : l'irrésistible ascension de la barbarie.

« La publication dans *l'Express* des propos de Darquier de Pellepoix, l'un des responsables directs de la déportation et de la mort de plus de cent mille juifs de France, constitue une véritable provocation », *déclare le Mouvement contre le racisme et l'antisémitisme et pour la paix (MRAP).*

« C'est une grave responsabilité pour un journal que de donner ainsi la parole à un tel criminel qui justifie cyniquement ses forfaits. Ceux qui s'emploient aujourd'hui encore à susciter la haine raciste et rêvent de faire renaître les horreurs du passé ne peuvent que se sentir encouragés par l'impunité de leur inspirateur et la liberté qui leur est offerte de narguer et d'insulter leurs victimes. Dans le contexte actuel où tant d'efforts sont poursuivis pour affaiblir la vigilance de l'opinion publique face au péril néo-nazi, le MRAP appelle les antiracistes, particulièrement ceux dont la profession est d'informer, à se mobiliser contre l'irrésistible *ascension de la barbarie.* »

★ 120, rue Saint-Denis, Paris (2e).

● *M. Jean Lecanuet*, président de l'U.D.F., a demandé, dans une question écrite au premier ministre, *« s'il est exact que Darquier de Pellepoix, comme il vient de le déclarer publiquement, assistait aux réceptions de l'ambassade de France à Madrid »*, et M. Claude-Gérard Marcus, député de Paris (R.P.R.) demande au premier ministre de bien vouloir publier les statistiques en sa possession concernant la déportation des juifs de France, y compris des enfants.

● *L'Union des juifs pour la résistance et l'entraide (UJRE)*, 10, rue de Paradis, 75010 Paris, organise un meeting de protestation le mardi 7 novembre, à 18 heures, salle Lancry, 10, rue de Lancry, 75010 Paris.

75 721 JUIFS ONT ÉTÉ DÉPORTÉS DE FRANCE

Le « Mémorial de la déportation des juifs de France », récemment publié par Serge Klarsfeld et son équipe, a révélé pour la première fois le nombre le plus exact publié à ce jour des juifs déportés de France : 75 721. Seuls une poignée d'entre eux devaient revenir.

Pour Serge Klarsfeld dans ce chiffre ne figurent pas exclusivement des Français juifs. En effet, dans les années précédant la défaite de 1940 la France était devenue terre d'asile pour des dizaines de milliers de juifs.

Aussi précis soit-il — et Serge Klarsfeld le reconnaît aisément — le total de 75 721 est loin d'être définitif car des erreurs ont été commises sur les noms propres et les lieux de naissance par ceux qui ont établi des *listes de déportés juifs dont* beaucoup portaient des noms très compliqués.

Une étude du service international de la Croix-Rouge à Arolsen (R.F.A.) a ainsi établi qu'un nom propre paraissant relativement simple, par exemple Schwartz, avait pourtant pu être orthographié de cent cinquante-six façons, toutes choses qui ne *facilitèrent* pas les recherches menées pour retrouver la seule trace de ceux dont il ne restait précisément plus que des noms.

La loi n'est pas la morale

(Suite de la première page.)

Restent deux éléments de cette affaire : l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité, l'éventuel délit (nouveau) que représenteraient les déclarations au journal *l'Express*.

Le 13 février 1946, l'Assemblée des Nations unies, faisant sienne une définition établie par le tribunal international de Nuremberg, dit « *du 8 août 1945* », décidait que *« les crimes contre l'humanité (...) sont imprescriptibles par leur nature »*. La France introduisait cette disposition dans son système juridique par une loi du 26 décembre 1964.

Il ne paraît guère possible de faire usage de ce texte contre Louis Darquier de Pellepoix. Agir autrement reviendrait à poursuivre deux fois à raison des mêmes faits puisque l'intéressé a déjà été jugé sur l'ensemble de ses *crimes et notamment* les déportations de juifs.

De plus, la loi française (ainsi que les textes des Nations unies et du tribunal de Nuremberg) est postérieure aux faits visés. Or, c'est un principe général de droit fondamental que celui qui interdit de faire juger des infractions selon des lois qui leur sont postérieures. Si, là encore, la morale se satisfait mal d'un argument aussi fragile, cette morale-ci serait assurément pervertie de se juger supérieure à la loi.

Le cas de Paul Touvier, l'ancien chef des services de renseignements de la milice lyonnaise, est un peu différent. Certes, il est le seul, à notre connaissance, à être l'objet de poursuites sur la base de la loi de 1964 relative à l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité. Mais, s'il peut s'estimer protégé par le principe de non-rétroactivité des lois, les associations qui l'incriminent soutiennent que certains de ses agissements ayant échappé au contrôle de la justice, il ne peut se *prévaloir de la règle selon* laquelle on ne saurait être jugé deux fois à raison des mêmes faits (ce qui en revanche eut lieu avec les Sections spéciales, parodies de justice auxquelles donnèrent la main quelques magistrats français sous l'occupation). Jusqu'à présent, le cas de Paul Touvier reste, juridiquement, en suspens.

Seule serait recevable, compte tenu du caractère extravagant des propos de Louis Darquier de Pellepoix, une plainte fondée sur la loi du 1er juillet 1972 contre le racisme (et le sexisme). Il va sans dire qu'elle serait un coup d'épée dans l'eau. Quant à ceux pour qui les propos de l'ancien collaborateur ne sont ni monstrueux ni condamnables, ce n'est pas la faible intervention de la justice qui risque de les inquiéter dans leur certitude. Il ne faut pas non plus demander à la justice plus qu'elle ne peut raisonnablement donner. Elle n'est pas un directeur de conscience.

Cela ne règle évidemment pas le problème de *l'Express, accusé* de n'avoir pas eu d'intention pure lors de la publication de cet entretien. D'aucuns, rappelant les poursuites engagées contre *Paris-Match* pour apologie du crime après la parution d'un entretien avec le trop célèbre Jacques Mesrine, demandent qu'un semblable traitement soit réservé à l'hebdomadaire de M. Goldsmith pour *provocation au racisme.*

Assurément, les associations de lutte contre le racisme sont habilitées, ainsi naturellement que le parquet, à engager de telles procédures. Mais là encore, il ne faut prendre un désir pour une réalité. Que Louis Darquier de Pellepoix, plus encore que Paul Touvier, s'il existe une improbable hiérarchie de l'horreur, suscite le dégoût absolu, personne ne devrait songer à le nier. Mais le dégoût ne contient aucune force juridique. Or, un Etat civilisé, c'est encore celui qui, par opposition aux errements meurtriers de certains, met ses lois au-dessus de ses dégoûts.

Dans le cas de *Paris-Match*, ce n'est pas, *en soi*, le fait d'avoir publié une interview de Jacques Mesrine qui constitue *a priori* le délit de provocation au crime qui lui est reproché. Du moins cela ne devrait pas être. Seules devront, peut-être, emporter condamnation les mots de Mesrine qui, strictement, font l'apologie du crime. *L'Express* est dans le même cas. La publication des opinions *de l'ancien commissaire* aux questions juives ne saurait conduire *ipso facto* à son incrimination pour provocation à la haine raciale.

Ici même, le 20-21 février 1972, Louis Darquier de Pellepoix avait répondu aux questions de notre correspondant à Madrid après que le bruit eut couru de son possible retour en France. L'interview n'était pas, ne saurait être, une infraction en soi, pourvu que la liberté de la presse ait encore un sens. Il en va de même aujourd'hui et il appartient aux éventuels plaignants de prouver que *l'Express* a sciemment servi de véhicule à des appels à la haine raciale ; *ou encore que c'est par* malignité et non par souci d'information que, grâce à lui, l'abjection a eu la parole.

Tout cela peut sembler bien spécieux et plus riche d'arguties que de bon sens. C'est vrai, pour partie. A ne plus respecter ces prétendues « arguties », c'est ainsi, de proche en proche, petit à petit, que l'on glisse vers ces apparences d'Etats civilisés — comme Vichy prétendait l'être — où chacun risque, sans le percevoir, de devenir le juif de plus puissant que *lui*.

PHILIPPE BOUCHER.



...ET A L'ÉTRANGER

MADRID : un personnage bien connu au temps de Franco

De notre correspondant

Madrid. — M. Darquier de Pellepoix, l'ancien haut commissaire aux affaires juives ? Mais oui, beaucoup l'ont très bien connu à Madrid, du *temps où il se répandait dans les* réceptions officielles. Son domicile figure toujours dans l'annuaire — mais personne, aujourd'hui, ne répond au téléphone. Des Français installés depuis longtemps dans la capitale espagnole évoquent la silhouette reconnaissable entre mille : le monocle, le stick, les guêtres. Il plastronnait dans les cocktails. Il parlait haut et fort. Du temps du franquisme, il plaisait beaucoup, car il ajoutait à la haine des juifs celle des francs-maçons, cible favorite du défunt Caudillo. Les propos rapportés par *l'Express*, c'était, plus ou moins, ce qu'il disait dans les salons. Les *connaisseurs donnent* même ce détail : il avait du succès auprès des dames, y compris des jeunes dames.

On se souvient de lui jusqu'au début des années 60. Il a bien été traducteur au bureau d'information diplomatique *du ministère des affaires* étrangères. Il a travaillé aussi pour le ministère de l'information, jusqu'à l'époque où M. Fraga Iribarne en a été le titulaire. Il était très lié au milieu français intégriste et vivait dans un monde d'anciens nazis et d'anciens collaborateurs, où s'agitent toujours — mais avec discrétion — François Gaucher, son ami, ancien *délégué général de la milice en zone* nord, un des responsables de l'assassinat de Georges Mandel, et Léon Degrelle, le fondateur du *rexisme* belge, devenu le correspondant d'une revue française d'actualité.

Travaillant dans des ministères, il est possible qu'il ait été en contact *avec des diplomates français, et* peut-être même qu'il ait eu des relations personnelles avec certains d'entre eux. Mais on dément formellement, à l'ambassade de France, qu'il ait jamais pu être invité à une réception officielle. Un journaliste, connaissant assez bien le milieu, assure que M. Darquier ne faisait pas partie — en tout cas récemment — *des visiteurs habituels de la chancellerie.*

Le traité d'extradition signé en 1877 entre la France et l'Espagne prévoit que celle-ci sera refusée quand la personne demandée est poursuivie pour des motifs politiques. *Le maréchal Bazaine puis Villain*, l'assassin de Jaurès, ont profité en leur temps de l'asile espagnol. Sous Franco, les portes se sont largement ouvertes aux anciens miliciens et gestapistes. « *Toute la rue Lauriston* (1) *a débarqué ici* », nous dit-on. Certains vivent encore aux Canaries et aux Baléares. L'un des membres les plus voyants de la « colonie » *qui s'est formée à Madrid après la* débâcle allemande était Otto Skorzeny, le SS qui délivra Mussolini de sa prison des Alpes et qui a été, jusqu'à sa mort, en 1975, correspondant à Madrid d'un journal allemand néo-nazi.

CHARLES VANHECKE.

(1) Un des sièges de la Gestapo française.

BONN : les crimes nazis seront-ils prescrits en 1979 ?

De notre correspondant

Bonn. — Les fracassantes déclarations de Louis Darquier de Pellepoix viennent à un moment où le problème des crimes nazis revient *sur le tapis en Allemagne fédérale.* La prescription doit, en effet, intervenir à la fin de 1979. Les autorités *et les citoyens de la R.F.A. vont-ils* être en mesure ou non de passer définitivement l'éponge — juridiquement tout au moins — sur la période la plus sombre de leur histoire ?

Les propos de l'ancien commissaire aux questions juives provoquent donc des réactions assez prévisibles. Les quelques « illuminés » ou nostalgiques du nazisme qui défendent des *thèses analogues dans la R.F.A.* ne peuvent se faire entendre que de façon clandestine et ne paraissent *pas susciter beaucoup d'échos*. Aussi ne manque-t-on pas de se demander ici ce que l'on dirait à l'étranger si un grand organe de presse allemand répercutait des déclarations comme celles de Darquier. Ne serait-ce pas l'occasion d'une nouvelle campagne contre la « renaissance du nazisme » dans la République fédérale ? Au surplus, les commentateurs *ouest-allemands posent naturellement* la question de savoir pourquoi le gouvernement de Paris n'a, semble-t-il, pas fait le moindre effort pour obtenir l'extradition de l'ancien commissaire aux affaires juives, qui avait pourtant été condamné à mort par contumace.

Ces remarques plutôt critiques à l'égard de l'attitude française n'empêchent pas les Allemands eux-mêmes d'être embarrassés par leur propre histoire. Le problème de la *prescription des crimes nazis n'est* pas nouveau. A l'origine, la loi allemande prévoyait qu'au bout de vingt ans on cesserait de poursuivre les actes criminels. Autrement dit, la prescription pour les atrocités nazies aurait dû intervenir en 1965. On s'aperçut alors qu'il n'était pas tellement facile d'en finir avec les horreurs du passé.

Dans un premier temps, le Bundestag décida donc de « mesurer » la prescription à partir, non pas de la *fin de la guerre, mais de 1949*, date à laquelle la République fédérale fut établie. En 1969, il devint clair que personne n'était encore prêt à enterrer l'héritage du national-socialisme. Aussi le Parlement décida-t-il que la prescription pour tous les crimes n'interviendraient qu'au bout de trente ans. C'est ainsi que fut fixée l'échéance du 31 décembre 1979.

Une fois de plus, les dirigeants et les citoyens de la République fédérale s'imaginèrent alors que le plus *sombre chapitre de leur histoire* allait enfin être clos. Aujourd'hui, cependant, ils s'aperçoivent que « *le passé est encore présent* ». A mesure que l'échéance de la prescription des crimes nazis se rapproche, les pressions de l'étranger ne cessent de se renforcer.

Lorsque, au printemps, le ministre fédéral des affaires étrangères, M. *Genscher, s'est rendu à Jérusalem*, le premier ministre israélien, M. Begin, ne lui a pas caché qu'une fermeture définitive du dossier des crimes nazis lui paraissait inacceptable. Des protestations tout aussi énergiques sont venues de Varsovie. M. Simon Wiesenthal, qui a consacré sa vie à rechercher et à poursuivre les criminels nazis, engage, de son côté, une campagne aux Etats-Unis comme dans les pays européens en vue de prévenir la *prescription qui devrait intervenir* l'an prochain. Il peut compter sur le soutien de nombreuses organisations de résistants et de déportés dans tous les pays qui ont connu l'occupation allemande.

Une opinion divisée

L'opinion ouest-allemande est divisée. *Le président du groupe parlementaire social-démocrate au Bundestag*, M. Wehner, vient, en tout cas, de relancer la discussion. Au cours d'une visite en Israël, il s'est prononcé contre toute prescription des crimes nazis. Encore importe-t-il de *souligner que, dans l'état actuel de* la législation ouest-allemande, la prescription ne saurait jouer que pour des criminels qui, depuis trente-cinq ans, n'ont pas encore été identifiés. Tous ceux qui font l'objet de recherches ou d'enquêtes n'en bénéficieraient en aucun cas.

Même dans ces conditions, une *nouvelle prolongation* du délai imparti aux poursuites est combattue par beaucoup de juristes de la R.F.A. Certains envisagent une solution de compromis : supprimer purement et simplement la prescription pour n'importe quel crime, qu'il ait été commis durant la période du nazisme ou après. En ce moment même, pourtant, le ministre de la justice du gouvernement de Bonn, sensible aux arguments « progressistes », demande précisément s'il ne serait pas à la fois généreux, raisonnable et juste d'envisager que les criminels condamnés, en principe, à perpétuité, puissent être libérés au bout de quinze ans. Comment soutenir que d'autres criminels puissent encore être poursuivis et condamnés après trente-cinq ans ?

Les procès encore en cours se heurtent, en tout cas, à des difficultés considérables. Les témoins, quand on en retrouve, ont naturellement le plus grand mal à identifier *un homme ou une femme* qu'ils n'ont pas revu depuis plus de trois décennies. D'autre part, les chances de découvrir des criminels nazis qui sont parvenus à se cacher ou à se faire oublier jusqu'à aujourd'hui paraissent très minimes.

Reste cependant la possibilité tout à fait choquante qu'un homme comme Louis Darquier de Pellepoix, ayant joué un rôle décisif dans la campagne du régime hitlérien contre les juifs, peut se découvrir lui-même *à l'heure actuelle et narguer* ses victimes. Aux termes de la loi française — ne manque-t-on pas de noter *ici*, — *la condamnation à mort* qui a été infligée à l'ancien commissaire aux affaires juives bénéficie *cependant de la prescription.*

JEAN WETZ.

Le Monde

économie

AU CONSEIL DES MINISTRES

Fonctionnaires : majoration des salaires de 1,5 % à partir du 1er novembre

Le conseil des ministres s'est réuni, le mardi 31 octobre, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Les points suivants ont été examinés :

● **L'ADAPTATION DU VIIe PLAN**

Le conseil des ministres a adopté le projet de loi portant approbation du rapport sur l'adaptation du VIIe Plan.

Ce rapport, dont certains points ont été modifiés pour tenir compte de l'avis du Conseil économique et social, sera examiné par le Parlement au cours de la présente session.

● **RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS CIVILS ET MILITAIRES DE L'ÉTAT**

Le conseil des ministres a approuvé un décret pris pour l'application de l'accord salarial intervenu entre le gouvernement et les organisations syndicales de la fonction publique, dont la disposition principale est l'augmentation des personnels civils et militaires de l'Etat de 1,5 % à partir du 1er novembre 1978.

● **C.E.E.**

Le ministre des affaires étrangères a rendu compte de la réunion informelle des neuf ministres des affaires étrangères des Etats membres de la Communauté, qui s'est tenue à Gymnich les 28 et 29 octobre 1978.

Cette réunion a permis de constater que tous les gouvernements concernés accueillaient positivement la proposition faite par le président de la République de désigner un comité de « sages » chargés d'examiner les moyens d'améliorer le fonctionnement des institutions européennes. Le mandat des « sages » et la composition du comité seront arrêtés au conseil européen des 4 et 5 décembre.

● **LA LOI-CADRE D'ORIENTATION AGRICOLE**

Le ministre de l'agriculture a rendu compte des travaux de préparation de la loi-cadre d'organisation et d'orientation économique de l'agriculture, annoncée par le président de la République à Vassy.

Les grands axes du projet de loi-cadre ont été arrêtés, en accord avec les organisations professionnelles agricoles, à l'occasion de la conférence annuelle agricole que le premier ministre a réunie le 26 octobre.

Ce projet vise, en s'appuyant sur les exploitations familiales à haut niveau technique, à améliorer l'orientation de l'agriculture française vers la satisfaction des besoins intérieurs et la conquête des marchés extérieurs, à développer l'organisation économique des producteurs et la compétitivité du secteur agro-alimentaire. Il prendra en considération les problèmes propres aux zones difficiles et, en particulier, aux régions de montagne.

En outre, dans un souci d'efficacité économique, la loi-cadre comportera des dispositions destinées à alléger le poids des successions en agriculture et à freiner la hausse du prix des terres. Elle devra, enfin, ouvrir la voie à une modernisation du régime social agricole.

La mise en œuvre de la loi sera accompagnée de la définition de priorités en matière d'investissements et d'une action en vue d'une suppression progressive des montants compensatoires monétaires.

Le conseil a approuvé, d'autre part, un projet de loi relatif à la modération des loyers pour 1979 et un autre relatif à la modération du prix de l'eau (« *le Monde* » du 1er novembre).

● *Nomination.* — Le conseil des ministres a adopté la mesure individuelle suivante :

M. Jean-Pierre Souviron, directeur général de l'industrie, est nommé membre du Conseil de l'énergie atomique.

LE PROJET DE LOI SUR LA DISTRIBUTION D'ACTIONS AUX SALARIÉS

Plus de deux millions de personnes sont concernées

M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, a présenté, mardi 31 octobre à la presse, le projet de loi sur une distribution unique et exceptionnelle d'actions aux salariés, qui avait été adopté par le conseil des ministres, le matin même (« le Monde » du 1er novembre). D'ici à 1984, les salariés bénéficieront de la loi Monory d'incitation à l'achat d'actions ainsi que des plans d'épargne (ordonnance de 1967) et des plans d'actionnariat (loi du 27 décembre 1973). A l'issue de la période d'indisponibilité des actions distribuées, d'autres mécanismes seront envisagés, « mais nous avons le temps pour y réfléchir », a indiqué M. Boulin, tout en insistant sur sa volonté de développer cette formule : « On peut imaginer qu'à terme les salariés soient propriétaires de 20 à 30 % du capital des sociétés ».

Ce projet de loi, qui se limite néanmoins à une distribution « exceptionnelle et unique » d'actions, respecte certes la volonté du président de la République exprimée lors de sa conférence de presse du 14 juin 1978, mais demeure en contradiction avec la philosophie développée par certains membres de la majorité — y compris M. R. Boulin — selon laquelle la participation ne s'octroie pas. En détenant 3 % du capital de leur firme, certains salariés s'intéresseront-ils davantage à la marche de celle-ci ? L'exemple de la régie Renault, où quatre-vingt-deux mille salariés sur cent dix mille sont actionnaires et possèdent au total 10 % du capital, n'est pas, semble-t-il, significatif. Et tous les travailleurs qui sont employés dans des sociétés déficitaires pourront à juste titre s'étonner d'une initiative qui favorise ceux qui sont déjà favorisés.

● *Entreprises obligatoirement assujetties.* — Première condition : « *Toutes les sociétés ayant leur siège en territoire français dont les actions sont inscrites à la cote officielle ou en compartiment spécial du marché hors cote ou font l'objet sur le marché hors cote de transactions d'une importance et d'une fréquence suffisantes.* »

Deuxième condition : « *Avoir distribué au moins deux dividendes au titre des trois exercices consécutifs clos entre le 1er janvier 1975 et le 31 décembre 1979.* » Dans ce cas, les entreprises — environ 850 — devront distribuer des actions dès le 1er janvier 1980. Toutefois, « *toutes les sociétés qui ne rempliront pas ces deux conditions au 1er janvier 1980, mais qui viendraient à les satisfaire avant le 31 décembre 1984* », devront elles aussi procéder à une distribution d'actions entre 1982 et 1985.

● *Entreprises pouvant volontairement se soumettre à la loi.* — Les sociétés cotées qui ne remplissent pas la deuxième condition et les sociétés par actions non cotées qui pratiquent déjà un autre système de participation au titre de l'ordonnance de 1967.

● *Importance de la distribution.* — 3 % du nombre des actions résultant d'une augmentation de capital, « *sans toutefois que leur contre-valeur boursière puisse excéder une somme correspondant à 5 000 francs multipliés par le nombre de salariés bénéficiaires* ». (La valeur boursière du total des actions distribuées serait de 3,1 milliards de francs et la part individuelle moyenne de 1 380 francs.)

● *Bénéficiaires.* — Tous les salariés de la société ainsi que ceux de ses filiales (à condition que ces derniers ne bénéficient pas déjà d'une distribution) ayant au moins deux ans d'ancienneté, soit environ 2 250 000 personnes.

● *Clé de répartition* : la distribution individuelle pourra être modulée dans un rapport maximum de 1 à 3 en fonction du montant des salaires et de l'ancienneté.

● *Incessibilité* : les actions distribuées seront incessibles pendant un délai, fixé par chaque société, qui ne pourra être inférieur à trois ans ni supérieur à cinq ans. Mais les salariés, victimes de licenciement pour motif économique pourront disposer librement de leurs actions.

● *Forme des actions* : elles ne seront pas obligatoirement nominatives, mais si elles ne le sont pas, elles devront être déposées auprès d'un intermédiaire agréé pendant la durée de leur indisponibilité. Les salariés recevront des certificats représentatifs de leurs actions.

● *Droit des actionnaires salariés* : ils seront identiques à ceux ouverts aux autres actionnaires (droit de vote et droit éventuel aux dividendes).

● *Indemnisation des entreprises* : afin de ne pas léser les actionnaires actuels, les sociétés bénéficieront d'une créance sur l'Etat d'un montant égal à la distribution d'actions. Cette créance sera porteuse d'intérêt (taux de rendement moyen des emprunts d'Etat et remboursable, vraisemblablement, en dix ans (coût total : 500 millions de francs par an, soit 5 milliards de francs). Quant aux sociétés non cotées pratiquant déjà un régime de participation, elles seront « autorisées à déduire des bases de l'impôt sur les sociétés (...) une somme égale à une fois et demie la valeur des actions distribuées » (le coût réel pour ces sociétés sera de 25 % de son coût total).

● *Financement de cette indemnisation* : à partir de 1980 sera créée une taxe sur les dépenses de cadeaux et frais de réception dans les entreprises relevant du régime de l'impôt réel (taxe de 5 % après abattement de 10 000 francs) ; en outre, l'impôt forfaitaire annuel des personnes morales, soumises à l'impôt sur les sociétés, passera de 2 500 francs à 5 000 francs.

J.-P. D.

« LE RETOUR A UNE LIBÉRATION TOTALE DES LOYERS, EN JUILLET 1979, DÉPENDRA DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE », a déclaré M. Cavaillé.

« *Dans la conjoncture actuelle, il serait impossible pour certaines familles de supporter des hausses de loyers qui pourraient être élevées, si l'on acceptait, de la part des propriétaires, un rattrapage, après la période de blocage ou d'encadrement en vigueur depuis trois ans* », a déclaré, le 31 octobre, M. Cavaillé, secrétaire d'Etat au logement, en présentant le projet de loi sur la hausse des loyers adopté au conseil des ministres (*le Monde* du 1er novembre). Les dispositions concernant les nouvelles locations ne sont prévues que jusqu'au 1er juillet 1979, a précisé le ministre, ce qui laisse à cette date la possibilité d'un retour à une libération totale des loyers ou d'un nouvel encadrement. « *La décision dépendra,* a déclaré M. Cavaillé, *de la situation économique.* »

L'Union nationale des propriétaires immobiliers a réagi négativement à l'annonce du projet de loi. Elle estime, dans un communiqué, que ce projet « *ne peut qu'aggraver le désordre des loyers et constituera (...) un frein à l'investissement immobilier et au développement de la politique de l'amélioration de l'habitat* ».

SOCIAL

LE CONFLIT A L'USINE UGINE-KUHLMANN DE PIERRE-BÉNITE

Le tribunal de Lyon estime que chaque piquet de grève ne devra pas comporter plus de dix personnes

Lyon. — Le président du tribunal de grande instance de Lyon, qui statuait en référé, mardi 31 octobre, n'a pas ordonné l'expulsion des grévistes qui, depuis douze jours, se pressent quotidiennement devant l'entrée principale de l'usine de Produits chimiques Ugine-Kuhlmann (P.C.U.K.) de Pierre-Bénite (Rhône), empêchant — selon la direction — le personnel qui le souhaiterait d'accéder aux postes de travail. Mais le magistrat, qui constate, dans son ordonnance, l'absence de réglementation générale du droit de grève, a estimé qu'il était dans sa mission de « *définir les obligations de chacune des parties* ».

Découvrir le « coupable »

Ainsi précise-t-il les conditions dans lesquelles devront être constitués les piquets de grève : « *Chaque piquet (...) ne devra pas comporter plus de dix personnes et (...) devra se tenir sur les voies publiques en laissant toujours libre l'accès aux entrées.* » Pour le juge, il faut en effet bien distinguer entre le piquet de grève constituant « *une force de dissuasion destinée à rallier au mouvement de grève les salariés qui se rendent à leur lieu de travail* », dont l'organisation est parfaitement légitime, et le regroupement « *en masse si compacte et si importante qu'elle empêche l'accès des portes de l'établissement* » et qui représente alors « *une force d'intervention* » portant aux salariés désirant travailler « *une atteinte intolérable à leur liberté* ».

Cette décision qui s'impose non seulement aux onze représentants du personnel cités par la direction, mais à tous les grévistes, a mis les syndicats dans un certain embarras. Elle oblige en effet ceux-ci à poursuivre un mouvement dont le terme est conditionné par l'annulation des sanctions (1) prises contre l'agent de maîtrise tenu pour responsable, par la direction, de la fuite d'acroléine du 12 octobre. Les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O. qui ont déclenché cette grève le 19 octobre recourront sans doute à une nouvelle consultation du personnel à bulletin secret. Mais recevront-ils un encouragement aussi clair à continuer l'action que celui donné à l'occasion du scrutin des 24 et 25 octobre ? (2)

Certes, ce mouvement a le soutien des travailleurs de la plupart des autres usines du groupe, après l'appel lancé le 26 octobre par l'intersyndicale C.G.T. - C.F.D.T. (3). Des arrêts de travail, allant d'une heure à une journée, ont été enregistrés à Villers-Saint-Sépulcre (Oise), Saint-Clair-du-Rhône (Isère), Lannemezan (Hautes-Pyrénées), Oissel (Seine-Maritime), Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), etc.

De notre correspondant régional

Un meeting commun est prévu le 2 novembre pour les trois usines du Nord : Wattrelos, Loos et La Madeleine.

Malgré cette solidarité et ses répercussions sur la production de l'usine de Pierre-Bénite, totalement arrêtée (4), la direction semble déterminée à ne pas céder sur le principe des sanctions. Pour la C.F.D.T. et la C.G.T., cette attitude de fermeté est dictée par le désir de faire accréditer à tout prix la thèse d'une défaillance humaine. L'image de marque du groupe, singulièrement combattue par les écologistes, a été mise à mal d'une façon plus générale dans la région avec la condamnation, confirmée par la cour d'appel de Lyon le 23 juin dernier, de l'ancien directeur de cet établissement, M. Jacques Behr, à un mois de prison avec sursis et 7 000 F d'amende pour une importante pollution du Rhône, déjà provoquée par un déversement intempestif d'acroléine. La crainte qu'une nouvelle fois la société puisse être inquiétée expliquerait, d'après les représentants du personnel, l'empressement de la direction de Pierre-Bénite à découvrir un « coupable » pour l'incident du 12 octobre.

Les critiques de l'inspection du travail

En tenant pour responsable un salarié, la direction, disent les syndicalistes, fait d'une pierre deux coups : d'une part elle assure une sorte de protection à l'administration — service des mines et préfecture, — qui, après l'expulsion spectaculaire, le 19 décembre 1976, de 5 tonnes d'acroléine, a autorisé la remise en marche des installations moyennant certaines modifications, et d'autre part, elle peut espérer obtenir la levée de l'arrêté préfectoral du 12 octobre qui lui interdit jusqu'à nouvel ordre le redémarrage de l'unité d'acroléine.

En cherchant ainsi à devancer les résultats des enquêtes officielles — celle de la justice ouverte après des plaintes déposées par des associations, des municipalités ou des habitants victimes des intoxications, et celle du service des mines, — la direction de P.C.U.K. est-elle sûre d'elle ? Un procès-verbal dressé le 27 octobre par l'inspecteur du travail semble aller dans un sens tout à fait opposé à l'hypothèse présentée par la direction. « *Les consignes de production (...),* dit ce document, *ne suffisent pas à elles seules à assurer le bon fonctionnement de l'installation de traitement des effluents (...) et, par conséquent, à garantir le personnel de votre établissement des risques propres à ce secteur de votre fabrication, particulièrement graves pour leur sécurité.* » Pour sa part, la C.F.D.T. rappelle que, dans une lettre adressée le 23 juin dernier au service des mines avec copie au préfet du Rhône, elle avait en particulier réclamé des modifications techniques sur la partie du système de fabrication qui a été précisément mise en cause le 12 octobre.

Au-delà des conséquences sociales de ce nouvel incident, c'est donc une fois de plus les questions de sécurité qui sont au cœur du débat. Entre une direction qui considère que les efforts accomplis pour améliorer la sécurité et pour réduire la pollution — 28 millions de francs investis dans les cinq années à venir — justifient la poursuite de la production, entre les écologistes, qui, à l'opposé, réclament l'arrêt définitif de la fabrication d'acroléine, la C.F.D.T., qui souhaite « *limiter la capacité de production* », et la C.G.T., qui pense qu'il existe « *des possibilités techniques pour fabriquer l'acroléine dans des conditions de sécurité satisfaisantes* », l'avenir de ce produit et de cet atelier est plus qu'incertain.

BERNARD ÉLIE.

(1) Les sanctions prises contre l'agent de maîtrise sont une mise à pied de trois jours et sa mutation dans un autre atelier.

(2) Les résultats de la consultation ont été les suivants : inscrits : 1 110 ; suffrages exprimés : 1 094 ; oui à la poursuite du mouvement : 720 (65,82 %) ; non : 374 (34,18 %).

(3) F.O. a laissé ses adhérents libres de mener les actions qu'ils souhaitaient.

(4) L'établissement de Pierre-Bénite, qui emploie 1 500 personnes (1 000 à la fabrication, 250 dans un centre de recherches et 250 dans un centre technique), assure trois types de productions : oxyde fluorhydrique, produits oxygénés et acroléine. Son chiffre d'affaires annuel est d'environ 600 millions de francs.

MARCHÉS FINANCIERS

NEW-YORK

Lourde chute

Une lourde chute a fini par se produire mardi à Wall Street, l'indice Dow Jones perdant 19,40 points, à 792,45, et tombant en dessous du palier de 800. La veille, une forte baisse initiale (18 points dans la première heure) avait débouché sur une hausse de 5 points en clôture. Cette fois-ci, les facteurs défavorables l'ont largement emporté, notamment la baisse du dollar, la crainte de l'inflation et la poursuite de la hausse du taux d'intérêt, concrétisée par un nouveau relèvement du « prime rate » des banques (10 1/2 % contre 10 1/4 %), dont la Chase Manhattan a pris l'initiative. Ajoutons un facteur technique important, à savoir l'augmentation des dépôts de garantie exigés pour les opérations boursières à découvert : les dépôts sont constitués soit par des titres, dont la valeur vient de baisser sensiblement, soit par des fonds liquides, récemment amputés de la perte des opérateurs. Les « blue chips », épargnées les jours précédents, ont été lourdement touchées : I.B.M., Du Pont, General Motors, Exxon, Eastman Kodak, Alcoa, Xerox.

VALEURS	COURS 30/10	COURS 31/10
Alcoa	47 ...	45 ...
A.T.T.	60 3/4	60 1/8
Boeing	60 1/4	58 1/2
Chase Manhattan Bank	31 5/8	30 1/4
Du Pont de Nemours	126 ...	120 ...
Eastman Kodak	58 7/8	56 ...
Exxon	49 1/4	48 ...
Ford	40 7/8	40 ...
General Electric	48 3/8	47 1/2
General Foods	31 1/2	31 1/8
General Motors	61 ...	58 1/2
Goodyear	16 ...	15 3/4
I.B.M.	272 1/4	264 1/8
I.T.T.	27 3/8	26 7/8
Kennecott	25	23 1/2
Mobil Oil	67 3/4	64 1/4
Pfizer	32 3/8	32 1/8
Schlumberger	85 3/8	84 1/2
Texaco	23 1/4	22 1/2
U.A.L. Inc.	32 1/4	30 1/4
Union Carbide	36 1/2	35 1/4
U.S. Steel	23 3/4	23 3/8
Westinghouse	17 3/8	16 5/8
Xerox	52 7/8	51 ...

هكذا من الأصل

Quinze jours de grève dans la marine marchande

Une réunion de conciliation est organisée par le ministère

Le ministère des transports a annoncé, le 31 octobre, qu'il organisait, comme le demandaient les armateurs et comme l'acceptaient à l'avance les syndicats, une réunion tripartite pour tenter de régler le conflit de la marine marchande, qui dure depuis deux semaines.

Dans un communiqué, le ministère indique : « *La commission nationale de conciliation se réunira conformément aux dispositions du code du travail le vendredi 3 novembre. Elle sera présidée par le directeur général de la marine marchande et comprendra un représentant du ministre du travail, six représentants de l'armement et six représentants des personnels non officiers. Cette réunion portera sur les questions relatives à l'exploitation des paquebots de la Nouvelle Compagnie de paquebots.* »

Les milieux officiels jugent « préoccupante » pour les approvisionnements en pétrole la situation créée par la grève. La situation deviendrait « critique » dans quelques jours si les navires pétroliers ne pouvaient reprendre leurs livraisons, surtout dans les ports de Marseille et du Havre.

La France dispose de stocks de sécurité équivalant à quatre-vingt-dix jours de consommation de produits pétroliers, mais, précise le ministère de l'industrie, ces stocks stratégiques sont destinés à faire face à des crises extérieures. Une décision spéciale du gouvernement est nésecsaire pour les entamer.

Dunkerque aux avant-postes

De notre correspondant

Dunkerque. — Comparée à la situation d'autres grands ports français, celle de Dunkerque peut paraître moins mauvaise. Les services portuaires ont choisi d'observer des grèves à durée limitée. Le trafic maritime est pour l'essentiel assuré. Le nouveau port pétrolier reste accessible à des *tankers* jusqu'à 270 000 tonnes.

Pourquoi le port du Nord paraît-il être moins affecté que d'autres ? La question s'est jusqu'à présent posée dans le sens contraire. Les tempêtes sociales, à propos de la privatisation des quais, de la réparation navale, de liaisons transManche, ont soufflé ici localement avant de se déclarer au plan national. Le cas d'un navire français illustre bien l'accumulation d'épreuves par lesquelles Dunkerque est passé le premier. Il s'agit du *Transcontainer-I*, roulier de la S.N.C.F. En l'espace de dix-neuf mois, il a été frappé durant deux mois par le conflit Usinor-dockers puis deux mois par le conflit de la réparation navale, trois semaines déjà par le conflit national de la marine marchande.

Le principal effet de ce dernier est de paralyser totalement les trois liaisons transManche de Dunkerque, un trafic qui actuellement est entièrement couvert par le pavillon britannique sur les lignes de Boulogne et de Calais. Une menace plane aujourd'hui sur les liaisons Dunkerque-Felixtowe qu'assure le *Transcontainer-I*. Le non-renouvellement d'un contrat avec un gros chargeur de la ligne pouvait lui être prochainement fatal, selon l'armement S.N.C.F.

Le service Dunkerque-Harwich, qui se trouve aussi paralysé du fait qu'un bateau français en grève occupe la passerelle utilisée par le titulaire anglais de la ligne, se trouve dans les mêmes difficultés. Que ces amarres britanniques au continent soient tranchées et elles se rétabliraient bien vite à Zeebrugge.

Car il convient ausi de ne pas perdre de vue un détail qui différencie Dunkerque des autres ports français : sa position aux avant-postes de la compétition des ports européens. — M. B.

Elections professionnelles

LA C.G.T. RECULE A L'USINE CREUSOT-LOIRE DE DUNKERQUE...

De nouveaux reculs de la C.G.T. sont observés dans plusieurs entreprises lors d'élections professionnelles. A l'usine sidérurgique dunkerquoise de Creusot-Loire, l'élection des délégués du personnel s'est traduite par une importante perte d'influence de la C.G.T. au profit de la C.F.D.T., qui devient majoritaire.

Collège ouvriers : inscrits : 2 493 (2 676 en 1977). Exprimés : 1 902 (1 990). Ont obtenu : C.F.D.T., 1 022 voix (710 en 1977), soit 53,78 % au lieu de 35,67 % ; C.G.T., 652 voix (987), soit 34,29 % au lieu de 49,59 % ; C.F.T.C., 180 voix (213), soit 9,46 % au lieu de 10,70 % ; F.O., 47 voix (89), soit 2,47 % au lieu de 4,02 %.

La C.G.T. enregistre aussi une perte d'audience — mais beaucoup moins importante — à Usinor-Dunkerque, pour le renouvellement du comité d'entreprise.

Collège ouvriers : inscrits : 8 208 (8 047 en 1976). Exprimés : 5 547 (5 672). On obtenu : C.G.T., 2 905 voix (3 173), soit 52,48 % au lieu de 55,94 % ; C.F.D.T., 1 913 voix (1 702), soit 34,56 % au lieu de 30 % ; F.O., 717 voix (797), soit 12,95 % au lieu de 14,05 %.

Même tendance à l'usine Renault de Sandouville aux élections des délégués du personnel où dans le collège des ouvriers (*inscrits : 10 278 ; suffrages exprimés* : 7 352) la C.G.T. régresse (69,29 % au lieu de 72,51 % en 1977) au profit de la C.F.D.T. (17,65 % au lieu de 16,78 %) et surtout de F.O. (13,06 % au lieu de 10,70 %).

...mais progresse à Rhône-Poulenc Textile d'Arras

En revanche, à l'usine de Rhône-Poplenc Textile d'Arras, la C.G.T. progresse nettement à l'élection des délégués du personnel ainsi que F.O. au détriment de la C.F.D.T. et de la C.F.T.C.

Dans le collège ouvriers, sur 607 inscrits (640 en 1977). Exprimés 432 (469). *Ont obtenu* : C.G.T. 250 voix (210), soit 57,87 % au lieu de 45 % ; la C.F.T.C. 85 voix (124), soit 19,6 % au lieu de 26 % ; la C.F.D.T. 54 voix (96), soit 12,5 % au lieu de 20,7 % et F.O. 43 voix (36), soit 10 % au lieu de 7,7 %.

ÉQUIPEMENT

Les usagers prennent la parole

• TRANSPORTS : préservons le service public

La Fédération nationale des associations d'usagers des transports (F.N.A.U.T.), qui groupe une trentaine d'associations, a protesté contre les propos tenus par M. Joël Le Theule, ministre des transports, devant le 23ᵉ congrès de la Fédération nationale des transports routiers (« le Monde » du 13 octobre).

« *Contrairement à son prédécesseur, M. Marcel Cavaillé, qui ne manquait pas une occasion de rappeler ses devoirs à une profession peu souple, notamment ment lorsqu'il s'agit d'équité sociale ou fiscale,* souligne le communiqué de la FNAUT, *on a pu voir le spectacle surprenant d'un ministre rendant un vibrant hommage au transport routier pour l'action accomplie et lui faisant toutes les promesses possibles pour l'aider à pousser son expansion : augmentation du contingentement, assouplissement des contrôles sociaux, allègement de la pression fiscale, concertation permanente avec la F.N.T.R. (les usagers, eux, attendent encore d'être reçus...).*

» *En mars 1978, les Français ont choisi l'entreprise privée,* a déclaré le ministre, *qui persiste à ne voir dans le transport qu'un simple acte commercial où le maître-mot reste la rentabilité à FNAUT. La S.N.C.F., tout comme les régies, sont de ce fait des systèmes condamnables, car relevant de l'idéologie dirigiste, et l'on sent nettement le souhait de transformer ces appareils en systèmes commerciaux ordinaires. Le ministre confirme ainsi les orientations du rapport Guillaumat sur l'avenir des transports terrestres, qui considère toute notion de service public comme un « mythe » dont il convient de se débarrasser au plus tôt.* »

Pour la FNAU, les orientations de la politique des transports terrestres proposées par la commission Guillaumat sont basées sur deux *a priori* : « *Le développement de la circulation automobile et des poids lourds est inéluctable ; la libre concurrence entre moyens de transport est la solution à tous les problèmes.* » A son avis, « *le rapport fait abstraction des nuisances, des accidents et du coût des infrastructures routières; d'autre part, il nie la notion de service public, négligeant ainsi les besoins de tous ceux qui n'ont ni les moyens financiers ni la capacité de se déplacer en automobile* ».

• P.T.T. : factures détaillées pour le téléphone

Après l'Association française des usagers du téléphone et des télécommunications (« le Monde » daté 8-9 octobre), c'est au tour de l'Association nationale des abonnés des télécommunications (ANATEL) d'attirer l'attention de l'administration des P.T.T. sur les revendications des consommateurs concernant les factures du téléphone.

M. Gérard Tchamitchian, délégué général de l'ANATEL, vient de présenter un sondage réalisé par son association après de six mille six cent vingt personnes morales et physiques. Six cent trente-deux réponses ont pu être analysées. Elles révèlent l'attitude des usagers à l'égard des produits et services nouveaux des télécommunications, *c'est-à-dire la facturation détaillée*, les nouveaux postes téléphoniques, les postes disposant de claviers à touches, l'enregistrement préalable et l'affichage du numéro demandé, le haut-parleur intégré, Eurosile visiophone, etc.

Il ressort des réponses obtenues par ANATEL que 16 % des usagers affirment bien connaître ces services nouveaux. Ceux-ci les intéressent peu et 37,55 % des réponses manifestent un désir d'acquisition de ces services.

Quatre-vingt seize pour cent des personnes, des entreprises et des administrations demandent une facturation détaillée du téléphone, et 60 % d'entre eux souhaitent une tarification de ce service proportionnelle à la consommation téléphonique. Enfin, le poste téléphonique à touches intéresse 79 % des usagers.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *Ordures à Paris : la grève continue.* — Les conducteurs parisiens de bennes d'ordures ont repris leur grève ; aucune négociation n'est en vue avec la mairie. Deux mille cent tonnes de déchets ont été ramassées le 31 octobre par les trois mille militaires requis dans le cadre du « plan aspirateur ».

Sept organisations de jeunesse, les jeunesses C.G.T., la J.O.C., la J.O.C.F. (Jeunesse ouvrière chrétienne féminine), l'UNEF, l'UNCAL, la coordination permanente des CET et LEP (lycées d'enseignement professionnel), le Mouvement de la jeunesse communiste, demandent dans un communiqué commun *« l'arrêt immédiat du « plan aspirateur » et de l'intervention du contingent dans ce conflit »*. Elles appellent *« l'ensemble de la jeunesse de Paris à se mobiliser pour refuser ce plan et exprimer leur solidarité avec ces travailleurs en lutte »*.

Le numéro du « Monde » daté 1er novembre 1978 a été tiré à 515 194 exemplaires.

A B C D E F G

Redressement général du dollar

Le redressement du dollar, amorcé mardi 31 octobre après sa très lourde chute de la veille, s'est sensiblement accentué mercredi 1er novembre sur l'ensemble des marchés des changes, tout au moins ceux qui sont ouverts (Paris, Dusseldorf, Milan, Madrid et Bruxelles sont fermés pour la Toussaint). A Tokyo, le cours de la monnaie américaine est remonté de 176 yens à 178,80 yens, tandis qu'à Francfort il passait brusquement de 1,7350 deutschemark à près de 1,78 deutschemark et à Zurich de 1,4825 franc suisse à 1,5150 franc suisse. A Londres, la tendance est identique, le dollar coté en francs français passant de 4,04 francs à 4,06 francs, tandis que la livre sterling retombait de 2,0750 à 2,0490 dollars.

Sur le marché de l'or, très actif, d'abondantes ventes bénéficiaires ont ramené le cours de l'once de métal (31,1 gramme) de 243,65 dollars à moins de 239 dollars.

Le redressement de la monnaie américaine au cours de la journée de mercredi est attribué comme la veille, à des rachats de vendeurs à découvert désireux de prendre leur bénéfice après la forte baisse des jours et des semaines précédents. Il a été facilité par la diminution des transactions en Europe, due au chômage du 1er novembre, et par la nouvelle hausse du taux d'intérêts aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale a fait monter à 9 1/2 % le loyer de l'argent au jour le jour tandis que les banques relevaient une fois de plus leur taux de base prime rate) qui passe de 10 1/4 % à 10 1/2 %.

Pour les milieux financiers internationaux, le raffermissement ne revêt qu'un caractère technique et apparaît bien précaire. Aux Etats-Unis mêmes, la grande centrale syndicale A.F.L.-C.I.O. a pris position contre le plan Carter (voir ci-contre) et la Bourse de New-York a très fortement baissé, ce qui reflète le pessimisme des opérateurs sur l'évolution de la situation à court terme. Les événements d'Iran, notamment l'arrêt des livraisons de pétrole, ne laissent pas de préoccuper les gouvernements, qui attendent de Washington des mesures plus « énergiques » : c'est le cas de la Belgique et du Japon. Ce dernier réclame une intervention « massive » sur le marché des changes, ce qui impliquerait un effort exceptionnel des autorités monétaires américaines, avec l'assistance des banques centrales, au travers d'accords « swaps », et, peut-être, le concours actif du Fonds monétaire international.

Pour l'instant, en dehors des déclarations « rassurantes » des officiels américains, la seule demande effective serait, selon le *Washington Post*, l'ouverture d'une enquête sur les activités de plusieurs banques des Etats-Unis qui auraient spéculé sur les fluctuations du dollar pour en tirer profit. (On sait que les banques américaines sont les premières à vendre du dollar lorsque le marché s'oriente à la baisse.)

Ailleurs, on a relevé une dévaluation de 10 % du Zaïre, ramené de 1 D.T.S. à 0,90 D.T.S., soit 4,90 francs environ contre 5,40 francs. Quant au leu roumain, sa valeur est amputée de 10 % à 25 % à l'égard de certaines monnaies occidentales (29,50 lei pour un franc français contre 24,51 lei, 68,14 lei pour un deutschemark contre 55,76 lei). La parité avec le dollar reste inchangée. — F. R.

● *Le Venezuela partisan d'un relèvement de 20 % maximum des prix du brut.* — Le président vénézuélien, M. Carlos Andres Perez, a déclaré mardi 31 octobre qu'il était partisan d'un relèvement des prix du brut n'excédant pas 20 % de ceux pratiqués actuellement (12,70 dollars le baril).

Le président vénézuélien a ajouté qu'il ne comptait pas aller au-delà de ce point, tout dépassement faisant, selon lui, l'effet d'une « bombe atomique » sur l'économie mondiale.

POUR ORGANISER LE MARCHÉ DU VIN

La Commission européenne propose une distillation obligatoire et la fixation d'un prix-plancher

De notre correspondant

Luxembourg (Communautés européennes). — Comment mieux organiser, mieux discipliner le Marché commun du vin, de façon à éviter à l'avenir le risque de forts déséquilibres entre l'offre et la demande ? Tel a été l'un des principaux sujets discutés par les ministres de l'agriculture des Neuf, lundi 30 et mardi 31 octobre à Luxembourg, discussion dont M. Méhaignerie, ministre français de l'agriculture, a rendu compte, mardi 31 octobre, au conseil des ministres. Les dispositions proposées par la Commission européenne — conformément aux orientations arrêtées par les ministres eux-mêmes, en mai dernier — n'ont pu être retenues en raison de la ferme opposition de M. Marcora, le ministre italien. Le dossier devra donc être rouvert lors de la prochaine réunion des Neuf les 20 et 21 novembre. D'ici là, M. Méhangnerie rencontrera M. Marcora afin d'essayer de le convaincre. Il n'est pas démuni d'atouts : le ministre français a confirmé mardi qu'il n'accepterait pas de nouvelles mesures d'aide financière communautaire en faveur de la modernisation des régions méditerranéennes agricoles de la C.E.E. (intéressant surtout l'Italie) tant que l'affaire « vin » ne serait pas réglée.

La Commission propose d'ajouter à l'actuelle panoplie réglementaire deux mesures principales pour mieux régulariser le marché des vins de table :

— Une distillation obligatoire à bas prix (55 % du prix d'orientation) en cas de vendanges pléthoriques. Une telle formule existe en France — la distillation ainsi imposée peut varier de 0 à € % de la vendange, — mais l'Italie en est exemptée. La Commission propose de porter le taux maximum en France à 8 % et d'appliquer cette discipline de marché en Italie, en y limitant cependant le taux maximum à 5 %.

— La fixation d'un prix-plancher en cas de crise. Dans le cas où, durant trois semaines, le prix de marché du vin de table se situerait, dans la Communauté, à un prix inférieur à 85 % du prix d'orientation, le conseil des ministres pourrait fixer un prix-plancher au-dessous duquel toute transaction serait interdite. Il s'agit là, surtout pour les Français, de se prémunir contre des importations de vin, aujourd'hui italien, demain espagnol, à très bas prix. Les Italiens seraient prêts à accepter l'idée du prix-plancher. Ce sont plutôt les pays non producteurs qui maintiennent encore des réserves.

Deux autres dispositions sont actuellement soumises à l'approbation des ministres : une aide financière pour l'arrachage des vignes en Charente et une aide financière, semblable à celle accordée l'an passé, pour l'utilisation de moûts concentrés afin de réhausser le degré en alcool du vin.

Il faut noter que le nouveau train de mesures structurelles en faveur des régions méditerranéennes de la C.E.E., dont M. Méhaignerie a subordonné l'adoption à un accord sur le vin, est intéressant pour la France. Le programme de reboisement des régions sèches prévoit l'octroi d'une aide communautaire d'environ 190 millions d'unités de compte une U.C. = 6 F), dont un tiers serait affecté à la France. Il est également prévu une aide de 15 millions d'U.C. pour participer à un programme d'irrigation en Corse et de 10 millions d'U.C. pour contribuer à la lutte contre les inondations dans l'Hérault.

PHILIPPE LEMAITRE.

LES DIRECTIONS DES ÉCOLES VÉTÉRINAIRES DE LYON ET TOULOUSE APPELLENT LES ÉLÈVES A REPRENDRE LES COURS LE 6 NOVEMBRE.

(De notre correspondant régional.)

Lyon. — Les étudiants des écoles nationales vétérinaires de Lyon et de Toulouse, en grève depuis le 10 octobre pour protester contre l'exclusion de cinq élèves de première année (*le Monde* daté 22-23 octobre) et pour dénoncer l'*« enseignement archaïque »* — dans le fond et dans la forme — qui leur est, selon eux, dispensé, reprendront-ils les cours le lundi 6 novembre comme la direction de leur établissement le leur demande ?

Depuis la fermeture administratives des écoles, le 21 octobre, des lettres comportant un rappel du règlement ont été adressées à chaque famille. Elles contiennent un bulletin d'inscription que chaque étudiant est invité à remplir, s'engageant ainsi à admettre les exclusions et à reprendre les cours.

Au cours de deux conférences de presse organisées le 30 octobre à Paris et à Lyon, les délégués des élèves ont fait savoir que des assemblées générales auront lieu dans les deux écoles avant la rentrée fixée par la direction, notamment le 2 novembre pour l'école de Lyon.

Aux Etats-Unis

L'A.F.L.-C.I.O. REJETTE LE PLAN ANTI-INFLATION DE M. CARTER

Washington *(A.F.P., U.P.I.)*. — La centrale syndicale A.F.L.-C.I.O., qui regroupe environ quatorze millions d'adhérents, a rejeté, mardi 31 octobre, le plan contre l'inflation présenté, le 24 octobre, par le président Carter (*le Monde* du 26 octobre). M. George Meany, le président de l'A.F.L.-C.I.O., a annoncé cette décision à l'issue de la réunion du conseil exécutif de son organisation. L'A.F.L.-C.I.O. souhaite la convocation d'une session spéciale du Congrès qui imposerait un contrôle autoritaire des prix et des salaires afin de combattre la baisse des prix.

« Nous n'aimons pas les contrôles et nous ne sommes pas favorables à l'intervention de l'Etat dans les mécanismes du marché. Mais la récession ou l'inflation galopante sont pires encore », a déclaré M. Meany.

Deux grands syndicats, qui ne sont pas affiliés à l'A.F.L.-C.I.O., celui des routiers *(« Teamsters »)*, qui comporte en fait bien d'autres catégories professionnelles, et celui des travailleurs de l'automobile, ont adopté une position plus nuancée à l'égard du programme de M. Carter. Le président des *« Teamsters »*, M. Frank Fitzsimmons, a toutefois exprimé quelques doutes sur les chances de réussite de ce plan.

En Italie

La crise gouvernementale a été évitée

De notre correspondant

Rome. — La crise gouvernementale que l'on redoutait ces derniers jours à Rome a été évitée. Dans la nuit de mardi 31 octobre à mercredi 1er novembre, lors du débat parlementaire sur le secteur public, la question de confiance n'a pas été posée. Le gouvernement s'est engagé à soumettre un certain nombre de propositions économiques d'ici à la fin de l'année.

Un « ordre du jour » a été approuvé à l'issue du débat, qui a été moins tendu qu'on ne le pensait. Le texte a recueilli trois cent trente-deux voix contre soixante-seize sur quatre cent vingt-quatre votants. Les communistes, qui avaient marqué leur irritation ces derniers temps, ont approuvé l'ordre du jour pour préserver la majorité, mais les républicains, qui appartiennent à cette majorité, se sont abstenus ; ils estiment que le texte est trop évasif.

En fait, les cinq partis de la majorité ont montré une nouvelle fois qu'ils ne voulaient pas provoquer une crise gouvernementale. La vive polémique à propos des revendications salariales des fonctionnaires (ils sont trois millions en Italie avec un salaire moyen ne dépassant pas 300 000 lires par mois) s'est peu à peu atténuée. Gouvernement, partis de la majorité et syndicats semblent maintenant s'orienter vers une négociation qui ne donnera pas forcément satisfaction à la « base » : dans les hôpitaux, où l'agitation dure depuis trois semaines, les mouvements de grève se poursuivront, a déjà annoncé le personnel.

Le débat parlementaire a permis à M. Andreotti de faire appel une fois encore à la solidarité et à la rigueur. Le président du conseil a rappelé sa ligne d'austérité, qui a permis, a-t-il dit, un premier redressement économique et financier de l'Italie. Il a défendu son plan triennal (1978-1981), qui prévoyait une réduction draconienne des dépenses publiques. Il a donc refusé l'augmentation immédiate des salaires que réclamaient les fonctionnaires et qui aurait coûté 4 milliards de lires à l'Etat. Mais il a fait aussi un pas : les conventions collectives du secteur public seront désormais négociées de façon globale et non plus par catégories. Les fonctionnaires devraient être augmentés au début de 1979. A Rome, on sait cependant que si la crise a été évitée, le malaise subsiste entre les partis de la majorité.

(Intérim.)

LE RÉGIME DE L'APPLICATION DES PEINES

Les députés socialistes saisissent le Conseil constitutionnel

Estimant non conformes à la Constitution plusieurs articles de la loi modifiant certaines dispositions du code de procédure pénale en matière d'exécution des peines privatives de liberté, soixante députés socialistes ont décidé de déférer ce texte au Conseil constitutionnel. Adopté définitivement le 26 octobre (*le Monde* des 4, 5, 21 et 27 octobre), il instaure notamment un régime de sûreté pour certains condamnés et modifie la procédure d'octroi des permissions de sortir.

Les élus socialistes rappellent d'abord que, depuis l'entrée en vigueur du code pénal (1811), *« notre droit ne comporte plus, en principe, de peines fixes, qu'il prévoit, dans la plupart des cas, des peines maximum et minimum et qu'il laisse à la juridiction compétente le soin de moduler la peine en fonction des éléments du dossier »*. Or, font-ils remarquer, *« le dispositif retenu pour le régime de sûreté instauré par cette loi est contraire à ces principes fondamentaux de notre droit pénal en tant qu'il constitue une peine automatique qui s'impose au juge et dont celui-ci ne fait que moduler légèrement l'automaticité, mais non l'application ou la non-application. »*

Un principe méconnu

Considérant ensuite que les modalités d'exécution des peines *« font partie de la peine elle-même »* et sont donc du domaine de la loi lorsqu'elles intéressent des mesures privatives de liberté, les députés socialistes observent que *« ces modalités ne peuvent que relever d'une juridiction composée de magistrats du siège »*. *« Or*, constatent-ils, *ce principe est méconnu par plusieurs des dispositions de la loi en question. »*

D'abord, si cette dernière permet au juge de l'application des peines de demander à la juridiction ayant prononcé la condamnation de réduire ou de supprimer le régime de sûreté, elle prévoit également que la décision est prise par la chambre d'accusation dans le cas où la condamnation a été prononcée par une cour d'assises. *« Ainsi est méconnu le principe fondamental de séparation entre l'instruction et le jugement. »*

Ensuite, la loi donne à une commission de l'application des peines (composée du juge de l'application des peines, d'un magistrat du parquet et du directeur de la prison) le pouvoir de statuer en matière de permission de sortir alors que, s'agissant d'une modalité d'exécution d'une peine privative de liberté, *« seule une juridiction composée de magistrats du siège peut le faire »*.

Enfin, en précisant que les décisions du juge d'application des peines et de la commission d'application des peines sont *« des mesures d'administration judiciaire »*, la loi *« contrevient au principe d'individualisation de la peine, les modalités d'exécution des peines ne pouvant être que des décisions juridictionnelles et non des mesures d'administration judiciaire »*.

Pour tous ces motifs, les députés socialistes demandent au Conseil constitutionnel de déclarer les articles visés non conformes à la Constitution.

Après l'incident de l'Opéra-Comique

ROBERTO BENZI ACCUSE LES MUSICIENS

Lundi soir, alors qu'il dirigeait une représentation de *Werther* à la salle Favart, Roberto Benzi a posé sa baguette avant la fin du troisième acte et a quitté la salle. La représentation s'est néanmoins poursuivie jusqu'à la fin, l'œuvre étant très familière aux musiciens (*nos dernières éditions du 1er novembre*).

Dans une conférence de presse qu'il a donnée le lendemain, Roberto Benzi, conscient de ce que son attitude pouvait avoir de choquant envers le public et les chanteurs que son départ plaçait dans une situation difficile, a précisé qu'il entendait dénoncer par ce geste *« les abus et des actes de sabotage indignes »* des musiciens de l'orchestre de l'Opéra qui, selon lui, au nom du talent réel qu'on leur reconnaît, se permettent non seulement d'écourter les répétitions, de se faire remplacer sans même en informer le chef, de ne pas s'accorder sérieusement ou de parler pendant les représentations, mais aussi de prendre volontairement le contrepied des indications qu'on leur donne. *« Dans une salle où l'acoustique est si difficile*, a indiqué Roberto Benzi, *je n'ai pas pu obtenir les nuances nécessaires, mais seulement la caricature de ce que je demandais. On ne peut pas faire de la musique contre un orchestre qui veut imposer son interprétation. En trente ans de carrière, je n'ai jamais eu à faire face à un tel manque de conscience professionnelle. »* Un représentant de la délégation de l'orchestre a déclaré que celui-ci n'avait *« aucune hostilité »* à l'égard de Roberto Benzi, dont le geste avait été *« démesuré et incompréhensible »*.

La direction de l'Opéra qui considère le geste de Roberto Benzi comme *« une faute professionnelle grave »*, a annoncé que les prochaines représentations seraient dirigées par Paul Ethuin, directeur musical de l'Opéra de Rouen.

● *En Roumanie, neuf personnes ont été tuées* et plusieurs autres blessées dans une explosion qui s'est produite dans la nuit du 30 au 31 octobre au combinat pétrochimique de Pitesti (110 kilomètres à l'ouest de Bucarest), annonce l'agence Agerpres. L'explosion a eu lieu dans la section de craquage catalytique du combinat. Elle a mis hors service plusieurs installations. M. Nicolas Ceausescu, chef de l'Etat roumain, s'est rendu aussitôt à Pitesti pour y diriger les opérations de sauvetage. — *(A.F.P.)*

Pour « atteinte irréparable aux lieux »

LE PERMIS DE CONSTRUIRE DE CINQ IMMEUBLES EST ANNULÉ DANS LA BANLIEUE DE LILLE

(De notre correspondant.)

Lille. — Le tribunal administratif de Lille vient d'annuler le permis de construire de cinq immeubles de quatre étages (269 logements) dans la ville nouvelle de Villeneuve-d'Asq, dans la banlieue lilloise. Les travaux conduits par la S.C.I.-Alvarado, de Caen, sont déjà bien avancés, puisque l'un des immeubles est bâti jusqu'à la hauteur du quatrième étage.

Cette décision du tribunal administratif donne raison à un comité de défense contre l'avis favorable au projet donné par le préfet, la municipalité et l'architecte des bâtiments de France. Les habitants du quartier ont fait valoir que ces constructions détérioraient le paysage et se situaient dans le champ de visibilité du château de Flers (dix-septième siècle), qui est protégé au titre des monuments historiques.

Le tribunal administratif fait valoir que, dans ce secteur, des expropriations de terrains avaient été effectuées en 1967 pour réaliser *« une zone de verdure et d'habitats diffus »* : cinq immeubles de quatre étages ne correspondent pas à cette conception. De plus, ces constructions formeront un écran qui dissimulera la façade du château. Le tribunal estime qu'il y donc *« une atteinte irréparable aux lieux »*. L'architecte des bâtiments de France et le préfet ont commis, en l'occurrence, *« une erreur manifeste d'appréciation »*.

G. S.

● *A la mémoire de ceux de « l'Affiche rouge ».* — Le samedi 4 novembre, à 11 heures, sera inaugurée dans le carré des fusillés du cimetière d'Ivry une stèle érigée à la mémoire de Missack Manouchian et des vingt-trois résistants fusillés par les nazis dont les portraits et les noms figuraient sur « l'Affiche rouge », placardée dans Paris occupé. Cette stèle est offerte à la France par le comité des vétérans et partisans soviétiques. La cérémonie est organisée sous le patronage de l'UGEVRE (Union générale des engagés volontaires et résistants d'origine étrangère) et de l'A.N.A.C.R., par un comité qui unit les anciens combattants résistants d'origine arménienne. Elle sera présidée par MM Jacques Debû-Bridel, le docteur Gorovit et le commandant Pachabesian.

